John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

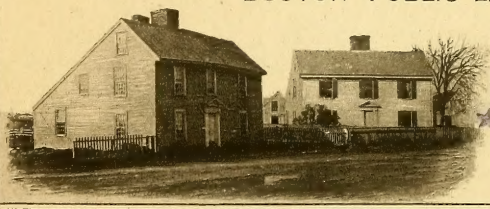

SHELF Nº
ADAMS
242.7

Digitized by the Internet Archive
in 2010

http://www.archive.org/details/esquissedungrand00dumo

ESQUISSE

D'UN

GRAND TABLEAU

OU

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

PROVINCES-UNIES

DES

PAYS-BAS,

ET PARTICULIÉREMENT A CELLE DE

GUILLAUME V.

Stadhouder, Capitaine et Amiral-Général de ces Provinces, Capitaine et Amiral-Général de l'Union, etc.

Depuis l'année 1776. jusqu'à ce jour.

PAR L'AUTEUR

DES XXX. ARTICLES,

ou des Considérations nouvelles sur l'Irréussite de l'Expédition de Brest.

PREMIERE PARTIE.

EN HOLLANDE,

MDCCLXXXVI.

ADAMS242.7

Les Caracteres *suivants dénotent les deux différentes Parties, & les trois différentes Editions, que j'ai citées du* Mémoire, *que Monseigneur le Prince Stadhouder, a remis aux Etats-Généraux le* 7 *octobre* 1782. *& le* 13 *février* 1783, *& qui contient un Exposé détaillé de son Administration, en sa qualité d'Amiral-Général de l'Union, depuis l'année* 1766, *jusqu'à la fin de* 1782.

A. ésigne la prem. Part. du Mém. Holl. *in fol.*
B. ——— id. *in 8vo.*
C. ——— id. en François.
D. ——— la seconde Part. du Mém. Holl. *in fol.*
E. ——— id. *in 8vo.*
F. ——— id. in François.

AVIS

AU

LECTEUR.

La Vue des Maux de toute espece, que notre malheureuse Patrie souffre depuis longues années, & surtout, la vue de l'accroissement effrayant, où ces Maux sont parvenus depuis l'année 1776, *m'ont engagé à rechercher leurs vraies Causes. A cet effet, j'ai ramassé tous les Documents nécessaires à mon plan; j'ai vérifié, j'ai apprécié les Evénements les plus importants, qui avoient eu lieu depuis* 30 *ans dans notre République; j'ai continué jusqu'aujourd'hui de faire la même chose, & à force de travail & d'assiduité, je me suis trouvé en état de connoître à fond la nature des Causes susdites, & d'entreprendre de donner au public un* TABLEAU *fidele & très-détaillé de leurs Effets.*

L'Etendue & la durée d'une Entreprise, que je prévis d'abord devoir aller à 12

gros

gros volumes in 8°., les dégoûts & les désagréments que j'eſſuyai dès le commencement de mes recherches, les difficultés & les obſtacles que je rencontrai enſuite, & tout que j'avois peut-être encore à attendre, ne me rebuterent pas. Animé par la ſeule vue de l'utilité, que mes Contemporains & la Poſtérité pourroient retirer de mon travail, je réſolus de ſacrifier mon temps & mon repos à l'exécution de mon deſſein:

Mais, j'avois à peine donné une eſpece de forme aux trois premiers Volumes de ce TABLEAU, *que des troubles funeſtes vinrent augmenter nos malheurs. De nouveaux coups furent portés à notre Liberté expirante, les fondements de notre Conſtitution eſſuyerent de nouvelles ſecouſſes, ces maux affreux s'accrurent au lieu de diminuer, & s'ils continuent encore quelque temps, c'en eſt fait de République,*

A ce ſpectacle déplorable, je ſentis la néceſſité qu'il y avoit que les Cauſes & les Auteurs de tant de Maux fuſſent connus au plutôt; — je ſentis combien il importoit d'ouvrir les yeux à ceux d'entre nos Concitoyens, qui ſe ſont laiſſés abuſer par les Suppôts d'une

ne Cabale déteſtable, qui peut tout parmi nous, & qui à juré notre perte; — je vis qu'il importoit de venger les Aſſemblées Souveraines, & tous les honnêtes gens de notre Pays, ſi indignement calomniés & outragés par les Scribes de cette Cabale; — je vis enfin qu'il étoit plus que temps de désabuſer l'Europe des fauſſes idées, que l'impoſture & la ſcélérateſſe ont pu lui avoir inſpirées ſur l'état actuel de notre malheureuſe Patrie, & ſur les cauſes qui l'ont réduite en cet état.

Pour obtenir ces effets ſi néceſſaires, je me ſuis déterminé à publier ſans aucun délai L'ESQUISSE *de mon* TABLEAU, *c'eſt-à-dire*, l'Abregé *d'un* Ouvrage, *dont l'importance & l'étendue demandent encore quelques années de travail, & que d'ailleurs la mort, ou d'autres accidents auxquels la vie de l'homme eſt expoſée, peut m'empêcher de porter à ſa perfection.*

Les deux Parties, *que je publie aujourd'hui de cette* ESQUISSE, *contiennent particuliérement une Expoſition fidele de ce qui s'eſt paſſé chez nous depuis* 1776 *juſqu'à la fin de* 1781, relativement *à l'etat, où le gouvernement de nos Provinces en par-*

ticulier, & celui de la République en général, ſe ſont trouvés pendant cette époque ; — relativement *à nos premiers démêlés avec l'Angleterre ;* — relativement *aux obſtacles, que la Cabale Anglomane a apportés au Rétabliſſement de notre marine ;* — relativement, *enfin, à la funeſte direction de cette marine, & à l'inactivité honteuſe de nos vaiſſeaux, pendant la premiere année de la guerre que nous avons eu à ſoutenir contre les Anglois. — L'on verra, par cette Expoſition, à quel point en ont impoſé aux* Etats-Généraux, *à la Nation, & à l'Europe entiere, les Auteurs du fameux* MEMOIRE, *que notre* Amiral-Général *a remis à* Leurs Hautes Puiſſances *le 7. Octobre* 1782. *Ces Auteurs ne manqueront pas de m'accuſer d'audace & d'impoſture, les Scribes & les autres Suppôts de la Cabale répéteront la même choſe, & ces cris retentiront bientôt d'un bout à l'autre de l'Europe ; mais des clameurs & des injures ne ſont point de raiſons : Le moyen de me confondre, ſeroit de me réfuter, & c'eſt juſtement ce que je les* défie *de faire. De ſimples raiſonnements, quelques juſtes qu'ils ſoient,*

ſoient, ſont ſouvent en but à la chicane ou à la contradiction; mais des Faits vrais, *&* prouvés *de la* maniere que je l'ai fait, *ſont à l'abri de toute conteſtation. — Ce n'eſt pas tout: j'ai joint à cette Expoſition le récit de diverſes choſes intéreſſantes, & très-propres à faire connoître de plus en plus la perverſité des deſſeins, & l'infamie des menées de cette Cabale: & ce que j'ai dit d'elle, dans ces deux petits Volumes, ſuffit déjà pour démontrer qu'elle mérite toute l'exécration, que lui portent les perſonnes honnêtes & éclairées, qui la connoiſſent.*

La troiſieme Partie *de mon* ESQUISSE *paroîtra dans peu de temps, & contiendra l'hiſtoire des Evénements politiques, qui, pendant l'année* 1782, *ont eu un rapport direct avec notre République. Cette* Partie *comprendra auſſi tout ce qui peut contribuer à faire connoître les Cauſes de la continuation de l'inactivité de nos Forces navales; & par conſéquent, l'on y trouvera le reſte de la* Réfutation *du* MEMOIRE *de S. A. S. — Ce nouveau Volume ſera d'autant plus intéreſſant, qu'on y verra comment le Syſtême inique de nos ennemis inteſtins s'eſt*

insensiblement développé ; — comment la Nation a de plus en plus ouvert les yeux sur les Causes prochaines & éloignées de tous ces malheurs ; — avec quel fondement, avec quelle énergie elle a élevé sa voix ; — & comment ces mêmes ennemis, voyant leurs trames perfides plus ou moins connues, ont commencé d'avoir recours à la violence, pour étouffer nos justes plaintes, & pour achever de nous perdre.

La quatrieme & la cinquieme Partie *ne tarderont pas à suivre la troisieme. Les Troubles survenus dans la République depuis le 5 décembre 1782. jusqu'à ce jour, — les diverses Emeutes que la Cabale y a suscitées pendant la même époque, — les moyens qu'elle a employés pour exciter ces Troubles & ces Emeutes, — les vues qu'elle a eues en les excitant, — les obstacles qu'elle a suscités pour empêcher notre Alliance avec la France, — l'histoire de nos démêlés avec l'Empereur, — le rôle indigne que cette Cabale a encore joué en cette occasion, — ses ruses, pour nous ramener sous le joug de l'Angleterre, — ses pratiques, pour nous retenir dans les chaînes où elle nous a plongés,*

gés, — les impostures, qu'elle fait parvenir contre nous à Sa Majesté Prussienne, — l'effet & les suites de ces impostures, — la naissance d'une seconde Cabale non moins dangereuse pour notre Liberté, — les moyens que ces deux Cabales ont employés pour se supplanter mutuellement, — leur rage de dominer exclusivement sur nous, — l'esclavage, que nous avons à attendre du triomphe de l'une ou de l'autre, — le même malheur, qui resulteroit de leur coalition, — l'état affreux, où tout cela nous a réduits, — les efforts que nous faisons pour nous tirer de cet état, — le choc, qui résulte entre ces efforts & la résistance qu'ils éprouvent, — & beaucoup d'autres choses, qu'il seroit trop long de citer ici, feront la matiere de ces deux Parties.

Comme il n'est pas douteux que, pendant l'impression de ces Volumes, il n'arrive parmi nous des Evénements qui décideront du sort de notre malheureuse Patrie, c'est-à-dire, que dans peu de temps il sera décidé si nous sommes encore des hommes libres, ou si nous serons les vils esclaves de la Cabale Anglo-Stadhouderienne, ou de qui que ce soit, qui a envie de nous asservir sous

ſon despotisme, j'aurai ſoin de recueillir ces Evénements, & j'en ferai la matiere de la ſixieme & derniere Partie *de mon* ESQUISSE.

Si j'ai pris la liberté d'adreſſer cette ESQUISSE *à notre Stadhouder, Capitaine & Amiral-Général, c'eſt que* S. A. S. *eſt l'homme de la République, auquel il importe le plus d'avoir une vraie & entiere connoiſſance des Choſes que j'ai rapportées, & de celles que je rapporterai encore; — c'eſt qu'il importe de même à ce Prince, de ſavoir ce qu'il auroit pu faire de ſon côté, pour prévenir les malheurs qui nous accablent, ou du moins, pour ceſſer d'être l'aveugle inſtrument de la Cabale qui le gouverne, & qui a juré notre perte; — c'eſt, enfin, qu'il lui importe infiniment de connoître ce qu'il pourroit encore faire aujourd'hui, pour ſe délivrer du joug de cette Cabale, pour ſeconder nos efforts contre ceux qui cherchent à nous opprimer, & pour coopérer au rétabliſſement de l'ordre, de l'union & de la liberté, dans notre Pays.*

L'Errata eſt à la fin du Second Volume.

A

SON ALTESSE SERENISSIME,

GUILLAUME V.

PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU,

STADHOUDER,

CAPITAINE ET AMIRAL-GÉNÉRAL

DES

PROVINCES-UNIES

DES

PAYS-BAS

CAPITAINE ET AMIRAL-GÉNÉRAL

DE

L'UNION,

ETC. ETC. ETC.

MONSEIGNEUR,

Comme notre République eſt compoſée de ſept Provinces Souveraines, indépendantes, & qui ont chacune une Conſtitution, des Loix

& des Uſages particuliers, & ſouvent des Intérêts plus ou moins oppoſés à l'Intérêt général, & que delà il peut réſulter dans l'Etat des diſcuſſions fâcheuſes, des débats, des diviſions, des lenteurs, des obſtacles, & autres inconvénients préjudiciables au bien commun, il *paroît* qu'il eſt néceſſaire qu'elle ait non ſeulement un Chef du Pouvoir exécutif, mais que ce Chef, ou tout autre Homme conſtitué en Dignité, ait aſſez d'influence dans l'adminiſtration intérieure de l'Etat, pour y reſſerrer les nœuds qui uniſſent les Membres de la Confédération ; — pour y prévenir les diviſions, — pour accélérer les Délibérations dans les périls préſſants, — pour donner de la fermeté aux Réſolutions, de l'effet aux meſures, de l'activité dans les opérations, — & pour diriger tous les efforts vers la défenſe & la conſervation des vrais intérêts, de la gloire & du bonheur de la République en général, & de chaque Province en particulier.

Comme chacune de nos Provinces forme un Corps fédératif particulier, & que, quoique plus ou moins dépendants, les Membres qui compoſent les Etats reſpectifs de ces Provinces, ont auſſi une Conſtitution, des Loix & des Uſages différents, & ſouvent des Intérêts oppoſés, que d'ailleurs, il eſt poſſible que quelqu'un y empiéte ſur les droits & la liberté des Citoyens, & que delà il peut réſulter di-

divers inconvénients préjudiciables tant au bien de l'une ou de l'autre de ces Provinces, qu'à celui de leurs Citoyens, & même à celui de la Confédération générale, il *paroît* également néceſſaire, qu'il y ait dans chaque Province un Chef du Pouvoir exécutif, ou tel autre Homme conſtitué en Dignité, dont la vigilance, les conſeils, l'influence & l'autorité aient des effets auſſi ſalutaires, que ceux dont je viens de parler.

Nos Ancêtres, *Monſeigneur*, ont ſans doute eu ces effets pour but, en élevant ſucceſſivement divers Princes de Votre Maiſon aux Dignités éminentes, que *Votre Alteſſe* réunit aujourd'hui en ſa perſonne. Mais, ſi, à quelques égards, l'iſſue a rempli l'attente de nos braves Ancêtres, il s'en fallut beaucoup qu'elle l'eût rempli à d'autres égards. Ils éprouverent, en pluſieurs cas, combien il eſt dangereux d'accorder aux Stadhouders un pouvoir trop étendu, ou pas aſſez défini, c'eſt-à-dire, de ſe borner à leur donner une Commiſſion, qui indique *vaguement* le bien qu'ils doivent faire, & ne prévient pas le mal qu'ils peuvent cauſer en négligeant leur devoir, ou en outrepaſſant les bornes naturelles de leur Autorité. Auſſi, ce qui s'étoit paſſé ſous *Maurice*, & ce qui s'eſt enſuite paſſé ſous *Guillaume* II., fit juger qu'il étoit dangereux pour la tranquillité, l'union & la liberté de l'Etat, ainſi

ainſi que pour la ſureté de ſes ſujets, qu'un homme y réunît un pouvoir auſſi étendu, auſſi illimité, que celui dont ces deux Princes avoient abuſé; & après la mort de *Guillaume*, arrivée en 1650, la dignité de Stadhouder, ceſſa d'exiſter dans cinq de nos Provinces (*a*). L'*Acte d'Excluſion*, que les Etats de Hollande formerent en 1654, l'*Edit Perpetuel*, qu'ils formerent en 1667, prouverent qu'on n'avoit point oublié les actes de Deſpotiſme qui avoient eu lieu dans cette Province pendant le Stadhouderat de ces deux Princes, & combien ces mêmes Etats craignoient d'y voir renouveller ces actes odieux, ſi l'on y rétabliſſoit une Dignité ſi utile à pluſieurs égards, mais ſi dangereuſe, lorsqu'elle n'eſt point contenue dans les bornes, que la prudence devroit lui preſcrire de la maniere la plus préciſe & la plus formelle.

L'Expérience avoit donc appris ce qu'il ſeroit néceſſaire de faire, ſi l'on venoit à rétablir le Stadhouderat dans ces cinq Provinces: Mais le pouvoir & les menées des Partiſans de *Guillaume* III., —— les diviſions & les troubles qu'ils

(*a*) Ces cinq Provinces étoient la *Gueldre*, la *Hollande*, la *Zélande*, *Utrecht* & *Overyſſel*. Quant à celles de *Friſe* & de *Groeningue*, elles avoient leur Stadhouder particulier, dans des Deſcendants de *Jean de Naſſau*, frere de *Guillaume* I.

qu'ils exciterent en divers temps en faveur de ce Prince, — la guerre que la France & l'Angleterre declarerent à la République en 1672, — la méfiance, le mépris & la haine, que ces Partisans, leurs Scribes, & les Prédicants fanatiques inspirerent à la populace, contre la plûpart des Régents, — les émeutes & les violences, auxquelles cette populace se porta, surtout en Hollande & en Zélande, pour obtenir le rétablissement du Stadhouderat, —— les intrigues & les efforts de *Guillaume* même, —— & beaucoup d'autres choses qu'il seroit trop long de rapporter ici, forcerent alors ces deux Provinces de rétablir cette Dignité, en la Personne de ce Prince, sur une Commission aussi *vague*, que celles que ses prédécesseurs avoient eues; & la Charge de Capitaine-Général de l'Union lui fut en même temps déférée aussi *vaguement*. Ores, *Monseigneur*, si l'on joint à cela, qu'après que les François eurent évacué les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overysel, & que pour punir ces trois Provinces, d'avoir eu le malheur d'être conquises par la force, l'on déféra à ce même Prince un empire presque absolu sur elles, — si l'on y ajoute encore, que *Guillaume* étoit un des hommes les plus avides d'une Autorité sans bornes, il n'est point étonnant que, pendant toute sa vie, il ait gouverné la République, comme s'il en avoit été le souverain

seigneur

ſeigneur & maître. Ceux, qui connoiſſent notre Hiſtoire, ſavent que ſi la République dut beaucoup aux talents politiques & militaires de ce Prince, elle eut infiniment plus à ſe plaindre des effets de ſon ambition inſatiable, & de l'abus criant, qu'il fit ſouvent du Pouvoir qu'on lui avoit confié.

A la mort de *Guillaume* III., arrivée en 1702, la lignée de *Guillaume* I. fut éteinte; les cinq Provinces ſusdites ſe trouverent ſans Stadhouder, & l'Union fut ſans Capitaine & Amiral-Général (*a*). Mais la funeſte expérience, que l'on venoit encore de faire, fit craindre que le rétabliſſement de cette Dignité, & de ces Charges, ne portât un jour le coup mortel à la Liberté de la Nation, & il ſe paſſa quarante cinq années avant qu'en ne les rétablît.

Pendant cette époque, quelques uns des abus, qui ſous le dernier Stadhouderat s'étoient gliſſés dans diverſes parties de l'Etat, continuerent de ſubſiſter; & à ces abus-là il s'en joignit d'autres d'une eſpece différente, & qui eurent les effets les plus funeſtes. Par exemple: dans beaucoup de nos villes, la Régence & le Pouvoir exécutif ſe reſſerrerent plus que

(*a*) Les Provinces de *Friſe* & de *Groeningue* avoient toujours leur Stadhouder particulier.

que jamais dans quelques Familles ; & par ce moyen-là, ces Familles s'arrogerent, dans ces villes, le droit excluſif de députation aux Etats de leur Province, & par conſéquent, aux Etats-Généraux ; elles régarderent comme un patrimoine, toutes les charges, les emplois, les commiſſions &c., qui pouvoient convenir à leurs intérêts, ou ſatisfaire leur ambition, & elles agirent en conſéquence. Par ce même moyen, les villes ſusdites, & des Provinces entieres, tomberent à la diſcrétion d'un petit nombre de Citoyens, qui, partageant les droits & la dépouille du peuple, & dirigeant tout ſelon leurs deſirs & leur volonté, pouvoient impunément éluder les plaintes de ce même peuple, ou lui impoſer ſilence. Si l'on joint à cela tous les maux qui devoient réſulter, & réſultoient en effet, de la toute-puiſſance d'une multitude de Régents, dont l'égoïsme, l'orgueil, l'inapplication, l'ignorance, la négligence, l'inſouciance pour le bien public, & le mépris des droits les plus ſacrés des Citoyens, ne pouvoient être réprimés, — ſi l'on y joint encore les inconvénients toujours réſultants de la complication & de la défectuoſité de notre Conſtitution générale & de nos Conſtitutions particulieres, ou qui provenoient des abus qui s'y ſont inſenſiblement gliſſés, — ſi l'on y joint, enfin, d'autres inconvénients provenants du défaut d'un Chef établi ſur nos forces

ces

ces de terre & de mer, il ne ſera point étonnant que, pendant le cours des 45 années dont j'ai parlé plus haut, l'on ait vu dans un grand nombre de nos villes une infinité d'actes arbitraires, une infinité d'injuſtices, de vexations & de rapines impunément commiſes, & les Droits des Citoyens indignement foulés aux pieds; — il ne ſera point étonnant, dis-je, qu'à la fin l'on ait encore vu la marine totalement déchue, les troupes ſans diſcipline, le ſervice militaire ſans conſidération, les frontieres tombées en ruine, notre ancienne puiſſance évanouie, & la détreſſe générale accrue à un degré effrayant: de ſorte que nous ne ſortîmes de ſous le joug de *Guillaume* III. que pour tomber de *Charybe* en *Scylla*. — Ce que j'avance ici, *Monſeigneur*, eſt connu de tout le monde; & tous les égards que je puis devoir à la mémoire des Régents, qui étoient plus ou moins la cauſe de tant de maux, ne peuvent m'obliger de taire, ou de trahir ici la vérité; je ſais que nos Corps municipaux, & nos Aſſemblées Souveraines, ſont des objets dignes de la plus profonde vénération d'un Citoyen, mais la ſaine partie de ces Corps, de ces Aſſemblées, eſt trop équitable, pour exiger que qui que ce ſoit n'oſe rappeler les abus & les maux, qui ſe ſont quelquefois introduits dans l'Adminiſtration publique, par le poids d'une Majorité aveugle ou né-

négligente, ou guidée par des motifs préjudiciables à la liberté civile & au bien général.

Enfin, ſi (ſurtout vers l'année 1740.) notre malheureuſe Patrie étoit réduite en cet état par la conduite de tant de Régents indignes de porter ce nom, il y avoit un grand nombre d'autres Régents, qui, voyant leurs louables efforts infructueux, gémiſſoient, avec la Nation, des Maux énormes dont ils étoient témoins. Ils n'ignoroient pas qu'il y avoit un REMEDE à ces Maux; mais que pouvoient leurs lumieres, leur zele & leurs vœux, contre des hommes tout-puiſſants, qui trouvoient leur compte à laiſſer les choſes comme elles étoient, & contre d'autres hommes, qui ne fondoient leur avancement, leur fortune & leur élévation, que ſur le rétabliſſement du Stadhouderat, tel qu'il avoit été auparavant?

Selon un MÉMOIRE manuſcrit, compoſé en 1740. par un homme très-inſtruit, & dont j'ai un extrait ſous les yeux, le REMEDE que ces dignes Régents deſiroient de voir employer pour ſauver l'Etat, devoit conſiſter dans la Réforme de ce que la Conſtitution générale & les Conſtitutions particulieres peuvent avoir de défectueux, & dans l'abolition des abus qui s'y ſont introduits. Les Villes pouvoient d'abord commencer chez elles cette opération; chaque Province auroit enſuite fait la même choſe; & un Aſſemblée générale de Députés

de toutes les Provinces, auroit réglé ce qui concernoit l'Union. „ Si l'on venoit à faire une „ telle Réforme, *continue ce* MÉMOIRE, l'on „ verroit la Nation rétablie dans ſes droits & „ libertés; les nomminations des Régents faites univerſellement par le Peuple; & les „ charges, emplois & commiſſions, juſtement „ réparties & dignement adminiſtrées; — l'on „ verroit, chez les Grands, la douce popularité remplacer la morgue de l'orgueil & du „ mépris; — l'on verroit le Peuple attaché à „ ceux qui gouvernent, comme à ſon propre „ ouvrage, & ceux-ci attachés au Peuple par „ tous les ſentiments de l'eſtime & de la reconnoiſſance; — l'autorité des Régents deviendroit plus ſalutaire, & par conſéquent, „ plus ſolide & plus reſpectable; — l'on verroit renaître, dans les différents ordres de „ l'Etat, cette intelligence, cette intimité, „ cette confiance & cette émulation générale, „ ſans leſquelles, l'ordre & l'harmonie ne peuvent exiſter dans une République telle que „ la nôtre; — en un mot, le bien public deviendroit l'unique objet de tous les vœux, „ & le but de tous les efforts. — Et après „ avoir ainſi aboli toutes les cauſes des abus, „ des injuſtices & du déſordre, qui ſe ſont „ introduits dans notre Adminiſtration civile, „ après avoir ainſi levé tous les obſtacles capables de déranger, de retarder, ou d'arrê-

„ ter

„ ter la marche de notre Machine politique,
„ chaque Ville, chaque Province, ſe trouveroit
„ délivrée de la cruelle alternative, de gémir
„ ſous le joug d'une Oligarchie odieuſe, ou
„ ſous le deſpotisme, non moins funeſte, d'un
„ Stadhouderat abſolu. ——— Mais, com-
„ me le maintien de l'ordre, de la diſcipline
„ & de l'émulation, dans nos Armées de terre
„ & de mer, eſt une choſe également néces-
„ ſaire, il importeroit encore de rétablir la
„ Charge de Capitaine & Amiral-général,
„ & de définir & limiter ſon Pouvoir de ma-
„ niere, que l'on ne pût qu'attendre le plus
„ grand bien de l'exercice de cette Charge,
„ & aucun des inconvénients, aucun des dan-
„ gers, qui pourroient réſulter de l'abus que
„ ce Chef militaire viendroit à en faire. Quant
„ au rétabliſſement du Stadhouderat, c'eſt-à-
„ dire, d'une Dignité, dont l'exercice con-
„ ſiſte à ſurveiller à l'adminiſtration de la juſ-
„ tice & de la police, ainſi qu'à la conſer-
„ vation de l'ordre & de l'harmonie dans
„ chacune de nos Provinces, & qui conſiſte en
„ même temps, dans une certaine influence
„ dans le Gouvernement général de la Répu-
„ blique, il ſemble, qu'après la Réforme ſus-
„ mentionné, un tel rétabliſſement deviendroit
„ inutile. Mais, ſi après une expérience de
„ quelques années, le rétabliſſement de cette
„ Dignité paroiſſoit néceſſaire, le Pouvoir de

„ celui qui en ſeroit revêtu, ne devroit pas
„ être moins clairement défini, ni moins ſage-
„ ment limité, que le pouvoir du Capitaine
„ & Amiral-général. Enfin, comme un grand
„ pouvoir civil, réuni à la force militaire,
„ peut devenir un inſtrument d'oppreſſion,
„ la Dignité & la Charge ſusdites ne devroient
„ jamais être réunies dans un ſeul homme, &
„ encore moins, héréditairement: n'y eut-il,
„ en ce dernier cas, que l'inconvénient des Mi-
„ norités &c. &c." ——— Voilà, *Monſeigneur*, de quelle maniere s'exprimoit un homme, qui connoiſſoit notre Conſtitution, notre gouvernement civil & politique, ainſi que les abus & les maux qui s'y étoient gliſſés; voilà comment penſoient un grand nombre de Régents vraiment patriotes; voilà, enfin, ce qu'aſpiroient de voir les Citoyens les plus éclairés de la République.

Cette Réforme ſi néceſſaire, au moins dans les points les plus eſſentiels, n'étoit point impoſſible par elle même; mais elle n'étoit pas l'ouvrage d'un moment, ni de quelques Réſolutions précipitées: Elle demandoit de grandes recherches, un examen réfléchi, de ſages délibérations, & ſurtout, le ſacrifice de toute ambition, de tout intérêt perſonnel, & un zele unanime pour le ſalut de l'Etat. Mais comme l'on ne pouvoit eſpérer un déſintéreſſement ſi généreux, un zele ſi noble, de la part de la ma-

majorité des Régents de la plûpart de nos Villes, ni même de la part de la pluralité des Membres des différents Corps des Nobles, & que le Peuple, accablé ſous le poids de ſes chaînes, n'auroit alors oſé joindre ſa voix à celle des Régents bien intentionnés, la Réforme n'eut pas lieu: les choſes continuerent d'aller leur train, c'eſt-à-dire, de mal en pis: & pendant ce temps-là, le Parti, qui aſpiroit de voir rétablir le Stadhouderat dans toute l'étendue de l'Autorité, dont les Stadhouders avoient joui ci-devant, ne négligea rien pour obtenir ce rétabliſſement à la prémiere occaſion, qui s'en préſenteroit.

Cette occaſion vint enfin. La part indirecte que nous avions priſe à la Guerre de 1741. nous attira d'abord des démêlés fâcheux avec la France: inſenſiblement le feu de cette guerre s'étendit jusqu'à nos frontieres: & en 1746. nous vîmes ces frontieres attaquées par les Armées de cette Puiſſance.

Cette Attaque, & l'apparence des progrès ultérieurs que ces Armées pourroient faire dans notre Pays la campagne ſuivante, répandirent la conſternation dans toute la République. Il s'y éleva des murmures, des plaintes, des clameurs, & des imprécations de toute eſpece: une multitude de libelles & de prédications ſéditieuſes acheverent d'alarmer & d'animer les eſprits: les partiſans du Stadhouderat, profitant de cette

occaſion, répandirent, que puiſque la République ſe retrouvoit dans le même danger, où elle avoit été en 1672, le *ſeul remede* qu'il y avoit à nos maux étoit de rétablir cette Dignité *de la maniere qu'elle avoit exiſté auparavant*: beaucoup de gens, & ſurtout la populace, incapables de réfléchir que, ſi un *Rétabliſſement ſemblable* étoit un *remede* à bien des maux, il ne pouvoit en être un pour beaucoup d'autres maux, — qu'il pouvoit même en empirer quelques uns, & en cauſer de nouveaux, — ces gens-là, dis-je, & cette populace, s'imaginerent que ce *remede* étoit effectivement *univerſel*, & ils commencerent à crier hautement, qu'il nous falloit un Stadhouder, & que *Guillaume* IV. l'illuſtre Pere de *V. A.*, *Monſeigneur*, fût rétabli dans toutes les Dignités & Charges, dont les précédents Princes d'Orange avoient été revêtus dans cette République. —— Ainſi, comme les Mines, qu'on avoit préparées d'avance dans un grand nombre d'endroits de nos Provinces, ſe communiquoient par différents rameaux, il ne s'agiſſoit plus que de mettre le feu à la meche, pour leur faire faire l'exploſion ſubite & générale, qu'on en attendoit. Et cela arriva ainſi qu'il avoit été prémédité: c'eſt-à-dire, que quelques Bourgeois de *Ter-Veere*, leſquels avoient la garde la nuit du 24. au 25. avril 1747., réſolurent de demander à la Régence de cette ville le rétabliſſement du Stad-

Stadhouderat, & le demanderent à l'inſtant même; & comme cette Régence étoit ſans doute prévenue de cette demande, elle y conſentit ſans difficulté dans la matinée (*a*).

L'Incendie paſſa, en peu d'heures, de *Terveere* à *Middelbourg* & à *Fleſſingue*, où ce jour-là même le Stadhouderat fut déclaré rétabli: & les Etats de Zélande, malgré les oppoſitions qui ſe rencontrerent dans leur Aſſemblée, ſuivirent le même exemple trois jours après. Le temps étoit venu, où les Auteurs de cette Révolution, ſoutenus par la populace, & par les ſuppôts qu'ils s'étoient formés dans d'autres claſſes de citoyens, pouvoient ſe vanter de donner la loi. Malheur à ceux qui s'y ſeroient oppoſés. Que l'on en juge par ce qui eſt alors arrivé à la Régence de *Zierikzée*, pour ne s'être pas empreſſée à ſuivre l'exemple des autres villes de ſa Province.

La nouvelle de ce qui venoit de ſe paſſer en Zélande ſe répandit avec la rapidité de l'éclair dans les autres Provinces de la République: Et

(*a*) *C'eſt exactement de cette même maniere que commença, en cette ville, la Révolution qui éléva* Guillaume III. *au Stadhouderat en* 1672. *Et il eſt à croire, que s'il s'agiſſoit un jour de donner un Souverain à la République, ce ſeroit dans le même Corps-de-garde que le premier pas s'en feroit.*

Et dès cet instant, les efforts rédoublés du Parti Stadhouderien, son accroissement subit, l'enthousiasme & les acclamations de la multitude, le nom d'*Orange* rétentissant partout, les drapeaux de cette couleur arborés de toutes parts, les imprécations vomies contre l'ancien gouvernement, les menaces & les déportements de la populace, ses violences dans un grand nombre d'endroits, tout, en un mot, annonça dans les Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overyssel, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que de suivre l'exemple de la Zélande. Aussi les Régents les plus éclairés, les plus zélés pour le bien public, & qui croyoient que l'établissement d'un Capitaine-Général auroit suffi dans la crise, où les progrès de l'ennemi avoient plongé notre Pays, ces Régents, dis-je, qui, voyant qu'on vouloit cependant avoir un Stadhouder, auroient desiré qu'on en remit l'Election à un temps, où le calme de l'esprit & des passions permît qu'on rédigeât & limitât, de la maniere la plus prudente, la Commission & les Instructions qu'on pourroit lui donner, ces dignes Régents, enfin, furent entraînés par le tourbillon, & consentirent, comme les autres, à tout ce que le Parti triomphant exigeoit. Une résistance opiniâtre, de leur part, n'auroit pas eu d'autre effet, que celui de les exposer à la fureur populaire, ou du moins, de leur faire per-

perdre leurs Charges, & de les rendre ainſi hors d'état de s'oppoſer par la ſuite, autant qu'il dépendroit d'eux, aux effets d'un Mal qu'ils n'avoient pu empêcher.

Voilà, *Monſeigneur*, comment le Rétabliſſement du Stadhouderat fut moins l'effet de la néceſſité & de la prudence, que l'ouvrage de l'intérêt & de l'ambition, de l'intrigue & de la ſéduction, de l'aveuglement & de la force. — Voilà, dis-je, de quelle maniere cette Dignité fut rétablie le 3 mai par les Etats de Hollande, — le même jour par les Etats d'Utrecht, —— & le 10 par ceux d'Overyſſel. Dès le 4. la Charge de Capitaine & Amiral-général de l'Union fut pareillement rétablie par les Etats-Généraux. Et tout cela, tant d'une part que de l'autre, *ſur l'ancien pied*; c'eſt-à-dire, ſans aucunes Inſtructions qui définiſſent & limitaſſent clairement le Pouvoir trop étendu, ou trop vaguement exprimé par les Commiſſions particulieres de la Dignité & de la Charge ſusdites. — Enfin, comme *Guillaume* IV. étoit depuis long-temps Stadhouder de Friſe, de Groeningue & de Gueldre, le Stadhouderat de toutes nos Provinces ſe trouva ainſi réuni en ſa Perſonne. Ce qui n'étoit arrivé à aucun de ſes Prédéceſſeurs (*a*).

Im-

(*a*) Les deux Commiſſions ſuivantes, qui ont été dreſſées ſur les anciennes en 1747, & qui ont été renou-

Immédiatement après cette Opération, les Etats Généraux & les quatre Provinces susdites

---

vellées en 1766. pour *Guillaume* V. actuellement vivant, suffiront pour donner, à mes Lecteurs, *quelqu' idée* de ce, en quoi avoient consisté ci-devant, & consistent encore aujourd'hui le Pouvoir du Stadhouder, Capitaine & Amiral-Général de nos Provinces respectives, & le Pouvoir de Capitaine & Amiral-Général de l'Union. Inférer du contenu de ces deux Pieces, que ces Pouvoirs y sont suffisamment définis & limités, c'est ne point connoître les Constitutions particulieres de nos Villes & de nos Provinces, ni notre Constitution générale; c'est ne point connoître les abus & les maux, qui, depuis deux cens ans, sont résultés du *defaut* d'une telle définition & limitation. Les Etrangers ignorent d'ailleurs, qu'indépendamment des moyens que ce *défaut* a laissés aux Stadhouders pour accroître leur autorité à plusieurs égards, l'imprudence, ou la flatterie, leur a encore concédé, ou laissé usurper en différents temps, divers droits & prérogatives, non spécifiés dans lesdites Commissions. Ce qui, joint à l'influence toute-puissante que ces Chefs du Pouvoir exécutif ont trouvé moyen de se procurer dans toutes les parties de l'Administration civile & politique de nos Provinces, & de la République entiere, les a souvent rendus les souverains arbitres de cette Administration: Et c'est delà que sont résultés les effets funestes, dont la Nation se plaint si justement, & dont je parlerai très-amplement dans le cours de cet Ouvrage.

Les Chiffres que l'on trouvera dans ces deux Commissions, ne sont point dans les Originaux. Je ne les y ai placés que pour y distinguer les *Articles* particuliers, sur lesquels j'aurai occasion de revenir par la suite.

Com-

tes en donnerent connoiſſance à *Guillaume* IV. qui faiſoit ſa réſidence à *Leeuwarde*; & *S. A.* par-

---

Commiſſion de Stadhouder, Capitaine & Amiral-Général de la Province de Hollande, dreſſée le 3. mai 1747. & remiſe enſuite, par les Etats de cette Province, à Guillaume IV. *Prince d'Orange & de Naſſau.*

„ Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, Savoir „ faiſons, qu'en conſidération de la conjoncture alarman- „ te des temps & des affaires, & pour mieux tirer, „ moyennant la Bénédiction divine, l'Etat de ce Pays „ de la ſituation inquiétante & dangereuſe, où il ſe trou- „ ve, ainſi qu'en conſidération des bons, fidels, impor- „ tants & agréables ſervices, qui ont été rendus avec „ une affection ſinguliere, par les précédents Seigneurs „ Princes d'Orange, de glorieuſe mémoire, en leur qua- „ lité de Stadhouders, Gouverneurs, Capitaines Géné- „ raux & Amiraux dudit Pays, pendant une longue ſuite „ d'années, à pluſieurs époques très-difficiles, en plu- „ ſieurs occaſions & périls, à l'honneur de Dieu, & pour „ le ſalut & le bien-être du même Pays; & pour ces „ raiſons, Nous aſſurant fermement que Son Alteſſe, „ le Séréniſſime Seigneur, *Guillaume-Charles-Henri-Fri-* „ *ſon*, Prince d'Orange & de Naſſau, Comte de Catze- „ nellebogen, Vianden, Dietz &c. &c. &c., à l'exem- „ ple des précédents Princes d'Orange, ſes ancêtres, & „ porté par la même affection, pourra également rendre „ de bons ſervices à notre dit Pays, ainſi qu'à l'avance- „ ment de la vraie Religion Chrétienne, telle qu'elle y „ eſt actuellement exercée ſous l'autorité publique, —— „ Io. AVONS, avec connoiſſance de cauſe & mûre déli-

bé-

partit auſſitôt pour *la Haye*, où elle arriva le 12. — Tant à ſon arrivée, qu'à ſon Inſtallation dans

„ bération, établi, commis, nommé & ordonné, ainſi
„ que Nous établiſſons, commettons, nommons & or-
„ donnons par la préſente, le ſuſdit Prince d'Orange &
„ de Naſſau, *Guillaume-Charles-Henri-Friſon*, Gouver-
„ neur, Capitaine-Général & Amiral de notre dit Pays
„ de Hollande & de Weſt-Friſe, ainſi que de la Brille
„ & Voorne, leſquels ſont ſitués en notre Pays de Hol-
„ lande, & y appartiennent: DONNANT au ſuſdit Seig-
„ neur Prince, *Guillaume-Charles-Henri-Friſon*, pleine
„ puiſſance, autorité, & ordre ſpécial de tenir déſor-
„ mais, d'exercer, & de remplir la ſuſdite Charge de
„ Gouverneur, Capitaine-Général & Amiral; — 2°. d'y
„ défendre, avancer & conſerver la Dignité, les Droits,
„ les Privileges & le bien-être de notre ſuſdit Pays,
„ des Membres, Villes & Habitants d'icelui, ainſi que
„ l'exercice de la ſuſdite Religion Chrétienne; — 3°. de
„ conſerver cette Religion & de la protéger contre toute
„ moleſtation & vexation, déſordre, diſcorde, tort &
„ dommage: —— 4°. de plus, de faire exercer & ad-
„ miniſtrer, dans le ſuſdit Pays, droit & juſtice; de
„ faire accorder, ainſi qu'il convient, des Proviſions de
„ Juſtice à tous ceux qui en demanderont, & de les fai-
„ re exécuter; le tout, en ce qui concerne les affaires
„ judiciaires, avec l'Avis du Préſident & des Conſeillers
„ (*de la Cour*) de notre dit Pays de Hollande & de
„ Weſt-Friſe: —— 5°. en outre, d'accorder, après
„ avoir pris l'Avis de notre dite Cour, des Lettres de
„ grace, remiſſion, pardon & abolition, à condition que
„ leſdites Lettres reſpectives devront être intérinées com-
„ me il convient; & bien entendu, qu'il ne ſera accor-
„ dé ni donné de remiſſion ou pardon pour les meur-

„ tres

dans les Charges éminentes, que *L. H. P.*, & les Etats de Hollande lui avoient déférées, ce

„ tres qualifiés & les délits énormes, commis traitreuſe-
„ ment & de deſſein prémédité: —— 6o. & pour ce qui
„ regarde les Affaires de guerre & de police de notre
„ ſusdit Pays, ſous notre bon plaiſir, & de l'avis de nos
„ Conſeillers-Députés, en conformité de leurs Inſtruc-
„ tions: — 7o. de changer les Bourgmaîtres, les Eche-
„ vins & la Juſtice, ainſi qu'il convient, & conforme-
„ ment aux Privileges des Villes & Places reſpectives; —
„ 8o. de tenir dans les Villes & Fortereſſes bonne in-
„ ſpection, ordre & garde, & cela tant par mer que par
„ terre, & partout où beſoin ſera; —— 9o. enfin, de
„ faire, tant en général qu'en particulier, tout ce que
„ peut & doit faire un bon & fidele Gouverneur, Capi-
„ taine-Général & Amiral de notre ſusdit Pays. Sur-
„ quoi ledit Seigneur Prince d'Orange & de Naſſau, *Guil-*
„ *laume-Charles-Henri-Friſon*, ſera tenu de faire entre
„ nos mains le ſerment, qu'il appartient de faire.

„ A ces cauſes, Nous ordonnons & enjoignons aux
„ Préſident & Conſeillers de notre dite Cour, & à tous
„ autres Juſticiers & Officiers de notre ſusdit Pays de
„ Hollande & de Weſt-Friſe, de tenir & de reſpecter
„ ledit Seigneur & Prince, *Guillaume-Charles-Henri-*
„ *Friſon*, comme Gouverneur, Capitaine-Général &
„ Amiral ſusnommé, de lui porter tout honneur & vé-
„ nération, de lui obéir, & lui procurer toute faveur &
„ aſſiſtance en tout ce qui peut concerner l'Adminiſtra-
„ tion & l'exercice de ladite Charge."

„ Donné à La Haye, ſous notre grand Sceau, ci-at-
„ taché, le 3. mai de l'an de notre Seigneur & Sauveur
„ Jeſus Chriſt 1747."

Com-

ce Prince reçut autant d'honneurs, & les mêmes marques de soumission & de respect, que s'il

---

Commission de Capitaine & Amiral-Général de l'Union, dressée le 4. mai 1747. & remise ensuite, par les Etats Généraux, à Guillaume IV. *Prince d'Orange & de Nassau.*

„ Les Etats Généraux des Provinces-Unies des *Pays-*
„ *Bas*, à tous ceux qui ces Présentes verront, ou en-
„ tendront lire, SALUT: Savoir faisons, que, pour le
„ maintien de l'Etat & Gouvernement de ce Pays, pour
„ la conservation de la vraie Religion Chrétienne-Ré-
„ formée, & pour la direction & conduite des Affaires
„ de Guerre, il est nécessaire d'établir & autoriser une
„ Personne capable & qualifiée, *Capitaine* & *Amiral-Gé-*
„ *néral* des gens de guerre de mer & de terre, qui sont
„ à notre service; A CES CAUSES, considérant les bon-
„ nes qualités & la capacité de Son Altesse Sérénissime
„ le Prince *Guillaume-Charles-Henri-Frison*, par la gra-
„ ce de Dieu, Prince d'Orange & de Nassau, Comte de
„ Catzenellebogen, Vianden, Dietz &c. &c. &c. & nous
„ reposant sur son courage, sa valeur, & son inclina-
„ tion pour le bonheur de ce Pays, —— 1o. Nous
„ avons établi & autorisé, comme nous établissons & au-
„ torisons, le dit Prince *Guillaume-Charles-Henri-*
„ *Frison*, Capitaine & Amiral Général sur les gens de
„ guerre qui sont à notre service tant sur mer que sur
„ terre; —— 2o. donnant à *S. A.* plein pouvoir & au-
„ torité de commander, en vertu des Présentes, lesdites
„ Troupes, & de leur ordonner ce qui convient pour

„ la

s'il fût devenu le Souverain absolu de la République. L'on vit alors à quel excès d'a-

du-

„ la conservation de l'Union, défense, garde & sureté de
„ l'Etat, la tranquillité, les droits & les privileges
„ du Pays, tant en général, que de chaque Province en
„ particulier, & pour la protection de ses Habitans; ——
„ 3°. comme aussi pour la conservation de la vraie Re-
„ ligion Réformée, de la maniere qu'elle est à présent
„ exercée sous l'Autorité publique dans les Provinces,
„ Pays, & Villes associées, —— 4°. & pour le main-
„ tien du présent Gouvernement: le tout avec l'autorité,
„ les droits, honneurs & prééminences y annexées: ——
„ 5°. Nous avons en outre conféré au même Prince,
„ comme nous conférons par les Présentes, jusqu'à ce
„ que nous en disposions notoirement autrement, le
„ même plein pouvoir, relativement aux Patentes (*)
„ & aux autres choses qui concernent les Troupes, que
„ celui qu'ont exercé les Seigneurs Princes d'Orange,
„ glorieux Ancêtres de *S. A. S.*, comme Stadhouders
„ & Capitaines-Généraux, à l'égard de ces mêmes Trou-
„ pes. —— 6°. C'est pourquoi nous commandons & or-
„ donnons bien expressément à tous & un chacun, spé-
„ cialement aux Officiers militaires, Colonels, Capitai-
„ nes de Cavalerie & d'Infanterie, & autres Gens de
„ guerre à notre service & soldé, de reconnoître & res-
„ pecter *S A. S.* & de lui obéir en cette qualité, lui don-
„ nant tout secours, faveur & assistance, dans l'exécution
„ de sa Charge: — 7°. *S. A.* servant l'Etat comme Ca-

pi-

(*) *Par le mot de* Patentes, *l'on entend ici les Ordres qui s'envoyent aux Troupes, pour se mettre en marche, ou pour changer de garnison, &c.*

dulation & d'aviliſſement purent ſe porter envers un Homme, qui ne devoit être que le Chef du pouvoir exécutif, des esprits aveuglés par de faux préjugés, par la ſéduction, ou par l'enthouſiasme du moment; l'on vit alors à quel excès de cette espece purent ſe porter, envers le même Homme, des ames dévorées par la ſoif de l'or, par la rage de s'élever, ou de ſe maintenir en puiſſance & en crédit; l'on y vit ces Régents, ci-devant ſi ſuperbes & ſi abſolus, ramper à leur tour aux pieds de cet Homme, afin de conſerver les Charges que leur conduite indigne avoit déshonorées; l'on y vit, enfin, qu'il n'exiſtoit plus aucun ſentiment d'honneur & de patriotisme, dans la majeure partie des Grands & des Régents de notre malheureuſe Patrie. Il n'y eut que quelques Citoyens honnêtes & éclairés, il n'y eut que les Régents vraiment patriotes, & chez qui la gloire & le ſalut de la Patrie l'emportoient ſur tout intérêt perſonnel, qui déplorerent en eux-mêmes le funeſte ſort de cette Patrie, en voyant que l'on s'étoit plutôt donné

„ pitaine-Général, en fera le ſerment preſcrir entre nos „ mains, ou entre celles de ceux que nous commettrons „ à cet effet, & ſur telles Inſtructions que nous dreſſe„ rons à cet égard. Fait dans notre Aſſemblée à *La* „ *Haye*, ſous notre grand Sceau, Paraphe & Signature „ de notre premier Greffier, le 4. mai 1747. "

né un Maître qu'un premier Miniſtre de la juſtice, & qu'un Chef militaire, dont les ſervices auroient pu être généralement utiles, ſi ſon autorité eût été renfermée dans des bornes convenables. En un mot, comme j'ai déjà dit, qu'après être ſortis de ſous le joug de *Guillaume* III., nous étions tombés de *Charybde* en *Scylla*, j'oſe affirmer ici que, par cette nouvelle Révolution, nous retombâmes de *Scylla* en *Charybde*. Il n'y avoit point d'autre remede à nos maux, qu'un Rétabliſſement conſtitutionnel, exécuté de la maniere que je l'ai indiqué ci-deſſus, & ce Rétabliſſement n'eut point lieu.

Auſſi, dès cet inſtant, c'eſt-à-dire, par l'interpoſition d'un pouvoir ſi indéfini, ſi étendu, entre les yeux de la multitude & la Puiſſance ſouveraine, cette Puiſſance ſe trouva éclipſée. *Guillaume* IV. commença bientôt à regner de fait, & toutes ſes créatures regnerent avec lui, ou par lui. Tous les regards ſe fixerent ſur ſa Puiſſance: — Il devint l'unique objet de la confiance & de l'eſpoir d'une infinité de gens: — Ce fut à lui que s'adreſſerent toutes les Plaintes & Requêtes fondées, ou non fondées: — Ce fut lui, ou ceux qu'il commit à cet effet, qui fit droit ſur ces Plaintes & ces Requêtes, ou qui les rejeta: — En vertu de ſes Pouvoirs, il démit les Régences de la plûpart des Villes, & les rétablit à ſon gré: —

* * *

Un

Un grand nombre de ceux qui s'étoient oppoſés à ſon élévation, ou qui déplaiſoient à ſes créatures, furent exclus des charges & des emplois: —— De ſorte que ſi, dans tout cela, il y eut des actes de néceſſité & de juſtice, il s'y commit auſſi des injuſtices, des vengeances, & des actes arbitraires, qui annoncerent à la Nation qu'un jour à venir elle verroit renaître, chez elle, un despotisme non moins abſolu que celui de *Guillaume* III. — L'Hiſtoire de 1747. à 1750. nous fournit pluſieurs exemples de ce que je ne fais qu'indiquer ici.

Comme ceux qui avoient le plus contribué à rétablir le Stadhouderat dans toute l'étendue d'un tel pouvoir, recueillirent bientôt les fruits de leur zele & de leurs peines, ils n'épargnerent rien pour mériter de plus en plus la reconnoiſſance de *Guillaume*, & par conſéquent, pour achever d'aſſouvir la cupidité & l'ambition qui les dévoroient: Ils eurent recours aux mêmes moyens qu'ils avoient employés dans leur premiere entrepriſe, & parvinrent à faire déclarer le Stadhouderat, héréditaire, en faveur des Deſcendants mâles & femelles de *S. A.* — Et comme ſi ce nouvel événement n'eût pas rendu le Gouvernement de la République aſſez dépendant de la volonté ou des caprices d'un Stadhouder, la majorité des Nobles & des Régents des Provinces d'Utrecht, d'Over-

d'Overyssel & de Gueldre formerent l'odieux projet d'y rétablir la même forme de Gouvernement, que l'injustice la plus criante, secondée par la force, avoit introduite dans les deux premieres de ces Provinces en 1674. & dans la troisieme en 1675. Et ce projet ayant flatté l'ambition de *Guillaume*, ce Protecteur établi & fermenté pour maintenir les droits, les privileges & libertés de nos Villes & de nos Provinces, ce Prince, qui passoit pour réunir en lui les principales vertus morales, consentit à dépouiller ces trois malheureuses Provinces de ce qu'elles avoient de plus sacré, & finit par partager ces dépouilles avec ceux qui l'avoient rendu leur complice. Enfin, *Monseigneur*, aujourd'hui encore, il se trouve non seulement dans ces mêmes Provinces, une Majorité assez perverse, assez dénaturée, pour vouloir y maintenir une forme de Gouvernement aussi injuste, & aussi tyranniquement introduite, mais *V. A.* même soutient que cette forme de Gouvernement est légitime, & que c'est un objet sacré, auquel on ne peut toucher!.... Et pour cette raison aussi injuste qu'absurde, ceux des Régents & des habitants de ces Provinces, qui osent réclamer contre ces horreurs, sont régardés comme des insensés, ou poursuivis comme des rebelles! —— Mais après ce qui s'est passé parmi nous depuis tant d'années, & surtout pendant les derniers temps de l'ad-

miniſtration de *V. A.*, il ne peut plus nous arriver rien, qui nous étonne.

Indépendamment de l'odieuſe forme de Gouvernement, réintroduite en faveur de *Guillaume* IV. dans les trois Provinces ſusdites, ce Prince acquit encore, dans les Provinces de Friſe & de Groningue, un pouvoir beaucoup plus étendu que celui que les précédents Stadhouders y avoient eu. Outre cela, il réunit en ſa perſonne un grand nombre de Titres, de Dignités & d'avantages, que ces derniers n'avoient point poſſédés: car il fut déclaré Stadhouder & Capitaine-général héréditaire des pays & villes de Brabant, de Flandre, & du Haut-Quartier de Gueldre: Après qu'on lui eut accordé en propriété la 33e. partie de toutes les Dividendes de la Compagnie des Indes orientales, il fut nommé Directeur & Gouverneur-général de cette Compagnie, avec l'autorité la plus étendue qu'un homme y puiſſe exercer: Il fut pareillement nommé Directeur-général de la Compagnie des Indes-occidentales, & on lui accorda la quatrieme partie des Dividendes, qui s'y feroient. Que l'on joigne à cela toutes les Charges, droits & privileges particuliers que chaque Province s'empreſſa de lui conférer chez elle; que l'on y joigne encore les appointements, les émoluments, les rétributions, & les exemptions en tout genre, que cela lui procuroit; & que l'on

l'on juge delà, si *Guillaume* IV. n'a point réuni en sa personne une autorité prodigieuse, & tous les moyens possibles de se faire des créatures, & d'acquérir une influence irrésistible dans tous les Ordres de l'Etat: que l'on juge, enfin, s'il n'est pas à craindre, que quelqu'un de ses Descendants n'use de cette autorité, de ces moyens & de cette influence, héréditaires, pour réduire à jamais, sous le joug d'une Souveraineté absolue, la Nation, aux dépens de laquelle la lâchété & la démence ont fait de si grands sacrifices.

Enfin, *Guillaume* mourut en 1751, sans avoir fait le Bien, ou plutôt, les Miracles, que les Artisans de son élévation avoient promis de son administration, & que l'aveugle crédulité en attendoit. —— D'abord ce Prince, qui, selon ces Artisans-là, alloit devenir la terreur de la France, & préserver nos frontieres de toute entreprise ultérieure des Armées de cette Puissance, se tint à *La Haye*, tandis que *Bergopzoom* & d'autres Places importantes nous furent enlevées: — son crédit, non plus que ses exploits, n'accéléra point la Paix, qui se fit en 1748. — Pendant le cours de son Stadhouderat, la plûpart des Régents, des Magistrats, & d'autres gens en place, entiérement dévoués à sa personne, & par conséquent, assurés d'être maintenus dans leurs postes, ou

d'en acquérir de plus importants, par le moyen de ſon autorité, ou de ſon influence, reſterent auſſi inapliqués, auſſi négligents, auſſi intéreſſés, & auſſi orgueilleux qu'auparavant; — d'autres, aſſurés de parvenir par le même moyen, ſe contenterent de reſſembler à ces gens-là: — la diminution des Impôts, dont on avoit bercé le Peuple, n'eut point lieu: — les finances de l'Etat ne furent pas mieux adminiſtrées: — la miſere générale continua de regner dans le pays. — notre marine & nos frontieres demeurerent comme elles étoient: — de nouveaux abus furent ajoutés à ceux qui exiſtoient déjà dans la Conſtitution générale, & dans les Conſtitutions particulieres: — la même choſe eut lieu dans toutes les parties de l'Adminiſtration civile & politique: — le poids de l'oppreſſion, au lieu de diminuer, fut aggravé partout: — & les cauſes de tant de maux ayant ſubſiſté juſqu'à ce jour, il n'eſt point étonnant que nous continuions d'en reſſentir les mêmes effets.

Immédiatement après la mort de *Guillaume*, la Princeſſe ſon Epouſe, Mere de V. A., *Monſeigneur*, entra, en qualité de Gouvernante, dans l'exercice de toutes les Charges & Dignités, dont ſon Epoux avoit été revêtu: & le Duc *Louis* de *Brunswick*, Parent de cette Princeſſe, & qui, pour notre malheur, étoit

étoit entré au ſervice de la République en 1750, eut le commandement général des Troupes, pour le temps qui reſtoit à s'écouler juſqu'à Votre Majorité.

Ce n'eſt point ici le lieu de m'étendre ſur la maniere dont les choſes allerent ſous le gouvernement de cette même Princeſſe : mais je ne puis m'empêcher de dire, qu'elle nous fit ſouvent ſentir combien elle étoit entiere dans ſes ſentiments ; à quel point elle vouloit être obéie, & combien ſon attachement aux intérêts de ſa Nation l'emportoit ſur celui, que ſon devoir lui impoſoit à l'égard des intérêts & du bonheur de la République. Tout le monde connoît la maniere injuſte & arbitraire dont elle mena quelques unes de nos Régences, & notamment celle de *Harlem*, dans les cas, où elles prétendoient maintenir leurs droits légitimes. L'on connoît également les menées, qu'Elle, le Duc, & ſes autres partiſans ont employées au commencement de 1756, pour porter les Etats Généraux à accorder le Secours de 6000 hommes, que l'Angleterre nous demandoit alors ſans aucun fondement, & dans le ſeul deſſein de nous entraîner ſubtilement dans la guerre, qui venoit d'éclater entre cette Puiſſance & la France. L'on ſait encore que les Anglois doutoient ſi peu de l'effet favorable, qu'auroit eu, en ce cas, l'influence de notre Cabale Anglomane, que les vaiſſeaux

deſtinés à tranſporter le Secours en Angleterre, arriverent à *Helvoet* auſſiôt que Mr. *Yorke* eût reçu ordre d'en faire la demande; & que ce fut en partie aux vigoureuſes Réſolutions, que les Etats de Friſe prirent alors ſur ce ſujet, & aux Mémoires que l'Ambaſſadeur de France préſenta en même temps à *L. H. P.*, que nous dûmes le bonheur de n'avoir pas donné dans le piége qui nous étoit tendu. L'on ſait encore que les Anglois ſe vengerent cruellement du juſte refus de ce Secours, par les déprédations inouies, que leurs Pirates firent dès cet inſtant, & jusqu'à la mort de la Gouvernante, ſur notre Commerce. L'on ſait, enfin, que cette Princeſſe, malgré toutes ſes proteſtations du contraire, ſe mit peu en peine de procurer les moyens qu'on lui demandoit, pour réprimer ces déprédations. En effet, ni la vue de ce commerce déſolé & perdu, ni la vue de nos fabriques anéanties, ni la conſidération de tant de familles ruinées par ces effets, ni les plaintes, ni les réclamations réitérées des principaux Intéreſſés, ne purent la toucher: toute protection fut refuſée de ſa part, *ſous prétexte* que notre marine étoit trop foible, & qu'on ne pouvoit la rétablir, ſans augmenter en même temps les troupes de terre; attendu que ſelon elle & ſes partiſans, le théatre de la guerre s'étendant jusqu'au voiſinage de nos frontieres, celles-ci pouvoient

être

être insultées, ou attaquées par l'une ou l'autre des Puissances belligérantes. —— Et qui étoient donc les Membres du Gouvernement, qui appuyoient ce *prétexte* aussi *odieux* qu'*absurde*?..... C'étoit une Majorité toute-puissante dans les Etats de Gueldre, d'Utrecht, d'Overysfel & de Groningue, ainsi que d'autres Régents dévoués à la Cabale, lesquels sachant que nos trois Provinces maritimes ne consentiroient jamais à une Augmentation de troupes, si coûteuse & si inutile, s'autorisoient délà à refuser de consentir au Rétablissement de la marine, & servoient ainsi la Gouvernante, dans le parti qu'elle avoit pris de n'accorder aucune protection à notre commerce. En un mot, il en fut alors, ainsi qu'il en a été pendant les trois dernieres années, qui précéderent la derniere guerre: Nos intérêts les plus chers, & l'honneur de la République, furent indignement sacrifiés à nos ennemis naturels; & cela, d'une maniere si visible, qu'il n'y a aucun homme raisonnable qui puisse en douter.

Pour démontrer à quel excès de détresse notre commerce étoit réduit à la fin de 1758, & le peu de cas que la Gouvernante avoit fait auparavant, & fit encore alors des Représentations de nos principaux Négociants, je placerai ici la substance de celles, qu'une Députation d'entre de ces Messieurs fit derechef à cette Princesse le 7. décembre de cette an-

née-là. C'étoit la quatrieme, que le Commerce lui envoyoit depuis le commencement de la guerre.

Les Députés ayant obtenu audience de *Son Alteſſe Royale*, lui rappelerent avec autant de fermeté que de reſpect, tous les maux qui étoient réſultés, & qui pourroient encore provenir de la continuation des actes de violence & des déprédations commiſes, tant par les vaiſſeaux de guerre Anglois, que par les Corſaires de la même nation : Ils ſe plaignirent enſuite des chicanes de toute eſpece, auxquelles le Miniſtere d'Angleterre avoit recours, — pour s'autoriſer à ne faire aucun droit ſur les plaintes portées par nos Négociants ; — pour interrompre le cours naturel & légitime de notre commerce ; — & pour éluder tout arrangement raiſonnable, en faveur de notre Navigation &c. — Après cela, celui de ces Députés qui portoit la parole, continua ſon diſcours en ces termes :

„ Que Votre Alteſſe Royale, *Madame*, ne
„ regarde pas comme une importunité, ſi les
„ Négociants, contraints par les raiſons ſus-
„ dites, & réduits à la derniere extrémité,
„ s'adreſſent de nouveau à Elle, & lui réité-
„ rent leurs reſpectueuſes inſtances, pour ob-
„ tenir ſon ſecours dans le danger preſſant
„ où ils ſe trouvent : Et qu'Elle permette,
„ qu'à cet effet, ils lui propoſent deux
„ moyens,

„ moyens, que l'on peut croire, avec raiſon,
„ devoir être de la plus grande utilité, & qui
„ ſont, — de faire tous les efforts poſſibles,
„ pour obtenir de l'Angleterre la reſtitution
„ des tréſors ſi importants, qui y ſont rete-
„ nus contre tout droit & raiſon: — Et d'ac-
„ corder une protection ſuffiſante à la Naviga-
„ tion, *dans toutes les parties du monde.*"

„ Les Négociants croyent que ces deux
„ choſes ſont de la plus grande & de la plus
„ preſſante néceſſité, pour récouvrer cette
„ maſſe de richeſſes, qui ſe trouve en ce
„ Royaume, & qui s'y accroit journelle-
„ ment, & afin, qu'avec l'aide du Dieu
„ Tout-puiſſant, l'on prévienne la ruine de
„ tant de braves gens, qui ſont l'appui du
„ commerce, & à qui l'honneur eſt auſſi cher
„ que la vie. Leur chûte ne peut qu'entraî-
„ ner la perte de toutes nos fabriques, manu-
„ factures & main-d'œuvres; & l'hiver, où
„ nous entrons, réduira les moins moyennés,
„ d'entre les ouvriers, à ſouffrir la famine &
„ la miſere la plus cruelle.

„ Les premiers effets de cette détreſſe,
„ *Madame*, ne peuvent ſe faire remarquer à
„ la Cour de *V. A. R.*; mais nous autres, nous
„ nous en appercevons déjà: & jusqu'où ce-
„ la ira-t-il par la ſuite? Croyez-nous *Ma-*
„ *dame*, le danger eſt extrême; la miſere
„ s'accroit chaque jour; & dans peu de temps,
„ quel-

„ quelque bonne volonté que l'on ait, il ſera „ impoſſible de tendre aux malheureux une „ main ſecourable.

„ Quelque néceſſaire, & quelqu'important „ que ſoit, pour le commerce, le ſuccès du „ premier point ſusdit, celui du ſecond point, „ c'eſt-à-dire, d'accorder aux Négocians „ une protection ſuffiſſante, *dans toutes les parties du monde*, ne l'eſt pas moins.

„ Ce ſont des Vaiſſeaux de guerre, *Madame*, qu'il faut pour ſoutenir ces Négocians; „ pour prévenir toute ruine ultérieure dans le „ pays, & afin que, ſi les Négociations amiables & les belles promeſſes ne répondent „ point à l'attente que l'on en a encore, la „ République ſoit en état de ſe repoſer ſur ſes „ propres forces; & que ſi les biens, que „ nous avons en Angleterre, ſe trouvent perdus pour nous, nous puiſſions nous aider nous-„ mêmes, & tirer vengeance de l'injuſtice „ que l'on nous aura faite.

„ Permettez donc, *Madame*, que les Négocians requierent pour eux, & pour tous „ ceux qui doivent vivre du commerce, cette „ attention de *V. A. R.* — Mettez-les en état, „ par un ſecours de Vaiſſeaux de guerre, d'exercer leur navigation & leur commerce: faites „ en ſorte qu'ils puiſſent ſe fier la-deſſus: & „ que *V. A. R.*, qui a la principale direction „ des meſures que l'Etat prend, ne les renvoye

„ plus

„ plus de chez Elle, à d'autres perſonnes. Nous
„ ſommes certains *qu'il ne dépend que d'Elle de*
„ *les ſécourir: un ſeul mot de ſa bouche ſuffit,*
„ *pour faire ordonner l'Armement formidable qui*
„ *eſt néceſſaire. Aucun de ceux qui ont accroché*
„ *cet Armement à l'Augmentation des troupes,*
„ *ou à autre choſe, ne s'y oppoſera plus: Et cela*
„ *d'autant moins, qui l'on peut s'aſſurer qu'au-*
„ *cun des Membres du haut Gouvernement ne dou-*
„ *te pas de la néceſſité de cette Protection ſur*
„ *mer*.....

„ Les Négociants ſont bien éloignés de vou-
„ loir engager la République dans une guerre
„ avec un puiſſant Royaume; au contraire,
„ ils ne deſirent pas autre choſe, que de jouir
„ d'une neutralité aſſurée, & du bonheur de
„ la paix..... Et pour montrer combien,
„ d'un côté, ils ſont éloignés de vouloir une
„ guerre avec leurs Oppreſſeurs, & com-
„ bien d'ailleurs ils ſouhaitent que la Répu-
„ blique, au moyen de ſes propres forces
„ & par de nouvelles Alliances, ſe mette en
„ état de prévenir leur ruine entiere, ils pren-
„ nent la liberté de rappeler derechef ce qu'ils
„ ont déjà avancé tant de fois, c'eſt-à-dire,
„ qu'il importe de dépêcher, du ſein de l'As-
„ ſemblée de *L. H. P.*, une Députation pour
„ ſolliciter auprès de ſa Majeſté Britannique,
„ un prompt & entier rédreſſement de leurs
„ griefs, & pour y inſiſter de la maniere la

„ plus

„ plus forte ſur l'obtention d'une entiere ré-
„ paration des dommages qu'ils ont ſoufferts.

„ Et s'ils ne croyoient pas que ce ſeroit,
„ en quelque ſorte, prévenir les Délibérations
„ de leur légitime Souverain, ils propoſe-
„ roient, qu'au même temps que l'on enver-
„ roit la Députation ſusdite en Angleterre,
„ l'on expediât diverſes Commiſſions en Ruſ-
„ ſie, en Eſpagne, en Suede & en Dane-
„ mark, afin, qu'au cas d'un refus de la part
„ de la Cour de Londres, l'on pût s'aſſu-
„ rer de l'alliance & du ſecours desdites
„ Cours, & qu'elles s'oppoſaſſent avec nous
„ au Deſpotisme, que les Anglois exercent
„ ſur mer, &c. "

A ces Repréſentations ſi touchantes, ſi éner-giques, & ſi fondées, *Monſeigneur*, S. A. R. répondit froidement, „ qu'Elle regardoit *avec*
„ *déplaiſir* l'état actuel du Commerce, &
„ qu'Elle n'en étoit pas *moins touchée* que
„ qui que ce fût d'entre les Négociants; mais
„ que ce n'étoit point SA FAUTE, *ſi le Com-*
„ *merce n'étoit pas mieux protégé:* que c'étoit
„ aux Régents de *Dordrecht*, *Harlem*, *Am-*
„ *ſterdam*, *Gouda*, *Rotterdam* & la *Brille*,
„ qu'il falloit attribuer la cauſe, pour laquel-
„ le les Forces de TERRE & de MER n'étoient
„ pas en meilleur état: que de ſon côté,
„ Elle n'avoit point discontinué de travailler
„ à ſatisfaire les Négociants; & qu'une Let-

„ tre

„ tre qu'Elle avoit reçue du Roi, son Pere, „ (*Lettre, dont* S. A. R. *leur remit une copie, & qui ne signifioit rien de positif*) en rendoit „ témoignage ; qu'Elle avoit appris que le „ Colonel *Yorke* avoit demandé, dans la mati- „ (née du même jour, une audience de *L. H. P.* pour entrer en conférence sur cette af- „ faire, & qu'Elle en espéroit une heureux „ succès. " — Après ce discours, *S. A. R.* se retira dans un autre appartement, en disant à ces Messieurs que, s'ils le trouvoient à propos, ils pouvoient s'expliquer plus amplement avec son Conseiller privé, Mr. *de Larrey*.

Le ton, avec lequel ce discours avoit été prononcé, le reproche que *S. A. R.* y avoit fait aux Villes susdites, d'être la cause que les Forces de *Terre* & de *Mer* n'étoient point en meilleur état, & la certitude que ces Députés avoient du peu de fruit, qui résulteroit des suites de la Conférence de Mr. *Yorke*, firent conclure à ces Messieurs, qu'ils avoient derechef perdu leurs peines. — Malgré cela, ils se rendirent chez Mr. *de Larrey*, où, après quelques débats assez vifs sur le sujet qui les avoit amenés, cet homme coupa court, & leur dit nettement, „ que *Madame* la Gouvernante „ s'étoit fait *un point d'honneur* de ne consen- „ tir à aucun Armement par mer, sans obte- „ nir l'Augmentation des troupes ; & qu'il „ n'osoit flatter les Négociants, du recouvre-

„ ment

„ ment des navires & des effets, que les An-
„ glois leur avoient enlevés. "

Je ne m'arrêterai point ici sur la nouvelle Proposition, que Madame la Gouvernante, toujours appuyée par les quatre Provinces susdites, alla faire le 11. suivant aux Etats Généraux, pour obtenir l'Augmentation des troupes en même temps que l'Armement par mer, tandis que *S. A. R.* savoit dans le fond de son ame, que nos trois Provinces maritimes ne consentiroient jamais au premier de ces objets: — Je ne m'étendrai pas non plus sur les Requêtes que les Négociants d'*Amsterdam* & de *Rotterdam*, présenterent immédiatement après à leur Régence respective, & aux Etats de Hollande, à l'effet d'obtenir au Commerce la Protection nécessaire, & pour montrer le peu d'espoir que la Réponse de la Princesse leur avoit laissé d'obtenir cette Protection: — En un mot, je ne rappelerai point que, selon quelques expressions notées ci-dessus, dans le Discours des Députés, *S. A. R.* pouvoit facilement, par son influence toute-puissante dans l'Assemblée des Etats-Généraux, satisfaire à la juste réquisition de ces Députés; — Je dirai seulement ici, que la Réponse faite à ces Messieurs, par le Conseiller *de Larrey*, indigna toute la Nation. — Ce n'étoit donc point assez de leur avoir fait sentir, d'une maniere vague, qu'ils n'avoient rien à espérer;

il

il falloit y joindre l'impudence & l'insulte, ou plutôt, la cruauté. — Quoi! déclarer nettement, „ *que* S. A. R. *s'étoit fait* un point „ d'honneur *de ne consentir à* aucun *Armement* „ *par mer*, *sans obtenir l'Augmentation des trou-* „ *pes!* " .... C'étoit-là enfoncer le poignard aussi avant qu'il pouvoit entrer..... Si cela fut ainsi, *Monseigneur*, quel triste *point d'honneur*, que celui, qui l'emportoit sur la justice, sur les devoirs les plus sacrés, & sur les serments solemnels faits à chaque Province en particulier, & aux Etats-Généraux! — Je ne puis croire qu'un motif aussi odieux ait guidé la Princesse Votre Mere, dans son refus d'accorder la Protection si instamment demandée pour le Commerce: Je crois plutôt que guidée par de faux préjugés, qu'aveuglée par son attachement pour sa Nation, que trompée par de perfides conseillers, qu'envisageant mal l'état des choses, & qu'enhardie par l'appui d'une multitude de Régents dénaturés, qui vouloient lui plaire, & qui connoissoient mieux qu'Elle, ce qu'Elle avoit à faire dans un pareil cas, *S. A. R.* s'est comportée de la maniere qu'Elle l'a fait dans ces circonstances.

Enfin, quoiqu'il en soit, il est certain que l'obstination que la Princesse Gouvernante eut de ne pas se rendre aux justes instances des Négociants, & que les suites que cette obstination

eut encore après la mort de *S. A. R.*, ont coûté près de 20 millions de perte à notre Commerce, & ont causé, à l'honneur de la République, une tache ineffaçable. — L'on apprit aussi par-là, que puisqu'en déclarant héréditaires les Charges & Dignités, auxquelles *Guillaume* IV. fut élevé, la prudence en avoit fait exclure ceux de ses Descendants, qui seroient revêtus de la Dignité Royale ou Electorale, cette même prudence auroit du en faire exclure également ceux de ces Descendants, qui épouseroient des Enfants de Roi, ou de tout autre Souverain, dont les intérêts pourroient être, ou devenir contraires à ceux de la République: Et peut-être n'auroit-on pas mal fait de pourvoir aussi aux inconvénients, qui, chez nous, résulteront toujours de la Régence d'une Femme étrangere, qui peut parvenir à cette Régence sans avoir eu le temps, ou sans avoir pris la peine d'étudier notre Constitution, nos Loix, la nature de notre Gouvernement, & bien d'autres choses, dont la connoissance est indispensable, pour exercer avec fruit les Charges & Dignités de Stadhouder &c., qu'un Enfant mineur doit remplir à sa majorité.

Après la Mort de Madame la Gouvernante (*a*), une

(*a*) Cette Princesse mourut le 12. janvier 1759. — Et le jeune Stadhouder n'avoit point encore 11. ans.

une autre ſcene s'ouvrit aux yeux de la Nation. — Par une diſpoſition particuliere, *S. A. R.* avoit chargé le trop fameux Duc de *Brunswick* de l'adminiſtration de la tutelle de V. A., *Monſeigneur*, & par conſéquent des ſoins de votre Education : & pour votre malheur, autant que pour celui de la République, cette confiance ne pouvoit être plus mal placée. Cet homme ruſé, adroit, diſſimulé & ambitieux à l'excès, dévoué, d'ailleurs, aux intérêts de l'Angleterre, & mépriſant la Nation dont il mangeoit le pain, ne négligea rien, dans l'exercice de ce poſte, pour regner ſoverainement ſur votre esprit pendant le reſte de votre minorité, & après votre majorité. Ayant ſu captiver tout votre attachement, toute votre confiance, il lui fut facile de Vous inculquer les préjugés, les principes & les maximes, qu'il jugeoit favorables à ſes deſſeins. Il ne Vous cacha que ce qu'il étoit néceſſaire que Vous ſuſſiez, tant pour votre bien, que pour celui de l'Etat: en un mot, il ne lui manqua que de réuſſir à pervertir les excellentes qualités, dont la nature avoit doué votre cœur. Mais que ſervent ces qualités, ſans les vraies lumieres de l'esprit! — Lorsqu'un jeune Prince a le malheur d'être élevé dans des principes plus favorables aux vues particulieres de ceux, qui préſident à ſon éducation, que ſalutaires pour l'Etat qu'il doit

gouverner par lui-même, *ou* dans lequel il ne doit devenir que le Chef du Pouvoir exécutif, lors qu'en même temps la flatterie des Courtisans, & les applaudiſſements d'une multitude aveugle viennent à confirmer ce Prince dans la confiance qu'il a en ceux qui le gouvernent, & dans les fauſſes idées que ceux-ci lui donnent de ſes droits, de ſon autorité future, & de la ſaine politique, un tel Prince eſt vraiment à plaindre : il n'eſt rien par lui-même : il n'eſt, & ne ſera jamais, que ce qu'on aura voulu qu'il fût ; il n'eſt enfin qu'un être factice. Enveloppé, toute ſa vie dans un nuage de préjugés & derreurs, entraîné dans un tourbillon formé par l'impoſture & l'adulation, il ne verra que par les yeux de ceux qui l'auront formé tel, ou de ceux qui l'environneront ; il n'agira jamais que par l'impulſion qu'ils ſauront lui donner, & ne ſoupçonnera pas qu'il n'eſt que le triſte jouet de la volonté ou des caprices d'autrui : Enfin, ce ſera un miracle, ſi la vérité parvient un jour juſqu'à lui ; & ſi elle y parvient en effet, ce ſera un plus grand miracle encore, s'il la reconnoît. — Telle eſt, *Monſeigneur*, la vraie & triſte idée qu'on doit ſe former de l'Education que Vous avez reçue, & des effets que cette Education a produits enſuite, & produit encore journellement en Vous.

Au

Au même instant que le Duc entra dans l'administration de la tutelle de *V. A.*, les Etats Généraux le déclarerent Votre Représentant, comme Capitaine général de l'Union. Il paroît que *L. H. P.* prévirent dès lors les abus, que cet homme pourroit faire du crédit & de l'influence, qu'il avoit eu l'art de se procurer dans la République pendant la Vie de Madame votre Mere; car l'Article VII. des Instructions qu'Elles lui donnerent, en la qualité susdite, porte mot pour mot ce qui suit: „ Le Seigneur Duc ne se „ mêlera absolument d'aucunes affaires con„ cernant la Religion, la Police, les Finan„ ces, ou la Justice; ni d'autres affaires quel„ conques qui sont à la disposition particuliere „ de *L. H. P.*, ou qui regardent les Confé„ dérés, ou quelques uns de leurs Membres; „ non plus que des affaires relatives à l'Acte „ d'Union, formée entre les Confédérés: & „ encore moins pourra-t-il s'immiscer, soit „ directement ou indirectement, dans les dis„ cussions ou différents, qui pourroient s'é„ lever entre les Confédérés en général, ou „ quelqu'uns d'iceux, ou entre les Membres „ ou Quartiers de quelque Province que ce „ soit, à moins que les Parties intéressées ne „ le requierent d'y interposer ses bons offices „ & sa médiation, ou qu'elles ne soumettent „ l'affaire à son jugement & décision,"

Cependant, malgré les ſages précautions priſes dans cet Article, malgré la clarté & la fermeté, avec leſquelles *L. H. P.* y avoient déclaré leur volonté ſuprême, le Duc trouva moyen d'éluder les défenſes qui lui étoient faites. Une multitude de Lâches, connoiſſant l'étendue de ſon crédit, & prévoyant l'influence toute puiſſante qu'il auroit ſur l'eſprit de *V. A.* lorſqu'elle auroit atteint ſon âge de majorité, trahirent les intérêts & la gloire de l'Etat en le ſervant dans ſes menées ouvertes ou ſecretes, & cela, dans la vue de ſatisfaire, par ſon moyen, leur cupidité & leur ambition: Et ſans qu'il y parût beaucoup, il regna ſi ſouverainement, que tous ceux qui le ſervoient étoient ſurs d'être récompenſés; & que ceux qui avoient le malheur de lui déplaire, éprouvoient directement, ou indirectement, les plus grands effets de ſon reſſentiment. En un mot, les injuſtices, & les actes d'une autorité arbitraire ne lui coûtoient rien, parce que perſonne ne s'y oppoſoit. — Eh! que pouvoit-on faire, d'ailleurs, contre un homme, qui d'une main répandoit les faveurs, & qui de l'autre tenoit la foudre, pour écraſer ſes ennemis? — Il ne ſe comporta pas mieux en qualité de Repréſentant du Capitaine général: Il remplit nos Troupes d'une multitude d'Etrangers, dont une partie étoit indigne de manger le pain de l'Etat: nos Officiers nationaux ſouf-

ſouffrirent les paſſe-droits les plus injuſtes: il introduiſit dans le Service des maximes dangereuſes, des uſages intolérables, & des abus criants: & nous ſommes encore bien éloignés d'en voir disparoître les traces. — Si c'étoit ici le lieu de m'étendre ſur tout cela, je rapporterois des choſes qui feroient horreur: Mais j'en réſerve le détail pour un autre temps.

Enfin, le 8. mars 1766, *V. A.* atteint l'âge de majorité, & le Duc ceſſa d'être Votre Repréſentant, comme Capitaine-général; mais il ne ceſſa point de jouir des 60 mille florins que l'Etat lui donnoit annuellement, indépendamment du Gouvernement de Bois-le-Duc, & du Commandement du Régiment des Gardes Hollandoiſes, qu'il avoit. Outre les Remercîments ſolemnels & les plus flatteurs, qu'il reçut de la part de *L. H. P.* & de chaque Province en particulier, pour avoir adminiſtré la tutelle de *V. A.* & pour avoir préſidé à ſon Education, il obtint encore, en reconnoiſſance de cela, la ſomme de 611000 florins, tant de la part de *V. A.* que de celle des Provinces reſpectives (*a*).

Mais,

(*a*) La Gueldre donna pour ſa part, . . 50000. fl.
La Hollande, ... 200000.
La Zélande, ... 30000.
Utrecht, ... 25000.

Mais, *Monſeigneur*, que fit le Duc pour reconnoître tant de marques de conſidération, & tant de bienfaits de la part de *L. H. P.*, de la part de chaque Province en particulier, ainſi que de celle de *V. A.*? . . . . . Il ſongea à prendre ſes meſures pour s'aſſûrer un empire entier & durable ſur votre Perſonne, & pour trahir la gloire & les intérêts de l'Etat, ſans ſe compromettre. Et à cet effet, abuſant de votre jeuneſſe, de votre inexpérience, & de la confiance ſans bornes que Vous aviez en lui, il engagea *V. A.* à former le fameux *Acte de Conſultation*, qui fut ſigné entre Elle & lui le 3. mai de ladite année 1766, & qui fut tenu dans les plus grand ſecret pendant 18. ans, c'eſt-à-dire, jusqu'en 1784, que la Providence permit qu'il fût découvert. — Quoique l'on ait beaucoup parlé de cet *Acte*, & que des Copies en aient été répandues dans toute l'Europe, je ne puis m'empêcher d'en don-

---

La Friſe, ...	40000. fl.
Overyſſel, ...	36000.
Groeningue, ...	25000.
Le Pays de Drenthe, . . .	5000.
Total . . .	411000
Le Prince Stadhouder, . . .	200000.
Total . . .	611000.

donner encore ici la partie principale, pour ſervir à juſtifier *V. A.* de la conduite étrange, qu'Elle a tenue dans l'adminiſtration de ſes Charges & Dignités, depuis ſa majorité jusqu'au départ du Duc; conduite, qu'Elle tient encore aujourd'hui, ſoit par les conſeils que cet homme dangereux lui fait parvenir, ſoit en conſéquence des principes funeſtes qu'il a ſu lui inculquer.

Après un aſſez long Préambule, où ſont rappélées l'arrivée du Duc en ce Pays, l'eſtime & la confiance dont il avoit joui auprès des Illuſtres Pere & Mere de *V. A.* & auprès des Etats Généraux, —— après l'expoſition des ſoins qu'il avoit eus de votre Education &c., ledit *Acte* fait parler *V. A.* en ces termes:

„ A ces cauſes, Nous ſommes convenus „ réciproquement avec Mr. le Prince de „ *Brunswick*, & nous nous ſommes accordés „ de la maniere que voici, ſur les points ſui- „ vants: "

„ I. Mr. le Prince de *Brunswick* s'engage- „ ra & s'obligera envers nous, comme il s'en- „ gage & s'oblige par la Préſente, de nous „ aſſiſter *de conſeil* & *d'effet* dans *la direction* „ *des affaires*, qui appartiennent, tant au *Dé-* „ *partement militaire*, *qu'à tous les autres Dé-* „ *partemens quelconques*, *qui ſont du reſſort de* „ *notre Autorité;* & de nous ſeconder en tou- „ tes choſes, dans tous les temps, & auſſi

„ ſouvent que nous l'en requerrons, & que „ nous le jugerons utile & néceſſaire pour nous.

„ II. Mr. le Prince ſusdit ſera tenu de nous „ ſervir fidelement, de ſon conſeil & avis, „ dans toutes les affaires que nous lui remet- „ trons entre les mains, & en aviſant & agis- „ ſant ainſi qu'en bonne conſcience il croira „ convenir pour la conſervation de notre Dig- „ nité, de nos Prérogatives & de nos Droits, „ ainſi qu'au plus grand ſervice & bien-être „ de l'Etat des Provinces-Unies des Pays- „ Bas, ſans s'en écarter par faveur ni par in- „ clination contraire à l'égard de quelques „ Provinces particulieres, Villes, Colleges, „ ou Membres d'iceux, ou envers quelques „ Perſonnes particulieres, qui ſoient, ou non, „ Membres du Gouvernement, ou par quel- „ ques autres raiſons quelconques; n'ayant en „ tout, devant les yeux, d'autre but que ce „ qui pourra ſervir au bien-être commun, & „ à l'avancement du plus grand avantage de „ ces Pays.

„ III. A cette fin Mr. le Prince de *Brunswick* „ ſe tiendra aſſidument auprès de notre Per- „ ſonne; & ſera particuliérement obligé de „ nous accompagner dans le Voyage que nous „ nous propoſons de faire bientôt par les Pro- „ vinces, Villes, & Places du reſſort de no- „ tre Stadhouderat-Héréditaire.

„ IV. En retour de quoi nous nous enga-

„ geons

„ geons & nous obligeons, de la maniere
„ la plus efficace, envers ce Prince, *de* l'in-
„ demniſer à l'égard de tout ce qu'il pour-
„ ra faire & exécuter pour remplir le pré-
„ ſent Engagement, & pour nous donner
„ les conſeils & l'aſſiſtance requiſe; ainſi
„ que *de* le garantir pleinement & parfaite-
„ ment de tout reproche, recherche, & res-
„ ponſabilité quelconque, comme nous l'in-
„ demniſons & le garantiſſons par la Préſente;
„ ne voulant pas qu'à ce ſujet, ledit Prince
„ rende aucun compte ni réponde à qui que
„ ce ſoit, autre qu'à nous même. Et au
„ cas qu'il nous arrivât, pendant la durée de
„ cet Engagement, de ſubir le ſort de la mor-
„ talité, nous voulons & deſirons, qu'il puis-
„ ſe s'acquitter, en remettant & en faiſant
„ dépoſer à notre Secrétairerie privée les
„ Pieces & Papiers relatifs à notre Adminis-
„ tration, & qui pourroient alors ſe trouver
„ entre ſes mains; ſans qu'il ſoit tenu de don-
„ ner aucune ouverture à qui que ce ſoit de
„ nos Héritiers, Succeſſeurs, ou Ayants-
„ cauſe; beaucoup moins de leur rendre au-
„ cun compte; & ſans qu'il y puiſſe être
„ contraint en aucune maniere: Et cela, pro-
„ viſoirement, & jusqu'à ce que l'un ou l'autre
„ de nous faſſe connoître ſa volonté con-
„ traire. "

Ainſi

„ Ainſi convenu & arrêté mutuellement entre
„ Nous ſouſſignés, & confirmé de notre Signa-
„ ture réciproque, & du Sceau de nos Armes.
„ Fait à la Haye le 3. mai 1766."

(*ſigné*)

G. P. D'ORANGE (L. S.)
L. DUC DE BRUNSWICK (L. S.)

Voilà, *Monſeigneur*, de quelle maniere un homme faux, ruſé, & avide de dominer en ce Pays, parvint à abuſer de votre facilité, & de votre attachement pour lui, au moment que vous ſortiez de votre minorité. Voilà comment il parvint à s'immiſcer plus qu'il n'avoit jamais fait, dans les affaires de tous les Départements dépendants de votre Adminiſtration, & même dans les affaires les plus ſecretes de l'Etat, puiſqu'elles ne vous ſont point cachées. Et cela, malgré le ſerment ſolemnel, qu'il avoit fait *aux Etats-Généraux*, de ſe conformer aux défenſes de l'Article VII. de ſes *Inſtructions*, lequel j'ai rapporté ci-deſſus; & cela, malgré tout ſentiment d'honneur & d'équité; & malgré la pitié, que devoit lui inſpirer la ſeule idée de ſéduire, de la ſorte, un jeune Prince plein de candeur & ſans expérience. En un mot, ſi l'on compare le premier Article de cet *Acte* funeſte, avec votre Commiſſion de Capitai-

taine & Amiral-général, avec les Commissions que Vous tenez de chaque Province, en qualité de leur Stadhouder, Capitaine & Amiral-général particulier, & si l'on considére en même temps l'ascendant invincible que le Duc avoit sur votre esprit, l'on peut dire avec fondement que, par cet *Acte*, il devint ici l'unique Chef du Pouvoir exécutif, & que dès cet instant, *V. A.* ne fut réellement que son Représentant, & l'aveugle instrument de tous les maux qu'il nous a causés jusqu'à ce jour. — Enfin, en considérant cet evénement, il n'est plus étonnant que *V. A.* ait reçu si mal la Proposition que les Députés d'*Amsterdam* lui firent, au mois de mai 1781, de lui adjoindre un COMITÉ, composé des Régents des Provinces respectives, pour l'assister de conseil & d'effet, & coopérer avec Elle au salut de la Patrie. *V. A.* avoit auprès d'Elle un homme, qui n'avoit point envie de se voir ainsi débusqué; & qui, pour cette raison, savoit Vous inspirer de quoi répondre à de telles Propositions.

Comme la méchanceté n'exclut pas une certaine prudence, le Duc prévit à quels désagréments, à quelles poursuites même, il se trouveroit exposé, si un jour cet *Acte* venoit à être découvert. C'est pourquoi, & ainsi qu'il est rapporté ci-dessus, il eut soin d'y faire stipuler dans le quatrieme Article, *que* V. A.

le

le garantiſſoit pleinement de tout reproche, recherche & reſponſabilité quelconque; qu'Elle ne vouloit pas qu'il rendît aucun compte, ou répondît à QUI QUE CE FUT, *autre qu'à Elle-même, ſur ce ſujet*; & qu'au cas qu'Elle vînt à mourir, *Elle vouloit & deſiroit qu'il pût s'acquitter, en remettant, ou faiſant dépoſer à votre Secrétairie privée les Pieces & Papiers relatifs à votre Adminiſtration..... ſans qu'il fût tenu de donner aucune ouverture, à qui que ce fût des Héritiers, Succeſſeurs, ou Ayant-cauſe de* V. A.; *beaucoup moins de leur rendre compte*; & cela, *ſans qu'il y pût être contraint d'aucune maniere.* Mais, *Monſeigneur*, l'événement montra que cette précaution avoit été inutile. Auſſitôt que l'*Acte* fût connu, l'indignation qu'on avoit déjà contre cet homme parvint à ſon comble: des cris & des plaintes ameres s'éleverent de toutes parts: Ni l'apologie que Vous entreprîtes de faire de ſa conduite, par la Lettre que vous écrivites aux Etats Généraux le 24 du même mois, ni le Mémoire juſtificatif, qu'il publia lui-même en après, ni les Ecrits ſans nombre, produits en ſa faveur par les Scribes de la Cabale, dont il étoit le Chef, ne purent étouffer ces plaintes & ces cris. L'expoſition que l'on y faiſoit de la bienveillance dont il avoit joui auprès de *Guillaume* IV. & de la Princeſſe Gouvernante, l'expoſition des marques de confiance & d'appro-

ba-

bation, dont les Etats l'avoient honoré autrefois, prouverent tout au plus, qu'il pouvoit avoir mérité tout cela, ou plutôt, qu'on pouvoit s'être trompé en le lui accordant. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux cas ne pouvoit justifier sa conduite actuellement connue, non plus que le parjure, & la surprise odieuse, dont il s'étoit rendu coupable par cet *Acte*. Des Provinces, enfin, demanderent son éloignement de la République; tous les bons Patriotes le desirerent, comme une faveur du ciel; & au mois d'octobre suivant, il trouva à propos d'abandonner ce pays-ci, pour éviter qu'on ne lui ordonnât de le quitter, ou qu'il ne lui arrivât quelque chose de pis.

Voilà, *Monseigneur*, voilà comment il se trouve des Individus, qui, par l'infamie de leurs actions, déshonorent le Nom qu'ils portent, tandis que d'autres illustrent ce même Nom par l'éclat de leurs vertus. L'Hiver dernier un Prince de la Maison de *Brunswick*, animé par l'amour de l'humanité, s'exposa intrépidement sur les flots d'une riviere impétueuse & débordée, pour aller secourir ses semblables, qui étoient en danger de périr; mais il fut englouti par les eaux avant d'avoir atteint l'autre bord. Le sort de ce Prince généreux, qui touchoit à peine à la fleur de son âge, fut déploré de toute l'Europe; sa Mémoire sera en vénération aussi long-temps qu'il existe-

exiſtera, dans ce monde, des ames honnêtes & ſenſibles. Et ſon vieil Oncle, réuniſſant en lui tous les vices d'un eſprit pervers & d'un cœur corrompu, fit pendant 34 ans le malheur d'une Nation libre, à laquelle il devint un objet d'exécration!..... La Providence retira de ce monde un jeune Prince, dont les vertus honoroient l'humanité, tandis qu'Elle prolonge les jours d'un Vieillard indigne d'avoir exiſté!.... Peut-être veut-Elle nous conſoler par le ſpectacle qu'il donne, en traînant ſon ignominie de retraite en retraite.

Je ne rappelerai point ici, *Monſeigneur*, les honneurs inouis que *V. A.* reçut, à l'occaſion de ſon avénement à l'âge de majorité, ſoit de la part de *L. H. P.*, ſoit de la part des Etats de chaque Province, ſoit, enfin, de celle des différents Colleges de pouvoir exécutif, tant dans le cérémonial des compliments, que dans votre introduction dans les Aſſemblées particulieres de ces Corps; je ne rappelerai point non plus avec quel pompe, avec quel éclat, cet évenement fut célébré, ni à quels excès d'allegreſſe & d'adulation une partie de la nation ſe livra derechef en cette occaſion. Les Hiſtoires de ce temps-là prouvent aſſez quel Parti y regnoit encore, & que le délire & l'illuſion de 1747. n'étoient point encore diſſipés de l'esprit de la populace, non plus que de celui de ces citoyens

toyens, que la fortune, ou un rang plus ou moins distingué, n'exempte pas d'avoir tous les préjugés, toute l'ignorance, ou toute la bassesse de sentiments de la lie du Peuple: C'est pourquoi, je me contenterai, ici, d'exposer en peu de mots, comment dès-lors les choses allerent de mal en pis dans la République, & de quelle maniere elles sont parvenues à la crise effrayante, où nous les voyons aujourd'hui. Et à cet effet, ce qui suit mérite attention.

Comme si le Pouvoir, dont *V. A.* se trouva revêtue à votre Majorité, n'avoit point été assez grand, l'on saisit l'occasion de cet événement pour l'augmenter encore; c'est-à-dire, que l'adulation, ou la folie, Vous y fit de nouveaux sacrifices, & que même des hommes, indignes de porter le nom de citoyens, Vous y déférerent une partie de ce qu'ils ne tenoient du Souverain, que comme un dépôt sacré, dont ils ne pouvoient disposer: témoins les Membres qui composoient alors le College des Conseillers-Députés des Etats de Hollande, & qui, sur la proposition du Comte de *Bentinck*, Seigneur de *Rhoon*, & sans y être aucunement autorisés par ces Etats, Vous abandonnerent alors la *disposition* des Emplois civils & militaires, dont la *collation* étoit confiée à ce College. — Voilà comment après avoir sacrifié tout sentiment d'honneur, on sa-

*****

cri-

crifioit encore ce qu'on ne poſſédoit pas! — Voilà comment dans l'Aſſemblée de ces mêmes Etats, une Majorité dévouée à l'Idole du jour ſouffroit qu'un College, qui lui étoit ſubordonné, fît ſous les yeux de cette Aſſemblée un pareil ſacrifice! — Tout Stadhouder mieux conſeillé, que *V. A.* ne l'étoit, auroit dit à ces Lâches, *je ſuis établi pour maintenir & défendre les droits, privileges & libertés de ce Pas, de ſes membres, colleges, villes & habitants; par conſéquent, je regarde comme un crime envers l'Etat & la Nation, je regarde comme une injure faite à ma Perſonne, non ſeulement* tout ſacrifice injuſte, *mais encore* toute offre *préjudiciable à ces droits, à ces privileges, à ces libertés, & particuliérement* toute offre quelconque *faite par des gens, qui n'ont pas le droit d'en faire aucune.* — Mais, bien loin de tenir un langage ſi généreux, *V. A.*, ſemblable à ſon Pere, acceptoit tout, ſoit qu'on le lui offrît légitimement, ou non. Conſeillée & aveuglée, comme Elle l'étoit, Elle auroit, je crois, accepté le ſceptre de la Souveraineté, ſi ſes flateurs euſſent oſé le lui offrir: Et en ce cas, l'on ſeroit parvenu d'un plein ſaut au but, où votre *Mentor* étoit cenſé viſer; car ſi l'on réfléchit ſur tout ce qu'il a fait & fait faire juſqu'à ſa disparition d'entre nous, il y a lieu d'en conclure que ſon Plan a été de transférer inſenſiblement, à Votre Maiſon, la Souveraineté réelle de ce Pays.

Mais

Mais ce n'étoit point assez, pour cet homme dangereux, que *V. A.* réunît en Elle un Pouvoir qui offusquoit si étrangement la Puissance souveraine de chaque Province, & par conséquent, celle des Etats Généraux, il importoit encore à ce même homme que *V. A.* pût user de ce Pouvoir, & l'augmenter à discrétion, sans rencontrer aucun obstacle, sans même éprouver de contradiction. Et à cet effet, il falloit établir dans les Régences de la plûpart des villes de la République, dans les divers Colleges du Pouvoir exécutif, des *Affidés* qui surveillassent aux intérêts de *V. A.* en y trahissant ceux de l'Etat ; — il falloit, dis-je, y établir des *Affidés*, qui y donnassent le ton aux Délibérations, — qui y dirigeassent les Résolutions, ou les Opérations, selon vos vues ou selon celles de votre Conseil, — qui y réglassent tout selon leurs instructions secretes, — & qui tinssent ces Régences & ces Colleges, ou du moins la majorité de leurs Membres, dans une dépendance absolue : Et tout cela réussit au delà de tout espoir. Dans un Pays, où l'amour du luxe, où l'ambition de s'élever par quelques moyens que ce soit, où l'indifférence pour le bien publie, où l'avilissement de l'ame, & la dépravation de l'esprit & du cœur sont parvenus au point qu'ils le sont parmi nous, il n'étoit pas difficile de trouver des hommes qui se crussent très-honorés

de remplir cet emploi honteux, & d'autres hommes, qui ſe cruſſent très-heureux de ramper ſous le joug de ces tyrans ſubalternes, connus, dans quelques Villes, ſous le nom de *Lieutenant-Stadhouders*, en d'autres endroits, ſous le nom de *Premiers*, & ailleurs, ſeulement par l'autorité qu'ils s'arrogeoient, & par les Actes arbitraires qu'on leur voyoit faire. Etablis pour eſpionner ou faire eſpionner la conduite d'un chacun, — établis pour ſéduire les ambitieux & les intéreſſés, par l'appas des récompenſes, — pour contenir les foibles par la crainte de la vengeance, — & pour réſiſter aux hommes courageux, par une oppoſition victorieuſe, il n'eſt point étonnant qu'ils dirigeaſſent tout, à leur gré, dans les Départements qui leur étoient confiés. Avoir la faveur de ces vils Inſtruments du deſpotisme, c'étoit avoir la vôtre, *Monſeigneur*, c'étoit être ſûr de parvenir: encourir leur défiance ou leur haine, c'étoit encourir la défiance ou la haine de *V. A.* ou celle de votre Conſeil, & par conſéquent, c'étoit être expoſé à des paſſe-droits, à des injuſtices & à des perſécutions de toute eſpece.

De cette *Inſtitution* odieuſe & tyrannique, dans divers endroits, & de l'*exiſtence* d'un Parti nombreux, aveuglement dévoué à *V. A.* & qu'on avoit ſoin d'entretenir dans presque tous les Corps municipaux, dans presque tous

les

les Colleges de juſtice, de police, & autres Départements civils ou militaires, où une telle *Inſtitution* n'exiſtoit pas, provinrent les RECOMMANDATIONS qui Vous étoient faites, ou que *V. A.* faiſoit Elle-même à qui Elle trouvoit bon d'en faire, pour placer ou favoriſer ceux que l'on croyoit propres aux vues que l'on avoit: — de cette même *Inſtitution*, & de l'*exiſtence* de tels Partis, provinrent également les IMPROBATIONS faites de la même maniere, & pour un effet contraire à celui des RECOMMANDATIONS: — Delà, tant de perſonnes indignes, introduites dans les Régences, dans les différents Colleges des Villes, dans les divers Départements de l'Etat, ainſi que dans les charges, les emplois & les commiſſions honorables ou lucratives; — delà, tant d'honnêtes citoyens exclus des Régences, des Colleges & Départements ſusdits, ainſi que de toute charges & emplois quelconques &c. — delà, le moyen d'étouffer, en tout lieu, la voix de quiconque eût oſé s'élever contre les abus qu'il voyoit, ou contre les Réſolutions & les Entrepriſes que l'on formoit au préjudice des intérêts de l'Etat, & de la liberté nationale; — delà, enfin, ce ſurcroit de moyens & de pouvoir, que *V. A.* acquit pour *regner ſouverainement* par Elle même, ou par d'autres, dans la plûpart des Régences, dans la plûpart des Colleges de juſtice, & des autres

Départements civils ou militaires de l'Etat, & par conséquent, *sur la République entiere.* — Oui, *Monseigneur*, j'ose dire, *sur la République entiere*: J'en appelle à ce qui s'est passé, depuis votre Majorité, dans les Départements des Forêts & de la Chasse, — dans celui des Postes, — dans plusieurs Affaires ecclésiastiques, — dans nos Universités, — dans les Assemblées de nos deux Compagnies des Indes, — dans les Régences de nos Villes, — dans les Colleges d'Echevins — dans les Chambres des Comptes, — dans les Cours Provinciales, — dans votre Administration militaire, — dans le haut Conseil de guerre, — dans les Colleges de l'Amirauté, — dans les Assemblées Provinciales, — dans les Commissions particulieres, — dans les Besognes secretes, — dans le Conseil d'Etat, — & dans l'Assemblée des Etats Généraux, — j'en appelle, dis-je, à tout ce qui s'est passé depuis votre Majorité dans ces parties-là, ainsi que dans bien d'autres que je ne cite point ici; & j'en conclus hardiment, que *V. A.* y a le plus souvent regné souverainement, soit par ses créatures, soit par l'Autorité directe & *toute puissante* qu'Elle y avoit acquise. Autorité, qui ne pouvoit être *moindre*; puisque (comme je l'ai dit) après avoir d'abord été trop étendue, ou trop vaguement définie par son Institution, après avoir ensuite été accrue à un de-

degré inoui, par cent conceſſions ſucceſſives & injuſtes, par des uſurpations de toute eſpece, elle ſe trouva partout appuyée & maintenue par les mêmes moyens, qui avoient ſervi à l'établir & à l'accroître, c'eſt à-dire, par l'intrigue, par la ſéduction, & par la prépondérance d'un Parti compoſé d'adulateurs, de lâches, & d'autres mauvais citoyens, plus attachés a votre élevation, *Monſeigneur*, qu'aux intérêts & à la gloire de leur Patrie. Dans les quatre Volumes, qui ſuivront les deux que je publie aujourd'hui, j'aurai occaſion de prouver en détail ce que je ne fais qu'indiquer ici; &, à cet égard, j'y rapporterai des faits, qui pétrifieront d'étonnement ceux qui les liront.

La guerre, qui ſurvint entre les Anglois & une partie de leurs Colonies d'Amérique, occaſionna dans notre malheureux pays un accroiſſement affreux d'humiliations & de maux. Ces inſulaires inſidieux, ſe confiant dans le Parti qui dominoit parmi nous, & qui leur étoit entiérement dévoué, tenterent d'abord de nous entraîner dans leur querelle, en nous demandant les Régiments Ecoſſois, que la République avoit dans ſon ſervice; & toutes les Provinces conſentirent aveuglement à cette demande. Un ſeul homme, le brave Baron de *Capellen* de *Poll*, membre du Corps des Nobles d'Overyſſel, eut le courage de s'y oppo-

fer: il dévoila clairement les motifs que l'Angleterre avoit en ce cas, & les vues particulieres que notre Cabale Anglomane avoit de son côté, en y servant cette Puissance; *Amsterdam* ouvrit ensuite les yeux, d'autres villes ouvrirent les leurs, & l'accord de la demande n'eut aucun effet. — Mais, *Monseigneur*, qu'arriva-t-il delà? — Il en arriva que le Baron, le plus digne & le plus respectable Patriote qu'il y eût alors dans la République, encourut votre indignation, & qu'il essuya, tant de votre part, que de celle de vos Partisans & de ses Collegues d'Overyssel, les effets de la vengeance la plus lâche & la plus indigne. — Qu'en arriva-t-il encore? — Il en arriva que les Anglois outrés de dépit, jurerent de se venger, d'une maniere sanglante, de ce juste refus: Et à cet effet, ils commencerent dès-lors, sur notre commerce, leurs déprédations connues; & lorsque la France eut rompu avec eux, ils porterent ces déprédations à un point qui fit horreur.

Un seul moyen pouvoit réprimer l'audace, les violences & les atrocités de ces Pirates aussi cruels qu'insatiables; & ce moyen étoit de remettre notre marine sur un pied respectable, & de protéger puissamment notre commerce & notre navigation. Mais, *Monseigneur*, *V. A.*, ou plutôt la Cabale odieuse qui l'obsédoit, qui la dirigeoit, n'avoit garde

de d'avoir recours à ce moyen salutaire ; au contraire, elle fit tout ce qui dépendoit d'elle pour empêcher le rétablissement de cette marine, & par conséquent, pour éviter d'accorder la protection nécessaire. Le but de cette Cabale étoit de laisser à toujours notre marine dans l'état de foiblesse, où les Anglois avoient intérêt qu'elle restât ; son but étoit de nous voir contraints d'abandonner un commerce légitime, dont les ennemis de l'Angleterre tiroient quelqu'avantage, & dont nous tirions une grande partie de notre subsistance ; son but étoit de nous voir humiliés au point de n'oser refuser les nouveaux secours, que cette Puissance nous demandoit sans aucun fondement ; son but étoit de se venger de celles de nos villes commerçantes, qui, dans tout ceci, s'étoient le plus opposées à ses desseins ; en un mot, son but étoit de favoriser de toute maniere les intérêts de nos ennemis naturels, en leur sacrifiant ceux de la République. — Il n'y a point d'honnête homme, *Monseigneur*, qui ne soit saisi d'indignation, lorsqu'il se rappele le rôle honteux, que Mr. *Yorke*, le Duc, & le reste de la Cabale Anglomane vous ont fait jouer en tout ceci, ainsi que dans les moyens que l'on vous fit employer pour empêcher la République d'accéder, à temps, à la Neutralité armée.

Tant d'humiliations & d'outrages réveilla

une partie de la Nation de la létargie, où l'habitude de vivre ſous un joug odieux l'avoit plongée ; des Régents ci-devant aveugles, ou timides, ſe joignirent à ceux de leurs Collegues qui n'attendoient que d'être ſecondés, pour oſer parler; des Provinces mêmes éleverent leur voix contre tout ce qui ſe paſſoit, & demanderent que l'on employât enfin tous les moyens que Dieu & la nature nous avoient donnés, pour défendre nos biens & conſerver notre honneur ; l'on fit même ſemblant d'écouter cette voix : mais en même temps l'on employa tous les moyens poſſibles pour en empêcher les effets, & les choſes resterent dans l'état où elles ſe trouvoient.

A la fin, les Anglois, toujours aſſurés d'être ſervis parmi nous, de la maniere qu'ils le deſiroient, rompirent ouvertement avec la République ; & le fruit, qu'ils retirerent de cette rupture, fut d'abord l'enlevement ſubit d'un nombre prodigieux de nos navires de commerce, de quelques uns de nos vaiſſeaux de guerre, & enſuite l'envahiſſement d'une partie de nos Poſſeſſions d'Amérique & d'Aſie. —— Et pour comble d'infortunes, nous eûmes la douleur de voir, dans notre marine, la direction la plus repréhenſible, & nos vaiſſeaux pourrir dans une inactivité honteuſe ; & toute cela en dépit des plaintes touchantes & ſucceſſives de nos Négociants ; en dépit des

des fréquentes repréſentations de nos principales villes, & de la plûpart de nos Provinces; & malgré les cris de la plus ſaine partie de la Nation. Les deux Volumes que je publie aujourd'hui, & celui qui les ſuivra inceſſamment, offrent, de toutes ces choſes, un tableau affreux, & qui n'eſt malheureuſement que trop vrai.

Pour pouvoir favoriſer auſſi impunément les intérêts de l'Angleterre en trahiſſant les nôtres, pour pouvoir mépriſer auſſi impunément les plaintes d'une partie de nos villes & de nos Provinces, & pour pouvoir mépriſer de même les cris de douleur & de déſeſpoir, qu'une détreſſe extrême faiſoit pouſſer à la partie la plus reſpectable de nos Concitoyens, il ne ſuffiſoit pas à notre Cabale Anglomane que *V. A.* jouît généralement de l'autorité & de l'influence exorbitante, dont j'ai tant parlé, mais il étoit encore néceſſaire, à cette Cabale, d'avoir à ſa diſpoſition des Prédicants indignes d'exercer le Saint Miniſtere, & des Scribes dénués de tous ſentiments de probité & de pudeur, qui en impoſaſſent aux eſprits foibles, & lui formaſſent, ſurtout parmi le commun peuple, un Parti puiſſant, & capable de la défendre envers tout & contre tout, fût-ce même contre le Souverain, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Lorſque, dans un Etat, l'on a de ſon côté l'autorité & la for-

force, on peut commettre le mal avec plus d'audace & de sécurité.

Aussi n'est-il point étonnant, *Monseigneur*, que durant cette guerre malheureuse, il se soit trouvé parmi nous des gens, qui se livrassent par goût ou par intérêt, à l'indigne métier d'imposteurs & de détracteurs, & qui s'empressassent à servir la Cabale ainsi qu'elle le desiroit; mais ce qui surprend, & surprendra toujours, est que les plus coupables de ces gens-là étoient universellement connus pour travailler sous les auspices immédiats, sinon de *V A.*, du moins, sous ceux du Duc de *Brunswick*. Les Auteurs du *Tableau Politique* (*a*), des *Sept Villages en feu* (*b*), des *Lettres de Reynier Vryaart* (*c*), & de tant d'autres Ecrits semblables, parmi lesquels on distinguoit particuliérement le fameux *Patriote de la vielle Roche* (*d*), dont j'ai très-amplement parlé, page 311. & suiv. de mon second Volume; ces Auteurs, dis-je, se sentant si fortement protégés, tinrent audacieusement le masque levé, & répandirent impuné-

(*a*) *Het Politiek Vertoog.*

(*b*) *De zeven Dorpen in brand.*

(*c*) *Reinier Vryaarts Brieven.*

(*d*) *De Ouderwetse Nederlandsche Patriot &c.* tous Ecrits publiés en langue Hollandoise.

nément, dans toute la République, tout ce que l'adulation la plus impudente, tout ce que la rage de mentir, de calomnier & de détracter, pouvoient leur inſpirer; c'eſt-à-dire, que dans leurs Productions infames, l'on voyoit tantôt les éloges de votre Perſonne, *Monſeigneur*, ou les éloges de votre adminiſtration, joints aux louanges de l'ennemi qui avoit juré notre perte; & que tantôt, on y voyoit ces éloges confondus parmi les criminelles & fréquentes apologies des injuſtices, des violences, & des atrocités que cet ennemi avoit commiſes, ou commettoit encore envers nous: Et cela, comme ſi *V. A.* eût fait cauſe commune avec lui; — & cela, tandis que dans ces mêmes Ecrits, l'on peignoit des traits les plus noirs, la conduite irréprochable de la Nation, & celle du Souverain même, envers cet Ennemi; — tandis que l'on y accabloit d'invectives & de ſarcasmes, des Régens reſpectables, les modeles du vrai Patriotiſme, les défenſeurs de nos Droits, & les colonnes de notre Conſtitution; — tandis qu'on y déclamoit avec fureur contre la France, qui faiſoit cauſe commune avec nous; — tandis, enfin, qu'on oſoit y manquer inſolemment à la Majeſté de *Louis* XVI., y lancer des ſatyres atroces contre les Miniſtres de ce Prince, y déprimer les ſervices qu'il nous rendoit, y faire ſoupçonner ſa bonne foi envers nous, y ca-

calomnier ſes vues, s'affliger du ſuccès de ſes armes, & ſe réjouir de leurs revers!

Comme ſi, pour attirer à la Cabale un *Parti puiſſant* parmi les ignorants & la populace, ce n'eût point été aſſez de leur inſpirer ainſi un mépris criminel pour le Souverain, une défiance inſenſée, une haine implacable contre la France, contre nos plus dignes Régents, & contre les honnêtes Citoyens de ce Pais-ci, — comme ſi, pour parvenir à ce but, ce n'eût pas été aſſez de juſtifier les cruels procédés de l'Angleterre envers nous, de faire l'apologie de la mauvaiſe direction & du mauvais emploi de notre marine, pluſieurs de ces Ecrivains, des Prédicateurs fanatiques, ou ſoldés par le Parti, alarmerent & irriterent encore cette populace, ces ignorants, & même des perſonnes honnêtes, mais ſimples, en publiant que la Religion de l'Etat étoit en danger; — qu'une Faction exiſtante parmi nous, & dévouée à la France, avoit deſſein d'abolir cette Religion, & de lui ſubſtituer le Rémonſtrantisme; — que les Catholiques & les Mennonites de ce Pais devoient appuyer cette entrepriſe, ſous condition d'avoir dorénavant part aux Charges & Emplois des Villes & des Provinces; — en un mot, ils publierent qu'on cherchoit à abolir le Stadhoudérat, parce que le Stadhouder étoit le principal ſoutien & le défenſeur de la Religion Réformée.

Mais,

Mais, *Monſeigneur*, cette horrible Conjuration exiſtoit, ou n'exiſtoit pas. Si elle exiſtoit, ainſi que ces Prédicateurs & ces Ecrivains le publioient, *V. A.* le ſavoit auſſi bien que ces gens-là, & en ce cas, en vertu du ſerment qu'Elle a fait à chacune de nos Provinces, *de défendre, d'avancer & conſerver la vraie Religion Chrétienne-Réformée, telle qu'elle eſt exercée ſous l'Autorité publique dans ces Provinces*, Elle devoit dénoncer cette Conjuration à *L. H. P.*, & faire tous ſes efforts pour l'étouffer: ſi au contraire, *V. A.* ſavoit qu'une telle Conjuration n'exiſtoit pas, pourquoi, en ſa qualité de premier Magiſtrat de chaque Province, ſouffroit-Elle, ſans dire mot, que l'on débitât publiquement une impoſture ſi capable d'armer les Citoyens les uns contre les autres? & que l'on en fît un des principaux motifs, pour porter le peuple à la défenſe de votre Dignité ſuppoſée en danger?.... Hélas! le bandeau qu'on vous tenoit ſur les yeux, & les chaînes où Vous étiez rétenu vous empêchoient de voir & d'agir!

Pendant que notre malheureuſe Patrie étoit ainſi livrée aux déprédations & aux violences de nos ennemis du dehors, — à l'ambition, à la tyrannie, & à la trahiſon de nos ennemis inteſtins, — aux diviſions & aux troubles, qu'excitoient les Auteurs & les Prédicants gag-

gagnés, ou ſoldés par ces différents ennemis, — il ne manquoit plus, à la Cabale, que de trouver quelque Gazettier, qui, écrivant dans une langue univerſellement entendue, en imposât à l'Europe entiere, ainſi que l'on en impoſoit parmi nous; c'eſt-à-dire, un Gazettier, qui démentît, ou juſtifiât aux yeux des Etrangers ces horreurs incroyables, & qui calomniât & déchirât de toute maniere ceux qui s'en plaignoient.

Le nommé, *Manzon*, Rédacteur de la Gazette intitulée, *le Courier du Bas-Rhyn*, & laquelle s'imprime à *Cleves*, étoit bien l'homme qu'il falloit pour cela: car l'on ſait à quel point il ſe diſtingue, lorsqu'il eſt gagné par quelque Parti: Mais, ſoit qu'il eût mis ſes ſervices à trop haut prix, ou qu'aucune propoſition ne lui eût encore été faite à cet égard, il employa les huit premiers mois de la guerre ſusdite, à enviſager, dans leur vrai point de vue, les choſes qui ſe paſſoient chez nous, & à en juger comme il falloit en juger. Quelques traits tirés de ſa Gazette, & que j'ai placés dans mon premier Volume, en ſont la preuve. Or, qui croiroit que cet homme, ſi avide d'argent, & qui ſait ſi bien payer ſes ſervices, devînt tout à coup le plus intrépide Défenſeur de notre Cabale Anti-patriotique, ſans que, pour lors, il en coutât un ſou à cette Cabale? — La

cho-

choſe arriva toutefois, & voici comment elle ſe paſſa.

Au commencement d'août 1781, ce miſérable, qui de ſa vie ne s'eſt fait aucun ſcrupule ſur les moyens de ſe procurer de l'argent, écrivit au Secrétaire de Mr. le Duc de *Brunswick* une Lettre, d'une main & d'un ſtile déguiſés, & par laquelle il annonçoit qu'il étoit un Libraire, qui avoit acquis d'un Particulier Hollandois, & moyennant une Obligation de 400 ducats, un Manuſcrit très-violent contre Mr. le Duc & autres Perſonnages reſpectables, & de la publication duquel il avoit eſpéré tirer un grand profit; mais qu'après en avoir imprimé ſix feuilles, la violence de l'Ouvrage & les remords de ſa conſcience l'avoient porté à abandonner l'entrepriſe; & que pour éviter d'être ruiné par-là, il prioit le Duc de vouloir bien lui faire remettre, au bureau de la Poſte, à Nymegue, les 400 ducats qu'il s'étoit obligé de payer; & qu'après cela, il jeteroit le prétendu Manuſcrit au feu &c.; le tout, ainſi qu'on le peut voir par la lecture de la Lettre même, que j'ai fait imprimer à la fin de mon ſecond Volume, ſur une Copie autentique, tirée de la Secrétairerie de la Cour de Juſtice de la Province de Gueldre.

Comme de pareils tours de fripon ſont trop communs pour s'y laiſſer prendre, & que 400

ducats ne se donnent point si facilement, Mr. le Duc fit commencer, par la dite Cour, les perquisitions nécessaires pour découvrir l'Auteur de cette Lettre, & l'on ne tarda point à apprendre que cet Auteur étoit *Manzon*. C'est ce qui se pourra également voir par les Pieces autentiques de la procédure que l'on a faite à ce sujet, & que j'ai aussi fait imprimer à la fin du même Volume.

Tout autre que ce scélérat auroit payé cher sa témérité : Un mot de la main de Mr. le Duc au Ministere de *Prusse*, ou seulement au Magistrat de *Cleves*, suffisoit pour le perdre: Mais au lieu de le poursuivre, & de lui faire subir la punition qu'il méritoit, l'on fut enchanté, *à la Haye*, de cette découverte; l'on manda en Gueldre de cesser les procédures, & l'on se fut bon gré de pouvoir acquerir, au prix d'un pardon généreusement accordé, une plume de plus pour la défense de la Cabale. — Que cet homme écrive donc encore, ainsi qu'il l'a fait, & qu'on peut le lui prouver, que pour démasquer le Patriotisme hipocrite des Défenseurs de notre Cause, *il tient sa mission de sa Majesté Prussienne, & n'écrit que sous la sanction d'un Censeur Royal!*

Enfin, comme cette affaire fit alors, & a encore fait depuis quelqu'éclat dans le Public, je pourrois m'étendre ici sur les mensonges de toute espece, sur les contradictions sans nombre,

bre, & ſur l'impudence étrange, au moyen desquels il a tâché d'atténuer la ſcélérateſſe de ſon action, vis à vis de ceux qui la lui ont reprochée; je pourrois m'étendre de même ſur ce qu'il dit, que Mr. le Duc a été ſatisfait de ce qu'il lui a allégué pour ſa juſtification, (ce qui n'eſt pas difficile à croire, pour ceux qui connoiſſent les deux perſonnages;) mais comme tout cela eſt étranger à mon Ouvrage, je me réſerve, ſi le Sr. *Manzon* m'y force, à discuter plus amplement, dans un Ouvrage particulier, tout ce qui eſt relatif à cette affaire, & de faire part à toute l'Europe de cette diſcuſſion intéreſſante. L'on y verra des Faits auſſi avérés que celui dont je viens de parler; & quelques autres pieces autentiques, que ce ſeigneur-là ne ſoupçonne pas que je puiſſe avoir. — Je viens actuellement à la maniere, dont il a expié ſa faute, & par laquelle il eſt parvenu à être le coryphée de ſes collegues, & à être ſoldé auſſi graſſement qu'aucun d'eux l'a jamais été, & à mériter, en ſus, toute l'exécration des gens de bien de ce Pays-ci.

Toutes les fois que cet homme s'eſt borné à turlupiner, à bavarder à ſa maniere, ou à charger nos bons Patriotes de quelques épithetes abſurdes, ou de quelques ſobriquets ridicules, les gens ſenſés ne l'ont point écouté: — toutes les fois que, cherchant à paſſer pour un

des martyres de la cauſe qu'il défend depuis 5 ans, il eſt venu nous dénombrer les Abonnés que ſon zele pour cette cauſe lui avoit fait perdre, & qu'en parlant des Lettres menaçantes qu'il avoit reçues, ou plutôt, qu'il avoit forgées lui-même, il nous a peint le danger qu'il couroit journellement d'être éreinté, ou aſſommé par quelque ſuppôt du parti patriotique, on s'eſt dit en ſoi-même, *nous connoiſſons l'homme, & il fait ſon métier:* — toutes les fois, qu'érigé en *Jonas*, il a crié ſur notre pays, *encore quarante jours*, & Ninive *ne ſera plus*, ou que, jouant le *Jérémie*, il s'eſt mis à gémir ſur ce qu'il nomme les malheurs de la République, & s'eſt écrié, *il eſt une juſtice divine, & tremblez, mes Voiſins, qu'enfin elle ne ſe deploye ſur vous! Vous avez comblé, ou peu s'en faut, la meſure de vos iniquités* (*a*), on s'eſt moqué des prophéties de l'inſpiré, & des admonitions de l'hypocrite. — Mais lorsque ſa bile enflammée l'excita à prêcher la menſonge ou à combattre la vérité, à calomnier la juſtice & la vertu, à manquer effrontément de bienſéance & de reſpect envers des Citoyens diſtingués & des Magiſtrats vé-

né-

(*a*) Ce ſont les paroles dont ce ſcélérat, qui ne craint ni Dieu ni les hommes, s'eſt ſervi dans ſa Gazette du 14 ſeptembre 1785.

nérables, ou, enfin, à insulter avec une audace effrénée des Assemblées Souveraines, telles que celle des Etats de Hollande, celle des Etats de Frise, d'Utrecht, & autres, ou bien des Nations entieres, telles que la nôtre &c. — lors, dis-je, qu'il en vint jusqu'à affirmer audacieusement avoir des *preuves irréfragables*, qu'il y à ici un *Projet réel* de changer la Constitution, & d'anéantir le Stadhouderat, ou du moins son pouvoir &c. (*a*), — lorsqu'il insinua subtilement qu'une Faction odieuse avoit vendu sa Patrie à la France, pour s'assurer de l'appui de cette Puissance dans l'exécution de ce *Projet* (*b*), — lors qu'il insinua que la France elle-même avoit formé un tel Plan avec *les Brouillons de ce Pays-ci*, afin de détacher la République d'avec l'Angleterre (*c*), — lors qu'il assura que cette France avoit *suscité* dans la République un Parti, qui, selon lui, a attiré la guerre de l'Angleterre aux 7 Provinces, un Parti, qui a

(*a*) Courier du Bas Rhyn, *du* 19 *fevrier* 1783.

(*b*) Id. *du* 13 *septembre de la même année*. — Quoiqu'ici, & dans les deux Articles suivants, il ne nommât pas formellement la France, il y désigna si clairement cette Puissance, que personne ne s'y est mépris en lisant ces Articles.

(*c*) Id. *du 6 mars* 1784.

a causé tous les malheurs du Duc *de Brunswick*, & a fait tomber ce Pays d'abîme en abîme, jusqu'à celui où on le voit aujourd'hui (*a*), — lors qu'il fit clairement entendre à toute notre Nation, qu'elle avoit acquis deux nouveaux Stadhouders en Mr. le Comte de *Vergennes*, & en Mr. le Marquis de *Verac* (*b*), — lorsque non content de remplir sa Gazette de tout ce que sa propre scélérateſſe & celle de ses Instigateurs pouvoient lui inspirer, cette Gazette devint encore le canal, par lequel les plus infâmes Productions contre la France, contre Mr. le Duc *de la Vauguyon*, & contre les plus honnêtes gens de ce Pays-ci, se sont répandues dans tous les Pays de l'Europe, & telles, par exemple, qu'une partie du trop fameux Catalogue des Tableaux, que ce malheureux publia vers le 1. janvier 1783. telles que les Couplets qu'il publia vers le commencement de l'année 1784. &c. —— lors, dis-je, que l'on vint à considérer tout cela, on s'est dit: *cet homme est un furieux à lier*; *c'est-une bête féroce dons il faut réprimer la rage*, *ou qu'on doit bannir de la société humaine*: — Et lorsqu'enhardi par l'impunité de tels excès, ou qu'incité par nos ennemis du dedans ou du de-

(*a*) Id. *du 23 octobre, de la même année.*
(*b*) Id. *du 21 janvier* 1786.

dehors, il porta l'audace au point d'exciter le Peuple de ce Pays à la sédition, *& à se faire raison des Monstres qui*, selon lui, *y fomentent les disputes, & qui mettent l'existence de la République à deux doigts de la perte* (*a*), c'est à-dire, *à se faire raison* des Citoyens fidels, & des dignes Magistrats, qui réclament avec le plus de zele & d'énergie nos droits, & le maintien de notre vraie Constitution, —— lors qu'il désigna, par les Lettres initiales de leurs noms (*b*), les victimes qu'il voudroit qu'on égorgeât, à qui il faudroit arracher les entrailles & fendre le cœur, pour y exterminer jusqu'au dernier germe de la Liberté, il n'y eut point d'honnête homme, qui, saisi d'horreur & d'effroi, ne s'écriât, *que l'ame de ce monstre ne pouvoit être que celle d'un* TICHELAER, *d'un* VERHOEF, *ou de tel autre Traître exécrable, de tel autre Assassin féroce, qui ont jadis déshonoré leur siecle & notre nation!* Il n'y eut pas d'honnête homme, qui ne fût pétrifié détonnement, en considérant comment il étoit possible qu'un Ecrit rempli de tant d'audace & d'infamies, qu'un Ecrit, qu'on peut nommer le flambeau de Tisiphone, le tocsin de massacre, & dont on a si long-temps traduit parmi nous

(*a*) Id. *du* 30 *juillet* 1783.
(*b*) *Ibidem.*

nous les paſſages les plus ſéditieux, n'excitât point en ce pays-ci l'attention des gardiens de la ſureté publique, n'émeût pas le courroux des vengeurs des loix, des défenſeurs du repos, des biens & de la vie des Citoyens, & n'attirât pas ſur lui les foudres de la proſcription, ou la flêtriſſure de feu, qu'il méritoit, & qu'il continue de mériter.

Voilà, *Monſeigneur*, voilà de quels gens, Ceux, qui ont juré la perte de ce malheureux Pays, ſe ſont ſervis, & ſe ſervent encore, pour parvenir à leurs fins. Voilà particuliérement le portrait d'un homme, qui, dans ſa Gazette, s'eſt dit cent fois le défenſeur de la vérité, de la juſtice & de l'humanité, le vengeur de l'innocence & de la liberté, le fléau de l'intolérance, de la perſécution & de la tyrannie! — Voilà le portrait d'un homme, qui, malgré ces belles proteſtations, à fait tout ce que je viens d'expoſer ci-deſſus, & qui s'eſt aveuglement dévoué à une Cabale odieuſe, laquelle oſe ſe vanter de vous avoir pour Chef! — Voilà enfin le portrait d'un homme, ou plutôt d'un ſcélérat déteſtable, qui, pour ſervir plus impunément cette Cabale, & pour mieux en impoſer à toute l'Europe, ſe donne depuis cinq ans pour l'avocat de votre Cauſe & le protecteur de vos Droits, pour le conſeiller de la Nation & le défenſeur de notre Conſtitution!

Ce

Ce ne furent point, *Monſeigneur*, quelques Libelles attribués à des Ecrivains du Parti patriotique, & où l'on Vous a accuſé d'être la cauſe premiere & principale de tous nos malheurs, ainſi que de vouloir Vous élever un trône ſur les débris de celui de notre liberté; ce ne furent pas ces mêmes Libelles, où l'on tâchoit d'obſcurcir vos vertus, en Vous reprochant des défauts de conduite, vrais ou ſuppoſés, mais indignes d'un Grand Prince tel que Vous êtes; Ce ne furent point, dis-je, ces Satyres, (contre leſquelles Vous avez eu grand ſoin d'implorer la rigueur des Loix,) qui ont pu ternir votre honneur aux yeux de la Nation. Les traits qu'on y a lancés contre Votre Perſonne, ſont retombés ſur leurs Auteurs; & ces Auteurs ſe ſont trouvés écraſés ſous le poids de la haine & de l'approbre, dont ils avoient voulu Vous couvrir. Mais, *Monſeigneur*, ſi quelque choſe a pu vraiment porter atteinte à votre réputation, c'eſt qu'en qualité de premier Magiſtrat de chaque Province, — c'eſt qu'en qualité d'un honnête Homme, qui doit la conſervation de ſa gloire, & à lui même, & à une Nation qui l'a élevé au Poſte le plus éminent qu'il y eût parmi elle, — c'eſt qu'en qualité de Pere de famille, qui doit à ſes Enfants des exemples d'un cœur ſenſible, d'un cœur juſte & noble, & ſurtout, de ce courage généreux qui

ſait enfin briſer les fers, où des Conſeillers perfides & ruſés ne retiennent que trop ſouvent les Princes trop faciles & trop confiants, — c'eſt qu'en toutes ces qualités-là, Vous n'avez requis aucun Tribunal de ſévir contre la Feuille d'un Ecrivain, qui prétend venger votre Cauſe, en calomniant, ou en injuriant ce qu'il y a de plus reſpectable parmi nous, & en excitant le peuple de nos Provinces aux excès de la ſédition, & aux horreurs de la revolte: — Si, dis-je, quelque choſe a pu porter atteinte a votre réputation, c'eſt que Vous n'avez pas *formellement*, ni *directement* reclamé le bras de la Juſtice contre tant d'autres Ecrits, dont nous avons été inondés en ce Pays depuis le commencement de la guerre jusqu'à ce jour, & dans lesquels, ſous prétexte d'expoſer ou de défendre vos Droits, & de juſtifier votre Adminiſtration, l'on a indignement offenſé, & outragé la partie la plus honorable de la Nation, nos Régens les plus fidels, & nos généreux Alliés, — Ecrits, où l'on a hautement approuvé les pratiques & les moyens infames, que la Cabale a employés pendant la guerre, pour ſervir les Anglois, & nous précipiter dans un gouffre de malheur, — Ecrits, où l'on a vu cent fois l'apologie des efforts que cette même Cabale a faits, & continue de faire, pour achever de renverſer notre Conſtitution, pour étouffer nos plaintes, nos réclamations,

tions, nos soupirs mêmes, & pour aggraver le poids des fers, sous lesquels nous gémissons.

Oui, *Monseigneur*, bien loin d'avoir fait TOUT *ce qui dependoit de vous*, pour faire sévir contre ces Auteurs, ou contre ces Ecrits abominables; bien loin d'avoir employé *tous les moyens* que votre devoir devoit Vous inspirer pour interdire le cours de ces derniers, Vous n'avez même fait aucuns efforts soutenus, et dignes de Vous, pour prévenir, ou arrêter les *effets funestes* qui en sont résultés depuis près de quatre ans jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire, pour prévenir, ou pour arrêter les désordres & les Emeutes, dont s'est rendue coupable en divers endroits *une populace aveugle*, & animée par la lecture de ces Libelles, ou par ceux qui les lisoient pour elle, ou par un tas de Prédicants aussi fourbes que fanatiques: Je dis, *une populace aveugle*, parce qu'elle prétend venger votre Cause, qu'elle ne connoît pas, & vous rétablir dans vos Droits légitimes, qu'elle ne connoît pas mieux, & que personne n'a pensé à Vous ravir. — En un mot, *Monseigneur*, bien loin que *V. A.* eût fait, en tout ceci, ce que son devoir, ses vrais intérêts, & sa propre gloire exigeoient qu'Elle y fît, Elle regarda comme ses ennemis déclarés ceux de nos Ecrivains, qui oserent entrer en lice contre les Scribes & les Prédicants de la Cabale, & contre tous les autres calomniateurs

& boute-feux du même parti. Lever les yeux ſur les Droits dont nous avions été dépouillés, ſur les chaînes dont nous étions chargés, ſur l'état de détreſſe où nous étions réduits, & juſtifier notre Nation des Calomnies qu'on repandoit contre-elle dans toute l'Europe, fut regardé par *V. A.* comme une audace puniſſable: Elle prit nos juſtes alarmes pour des viſions, nos plaintes pour de vaines clameurs, nos réclamations pour l'effet d'un eſprit de mutinerie: Elle crut, parce qu'on le lui faiſoit accroire ainſi, que les efforts de nos reſpectables Régents, pour rétablir la Liberté expirante, pour discuter divers points de votre Adminiſtration, pour examiner la conduite de vos créatures, pour réprimer les abus dont j'ai tant parlé, étoient autant d'entrepriſes pour troubler l'ordre dans la République; — étoient autant d'effets d'un deſſein formé pour Vous perſécuter, pour Vous ravir votre Autorité légitime, pour anéantir votre Dignité, & pour renverſer la Conſtitution, afin d'élever ſur ſes ruines, un nouvel Etat, où des Démagogues auſſi ambitieux que ruſés puſſent exercer à leur aiſe un Despotisme, que rien ne pourroit troubler. — De telles préventions, *Monſeigneur*, étoient peu propres à Vous porter à faire proſcrire, en ce pays-ci, le *Courier du Bas-Rhyn*, le *Patriote de la vieille Roche*, & tant d'autres Ecrits auſſi infamants que ſéditieux, dont ces Pro-

Provinces ont été, & ſont encore inondées: Et c'eſt, ſans doute, dans la certitude que de telles préventions exiſtent encore dans votre eſprit, & dans celui de la Police de *La Haye*, que le Gazettier *Goſſe* ſurpaſſe aujourd'hui en audace & en ſcélérateſſe, tous ceux de ſes ſemblables, qui l'ont devancé, ou qui courent encore la même lice. — Mais il eſt temps de finir cette disgreſſion ſur les Libelles antipatriotiques; & je retourne à mon ſujet principal.

Les Plaintes & les Réclamations, qui, pendant la guerre, continuoient à s'élever de toutes parts contre la funeſte Direction de notre Marine, contre l'inactivité honteuſe qui en réſultoit, irriterent *V. A.* — Elle crut voir dans quelques unes de ces Pieces, ainſi que parmi les cris de détreſſe, qui retentiſſoient d'un bout à l'autre des ſept Provinces, ſon honneur & la fidélité qu'Elle doit à l'Etat, griévement léſés. C'eſt pourquoi, après s'être très-fortement plainte à cet égard, dans une Déclaration qu'Elle fit le 14. août 1782. au Comité ſecret de *L. H. P.*, Elle y annonça, que pour faire ceſſer tous ſoupçons, & tous bruits calomnieux, Elle avoit réſolu de donner une Ouverture détaillée de la Conduite qu'Elle avoit tenue durant cette même guerre, en ſa qualité d'Amiral Général de l'Union. Et cette Ouverture vint enfin: c'eſt-à-dire, que le 7. octobre ſuivant,

vant, *V. A.* remit aux Etats Généraux la premiere partie de ſon fameux MÉMOIRE *juſtificatif* (*a*), ainſi qu'une LETTRE dont le début étoit conçu en ces termes.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS!

„ Nous nous trouvons actuellement en état
„ de ſatisfaire à l'engagement que nous avons
„ pris ſur nous, il y a quelque temps, de met-
„ tre ſous les yeux de Vos Hautes Puiſſances,
„ & par la même voie, ſous ceux des Hauts
„ Alliés, un TABLEAU SUIVI, de *nos efforts* & de *nos actions* avant & durant les
„ troubles domeſtiques & extérieurs, qui me-
„ nacent la République d'une ruine irréparable; — & d'ériger, par-là, un MONUMENT DURABLE de *nos véritables vues*, &
„ *de notre ſincere amour pour la Patrie*, ainſi
„ que de la *fauſſeté des ſoupçons* & *de la défiance*, que l'on a tâché depuis un aſſez long-
„ temps, (avec trop de ſuccès pour les intérêts de la République) d'inſpirer contre
„ nous

(*a*) La ſeconde Partie de ce volumineux MÉMOIRE fut remiſe à *L. H. P.* le 13. février 1783. — Le grand nombre d'Exemplaires que l'on a fait imprimer de ce MÉMOIRE, & la très-fauſſe Traduction Françoiſe, que l'on en a faite, l'ont aſſez fait connoître.

„ nous à une Nation, dans le sein de laquelle
„ nous sommes nés & avons été élevés; dont
„ les intérêts sont les nôtres; & dont la pros-
„ périté & le bien-être sont inséparablement
„ liés aux nôtres & à ceux de notre Maison,
„ & sont par conséquent une partie essentiel-
„ le, & même, la plus grande partie de no-
„ tre bonheur. "

Monseigneur! Je laisse ici, pour ce qu'ils ont pu être, *les soupçons* & *la défiance*, que *V. A.* dit que l'on a tâché d'inspirer contre Elle. — Aucun de nos Négociants, aucune de nos Villes ou de nos Provinces, aucun de nos bons Citoyens, se sont oubliés à ce point-là; & j'ai déjà dit que Vous méritiez plus d'être plaint que d'être soupçonné; & que c'étoit à la perversité de votre Conseil qu'il falloit attribuer les fautes & les écarts que l'on a remarqués dans votre Administration, concernant notre marine. — Mais, quant à ce TABLEAU SUIVI, de *vos efforts* & de *vos actions*, avant & durant les troubles qui existoient alors, — quant à ce MONUMENT DURABLE de *vos véritables vues*, & *de votre sincere amour pour la Patrie*, c'est-à-dire, quant au MÉMOIRE, que Vous avez remis à *L. H. P.*, j'ose affirmer ici, & je le démontrerai dans les trois premiers volumes de mon Ouvrage, que ce MÉMOIRE n'est qu'une compilation artificieuse, & faite plutôt pour embrouiller la juste idée

que

que l'on auroit pu se former de l'Etat des choses, que pour l'éclaircir. Quel est l'homme capable de débrouiller la vérité dans un ECRIT rempli de réticences, de déguisements, & d'assertions obscures, douteuses, ou fausses? — dans un ECRIT, où les Faits vrais sont noyés dans une infinité de détails minutieux, ou confondus parmi de récits d'allées & de venues qui ne finissent pas, de conseils tenus sans nécessité, de formalités inutiles, de confidences affectées, de petits ordres donnés, de petits avis reçus & de cent autres futilités, qui feroient presque croire, qu'un Amiral-Général de la République a eu plus de besogne & d'embarras, pour tenir une poignée de vaisseaux dans une inactivité continuelle, que n'en avoit alors le premier Lord de l'Amirauté Angloise, c'est-à-dire, un Ministre, dont l'attention & les soins devoient s'étendre sur l'état, l'emploi & les opérations de 500 vaisseaux de guerre répandus dans les quatre parties du monde? — Les Rédacteurs de ce MÉMOIRE, *Monseigneur*, ou plutôt, de cette congestion informe, ont été, ou des fourbes, ou des ignorants, qui ont trompé *V. A.*, dont le vrai but étoit bien de se justifier de tout ce que l'on pouvoit soupçonner contre ses propres vues & sa conduite, & non pas, de mettre *L. H. P.* & la Nation dans le cas de ne pouvoir démêler les moyens & les menées infames, que votre Conseil

ſeil & ſes ſuppôts ont employés avant & durant la guerre, pour parvenir à leur but déteſtable, & pour vous entraîner, ſans que vous vous en apperçuſſiez, à ſeconder leurs deſſeins. — Si Vous euſſiez lu ce MÉMOIRE avec une attention ſuivie, & avec des yeux moins faſcinés que n'étoient les vôtres, Vous l'auriez apprécié à ſa juſte valeur; & au lieu de le prôner comme un MONUMENT auſſi glorieux pour l'Adminiſtration de *V. A.*, que honteux pour les prétendus Détracteurs de cette Adminiſtration, Vous l'auriez regardé comme un MONUMENT éternel de la ſcélérateſſe & de l'opprobre de la Cabale, qui vous avoit porté à vous juſtifier de cette maniere, pour ſe juſtifier elle-même. —— Vous auriez, dis-je, réjeté avec indignation ce MÉMOIRE: — *V. A.* ſe ſeroit empreſſée d'aller avouer, en pleine Aſſemblée des Etats Généraux, qu'Elle avoit enfin découvert que la conduite qu'elle avoit tenue jusqu'alors, tant en ſa qualité d'Amiral-Général, qu'en ſes autres qualités relatives aux Charges éminentes qu'elle remplit dans la République, n'avoit malheureuſement été dirigée que par un Conſeil de ſéducteurs & de traîtres, ſecondés d'une multitude de ſuppôts, qui leur étoient dévoués: — Elle auroit gémi ſur le ſort infortuné où elle s'étoit trouvée réduite pendant tant d'années; & elle auroit ſupplié *L. H. P.* de lui nommer,

****

ſans

ſans aucun délai, un Conſeil de Perſonnes integres, & capables de la diriger, de la ſeconder, dans les efforts qu'elle auroit dorénavant à employer, pour maintenir & défendre, d'une maniere digne d'elle, les intérêts & la gloire de la Patrie. — Toute la Nation, *Monſeigneur*, auroit béni l'heureux moment, où vos yeux ſe ſeroient trouvés deſſillés, ainſi que celui, où vous auriez eu le courage d'en faire l'aveu, & de faire à *L. H. P.* la demande dont je viens de parler. — En un mot, cet événement auroit prévenu tout ce que nous avons vu arriver depuis parmi nous, & la République ne ſe trouveroit pas aujourd'hui dans l'état affreux, où elle ſe trouve.

Mais, bien loin de là, *V. A.* crut que ſon MÉMOIRE étoit un chef-d'œuvre de raiſonnement & de bonne foi : & avant que *L. H. P.* lui euſſent témoigné qu'Elles étoient ſatisfaites, ou non, de cet Ecrit, Elle permit qu'une partie de la Bourgeoiſie de *la Haye* lui offrît une ADRESSE DE REMERCÎMENT ſur ce ſujet ; c'eſt-à-dire, une ADRESSE, qui avoit été motivée par des perſonnes connues par leur dévouement aux Chefs de la Cabale, une ADRESSE, conçue dans les termes les plus répréhenſibles, & vraiment imaginée *pour* faire accroire au Public que les plaintes, ci-devant portées par les Régences de pluſieurs Villes, & par des Provinces entieres con-

tre la mauvaise direction & la funeste inactivité de notre Marine, étoient les plus injustes, — & *pour* inciter les suppôts de cette Cabale, à former des Adresses semblables dans les autres Villes, afin de parvenir par cette voie, à forcer le Souverain à approuver lui même le MÉMOIRE, & à Vous en remercier, *Monseigneur*, sans examiner la validité des raisons qui y étoient contenues. — Les Désordres criminels, qu'une troupe de forcenés excita *impunément* à *la Haye* en cette occasion, (*a*), pour entraîner le reste du peuple de cette place à consommer le projet que l'on avoit en vue, n'étant point assez connus des Etrangers, j'en donnerai l'histoire entiere à la fin de mon troisieme volume: j'y démontrerai que ces Désordres ont été la source & la cause de toutes les Emeutes, que nous avons vues depuis en ce pays-ci; — Emeutes, qui ont ébranlé la République jusque dans ses fondements, & que toutefois, *V. A.* a cru, & a voulu nous faire croire de même, que ce n'étoient que des simples démonstrations d'attachement pour sa personne!

Ce qui porta une partie de la Populace, non

(*a*) Ce fut le 5 décembre 1782. que ces Désordres arriverent: & ils sont ici connus sous le nom de l'Emeute de la *S. Nicolas*.

non seulement de *La Haye*, mais de plusieurs autres endroits, à croire que le contenu du MÉMOIRE de *V. A.* devoit être formellement approuvé du Souverain, fut non seulement *l'opinion*, que l'on avoit inculquée à cette populace, que votre Administration, relativement à l'emploi de notre Marine, étoit irréprochable, mais encore *celle*, que l'on devoit avoir la confiance la plus illimitée en votre Personne. — Cependant, rien n'etoit plus faux que cela: Les effets de cette Administration avoient suffisamment prouvé combien elle étoit défectueuse, alarmante, & préjudiciable aux intérêts du commerce & à ceux de l'Etat, & par conséquent, combien peu elle étoit digne d'approbation. S'il y avoit en Vous, *Monseigneur*, quelque chose qu'on ne pût blâmer avec autant fondement, c'étoient les motifs qui vous guidoient, & l'intention que Vous aviez de bien faire, en faisant mal. Une autre preuve que cette Administration n'étoit rien moins que digne d'approbation, furent les cris légitimes, qui, dans toute la République, s'éleverent contre le Duc, contre votre *Mentor*, contre le Chef de la Cabale Anglomane & anti-patriotique, contre un homme, en un mot, par les conseils duquel *V. A.* s'égaroit si étrangement dans l'exercice de toutes les Charges & Dignités, dont elle est revêtue. Une autre preuve, enfin, que cette

Ad-

Administration ne méritoit aucune approbation, c'eſt que la plûpart des Provinces, éleverent leur voix, pour éloigner cet homme, non ſeulement de Votre Perſonne, mais, de la Répnblique entiere, dont il avoit cauſé les malheurs: Ce fait ſeul, *Monſeigneur*, écraſe votre fameux MÉMOIRE, & démontre avec combien peu de raiſon, vous avez prétendu, par votre Lettre du 1. novembre 1784 aux Etats Généraux, que le ſilence, que *L. H. P.* avoient tenu ſur ce MÉMOIRE, vous autoriſoit de croire, qu'*Elles n'y avoient rien trouvé qui méritât leur mécontentement ou leur désapprobation à l'égard de la conduite, que vous aviez tenue pendant la guerre, en votre qualité d'Amiral Général.* — Au reſte, s'il étoit vrai que *L. H. P.* euſſent été ſatisfaites du compte rendu dans ce MÉMOIRE, elles Vous auroient au moins fait la juſtice de Vous le témoigner: & c'eſt ce qu'Elles n'ont pas fait, & ne feront jamais. — Ordonner d'en faire un Examen formel, (Examen, que l'on n'a eu garde de vous conſeiller de demander,) c'eſt ce que *L. H. P.* ne feront pas non plus: car ſi l'on en faiſoit la Propoſition dans leur Aſſemblée, la Cabale trouveroit bien moyen d'en empêcher l'effet. On voit encore aujourd'hui, qu'elles obſtacles elle continue d'employer pour croiſer l'examen définitif de l'Affaire de *Breſt*. — Mais, ſuppoſé que l'on en vînt à examiner le

MÉMOIRE de *V. A.*, & que l'on y trouvât ſon Adminiſtration coupable..... Dans l'état où ſont ici les choſes, oſeroit-on entreprendre de vous punir? ou même de vous reprendre?..... *Monſeigneur!* il n'y a pas de Pays policé, où le Souverain même ne ſoit ſujet aux Loix fondamentales de l'Etat;.... Et il en eſt toutefois, où des individus puiſſants ſe croient être, & ſont en effet au deſſus de toutes les Loix!

Quant à la confiance ſans bornes, que cette populace prétendoit, & prétend encore que la Nation, (& par conſéquent le Souverain auſſi,) doit avoir en votre Perſonne, *Monſeigneur*, c'eſt une *Maxime* que la Cabale avoit déjà débitée, en diverſes occaſions (*a*), avant la publication de votre MÉMOIRE, & c'eſt une *Maxime* que les Rédacteurs de cet Ecrit vous y ont fait répéter en ces termes: „ Placés à la tête des Régences de ces Pays, nous „ avons *un droit inconteſtable* à *une confiance ſans*

(*a*) Par exemple, *à l'occaſion* des Avis vigoureux, que les Villes de Zélande remirent aux Etats de cette Province en juin & juillet 1782, ſur la néceſſité indiſpenſable qu'il y avoit de rechercher les cauſes de la mauvaiſe direction & de l'inactivité fatale de notre marine: — *à l'occaſion* de la fameuſe Lettre, que les Etats de cette Province écrivirent aux Etats Généraux, le 29 du même mois de juillet, ſur la même néceſſité: — *à l'occaſion* de la

„ *bornes*, de la part d'une Nation, à la-
„ quelle nous ſommes attachés par la relation
„ la plus intime & la plus tendre &c. (*a*)." —
Si cela étoit vrai, *Monſeigneur*, l'on pourroit dire chez nous, ce que diſent les partiſans de l'infaillibilité du Pape,

Succumbat ratio fidei, & captiva quieſcat.

Mais cela eſt abſolument faux: Car, en ſuppoſant qu'un Stadhouder de ce Pays réunit constamment en lui l'amour de la juſtice, les meilleures intentions, & les meilleures vues, ne ſeroit-il pas poſſible qu'il errât dans ſon Adminiſtration, ou par ignorance, ou par incapacité, ou par négligence, ou par de mauvais conſeils &c.? — Les bonnes qualités du cœur ne ſont pas toujours accompagnées de l'ardeur néceſſaire pour agir, ni des lumieres de l'eſprit, & encore moins du privilege de n'être trom-

---

la Propoſition que la Ville de *Leyde* fit le 31. dudit mois, ſur le même ſujet: — *à l'occaſion* de la Conférence, que ces Etats ordonnerent à leurs Commiſſaires d'avoir avec *V. A.*, auſſi ſur le même ſujet: — & enfin, *à l'occaſion* des Plaintes graves, qui, pendant l'Eté de la même année, furent faites par le Etats de Friſe, — & notamment de la fameuſe Propoſition faite par le Quartier d'Oostergoo à ces Etats, le 6 juillet de cette même année.

(*a*) A. *p.* 125. — *B. p.* 183. — C. *p.* 97.

trompé par perſonne. Ainſi, comme un Stadhouder eſt un homme faillible comme un autre, & qu'indépendamment de cette faillibilité, il peut avoir tous les vices qui dérivent d'un ambition démeſurée & d'ailleurs, la Nation, ainſi que le Souverain, a le droit d'avoir l'œil ouvert ſur ſa conduite, & de reprendre cette conduite lorsqu'elle le mérite. Si nous euſſions toujours uſé de ce droit, *Monſeigneur*, nous n'en ſerions point où nous en ſommes.

Si ce *Discours préliminaire* n'étoit déjà trop long, j'entrerois ici dans une Diſcuſſion ſommaire des Objets, que je n'ai fait qu'indiquer dans mon *Avis au Lecteur* : j'y donnerois le Plan de mon GRAND TABLEAU : j'y déduirois les motifs qui m'en font publier l'ESQUISSE : Et j'y rappelerois les choſes étranges, qui, depuis la guerre, ſe ſont encore paſſées dans notre malheureux pays. — C'eſt-à-dire, que je rapporterois *comment* la Cabale a continué d'y employer la ſéduction, la calomnie, la violence, & tous les autres moyens que ſa ſcélérateſſe pouvoit lui inſpirer, pour ſe maintenir ſur le trône : — *comment*, plus aveuglé que jamais par les preſtiges de cette Cabale, vous vous êtes oublié au point de conteſter aux Etats de Hollande, les Droits les plus clairs de leur Souveraineté ; *comment*, en conſéquence du refus qu'ils ont fait d'admettre vos prétentions illé-

illégitimes, vous avez abandonné *la Haye*, vous avez couru nos Provinces avec votre Famille, & vous vous êtes montré partout comme un Prince malheureux & injuſtement perſécuté; — *comment* enſuite vous avez établi votre ſéjour dans votre château de *Loo*, où vous perdez un temps précieux, au milieu d'une foule de lâches adulateurs, & de quelques traîtres, dont les *Orgies* ſcandaliſent la République entiere, & dont les conſeils & les inſtigations acheveront de vous perdre avec nous. Je rappelerois auſſi, *comment* la vue de tous les maux, dont nous avons été ſi long-temps accablés, & la perſpective des maux plus affreux encore, & qui nous menacent, ont porté une grande partie de nos Concitoyens à s'armer, pour défendre le reſte de nos droits & de notre Liberté, & pour revendiquer ce qui nous en a été ravi: — Je ferois voir à quel point ces Citoyens armés ont porté la prudence & la modération dans leur conduite à cet égard: combien leur noble réſolution a effarouché la Cabale: combien de désagréments & d'obſtacles ces Citoyens, & des Bourgeoiſies entieres, ont éprouvés dans leurs efforts légitimes, non ſeulement de la part de cette Cabale, mais auſſi de la part d'une Ariſtocratie déteſtable, qui a cru établir ſon empire ſur la ruine du vôtre, *Monſeigneur*, & dont des Scribes ſcélérats ont ſoutenu les prétentions,

en réduisant presqu'à rien le Droit, qu'un Peuple libre à de faire des Représentations sur les maux ou les injustices qu'il souffre, c'est-à-dire, en établissant que le premier des devoirs d'un tel Peuple seroit de souffrir & de se taire : doctrine digne des Ecoles *d'Alger* & de *Tripoli*, & qui a produit la Publication tyrannique, qu'une Majorité, dans les Etats de Gueldre, a ordonné de faire au mois de mai dernier, & qui cause aujourd'hui les malheurs que la ville d'*Elburg* éprouve, pour avoir refusé qu'une telle Publication fût faite chez elle. — En un mot, *Monseigneur*, si ce *Discours préliminaire* n'étoit déjà trop long, j'ajouterois ici, *comment* une Coalition odieuse s'est enfin formée entre les Aristocrates & la Cabale : & que celle-ci, fiere de ce renfort, a porté le mépris, pour la Nation, au point de Vous engager à nommer Echevin de la Ville de *Hattem*, un de vos Gardes-du-Corps, un homme qui n'avoit point d'autre rang que celui de simple soldat, & qui, en cette qualité, a osé se présenter à l'Hôtel de Ville de cet Endroit, pour y faire son serment d'Echevin. Nomination odieuse ! que les braves *Hattemois* n'ont pas reconnue, & que *V. A.* irritée, à, dit-on, juré de faire reconnoître par force. — Si cette affaire réussit au gré de la Cabale, *Monseigneur*, nous ne tarderons pas à voir les palefreniers de vos écuries, siéger dans

les

les Colleges municipaux. Ce qui ſera bien loin de voir, ainſi que nous le voyons ſouvent, vos Chambellans aller préſider à l'Aſſemblée des Etats Généranx, au ſortir du ſervice de votre Antichambre.

Cependant, malgré tant de choſes étranges, que j'ai rapportées dans ce *Discours préliminaire*, ainſi que dans le corps de mon Ouvrage, l'on a oſé, (ſurtout depuis quatre ans) calomnier notre malheureuſe Nation auprès de Feue Sa Majeſté Pruſſienne: l'on a repréſenté diverſes fois au *Grand Frederic*, que l'on travailloit ici à anéantir votre Autorité légitime, *& peut-être*, qu'on y vouloit vous dépouiller des Charges éminentes, que la Nation a rendues héréditaires dans votre Maiſon. l'Attachement que ce Monarque avoit pour cette Maiſon, la part qu'il prenoit à la conſervation de notre Conſtitution actuelle, ont alarmé ſon cœur juſte & généreux: Sa Majeſté a fait faire, à cet égard, diverſes Repréſentations, tant aux Etats de Hollande, qu'aux Etats Généraux: Mais qui que ce fût n'a été en état de prouver un Fait, qui étoit abſolument faux, & qui n'avoit été inventé que par la calomnie la plus atroce. — Auſſi, *Monſeigneur*, la Nation eſpere-t-elle que le digne Succeſſeur de *Frederic* ſera ſourd à de telles impoſtures; & que Sa Majeſté, inſtruite de l'état des choſes, aura pitié du ſort de cette Nation, aura pitié

pitié de Vous, de ſon Auguſte Sœur, votre Epouſe, & de vos Enfants; & qu'en conſéquence, Elle daignera Vous conſeiller d'éloigner, de votre perſonne, les ſcélérats qui l'obſédent, & de faire vos efforts pour regagner l'amour & la confiance d'un peuple, qui vous a tant-aimé, & qui, à cet égard, mérite le plus juſte retour.

La liberté que je prends, *Monſeigneur*, d'adreſſer encore cette ESQUISSE à *V. A.*, après lui avoir adreſſé les XXX. ARTICLES, ou *Les Nouvelles Conſidérations ſur l'Irréuſſite de l'Expédition de* BREST (*a*), doit moins être regardée comme une importunité de ma part, que comme un nouveau témoignage de mon attachement reſpectueux pour Votre Perſonne. Si, en compoſant cette ESQUISSE, mon but à été de faire connoître les Cauſes & les Auteurs des maux affreux, qui accablent la République, — ſi ce but a été de juſtifier aux yeux

(*a*) Si à la page 276 de mon ſecond Volume, j'ai parlé de l'Auteur des XXX ARTICLES, comme d'une autre perſonne que moi, c'eſt que je croyois aſſez inutile de m'y attribuer ce petit Ouvrage: Mais comme mes Amis m'ont paru deſirer que le Public fût inſtruit que j'en ſuis l'Auteur, ainſi que de cette ESQUISSE, je me ſuis rendu à leur deſir.

yeux de l'Europe, & à ceux de la Poſtérité, nos vénérables Régents ſi horriblement calomniés, — & la plûpart de nos Aſſemblées municipales, nos Aſſemblées ſouveraines, même, également calomniées, offenſées, outragées, toutes les fois que la Cabale anti-patriotique n'y a pu trouver une Majorité dévouée à ſes vues, — ſi ce but, dis-je, a été de juſtifier notre Nation entiere, il a également été de juſtifier *V. A.* de tout ſoupçon offenſant, & de toute imputation fauſſe: j'ai tâché de démontrer que les fautes les plus graves de votre Adminiſtration, que les abus les plus énormes de votre Autorité, n'ont été que les effets des mauvais principes que l'on Vous a inculqués dans votre jeuneſſe, de l'aveuglement où l'on vous a retenu toute votre vie, de la trop grande facilité de votre caractere, & non pas ceux d'un cœur naturellement mauvais, ou qui s'eſt ſucceſſivement corrompu. Si *V. A.* daigne lire mon Ouvrage, Elle verra que, quoique j'y aye conſtamment parlé avec la noble fermeté, qui convient ſi bien à un vrai Républicain, je n'y ai jamais fait paroître que je penſois autrement à votre égard. — Mais, *Monſeigneur*, juſqu'à quand cet aveuglement durera-t-il encore? — l'auguſte Vérité ne diſſipera-t-elle jamais ce preſtige odieux? — l'homme de la République le plus à portée de jeter ſes regards ſur les cauſes de ſon égarement,

ment, & sur la source de nos maux, en sera-t-il le dernier à connoître ces causes & cette source? . . . . .

Mais, qu'entends-je? . . . . . j'écris ceci le 4. septembre de cette année 1786, & le bruit se répand de toutes parts, qu'à la réquisition de deux Quartiers de la Province de Gueldre, un Corps de troupes s'assemble PAR VOTRE ORDRE, *pour* aller étouffer la voix des Villes d'*Elburg* & de *Hattem*, qui osent réclamer ou maintenir leurs droits légitimes, — *pour* forcer ces Villes à se remettre dans les chaînes odieuses, qu'ils vouloient secouer, — ou *pour* égorger leurs malheureux habitants, s'il réfusent de se soumettre. — Ce bruit, *Monseigneur*, allume dans tous les cœurs une indignation inexprimable: Il ne va plus vous rester aucun ami, parmi nos bons Citoyens: la plûpart des bouches, qui vous plaignoient ci-devant, ne s'ouvrent déjà plus que pour maudire le jour où vous êtes né, que pour maudire la Cabale qui vous perd, & que pour maudire tous ses suppôts, tant grands que petits. —— Déjà l'on se prépare à une défense désespérée; déjà une partie de nos Corps armés vole au secours de nos Freres menacés; & si l'on en vient aux mains, une guerre civile, horrible, s'enfuivera, ... des flots de sang seront répandus, ... & pourquoi? . . . . .

Je

Je tremble d'en dire d'avantage, *Monſeigneur*, parce que je ſuis encore dans l'opinion que la ſeule idée des ſcenes terribles, qui s'ouvriroient par-là, Vous fera rentrer en vous même, & occaſionnera, en vous, l'heureuſe Métamorphoſe, que la Nation deſire depuis ſi long-temps..... Cependant, ſi contre tout eſpoir, le contraire arrivoit, ſi Vous abuſiez ainſi de l'Autorité, que votre Commiſſion de Capitaine Général de l'Union vous donne ſur nos troupes, je ne dirois plus que c'eſt foibleſſe de caractere, & que c'eſt aveuglement d'eſprit: — mais je dirois que votre cœur ſeroit enfin devenu auſſi pervers, auſſi dénaturé, auſſi barbare, que celui des ſcélérats qui vous ont ſervi ſi long-temps de conſeil; — je dirois plus, *Monſeigneur*, car je dirois que vous ſeriez cent fois plus méchant qu'eux, puiſqu'à votre méchanceté, vous auriez joint une diſſimulation perfide, qu'ils n'ont point eue: En un mot, je me reprocherois à jamais d'avoir cru en votre bonne foi; de vous avoir aimé; & de vous avoir plaint, ainſi que je l'ai fait dans mes XXX. ARTICLES, & dans les deux Volumes que je publie. — Enfin, je bénirois le moment où la Nation, juſtement irritée, vous arracheroit un Pouvoir, dont vous ne vous ſeriez ſervi que pour l'opprimer. — Mais, encore un coup, je

ne

ne puis croire que Vous ſoyez capable d'en venir-là.

*

Lecteur honnête & impartial, Citoyen ou Etranger!.... lis avec attention cet Ouvrage, qui, comme tu le crois bien, a été compoſé avant ce *Discours préliminaire*. Compare ce que j'y ai rapporté, avec ce qui va ſe paſſer parmi nous:..... Compare, & juge. — Voilà tout ce que je te demande.

DE

DE LA
DÉCADENCE
DE LA
MARINE

ET DES CAUSES, QUI EN ONT RETARDÉ LE RÉTABLISSEMENT.

Epoque de 1766 à 1778.

MONSEIGNEUR!

Les Rédacteurs de votre *Mémoire apologétique* (*a*) commencent cet Ouvrage par *l'Exposition* des soins, que V. A. S. a pris depuis l'année 1766, jusqu'au commencement de la Guerre d'où nous sortons, pour obtenir de L. H. P. le Rétabliſſement de la Marine & l'Augmentation

(*a*) La Premiere Partie de ce *Mémoire* a été préſentée, par *S. A.* à *L. H. P.* le 7 Octobre 1782; & la ſeconde, le fut le 13 Fevrier 1783.

tion des Troupes de la République: Et après avoir fauſſement inſinué en divers endroits, que la Hollande, & ſur tout la Ville d'Amſterdam, ont ſeules été la cauſe de l'irréuſſite de ces deux objets, ils croient vous avoir entiérement diſculpé de la prédilection, qu'on vous reproche d'avoir conſtamment montrée pour le ſecond de ces objets, au préjudice du premier (*a*).

Il ſeroit trop long d'entrer ici dans une diſcuſſion, qui feroit voir combien cette *Expoſition* eſt imparfaite à pluſieurs égards, ſur-tout par le rapport, ou plutôt par une indication ſuperficielle & embrouillée, que les Rédacteurs y donnent de pluſieurs Faits, qui tiennent à d'autres Faits qu'ils ont eu ſoin de taire; par une fauſſe *Expoſition* ou par la réticence de beaucoup de circonſtances & de particularités néceſſairement liées au ſujet, & dont une déduction fidele & méthodique eût mis le Public en état de porter un jugement ſolide ſur l'affaire dont il s'agit. Mais ces Meſſieurs ſe ſont bien donné de garde de porter l'exactitude ſi loin: Il eſt des myſteres, qu'il ſeroit imprudent d'expoſer aux yeux du vulgaire: Il importoit de faire enviſager les choſes au travers d'un voile preſtigieux; & ce voile ne pouvoit être

(*a*) A. *p.* 9. *à* 20. — B. *p.* 1. *à* 24. — C. *p.* 1. *à* 10.

être tissu des mains de la sincérité & de la bonne foi. —— Je n'en dis pas davantage, & je passe aux *Faits* suivants (*a*).

Il est connu, que depuis la fin du dernier siecle une négligence inconcevable a été la premiere cause du dépérissement successif & total de notre Marine. Il y a plus de 60 ans que les Colléges de l'Amirauté s'en sont plaints. En 1745 (*b*), 1747, & 1753 (*c*), ils renouvellerent leurs Représentations à cet égard, & déclarerent franchement, qu'une des causes de la diminution de l'opulence & de la puissance de la Republique, venoit de la décadence de sa Marine, & du peu de protection qu'on accordoit au Commerce.

Il est également connu que, depuis l'année 1766.

(*a*) En attendant que le loisir me permette de revenir sur cette matière, & de démontrer avec plus d'étendue, dans un Ouvrage particulier, l'inexactitude & les autres défauts de *l'Exposition*, dont je viens de parler, le dessein qui y a donné lieu, & le but qu'on s'y est proposé, je prie le Lecteur d'examiner lui même cette *Exposition*, d'en saisir l'esprit, & de la comparer ensuite avec ce que je rapporterai ici, ainsi qu'avec quelques Pièces authentiques que l'on a publiées au mois de Décembre 1782, sous le Titre de, *Verzameling van Stukken, betreffende de Augmentatie der Land- en Zee-Magt.*

(*b*) 1 *Juin.*

(*c*) 28 *Septembre.*

1766. jusqu'au commencement des derniers troubles entre la France & l'Angleterre, *V. A.* & le Conseil d'Etat ont fait plusieurs Propositions pour le Rétablissement de la Marine: Mais divers obstacles se sont opposés à ce Rétablissement: Et ces obstacles furent:

1°. Le manque d'une Somme fixe & affectée à la Marine, laquelle Somme auroit été portée annuellement sur l'Etat de Guerre.

2°. La diminution du Revenu des Amirautés, occasionnée par la décadence du Commerce; & les dettes, qu'elles ont contractées, pour suppléer au Contingent que quelques Provinces négligeoient de fournir sur les Pétitions accordées. Ce qui avoit mis ces Colléges dans une sorte d'impossibilité; non seulement de construire de leurs propres fonds, mais encore d'entretenir, de ces mêmes fonds, les vieux Vaisseaux, & de fournir les Equipements nécessaires pour le service annuel ou casuel.

3°. Les retards, même de plusieurs années, apportés à l'accord définitif de certaines pétitions faites pour la Marine.

4°. l'Intérêt particulier, & d'autres raisons, que les Provinces de terre avoient, que l'on préférât l'Augmentation des Troupes au Rétablissement de la Marine.

5°. Le rôle artificieux & secret, que l'Ambassadeur d'Angleterre a joué dans ces circonstances, où il importoit à ce Royaume que notre

notre Marine reſtât dans l'impuiſſance de protéger un Commerce, que les menées de ſes Suppôts, & les déprédations de ſes Sujets avoient déjà détruit en partie, & qu'il vouloit anéantir totalement.

Le motif des premières inſtances, que *V. A.* fit pour l'Augmentation des Troupes de la République, ne put être fondé que ſur le goût, que ceux, qui ont eu la direction de votre jeuneſſe, vous avoient inſpiré de vous occuper infiniment plus de la diſcipline & de la manœuvre des Troupes, que d'affaires d'Etat. En effet, cette occupation, qui a des agréments dont la ſombre & laborieuſe application à l'étude du Gouvernement & des intérêts de la République n'eſt pas ſuſceptible, devint votre paſſion favorite. Alors l'ambition de vous voir le Chef d'une Armée nombreuſe dut prévaloir, chez vous, ſur celle de voir renaître une Marine reſpectable, que vous ne pourriez faire manœuvrer vous-même, & que vous ne commanderiez jamais en perſonne: Et ceux, qui avoient intérêt de profiter de cette inclination, n'ont pas manqué de vous perſuader, qu'au dedans de la République une Armée de 50 à 60 mille Hommes étoit plus propre à donner du relief & du nerf à votre autorité, que 100 Vaiſſeaux de ligne déſarmés dans les Ports, ou croiſant ſur les mers; & qu'au dehors, & à l'aide de telles Forces, vous pourriez

riez un jour trouver l'occaſion d'acquérir une renommée égale à celle des Princes, qui ont précédé *V. A.* dans la Dignité éminente qu'elle poſſède.

Les raiſons, que la plûpart des Provinces pouvoient avoir, ou prétexter, pour inſiſter ſur l'Augmentation des Troupes par préférence au Rétabliſſement de la Marine, étoient l'état de leurs finances, qu'elles ſentoient ne pouvoir ſubvenir que difficilement à ces deux objets à la fois; c'étoit le deſir de voir chez elles les Garniſons augmentées, la dépenſe multipliée, la circulation plus abondante, & peut-être cette ſotte jalouſie, que les Contrées moins riches portent ordinairement aux Contrées puiſſantes; en un mot, c'étoit un intérêt plus particulier que général & patriotique: Mais, ce qui n'étoit ni raiſons, ni prétextes, étoit l'empreſſement intime, que beaucoup de Perſonnes des ces Provinces avoient de complaire à *V. A.*, en favoriſant le deſir particulier qu'elles lui ſuppoſoient en ce cas; c'étoit cette influence étrangère & maudite, dont le foyer étoit à la Haye, & qui ne devoit pas vous être inconnue; influence, qui aveugloit une partie de nos Citoyens ſur les vrais intérêts de la Patrie, qui fomentoit & animoit nos diſſenſions, & qui étoit parvenue à étouffer chez pluſieurs Perſonnes de la République tout ſentiment d'honneur & de patriotisme.

La Hollande, & Amſterdam ſur-tout, dont l'intérêt particulier ne pouvoit être ici que l'intéret général, inſiſtoient ſpécialement ſur le Rétabliſſement de la Marine, parce que, ſans Marine, le Commerce & la Navigation demeurent ſans protection, & que ſans protection ces deux grands objets doivent périr.

Cependant, durant les longs & ſucceſſifs débats, qui réſulterent de cette contrariété d'opinions & d'intérêts, le 18 Avril 1771, il fut fait une Pétition pour conſtruire 24 Vaiſſeaux de Guerre: Mais cette Pétition n'a été arrêtée que le 21 Mai 1778. ---- Il fut encore propoſé en différents temps par la Hollande, & plus ou moins convenu, qu'il fût procédé ſur le même pied (*pari paſſu*) tant au Rétabliſſement de la Marine qu'à l'Augmentation des Troupes: Mais la préférence, que la plûpart des Provinces s'opiniâtrèrent à donner à ce dernier objet, & les menées ordinaires, firent que l'expédient n'eut point lieu. Bien plus, en 1775. la Gueldre, la Friſe, Overyſſel & Groningue, crurent faire un grand ſacrifice, en conſentant que la Somme de plus de 1500. mille Florins, qu'exigeoit le Plan formé en 1773. par *V. A.* & le Conſeil d'Etat, pour une Augmentation particuliere de Troupes, fût réduite à 900 mille, & que le reſte fût affecté à la Marine, comme un fond fixe, qui ſeroit annuellement porté ſur l'état de Guerre.

C'eſt-à-dire, que la Somme, deſtinée à l'objet le plus fort & le moins preſſant, auroit ſurpaſſé d'un *tiers* celle que l'on vouloit bien accorder pour l'objet le plus foible & le ſeul néceſſaire. Mais la Hollande perſiſtant à demander, ainſi qu'elle l'avoit fait en 1774, que le fonds, qui ſeroit affecté à la Marine, fût de 780 mille Florins, le modique excédent qui ſe trouvoit ici, & dont même cette Province devoit elle ſeule fournir plus des cinq *neuviemes*, fit échouer le projet. C'eſt pour cela, MONSEIGNEUR, que les Rédacteurs de votre *Mémoire* ont eu le front de rejetter ſur cette Province l'irréuſſite de l'affaire (*a*): Mais l'examen des Pièces citées ci-deſſous mettra les Curieux à même de juger de l'exactitude & de la ſincérité de ces Meſſieurs (*b*). --- Enfin le 2 Mai 1777 il ſe fit une Pétition pour la Réparation des vieux Vaiſſeaux, & pour un Achat de matériaux de conſtruction: Mais elle n'a été accordée que le 23 April 1781; de ſorte que pendant l'époque de 1766 à 1778, il n'y eut rien de formellement arrêté ſur les deux ojets en queſtion; Douze ans de débats, d'intrigues & de tracaſſe-

(*a*) A. *p.* 10. & 11. —— B. *p.* 10. & 11. —— C. *p.* 2. & 3.

(*b*) V. Le *Conſentement* des Etats de Hollande donné le 31 Mars 1770. pour l'Etat de Guerre. —— La *Déclaration* faite

ſeries, n'ajoutèrent pas une cheville à nos Vaiſſeaux ; Nos diſſenſions & nos irréſolutions augmentèrent ; nos Anglomanes s'en réjouïrent, & l'Angleterre en profita.

Les Provinces de terre n'ignoroient pourtant pas, que dans les circonſtances où l'on étoit, le Rétabliſſement de la Marine devoit être le principal objet des ſoins de la République; parce que la Marine eſt le ſoutien du Commerce & de la Navigation, & que ces deux choſes ſont les piliers de l'Etat : Elles n'ignoroient pas, qu'elles ne ſont rien ſans les Provinces maritimes, ſur-tout ſans la Hollande, & que celle-ci ne ſeroit rien elle-même ſans Navigation & ſans Commerce: Elles ſavoient, que les richeſſes que ces deux objets attirent particulièrement dans la Hollande, ſe répandent chez elles par l'intérêt, que quelques uns de leurs Citoyens prennent au Commerce même, par

---

faite à la Généralité par leurs Députés le 24 Avril 1771. —— La *Réſolution* des mêmes Etats en date du 21 Avril 1774. —— Le *Rapport* de la Généralité au ſujet de ladite Réſolution, inſéré dans les *Notules* de Hollande le 25 Janvier 1775. —— *l'Etat des Déliberations* des Etats de Hollande en date du 8 Juillet & du 4 Septembre 1778. —— La *Réſolution* du Conſeil de la Ville d'Amſterdam du 1 du même mois de Septembre, communiquée à l'Aſſemblée de la Province le 8 ſuivant &c. &c. dans la Collection, intitulée *Verzameling van Stukken*, citée ci-deſſus.

par l'occupation qu'un grand nombre de leurs Habitants trouvent dans les Villes, dans les Campagnes, & sur les Vaisseaux de cette Province, ainsi que par le débit avantageux qu'elles y font de leurs Denrées & de leurs Productions: Elles savoient que la misère, où des milliers de Familles étoient réduits par la décadence du Commerce & de la Navigation, ne tarderoit pas à devenir extrême, si l'on ne se mettoit en état de protéger, contre les entreprises des Anglois, ce qui nous restoit de ces deux sources de notre bien-être, de notre puissance, & de notre félicité: Elles savoient, que pendant la Guerre, qui s'est allumée en 1756, une Marine respectable nous eût préservés des pertes immenses & des humiliations honteuses, que nous avons essuyées alors: Elles savoient, que nous touchions au moment de nous retrouver dans le même cas; & qu'une Armée de 100 mille Hommes ne pouvoit empêcher la prise ou le pillage d'une Barque de pêcheur: Elles savoient, enfin, que le Commerce, puissamment protégé, & une fois rétabli, ne tarderoit point à procurer les moyens d'augmenter les Troupes, & de mettre les Frontieres dans l'état de défense, où il seroit nécessaire qu'elles fussent, si un jour à venir quelque Puissance du Continent entreprenoit de les attaquer. ---- Pourquoi donc ces Provinces n'ont-elles point pesé toutes ces choses?....

Parce

Parce que là, où parlent l'intérêt & l'ambition, la jalousie & la haine, la foiblesse & la flatterie, la raison n'est pas écoutée; parce que l'influence pestilentielle, dont il est parlé ci-dessus, dirigeoit l'esprit & les démarches de ceux, qui s'étoient arrogé l'autorité de donner le ton aux Délibérations, & de dicter les Résolutions de la plûpart de nos Villes & de nos Provinces. ---- C'étoit donc à vous, MONSEIGNEUR, à tâcher d'éteindre ces passions, de réunir les sentiments, d'étouffer cette influence, en usant de votre crédit, de votre autorité; en cessant, du moins pour un temps, d'insister sur l'Augmentation des Troupes; & en vous attachant à demander avec instance le Rétablissement de la Marine. J'ose assurer, que le succès auroit couronné vos efforts. Mais vous ne l'avez pas fait..... Pourquoi?..... parce que, pour sacrifier une inclination favorite, pour déchirer le voile que l'imposture & la flatterie tenoient devant vos yeux, il vous falloit une force d'esprit, une énergie d'ame, que vous pouviez avoir, mais que vous n'avez pas eues.

SUITE

DES CAUSES, QUI ONT RETARDÉ LE RÉTABLISSEMENT DE LA MARINE.

Epoque du 1 *Janvier* 1778. *au* 31 *Décembre* 1780.

Au commencement de l'année 1778. les motifs pour le Rétabliſſement excluſif de la Marine redoublerent. La fameuſe Déclaration, que l'Ambaſſadeur de France à la Cour de Londres remit le 13 Mars au Vicomte *Weymouth*, Secrétaire d'Etat, le reſſentiment que l'Angleterre conçut de cette démarche, les préparatifs immenſes, faits de part & d'autre, ne laiſſoient plus douter, qu'une guerre ouverte & ſanglante ne s'allumât entre les deux Nations, avant même qu'elles euſſent entrepris d'expoſer leurs griefs réciproques aux yeux de l'Europe. l'Effet vérifia la conjecture; & les hoſtilités commencerent au mois de juin.

Ces Circonſtances, MONSEIGNEUR, rendoient notre ſituation très-critique du coté de la Mer:

Mer: elles fourniſſoient aux Anglois de nouveaux prétextes de piller nos Vaiſſeaux, de confisquer nos Effets, ou de ſe les approprier de toute autre maniere: Elles nous faiſoient preſſentir la demande fondée, ou non fondée, que nos oppreſſeurs pourroient un jour nous faire du ſecours ſtipulé par les Traités, qui nous ſoumettoient à leur diſcrétion. Il n'y avoit donc pas d'autre parti à prendre que celui de rétablir notre Marine, ſoit pour réprimer leurs violences, leurs déprédations; ſoit pour les ſecourir, ſi le cas y échéoit; ſoit pour nous mettre en état de leur refuſer tout ſecours, s'ils s'aviſoient d'entreprendre de nous forcer à leur en fournir contre toute raiſon.

Il parut enfin, que notre triſte ſituation feroit quelqu'impreſſion ſur les esprits. Le 21 Mai l'on arrêta (ſans doute pour la forme, car l'on ne remarqua enſuite guère plus d'activité dans nos Chantiers,) l'on arrêta, dis-je, la Pétition faite en 1771. pour la Conſtruction de 24 Vaiſſeaux de guerre; mais on ſe garda bien d'accorder en même temps la Pétition de 1777. pour la Réparation des Vaiſſeaux, & pour un Achat de matériaux de conſtruction. Au contraire, le jour même de cet Arrêté, *L. H. P.* d'après une Propoſition faite par les Provinces de Gueldre & de Groningue, réquirent *V. A.* & le Conſeil d'Etat de former un Plan pour une Augmentation de Troupes. Ceux qui con-

connoiſſent les motifs & les reſſorts, qui faiſoient agir ces deux Provinces, ainſi que le deſir de la plûpart des autres pour l'Augmentation favorite, ne furent point étonnés de cette réquiſition; & ils ne l'ont point été non plus de l'empreſſement, que *V. A.* & le Conſeil d'Etat eurent de s'y conformer: Il y avoit ici un cercle de cauſes & d'effets, qui étoient ſucceſſivement l'un & l'autre, & qui agiſſoient les uns ſur les autres dans une progreſſion continue. Ce Plan fut donc préſenté aux Etats-Généraux, le 29 Juin ſuivant, par *V. A.* & le Conſeil d'Etat. l'Augmentation, que l'on y propoſa devoit être de 13797 Hommes, & de 1312 Chevaux: Mais on n'y fit pas la moindre mention de notre malheureuſe Marine, ſinon pour y dire que, vu les circonſtances d'alors, il étoit très-abſolument néceſſaire de porter les Forces de terre à un meilleur état de défenſe, *ainſi que la néceſſité l'avoit fait pratiquer* AVEC BEAUCOUP DE SUCCÈS *à l'égard de la Marine, depuis quelques années* (*a*). Cette aſſertion ſeule eſt capable de faire frémir d'indignation le cœur le plus indifférent à nos malheurs. ---- Je reviens au Plan.

La principale raiſon qu'on allégua, pour por-

(*a*) *Even zoo als zedert weinige Jaaren ten aanzien van derzelver Zee-Magt, uit noodzaakelykheid, is geſchied.*

porter à consentir à l'exécution de ce Plan ceux qui demandoient, qu'on ne s'occupât uniquement que de la Marine, fut, que comme il paroissoit que la Guerre survenue entre la France & l'Angleterre se borneroit sur Mer, il étoit prudent de prévenir le danger que nos Frontieres pourroient courir, en cas que la Guerre, qui s'allumoit en Allemagne pour la Succession de Bavière, vînt à s'étendre jusqu'à elles (*a*). C'est-à-dire qu'on jugea nécessaire de se mettre en état de parer les effets d'une *possibilité éloignée*, d'un *danger imaginaire*, tandis qu'on négligeoit de s'opposer aux effets d'un *mal présent*; effets, dont le poids commençoit à nous accabler, & dont les suites devoient être terribles; car chaque jour fournissoit l'histoire de quelqu'acte de violence ou de déprédation, commis par les Anglois envers nos Vaisseaux marchands: Tous les coins de la République, & la Salle même ou s'assemblent *L. H. P.*, rétentissoient des plaintes de nos Né-

(*a*) *Lettre* de L. H. P. aux Etats de Hollande, en date du 30 Janvier 1778. —— *Quant aux différents Avis, que la Proposition de ce Plan a occasionnés parmi les Membres de ces Etats*, voyez, *l'Etat* de leurs *Délibérations* du 8 Juillet & du 4 Septembre suivant; La *Résolution* du Conseil de la Ville d'Amsterdam du 1 du même mois, communiquée à l'Assemblée de la dito Province le 8 suivant; & *l'Avis* que le Corps des Nobles a produit le 17 dito contre cette Résolution.

Négociants, ainſi que de leurs réclamations pour obtenir au Commerce la protection, qu'il étoit indiſpenſable de lui accorder. En un mot, notre ſituation politique, notre poſition phyſique & celle de nos Poſſeſſions, la conſervation de nos Droits, de nos Biens, de notre dignité, l'incendie voiſin, enfin, dont les étincelles rempliſſoient l'atmosphere qui nous couvre, exigeoient qu'on portât uniquement, & le plutôt poſſible, ſes regards, ſes ſoins, vers le danger réel qui nous menaçoit. Ainſi, MONSEIGNEUR, perſonne ne devoit mieux ſavoir que vous, qu'un tel Plan ne pouvoit ſervir qu'à renouveller dans l'Etat des diſcuſſions & des débats préjudiciables à nos intérêts, qu'à détourner l'attention de l'objet unique, d'où dépendoit le bien-être & le ſalut de la Patrie. Donc on ne peut dire, qu'en ce cas vous ayez fait tout ce que vous auriez pu faire pour le Rétabliſſement de la Marine.

Il ſeroit trop long de m'étendre ici ſur tout ce qui s'eſt paſſé dans la République, pendant le cours de la même année, au ſujet de l'Augmentation des Troupes ſi ardemment deſirée, ſi inſtamment demandée, & touchant le Rétabliſſement de la Marine, ſi honteuſement négligé, auquel on n'acquieſçoit en quelque ſorte que pour la forme, & dont tout ce qui nous eſt arrivé depuis a démontré *la néceſſité abſolue*, en prouvant *l'inutilité* de *l'objet chéri.* Le

Plan

Plan seul, dont je viens de parler, occasionna, dans la Province de Hollande même, des discussions qui ont duré des mois entiers: Le Corps des Nobles y appuya fortement sur son exécution; & l'une des raisons, que ce Corps apporta pour cela, étoit, „ que comme dans „ ce Siecle, le droit de convenance avoit été „ porté si loin, que l'on avoit vu des Puissances „ partager amicalement entr'elles le Pays de „ leurs Voisins, il ne seroit point étonnant, „ que la Guerre de la Succession de Baviere „ ne se terminât aussi par un arrangement à „ l'égard de quelques *Contrées*, sur lesquelles „ la République a un droit acquis, & qui lui „ servent de boulevart (*a*) " —— *Eh, Messieurs les Nobles! tandis que vous donniez un si bel avis, le même droit de convenance portoit les Anglois à violer les Traités, qu'il y avoit entr'eux & nous, à insulter notre pavillon, à s'emparer de*

(*a*) *De Ridderschap vraagt, of men zig hier omtrent zoude moeten verwonderen in een Eeuw, in welke 't Recht van Convenientie in de Staatkunde zoo sterk is doorgedrongen, dat men zelf by wege van Partage heeft zien disponeeren over de Landen der Nabuuren, by wege van Vriendschap; en zoo zou ook de Oorlog over de Beyersche successie kunnen cesseeren, door middel van een arrangement omtrent die Landen, op dewelke de Staat een geacquireerd Recht heeft, en die haar tot een voormuur strekken.* Etat des Déliberations des Etats de Hollande, en date du 8. Juillet 1778.

de nos biens, & ils se disposoient à nous faire encore pis. Ces faits cruels *nous touchoient de plus près que la* ridicule possibilité *d'un arrangement à l'égard de je ne sais quelles Contrées, sur lesquelles la République à un droit acquis : il falloit donc vous occuper uniquement de ces* faits, *& laisser* la possibilité, *du moins jusqu'à ce qu'elle eût pris quelqu'apparence de se réaliser. Mais il en est chez vous comme ailleurs, le plus grand nombre y ressemble aux Satellites de* JUPITER, *il suit invariablement le Système de la Planete, à laquelle il est attaché.* —— Enfin, à entendre les partisans de l'Augmentation, il sembloit que quelque païsan de la *Mairie* étoit déjà venu se plaindre que les Pandoures Autrichiens, ou les Hussards Prussiens, avoient enlevé ses poules & ses topinambours; il sembloit, dis-je, que quelque *Hobereau* de la Gueldre étoit accouru dire, que quelque Sous-Lieutenant de ces Troupes avoit tiré sur ses pigeons, & accolé sa *Dindonniere.*

Le 29 Novembre de la même année 1778, l'on prit une Résolution qui fit bien du plaisir aux Anglois, & qui n'en fit pas moins à nos Anglomanes: ce fut de ne point accorder de Convois aux Vaisseaux chargés de Bois de construction, & autres matériaux ou munitions navales, que nous avions le droit de transporter & de vendre indifféremment à tout le monde; droit, fondé sur *l'Art.* IV. du Traité de 1674. que je cite ci-dessous, & que la Cour de Londres

dres interprêtoit *à l'Angloiſe*, c'eſt tout dire (*a*). Voici, *Monſeigneur*, en quels termes les Rédacteurs de Votre *Mémoire* font parler *V. A.* ſur ce ſujet. — „ Cependant la Cour „ de Londres donnoit chaque jour de nou„ veaux ſujets de plaintes. Nous concourûmes „ à la vérité, *avec la pluralité des ſuffrages*, „ à ſuſpendre pour quelque temps, en FAVEUR „ *de cette Puiſſance* (*b*), les Convois accordés „ aux Vaiſſeaux chargés de Bois de conſtru„ ction. Cette démarche n'indiquoit pas de „ notre part qu'il fallût renoncer, pour l'a„ van-

(*a*) ART. IV. *l'On ne comprend point ſous les marchandiſes de Contrebande les Cordages, Voiles, Ancres, Mâts, Planches, Madriers, Bois de toutes ſortes d'arbres, & toutes les autres choſes propres à la Conſtruction & à la Réparation des Vaiſſeaux: au contraire, ils ſeront cenſés abſolument du nombre des marchandiſes libres, de la même maniere que toutes autres ſortes de marchandiſes & d'effets, non compris dans l'Article précédent; de ſorte qu'ils pourront être transportés en toute liberté* (liberrimè) *par les Sujets de S. M. Juſdite à des Endroits avec leſquels les Etats-Généraux ſeroient en guerre, & réciproquement par les Sujets des dits Etats à des Endroits ſoumis aux Ennemis du Seigneur Roi, à l'exception des Places qui ſe trouveroient actuellement aſſiégées, bloquées, ou inveſties.*

(*b*) *Je me ſers ici des termes du* Mémoire François: *le* Mémoire Hollandois *porte*, ter CONTEMPLATIE van het Hof van London, *ce qui revient au même.* — *C. p.* 7. — *A. p.* 16. — *B. p.* 19.

„ vantage de l'Angleterre, à un droit que les
„ Traités assuroient aux habitants de ce Païs:
„ mais vu l'impuissance, où la République se
„ trouvoit par TERRE & par *Mer*, état dé-
„ plorable, dont nous avions vainement tâché
„ de la retirer, nous étions persuadés qu'il
„ étoit plus prudent de suspendre l'exercice
„ de ce droit, que de s'exposer, pour mainte-
„ nir un objet unique de Commerce, qui
„ n'intéressoit pas d'ailleurs la masse générale
„ du Négoce, aux pertes énormes que la Ré-
„ qublique a faites depuis. Notre opinion étoit
„ qu'il falloit différer la protection d'une Bran-
„ che de Commerce qu'on nous disputoit,
„ jusqu'au moment où l'Etat seroit assez puis-
„ samment armé pour se défendre sur TERRE
„ & sur *Mer*. Sur *Mer*, parce que l'Angle-
„ terre ayant depuis tant d'années une marine
„ établie, & armée alors encore plus que
„ jamais, pouvoit ruiner entiérement notre
„ Commerce, & envahir nos Possessions en
„ Orient & en Occident, si nous ne nous met-
„ tions pas en posture de les défendre par des
„ forces suffisantes. Sur TERRE, parce que
„ nous craignions que s'il falloit en venir aux
„ mains avec cette Puissance, elle ne trouvât
„ *peut-être* les moyens de nous attaquer sur le
„ Continent, ou du moins de nous y susciter
„ de nouveaux ennemis. " —— Selon l'aveu
tout à fait ingénu, que *V. A.* nous fait ici,

nous

nous avions donc plus à craindre du courroux aveugle & illégitime de l'Angleterre, que du juſte reſſentiment de la France; c'eſt-à-dire, que nous riſquions moins à arrêter, en faveur de la premiere de ces Puiſſances, le cours d'une partie eſſentielle & licite de notre Commerce, à renoncer de *fait* aux principes de la neutralité que nous avions adoptés, qu'à continuer cette Branche de Négoce, que le Droit des Gens & les Traités nous autoriſoient de faire, & qu'à reſter dans les bornes, que la juſtice & cette neutralité nous preſcrivoient. *V. A.* ne pouvoit, en vérité, nous donner une idée plus parfaite de l'injuſtice de l'une des deux Nations, & de la modération de l'autre. Il eſt fort étrange qu'après cela on ſe ſoit plus appliqué, parmi nous, à favoriſer la guerre cruelle que notre Ennemi mortel nous a faite, qu'à répondre aux vues ſalutaires d'une Nation amie, qui fit tout ſon poſſible pour nous défendre. . . . . Mais je briſe là-deſſus; & je paſſe à la diſcuſſion du Paſſage que je viens de citer.

Sans examiner ſi ce fut *V. A.* qui *concourut avec la pluralité des ſuffrages*, ou ſi ce fut *cette pluralité, qui concourut* avec *V. A.* à ſuſpendre les Convois ſusdits, je commence par affirmer que ſi quelqu' impuiſſance à été le motif, qui occaſionna cette Suſpenſion, ce n'a point été l'impuiſſance où la République ſe trouvoit *en*

même temps par *Mer* & par TERRE, mais bien la seule impuissance où elle étoit par *Mer*; & cet impuissance venoit de l'obstination que *V. A.* & ses partisans ont constamment eue de vouloir augmenter les Troupes; elle venoit de l'aversion intime que d'autres avoient de concourir au Rétablissement de la Marine. La nature de la discussion où je suis entré, m'oblige de revenir à chaque instant sur ce point, & de répéter sans cesse la même chose; mais il le faut. — D'ailleurs la Branche de Commerce, que la Suspension des Convois nous forçoit de sacrifier pour un temps à la *Convenance* des Anglois, intéressoit bien plus la masse générale du Négoce que Vous ne le croyiez: tous les Bois & autres matériaux ou munitions navales que nous transportions en France, étoient autant pour l'usage de la *Marine* marchande, que pour celui de la *Marine* Royale. Cette suspension interrompoit donc une grande partie des achâts & des échanges, que nous sommes accoutumés de faire des denrées & des productions Françoises, pour les importer ici, ou pour les exporter ailleurs; elle croisoit les spéculations de nos Négocians; elle arrêtoit leurs correspondances tant en France, que dans le Nord & d'autres endroits; elle les forçoit enfin d'abandonner d'autres parties de Commerce, qui tenoient elles-mêmes à d'autres, qu'il falloit abandonner aussi. Je ne parle pas de plusieurs

sieurs autres inconvénients qui devoient résulter de tout cela. Au reste, si *V A.* doute encore de ce que je viens d'avancer sur ce point, elle peut jetter les yeux sur le Passage que je cite ci-dessous, & que j'ai tiré du Manifeste que *L H. P* publierent le 12 Mars 1781. en réfutation de celui de la Cour de Londres (*a*). Il me semble au moins, que ce qui étoit vrai en Mars 1781, devoit l'être aussi au mois de Novembre 1778.

Cependant, comme on l'a vu ci-dessus, l'opinion de *V. A.* étoit, *qu'il falloit différer la protection d'une Branche de Commerce jusqu'à ce que nous fussions assez puissamment armés sur* TERRE *& sur* Mer. — C'est-à-dire, que cette protection n'étoit pas prête à venir: & c'étoit le but, où bien des gens visoient. — *Sur* Mer, *parce que l'Angleterre, qui avoit une Marine puissante, pouvoit ruiner entiérement notre Commerce, & envahir nos Possessions en Orient & en*

(*a*) *Cette Rénonciation (au Droit que le Traité de 1674 nous donnoit en ce cas-ci, de transporter dans les Ports des Puissantes Belligérantes toutes sortes de munitions navales,) auroit porté au Commerce & à la Navigation, principal appui de la République & source de sa prospérité,* un préjudice irréparable; *puisque* les différentes Branches de Commerce, étroitement liées entre elles, *forment* un Tout, *dont on ne sauroit retrancher* une partie si principale. *Sans causer nécessairement* le dépérissement & la ruine *du Corps entier.*

en Occident, ſi nous ne nous mettions pas en poſture de les défendre avec des forces ſuffiſſantes. —— Cela eſt vrai : car en fait de ruine de Commerce & d'envahiſſement de Poſſeſſions, les Anglois n'ont jamais été ſcrupuleux, ſurtout, à l'égard de ceux qui, comme nous, ont parlé ſans ceſſe de Rétabliſſement de Marine, en faiſant préciſément tout le contraire pour y parvenir. —— *Sur* TERRE, *de crainte que s'il falloit en venir aux mains avec cette Puiſſance, elle ne trouvât* peut-être *les moyens de nous attaquer ſur le Continent, ou du moins de nous y ſuſciter de nouveaux Ennemis:* Et ſur ce dernier point les Rédacteurs du *Mémoire* de *V. A.* citent l'invaſion, que l'Evéque de Munſter fit en ce Païs en 1666. —— Mais, *Monſeigneur*, il n'y avoit plus à Munſter d'Evéque *van Galen*; nos deux Puiſſants Voiſins, l'Impératrice-Reine & le Roi de Pruſſe, ſe faiſoient la guerre, & ne penſoient point à nous; nous n'étions pas moins en ſureté du côté des autres Puiſſances du Continent. Quant à une attaque des Anglois mêmes, du côté de nos Frontieres, on ſait que leurs troupes n'avoient déjà que trop d'occupation ailleurs; & que, de notre part, quelques diſpoſitions judicieuſes ſur Mer & ſur Terre, le long de nos côtes, auroient ſuffi pour nous préſerver d'une Deſcente. Donc notre foibleſſe du côté de Terre n'a pu être un des motifs, qui Vous ont porté *à*

con-

concourir avec la pluralité des suffrages, *à suspendre les Convois accordés aux Vaisseaux chargés de Bois de Construction*, *&c.* Donc, vos nouvelles instances pour l'augmentation des Troupes ne pouvoient que faire échouer, à l'ordinaire, la Rétablissement de la Marine, & par conséquent, nous laisser dans l'impuissance de rétablir, de protéger, la Branche de Commerce que vous étiez d'avis qu'on abandonnât pour un temps *en* FAVEUR *des Anglois*, & de soutenir nos Droits contre quiconque auroit voulu s'opposer à cette protection. Enfin, *Monseigneur*, l'on ne peut justifier les vues que vous aviez en tout ceci, sans se former une très-médiocre idée de vos connoissances en bonne Politique.

Mais, qu'il me soit permis de faire ici une legere digression. —— Je suppose pour un instant, qu'en cas d'une guerre avec l'Angleterre, il fût vrai que la République couroit risque d'être attaquée du côté de terre, non seulement par les Anglois, mais aussi par les ennemis, que ces derniers pouvoient nous susciter, alors nos Troupes seules, portées à l'augmentation que l'on demandoit, n'auroient pas suffi à nous défendre contre une armée nombreuse; Il nous auroit fallu pour cela des Frontieres en état d'arrêter cette armée, & nous n'en avions pas de telles : Nos Frontieres se trouvoient entiérement hors de défense, & dans un état

ſi déplorable, que de quelque côté l'Ennemi ſe préſentât, on ne pouvoit lui réſiſter; l'on ne connoiſſoit enfin aucun Endroit, qui pût alors ſervir de poſition aſſurée, ou de point d'appui à l'armée de l'Etat (*a*). Or, puisqu'une République telle que la nôtre, qui ne peut mettre de fortes armées en campagne, qui n'ambitionne pas de conquêtes, qui ne doit entrer en guerre, que pour ſe défendre, & dont la ſureté ne conſiſte pas moins dans le bon état de ſes Frontieres, que dans le nombre de ſes Troupes, pourquoi ceux, qui, ſous prétexte de *l'extrême néceſſité* de nous mettre en état de défenſe du côté de terre, demandoient avec *tant d'ardeur*, & à *tant de repriſes* l'augmentation des Troupes, n'inſiſtoient-ils pas *de même*, au moins ſur la Réparation des Frontieres, & ſur le fourniſſement des Magazins & des Arſenaux? Ou bien, ignoroient-ils l'état déplorable de ces Frontieres, de ces Magazins? ignoroient-il la néceſſité d'y pourvoir? — Non: — Mais la Cabale influante avoit ſes raiſons pour négliger ou faire négliger ces objets, comme elle avoit ſes raiſons pour preſſer l'augmentation des Troupes; & le Parti influé n'avoit pas aſſez d'ame pour s'oppoſer à cette

(*a*) Le Général *du Moulin* a depuis dit la même choſe dans la Lettre qu'il écrivit le 2, Janvier 1784, au Conſeil d'Etat.

te négligence: Car, malgré le Projet général, que le Général-Major *du Moulin* avoit préſenté au Conſeil d'Etat le 12. Octobre 1775, pour rétablir nos Frontieres de Flandre, & les mettre en état de défenſe, — malgré les divers Expoſés, que cet Officier avoit déjà produits en 1778. & qu'il produiſit encore depuis touchant le délabrement de nos autres Frontieres, & l'urgente néceſſité de les réparer, — malgré tous les Plans de correction, de perfection & d'augmentation, que cet excellent Ingénieur avoit déjà donnés alors, & malgré ceux, qu'il donna enſuite à l'égard des fortifications des Villes, Forts, Digues, Ecluſes, & autres moyens de défenſe, deſtinés à nous couvrir du côté de terre, — malgré, dis-je, les raiſons auſſi preſſantes qu'évidentes, qu'il avoit alléguées jusqu'alors, & qu'il réitéra tant de fois en après, pour appuyer ſes Projets, — malgré la conviction intime, où tout homme ſenſé devoit être par lui même, que l'exécution de ces Plans, de ces Projets, étoit indispenſable, que la négligence des Réparations entraîneroit un délabrement général, que le moindre retard à commencer ce qui devoit être corrigé, perfectionné, ou conſtruit de nouveau, en renverroit à de longues années l'exécution complette, & qu'en attendant nos Frontieres demeureroient expoſées à l'invaſion du premier Ennemi, qui les attaqueroit, —

mal-

malgré, enfin, la connoiſſance que le Conſeil d'Etat avoit de ces choſes & de ſon devoir, du ſerment qu'il a prêté au Souverain, & de l'extrême importance des objets confiés à ſon adminiſtration, l'influence & l'autorité de la Cabale, dont je viens de parler, triompherent à cet égard jusqu'aujourd'hui; à peine a t'on daigné faire attention à quelques points des moins eſſentiels des Répréſentations de Mr. *du Moulin*, & l'on s'eſt bien gardé de s'occuper du reſte.

La même négligence, *Monſeigneur*, eut lieu à l'égard de l'état de perfection à donner au Corps de Génie: la même inſouciance regna à l'égard de l'entretien & fournitures des Magazins & des Arſenaux. —— Et pourquoi tout cela? —— Parce qu'après avoir perverti le cœur d'une partie de nos Citoyens, après avoir ſubjugué, aveuglé, ou abruti la plûpart du reſte, il convenoit de laiſſer tomber la Marine & les Frontieres dans l'état le plus déplorable, *afin que*, ſi quelques mains courageuſes venoient à arracher le bandeau, qui couvroit les yeux de la Nation, ce ſpectacle lamentable l'étourdît & la déſeſpérât; — *afin que* l'effroi des menaces du premier Ennemi du dehors la pétrifiât, — & que, *par-là*, on la retînt dans les chaînes, où l'influence oblique & la puiſſance ouverte de ſes Tyrans l'avoient plongée.

De tout cela, *Monſeigneur*, il réſulte que bien des gens n'avoient garde d'inſiſter ſur le Ré-

Rétabliſſement & le Renforcement des Frontieres, avec autant de *feu* & *d'opiniâtreté* que ſur l'Augmentation des Troupes ; ces mêmes gens ſavoient, qu'au moyen de quelques efforts de la part des Provinces, ce Rétabliſſement ſeroit exécuté ſans préjudicier à celui de la Marine, & c'eſt ce qu'ils ne vouloient pas ; ils ſavoient, en un mot, que pour parvenir à *certain but*, l'on ne peut faire le même uſage de quelques Frontieres bien fortifiées, mais immobiles, que de cinquante mille Janiſſaires ambulants, & toujours prêts à exécuter les *ordres quelconques* de ceux qui les commandent.

Que perſonne ne m'objecte ici, que l'on a toutefois inſiſté en différents temps pour mettre les Frontieres en état de défenſe, & notamment par la Pétition, que le Conſeil d'Etat fit le 3. Juillet 1778. & même encore depuis cette époque ; car je repondrois, — que ſi ces inſtances euſſent été faites avec autant de *zele* & de *perſévérance*, que le Général *du Moulin* en employa auprès de ce Conſeil, — que ſi l'on eût expoſé *pleinement*, & avec *la même force*, avec *la même évidence* qu'il l'a fait, la défectuoſité frappante, & le délabrément effrayant de ces Frontieres, ainſi que la néceſſité indiſpenſable d'y pourvoir ſans délai, — que ſi l'on eût mis ſous les yeux des Etats-Généraux, & SANS AUCUNE EXCEPTION, les *plans*, les *projets*, les *raiſons*, les *ſollicitations* pres-

preſſantes de ce Général, il eſt certain que, malgré les efforts de la Cabale, *L. H. P.* auroient fourni les moyens de commencer ce grand Ouvrage, & même de le pourſuivre. Dix à onze millions, & dix années de travail ſuffiſſoient pour cela: & ſi l'on eût mis la main à l'œuvre en 1775, lorsque Mr. *du Moulin* donna ſon grand Projet ſur nos Frontieres de Flandre, tout ſeroit presque achevé préſentement, & nous ne craindrions aucunement les coups, dont une Puiſſance formidable nous menace aujourd'hui (*a*).

Que, pour infirmer les raiſons que je viens d'annoncer, l'on ne m'oppoſe pas celles qui ſont alléguées dans la Lettre, que le Conſeil d'Etat remit à *L. H. P.* le 16. Fevrier 1784, au ſujet de la Commiſſion, que les Etats de Hollande avoient nommée le 24. Décembre précédent, pour faire les recherches ſur l'Etat actuel des Frontieres, Magazins & Arſenaux, ſur les cauſes de leur dépériſſement, & ſur les moyens de les rétablir & perfectionner, car je renverrois ceux, qui me feroient cette oppoſition, au Rapport que cette Commiſſion a remis à *L. N.* &

(*a*) Je parle en Décembre 1784; & tout ce que je dis ici n'a aucun rapport aux changements arrivés depuis, tant à cet égard, qu'à celui du démêlé que la République a eu avec l'Empereur.

& *Gr. P.* le 23. Juillet de la même année ; — je les renverrois aux Mémoires, Plans, Projets & Déclarations des Généraux *du Moulin* & *Martfelt*, annexés à ce Rapport, à ce Recueil fameux, dont chaque article *pulvériſe* toutes les *excuſes*, que l'on a alléguées jusqu'à ce jour, pour ſe laver de tout blâme à cet égard, & *pulvériſera* de même toutes *celles* qu'on alléguera encore dans cette vue, ſoit de la part du Conſeil d'Etat, ſoit de la part de *V. A* ; — je renverrois, dis-je, ces Raiſonneurs à ce Recueil, à ce Témoignage éternel de négligence criminelle & d'iniquité odieuſe, dont l'Expoſé a ſouverainement indigné la Nation, & vous auroit du indigner de même, *Monſeigneur* ; car je veux bien croire, que ſi *V. A.* a eu quelque part à cette conduite, ce n'a été que par les conſeils de ſes perfides Conſeillers, ce n'a été que comme l'inſtrument des menées ſubtiles & ténébreuſes de la Cabale odieuſe, dont ils étoient & ſont encore les Chefs —— En un mot, j'oſe affirmer ici, que la NEGLIGENCE *d'inſiſter, comme* ON L'EUT DU FAIRE *ſur le Rétabliſſement des Frontieres*, PROUVE SEULE, & SANS REPLIQUE, les *vues criminelles*, & la *ſcélérateſſe* des principaux Inſtigateurs de toutes ces *Demandes opiniâtres* pour *l'augmentation des Troupes :* Et ſi je diſtingue ici, en caracteres particuliers, cette Aſſertion, c'eſt afin que tous ceux, qui la liront, la reliſent encore, &

ne

ne l'oublient jamais. —— J'aurois à dire là-dessus mille autres choses, qui feroient horreur: mais comme cette digression est déjà trop longue, je retourne à mon Sujet principal.

Sa *Majesté Très-Chrétienne*, peut-être moins alarmée de la suspension des Convois illimités, que de la négligence affectée, que nous apportions à prendre des mesures justes & vigoureuses, pour nous assurer la *liberté de Commerce*, que le Droit des Gens & les Traités nous accordoient, révoqua le 14. Janvier 1779, à l'égard des Sujets de la République, les avantages annoncés par *l'Art.* I. de son Réglement du 26. Juillet précédent, *concernant le Commerce & la Navigation des Bâtiments neutres.* Elle ordonna par le même Arrêt que les *Art.* I, II, III, IV & V. du 21. Octobre 1744, fussent *provisoirement* exécutés à l'égard des Bâtiments de ce Païs-ci; & qu'à dater du 26. dudit mois de Janvier, ces mêmes Bâtiments acquitteroient le Droit de Fret, tel qu'il se trouvoit établi par les Ordonnances & Réglements, particuliérement par la Déclaration du 24. Novembre 1750, & par l'Arrêt de son Conseil du 16. Juillet 1757 &c. Et comme la Ville d'Amsterdam avoit fait tous ses efforts pour déterminer la République à se procurer de la part de l'Angleterre la *liberté illimitée*, qui appartenoit légitimement à notre Pavillon,

S. M.

S. M. ne comprit point dans son nouvel Arrêt les Bâtiments appartenants aux habitants de cette Ville. Faveur, qu'elle accorda aussi ensuite à la Ville de Harlem, pour la même raison (*a*).

Ceci n'étoit point arrêter nos Vaisseaux, ni piller leurs cargaisons, ou s'en emparer sous des prétextes absurdes; ce n'étoit point non plus maltraiter nos Marins, encore moins les mutiler, ou les assassiner; toutes choses que les Anglois faisoient impunément depuis quelque temps, par les motifs les plus injustes: c'étoit simplement une *admonition bien modérée*, que la France nous faisoit d'user de nos Droits, de les révendiquer, & de nous mettre sans aucun délai en état de les soutenir; c'étoit *nous inviter* à prendre garde de nous laisser forcer d'abandonner la Neutralité, que nous avions adoptée; c'étoit d'ailleurs *faire usage* du Droit incontestable que tout Souverain a de faire dans ses Etats telles dispositions, qu'il trouve à propos, concernant ses finances, ses revenus, ou le commerce de ses Ports: Droit, que *L. H. P.* elles-mêmes ont hautement reclamé dans leur Manifeste contre la Cour de Londres, ainsi qu'on

(*a*) *Je ne parle point ici de trois autres Arrêts, émanés du Conseil de S. M. T. C. sur le même sujet, aux mois d'Avril, de Juin & de Septembre suivants.*

qu'on peut le voir par le paſſage cité ci-deſſous (*a*). — Cependant cet Arrêt de *S. M. T. C.* fit jetter les hauts cris dans ce Païs-ci: Le 24. dudit mois de Janvier, *Votre Alteſſe*, écrivant à ce ſujet aux Etats de Friſe, traita de DISTINCTION ODIEUSE, ou D'INJUSTICE envers les autres Villes de la République, cette faveur que *Louis* XVI. avoit faite à la Ville d'Amſterdam (*b*): Vos Créatures crierent,

---

(*a*) *C'eſt en vain & contre toute vérité, qu'on a tâché de multiplier le nombre des griefs, en alléguant* la Suppreſſion des Droits de ſortie, *comme une meſure tendante à faciliter le tranſport des munitions navales en France: car, outre que cette* Suppreſſion *forme un objet qui regarde* la Direction intérieure *du Commerce*, à laquelle tous les Souverains ont un Droit inconteſtable, *& dont* ils ne ſont tenus de rendre compte à perſonne, *ce point a bien été mis en Délibération, mais n'a jamais été conclu.* — MANIFESTE de *L. H. P.*, vers le milieu.

(*b*) Wy houden ons verzekert, (*diſoit S. A. dans cette Lettre*,) dat Uwe Edele Mogende niet zonder bevreemding zullen hebben vernomen deze ODIEUSE DISTINCTIE; en dat dezelve zullen begrypen, dat het *aan geene vreemde Mogentheid*, hoe groot, hoe aanzienlyk, en hoe formidabel zy ook moge zyn, vry ſtaat, om die ODIEUSE DISTINCTIE te maaken, ten aanzien van eenen independenten en vryen Staat, die niet anders gedaan heeft, dan het geene aan Haar volkomen vryſtaat, enz. — *Il ne faut pas être doué d'une grande pénétration d'eſprit, pour ſentir qu'il y a dans ce paſſage, plus d'humeur que de raiſon.*

rent, & leurs Suppôts répéterent, que le Monarque François exigeoit la chose la plus injuste & la plus revoltante: les anciens reproches de fourberie, de trahison, de violence & d'atrocité, que nous avons tant de fois faits à la France, furent renouvellés, furent redoublés, par nos Anglomanes. — O! si *L. H. P.* eussent alors trouvé à propos de lâcher nos dogues Anglois, contre cette Puissance, on auroit vu beau jeu; l'on auroit vu que nous avions parmi nous des gens plus prompts à venger leur Parti favori, d'une chiquenaude reçue de la part d'une Nation qu'ils détestent, qu'ils ne l'ont été à venger leur Patrie des coups mortels, & des outrages sanglants, reçus de la part d'une Nation qu'ils chérissent.

Si donc, *Monseigneur*, l'on peut s'en rapporter à Votre dite Lettre aux Etats de Frise, & au sens du *Préambule* de la nouvelle Proposition, que *V. A.* fit à tous les Confédérés en particulier le 10. Mars de la même année 1779, pour un Equipement de 50 à 60 Vaisseaux de guerre, & pour augmenter les Troupes de 50 à 60 mille hommes, vous ne futes, vous-même, pas peu affecté de l'Arrêt dont je viens de parler, & des efforts que l'Ambassadeur de France persistoit de faire pour obtenir la Révocation de la Suppression des Convois; & il paroît que l'issue des Délibérations qui se continuoient ici

ſur cet objet, vous inquiétoit beaucoup auſſi. Quoiqu'il en ſoit, voici ce *Préambule.*

„ Nous nous croyons obligés de communi-
„ quer à *Vos Nobles Puiſſances* nos ſentiments,
„ touchant un des plus importants objets de
„ vos Délibérations; ſavoir, que nous ſom-
„ mes très éloignés de juger, qu'il convien-
„ droit que cette République renonçât aux
„ Droits légitimes, qui appartiennent à ſes ha-
„ bitants, en vertu des Traités ſolemnels;
„ Nous penſons, au contraire, qu'ils doivent
„ être maintenus par tous les moyens, que la
„ Providence a mis entre les mains de cette
„ République; mais *qu'il n'appartient à per-*
„ *ſonne* qu'à Vos Nobles Puiſſances, & aux
„ Nobles & Puiſſants Seigneurs Etats des au-
„ tres Provinces, de *décider quand il eſt temps*
„ que Leurs Hautes Puiſſances *doivent prendre*
„ *la Réſolution d'accorder une Protection illimitée*
„ *à leurs habitants commerçants*; *& que* Leurs
„ Hautes Puiſſances, *ne s'étant engagées par au-*
„ *cun Traité quelconque avec une* PUISSANCE
„ E'TRANGERE, *à protéger toutes les Branches*
„ *de Commerce, ſans diſtinction, Perſonne n'a le*
„ *droit d'éxiger* d'Elles, qu'en accordant pro-
„ tection, Elles *doivent l'accorder à tous navires*
„ *ſans diſtinction, ſans laiſſer à leur prudence à*
„ *décider*, ſi Elles ſont en état de protéger
„ toutes les Branches de Commerce, & ſi El-
„ les peuvent le faire dans ce moment-ci,

„ ſans

„ ſans hazarder des intérêts importants, & „ s'expoſer aux plus grands dangers.

„ Nous penſons donc, que dans ce cas il „ conviendroit de n'avoir égard à rien, qu'aux „ vrais intérêts de la République; & c'eſt „ pourquoi, avant qu'il fût pris une Réſolution „ finale, pour convoyer les navires chargés „ de Bois, il faudroit examiner l'état où ſe „ trouve la République, tant par TERRE „ que par *Mer:* Suivant nous, rien ne con- „ vient plus à cette République qu'une exacte „ & ponctuelle Neutralité, ſans préjudice aux „ Traités qu'elle a avec les Puiſſances étrange- „ res; mais nous penſons que pour la mainte- „ nir & ſoutenir efficacement, & *non auſſi „ longtemps qu'il plaiſe à* UNE *des Puiſſances bel- „ ligérantes d'exiger de la République d'une* MA- „ NIERE FORCE'E *&* MENAÇANTE *qu'elle „ prenne parti*, il conviendroit qu'elle fût miſe „ dans un état armé &c. ".

Ce *Préambule*, expoſé de la maniere qu'on vient de le voir, ne demande point de commentaire; & les Endroits que j'y ai marqués en caracteres particuliers, indiquent aſſez la *Puiſſance* qu'ils déſignent. J'ajouterai ſeulement, que s'il n'avoit paru avant le fameux Mémoire que Sir *Joſeph Yorke* préſenta à *L. H. P.* le 9. Avril ſuivant, contre la France, je ſoupçonnerois qu'il auroit été formé en partie ſur ce Mémoire, tant les deux Pieces ont de

rapport à plusieurs égards. On a même débité que ce *Préambule* avoit été dressé sous la dictée de Sir *Joseph*, c'est-à-dire, de ce Vice-Roi que la République avoit alors, & qui, comme on le sait, & à l'aide du vieux *Mentor* que Vous connoissez, dirigeoit nos affaires avec plus de succès, que nos vrais intérêts & le salut de l'Etat ne l'exigeoient. Quoiqu'il en soit, si Mr. *Yorke* n'a point donné l'idée de ce *Préambule*, il l'a du moins imité en plusieurs endroits, pour former le Mémoire dont je viens de parler. Les deux Pièces sont entre les mains du Public, & il peut les comparer.

Enfin, après ce Début, *V. A.* exposa les motifs qui la déterminoient à faire la Proposition susmentionnée, & conclut par déclarer aux Confédérés, que son avis étoit qu'il fût résolu que les navires chargés de Mâts, de Courbes, de Poutres, & autres bois nécessaires à la construction des Vaisseaux de guerre, ne fussent pas pris sous Convoi, avant d'avoir prêt un Equipement de 50 à 60 Vaisseaux de guerre, dont 20 à 30 de Ligne, & d'avoir *augmenté les Forces de Terre, jusqu'à 50 à 60 mille hommes.*

Monseigneur! lorsqu'au mois de Novembre précédent Vous concourûtes, *avec la pluralité des suffrages*, à la suppression des Convois, on ne fut qu'étonné; mais dans cette occasion-ci, (& vu la conviction intime, où Vous deviez en-

enfin être que l'augmentation des Troupes empêcheroit abſolument le Rétabliſſement de la Marine,) ſi l'on n'avoit connu les ſentiments d'honneur & de patriotisme dont Vous êtes animé, l'on auroit dit que cette DOUBLE PROPOSITION n'étoit faite qu'à deſſein d'étendre & d'animer nos diſſenſions & nos débats ſur ces deux objets, & de favoriſer la guerre de l'Angleterre contre la France, en dépit de l'équité & de notre état de neutralité, au préjudice de nos Droits les plus inconteſtables, à la ruine d'une Branche eſſentielle de notre Commerce, de notre Navigation, de nos Impôts, & aux dépens du Commerce du Nord & d'ailleurs. Car, pour équiper 50 à 60 Vaiſſeaux de guerre, *dont* 20 *ou* 30 *de Ligne*, il falloit les avoir; & pour les avoir, on devoit commencer par accorder les 1800 mille florins de la Pétition faite en 1777, pour la réparation des vieux Vaiſſeaux, & pour acheter des Matériaux de conſtruction; alors il falloit ſonger à une Pétition de quelques millions pour former l'Armement propoſé; alors il falloit ſe mettre à réparer d'un côté, tandis que l'on conſtruiroit de l'autre; enſuite il falloit des hommes pour équiper tous ces Vaiſſeaux: & comme, ſelon le *Mémoire* même de *V. A.* (*a*), &

(*a*) A. *p.* 32, 36 *& ſuivant.* — B. *p.* 41, 46 *& ſuiv.* — C. *p.* 21, 25 *& ſuiv.*

& ſelon les *Rapports* faits par les Amirautés aux mois d'Août & de Septembre 1781 (*a*), les Fonds ſeuls, pour l'entretien & le ſervice ordinaire de la Marine, étoient très-difficiles à trouver. comme quelques Provinces, (celles qui n'équipent point, & qui crioient alors le plus haut) étoient des années à remplir le contingent qu'elles devoient fournir pour cet objet, enfin, comme les hommes pour le ſervice de mer étoient déjà fort rares, l'Augmentation des Troupes, qui ne pouvoit coûter moins de deux ou trois millions, & qui auroit rendu les hommes plus rares encore, devoit néceſſairement renvoyer bien loin, ou plutôt, faire échouer l'Equipement propoſé: & en attendant que le ciel eût pitié de nous, nous aurions tranquillement pu mettre au feu ceux de nos Vaiſſeaux deſtinés à une Branche de Commerce, que nous avions droit de faire, qui étoit étroitement liée à d'autres parties de notre négoce, & que, cependant, *V. A.* & les cinq Provinces qui l'approuvoient en ceci (*b*), étoient d'avis que l'on ſuſpendît jusqu'à ce que notre Marine fût portée à l'état de forces propoſé, & que nous euſſions en même temps

50

(*a*) Pièces Juſtific. *prém. Part.* in fol. *p.* 8, 33, 44, 64 *& ſuivant.* —— Id. in 8vo. *p.* 8, 38, 52 *à* 55, 71 *&* 75 *à* 77.

(*b*) A. *p.* 19. — B. *p.* 23. — C. *p.* 9 *&* 10.

50 à 60 mille hommes sur pied. — Enfin, *Monseigneur*, qui le croiroit ! pour faire cette DOUBLE PROPOSITION aux Confédérés, Vous choisîtes le jour même que les Députés des Amirautés présenterent à *L. H. P.* l'Avis qu'on avoit requis de ces Colleges, *sur les moyens les plus convénables, les plus efficaces, de porter la Marine sur un pied assez* respectable, *pour assûrer la liberté de notre Commerce & de notre Navigation, pour maintenir l'honneur & l'indépendance de l'Etat* (*a*), pour *soutenir ses Droits, & détourner, autant qu'il seroit possible, les maux qui le menaçoient* (*b*) : Avis, qui, d'après une Consultation que les Amirautés avoient faite de trois Officiers Généraux de marine, portoit en substance, „ qu'il étoit „ néceſſaire d'augmenter les Forces navales „ de la République jusqu'au nombre de 54 „ Vaisseaux de ligne, de 30 Fregates, & „ d'onze autres petits Vaisseaux de différents „ genres ; qu'à cet effet il faudroit se mettre „ le *plutôt possible* à construire les Vaisseaux „ qui manquoient pour former ce nombre ; & „ que *L. H. P.* étoient priées d'envoyer aux „ Provinces respectives la Pétition de 7. 456. „ 504 florins, laquelle somme, jointe à celle „ de

(*a*) Résol. de *L. H. P. du* 31. *Décembre* 1778.
(*b*) Résol. de *L. H. P. du* 27. *Janvier* 1779

„ de 4. 178. 508. de la Pétition de 1771, ac-
„ cordée le 21. Mai 1778, auroit ſuffi pour
„ fournir aux fraix de cette nouvelle conſtru-
„ ction (*a*)". De ſorte, *Monſeigneur*, que s'il convenoit, s'il étoit néceſſaire, comme il l'étoit en effet, que la Marine fût portée *le plutôt poſſible* à ce degré de force, l'Augmentation des Troupes devenoit ici encore plus préjudiciable, qu'elle ne l'auroit été à l'Armement que vous avez propoſé.

Mais, quelles étoient donc les raiſons, qui, dans ces circonſtances, pouvoient porter *V. A.* à propoſer une Augmentation de Troupes plus grande, que celles qu'elle avoit déjà propoſées? Ce n'étoit plus la crainte imaginaire des ſuites de la guerre d'Allemagne, car un Congrés s'aſſembloit à *Teſchen*, pour y régler les Articles de la Paix, qui fut conclue le 13. Mai ſuivant; & j'ai déjà prouvé que l'Impératrice-Reine & le Roi de Pruſſe ne penſoient point à nous. Ce n'étoit pas non plus la crainte que la France ne vînt envahir nos Frontières, car la moindre guerre par terre eût mis ce Royaume dans l'impuiſſance de ſoutenir celle qu'il avoit par mer. Etoit-ce encore la peur que les Anglois ne nous attaquaſſent ſur le Continent,

(*a*) Pièces Juſtific. *prém. Part.* in fol. *p.* 5 & 20. — Id. in 8vo. *p.* 6 & 22.

nent, ou qu'ils ne fiſſent une deſcente ſur nos côtes? j'ai déjà répondu à ces deux points. Qu'étoit-ce donc? *Monſeigneur*, qu'étoit-ce donc, qui perpétuoit cette obſtination & chez Vous, & chez la majeure partie des Confédérés?..... Rien autre, hélas! que les foibles raiſons, les prétextes frivoles, & les motifs publics ou ſecrets, dont j'ai parlé tant de fois. Ainſi, la DOUBLE PROPOSITION de *V. A.*, en mettant un obſtacle à l'Armement des Vaiſſeaux néceſſaires à la protection de toutes les parties de notre Commerce, ne pouvoit que favoriſer le deſſein que les Anglois avoient de nous ruiner, & leur deſir de voir notre Marine reſter dans l'état déplorable où elle ſe trouvoit: en un mot, ſi le Transport légitime des Bois de conſtruction, en France, exigeoit un fort Convoi, ainſi que *V. A.* le diſoit, & que tout le monde en convenoit, il falloit faciliter, il falloit preſſer l'Armement de ce Convoi, & non pas y mettre obſtacle. Donc, *Monſeigneur*, on ne peut dire que vous ayez encore fait ici tout ce que vous auriez pu faire, pour le Rétabliſſement de la Marine.

Cependant, comme à la ſuite de la DOUBLE PROPOSITION, dont je viens de parler, *V. A.* expoſa aux Confédérés que, pour que toutes les Branches de Commerce ne demeuraſſent point ſans protection, il conviendroit de fournir les Convois néceſſaires aux Navires, qui ne ſe-

ſeroient point chargés de Contrebande, durant le temps qu'on délibéreroit ſur la protection à donner aux Vaiſſeaux chargés de bois de conſtruction, *L. H. P.* arrêterent, le 26. du mois d'Avril, la Pétition de 3. 999. 680 florins, faite le 3. Novembre précédent; & Elles ordonnerent en même temps, qu'il ſeroit équipé, pour la ſervice de l'année 1779, 32 Vaiſſeaux de guerre, conſiſtants en 14 Vaiſſeaux de ligne, 17 Fregates & un Senau; & qu'à cet effet, „ les Départements reſpectifs de l'Amirauté ſeroient tenus, ſur leur ſerment prêté „ au Souverain, de ſe conformer exactement „ aux points mentionnés dans la Réſolution; „ qu'ils ſeroient avertis d'avoir ſoin que la levée des matelots fût ouverte ſur le champ; „ & que les Vaiſſeaux mêmes fuſſent mis „ en état, pour être ſucceſſivement prêts à „ mettre à la voile, d'abord qu'il ſeroit néceſſaire de les employer aux Escortes, qu'on „ ſe propoſoit d'accorder pour la protection „ de Commerce & de la Navigation de la République: Que de plus il en ſeroit donné „ connoiſſance à *S. A. S.* Monſeigneur le „ Prince *d'Orange* & de *Naſſau*, le requérant „ de prêter la main, afin que les Equipements „ en queſtion ſe fiſſent réguliérement; de propoſer ſucceſſivement les Officiers qui devoient „ commander ces Vaiſſeaux; de mettre ordre à la „ diſtibution des Convois, ainſi que des Navires

„ deſti-

„ destinés à les protéger; d'avoir soin autant „ quil seroit possible, que tous les mois il fût „ accordé des Escortes pour les Ports de Fran- „ ce & d'Angleterre, ainsi que, selon l'exi- „ gence des cas, pour Lisbonne & la Médi- „ terranée; & enfin, au moins deux fois par „ an, pour les Colonies de la République, „ aux Indes occidentales ".

Les Rédacteurs de votre Mémoire, *Monseigneur*, en parlant de cette sage & nécessaire Résolution, nous disent, „ que *V. A.* étoit „ *très-disposée* à remplir les intentions de *L.* „ *H. P.* à cet égard; mais que les difficultés „ qui s'éleverent au sujet des Convois destinés „ pour les Vaisseaux chargés de bois de con- „ struction, & les Délibérations des Etats l'en „ *empêcherent* (*a*) ". —— Et malheureuse- ment, elle ne fit aucun effort pour s'opposer à ces *Empêchements*. Car indépendamment des débats au sujet des Convois, la Gueldre, par sa Résolution du 29. du même mois d'Avril, approuva pleinement la Demande que *V. A.* avoit faite, le 10. Mars, de l'Augmentation des troupes au nombre de 50 à 60 mille hom- mes; & déclara nettement, que si l'on négli- geoit ce dernier objet, elle considéreroit les affaires de la Marine, avec la même indiffé- rence. Overyssel dit ensuite à peu près la mê-

(*a*) A. *p.* 18. — B. *p.* 22. — C. *p.* 9.

même chose: Utrecht, la Frise & Groningue insisterent également sur le même objet (*a*).

Monseigneur! si vos yeux s'étoient enfin ouverts sur les besoins les plus pressants de la République, sur les maux qu'elle souffroit déjà, sur les dangers les plus prochains qui la menaçoient, vous auriez dit à ceux qui donnoient le ton aux Délibérations de ces Provinces, ou qui en dirigeoient les Résolutions: *Au nom de Dieu! Messieurs, tandis qu'on déliberera sur la maniere d'accorder des Convois illimités, ainsi que sur la Proposition que j'ai faite d'armer 50 à 60 Vaisseaux de guerre, & d'augmenter les Troupes jusqu'à 50 à 60 mille hommes, ne tardons point un instant à former l'Equipement, que L. H. P. viennent d'ordonner. Le temps presse, on nous tient le pouce sur la gorge; & c'est fait de nous, si nous ne commençons par remplir l'objet le plus pressant. Trente deux Vaisseaux de guerre bien armés, la ferme résolution d'en armer d'avantage, celle de nous venger d'une maniere éclatante de quiconque osera désormais insulter notre pavillon & violer nos droits, ou qui entreprendra de nous forcer à sortir des bornes de la justice, & de la neutralité que nous avons adoptée, en imposeront à ceux qui insultent aujourd'hui impunément à notre foiblesse, & qui profitent de nos dissensions, ou de*

(*a*) A. *p.* 19. — B. *p.* 23. — C. *p.* 9.

de nos irréſolutions. Ceſſons donc d'être les objets de la riſée des Etrangers; ceſſons d'être la dupe de deux Projets, dont les effets deviennent impoſſibles, ſi l'on veut exécuter l'un & l'autre à la fois. Peut-être y a t'il parmi vous quelques perſonnes, qui, pour des raiſons particulieres, refuſeront de ſe rendre à ce que je propoſe ici, ou plutôt, à la néceſſité: mais, moi, en qualité de Capitaine & d'Amiral-Général de la République, je n'ai d'autres raiſons que celles qui concourent au bien-être & au ſalut de la Patrie. J'avoue que j'ai à cœur l'Augmentation des troupes; mais je vois enfin que trop preſſer cet Article, empêchera l'Equipement ordonné: Et ſi je préſume dès demain, que cette Augmentation devienne un obſtacle abſolu au Rétabliſſement entier & indispenſable de la Marine, & par conſéquent à la ſureté publique, ainſi que bien des gens l'affirment, j'y renoncerai à l'inſtant; & je vous conjurerai tous, par ce qu'il y a de plus ſacré, de ſuivre mon exemple. —— De telles repréſentations, *Monſeigneur*, euſſent été la preuve la plus convaincante de cette *grande diſpoſition* à remplir les intentions de *L. H. P.* à l'égard de l'Equipement ſusmentionné; les plus raiſonnables d'entre les Membres de la Nobleſſe & des Villes des cinq Provinces, ſe fuſſent rendus à vos raiſons; ceux, qui, ſeulement pour vous complaire, inſiſtoient ſur l'Augmentation favorite, ſe feroient empreſſés à ſuivre votre avis, & les ennemis ſecrets

de

de notre gloire & de notre félicité, ces monstres odieux enfin, consternés, atterrés, n'eussent plus osé ouvrir la bouche, ni lever les yeux. Mais, bien loin de faire une telle proposition, *V. A.* persista à desirer, à presser l'Augmentation des troupes; elle ne cessa de croire que ce seroit fait du salut de l'Etat, si l'on ne joignoit cette Augmentation au Rétablissement de la Marine; ainsi, les dissensions & les débats, sur ces deux objets, continuerent comme auparavant, & *l'Armement de* 32 *Vaisseaux*, que *L. H. P.* avoient si sagement ordonné, si instamment recommandé, pour le service de l'année 1779, *n'eut point lieu*: & l'on verra ci-après que celui de 52 Vaisseaux, qu'Elles ordonnerent pour le service de l'année 1780, manqua par les mêmes raisons: Il n'est donc pas surprenant que lorsque les Anglois nous déclarerent la guerre, nous eussions été pris au dépourvu. Après cela, quelle idée peut-on se former de cette Assertion, tant de fois répétée dans le *Mémoire* de *V. A.* & ailleurs, *que si nous avions eu un Armement de* 50 *à* 60 *Vaisseaux de guerre, & si nous avions en même temps porté nos troupes au nombre de* 50 *à* 60 *mille hommes, on nous auroit respecté, & nous aurions évité les malheurs qui nous sont arrivés?*..... J'ai déjà démontré cent fois que la *seule* impossibilité de trouver *à temps* des hommes, pour cette Augmentation & pour l'Equipement des Vais-

Vaiſſeaux, devoit faire échouer l'un & l'autre de ces deux objets, & particuliérement le dernier. —— J'ai presque honte de me répéter ſi ſouvent: *ſed nunquam nimium dicitur, quod nunquam ſatis diſcitur*, dit SENEQUE (*a*): & SENEQUE a raiſon.

Il ne manquoit à notre ſituation qu'un genre d'importunité, que les Anglois nous avoient épargné jusqu'alors, & cette importunité eut enfin lieu. Le 22. Juillet & le 26. Novembre de la même année 1779, le Chevalier *Yorke* nous demanda formellement les Secours ſtipulés par les Traités, entre l'Angleterre & nous: & pour donner plus de poids à cette Réquiſition, les Vaiſſeaux de cette Puiſſance continuoient à piller les nôtres, & ſon Amirauté s'emparoit à ſon gré de nos biens. Dans tout ceci l'Angleterre n'avoit en vue que ſon intérêt & notre ruine. —— „Si je puis, *ſe diſoit-*
„ *elle*, faire réſoudre ces Hollandois à me four-
„ nir ſans raiſon, le Secours que je leur dé-
„ mande, je les brouille avec la France &
„ l'Eſpagne; & tout l'avantage qui en réſul-
„ tera ſera pour moi. S'ils s'opiniâtrent à ne
„ point m'accorder ce Secours, parce que le
„ *Caſus Fœderis* n'a pas lieu, alors mes braves
„ marins continueront à piller leurs Navires,
„ à

(*a*) *Epiſt.* LXXII.

„ à voler, à maltraiter, à mutiler & à assas-
„ siner leurs gens; & mon Amirauté ne cessera
„ de s'approprier, moyennant une rétribution
„ arbitraire, ou autrement, de tous les bois
„ de construction, ancres, voiles, cordages,
„ &c., qu'ils croient que l'équité publique &
„ la stipulation expresse de *l'Art.* IV. du Traité
„ 1674 leur permettent de vendre à qui bon
„ leur semble. Et lorsqu'ils s'aviseront de me
„ faire des Représentations sur ces deux ob-
„ jets, je serai sourde sur le premier: quant
„ au second, je leur ferai voir que le sens lit-
„ teral & formel des Traités cesse d'être tel
„ quand il s'agit de mon intérêt ".

C'est ainsi que les liens, qui s'étoient formés autrefois entre l'Angleterre & la République, pour la surêté & le bien-être réciproques des deux Puissances, étoient devenus à notre égard les fers du plus honteux esclavage. Or, pour briser ces fers odieux, il nous falloit une Marine; & pour en avoir une, il falloit que l'amour & l'intérêt de la Patrie, que son honneur, que sa dignité, l'emportassent chez nos Récalcitrants sur des intérêts particuliers, sur la vile ambition de dominer, sur le lâche desir de plaire, sur la basse jalousie, sur la fausse politique, & sur la détestable Anglomanie, dont plusieurs étoient épris; il falloit, enfin, que *V. A.* pensât & agît de la maniere que je l'ai dit dans l'avant dernier Paragraphe.

Les

Les choſes reſterent ſur ce pied jusqu'au 31. Décembre de la même année, qu'arriva la Rencontre entre le Comte de *Byland* & le Commodore *Fielding*. L'inſulte ſanglante faite en cette occaſion au Pavillon de la République, fut une nouvelle preuve que les Anglois croyoient avoir le droit d'exercer ſur nous le même despotisme qu'un despote de l'Aſie exerce ſur ſes eſclaves. Par cet attentat à la Liberté publique, ces Inſulaires audacieux manquerent à toutes les Puiſſances maritimes de l'Europe: notre cauſe devint celle de ces Puiſſances, & leur intérêt, leur dignité, exigeoient d'Elles d'en tirer vengeance. — Cependant, nous fîmes à la Cour de Londres quelques Repréſentations ſur cet outrage; mais elles furent mépriſées: le Fort *coupable* récrimina contre le Foible *innocent*, & ce dernier dut ſe taire. Pour comble d'humiliation, le 21. Mars 1780 le Chevalier *Yorke* remit aux *Etats-Généraux* un *Mémoire*, dans lequel, après une longue expoſition des griefs, que *S. M.* Britannique prétendoit avoir contre la République, il étoit dit: „ Que ſi contre la juſte attente de *S. M.* „ Leurs *H. P.* ne lui donnoient pas, *dans le* „ *terme de trois ſemaines*, une Réponſe ſatisfai- „ ſante touchant les Secours réclamés depuis „ huit mois, *S. M.*, regardant cette conduite „ comme un abandon de l'Alliance de la part „ de *L. H. P.* n'enviſageroit plus les Provin-

„ ces-Unies, que ſur le pied des autres Puiſ-
„ ſances neutres non privilégiées par les Trai-
„ tés, & par conſéquent feroit ſans délai ſuſ-
„ pendre proviſionellement, & jusqu'à nou-
„ vel ordre, à l'égard de leurs ſujets, tou-
„ tes les ſtipulations particulieres des Trai-
„ tés entre les deux Nations, nommément
„ celles du Traité de 1674, & s'en tiendroit
„ uniquement aux principes généraux du
„ Droit des gens, qui doit ſervir de regle
„ entre les Puiſſances neutres non privilé-
„ giées". —— Ceci n'étoit que la répétition d'une Déclaration verbale que Mylord *Stormont*, Secrétaire d'Etat, avoit faite à l'Envoyé Extraordinaire des Etats, le 28. Janvier précédent.

Trois jours après *L. H. P.* firent préſenter à Mr. *Yorke*, par leur Agent, Mr. *van der Burch* de *Spieringshoek*, une Réponſe qui portoit en ſubſtance, „ qu'Elles avoient réſolu de faire repréſenter à *S. M.* Britannique, par le „ Comte *de Welderen*, leur Envoyé Extraordinaire, qu'elles ſouhaitoient de ſatisfai-„ re le plutôt poſſible aux deſirs de *S. M.*, „ en lui donnant une Réponſe poſitive: „ que le *Mémoire* de Mr. l'Ambaſſadeur étoit „ devenu l'objet des Délibérations des Provin-„ ces; mais que *L. H. P.* prévoyoient que la „ forme du Gouvernement, inhérente à la „ Conſtitution de la République, ne leur per-„ mettroit pas d'effectuer cette Réponſe dans

„ le

„ le délai fixé ". — Elles prioient au reſte Son Excellence d'appuyer de ſes bons offices cette Repréſentation auprès du Roi. — Mais Mr. *Yorke* refuſa d'accepter cette Réponſe, & d'employer ſes bons offices en cette occaſion. — Enfin le Comte *de Welderen* dreſſa de ſon côté, & ſur le même objet, un *Mémoire* qu'il communiqua à Mylord *Stormont*, avec priere de le remettre devant *S. M.*; mais Mylord, après avoir pris les ordres de ſon Souverain, répondit: „ que le *Mémoire* du 21. Mars, ne „ contenant que la Réſolution du Roi, expri- „ mée dans la Déclaration verbale qu'il avoit „ faite lui-même au Comte le 28. Janvier, „ *S. M.* ne pouvoit apporter aucun change- „ ment au délai qu'Elle avoit fixé ".

Voilà la maniere, dont nos Alliés agiſſoient avec nous; voilà de quel ton ils requéroient le Secours qu'ils prétendoient leur être dû par nous..... & nous avions parmi nous une cabale aveuglement dévouée à de telles gens!.... Enfin, l'on apprit bientôt qu'on ne retarde pas impunément à obtempérer aux volontés, ou plutôt, aux ordres de la Cour de Londres: le 17. Avril *George* III. ordonna que les menaces du 21. Mars fuſſent exécutées dans toute leur étendue.

Tant d'outrages & de prétentions étranges de la part de l'Angleterre, tant d'humiliations

honteuſes, forcerent enfin les *Etats-Généraux* à prendre un parti digne d'Eux. Le 25. Avril *L. H. P.* réſolurent de faire déclarer à la Cour de Londres, ainſi que le Comte *de Welderen* le déclara en effet le 4. Mai ſuivant, que le *Caſus Fœderis* n'étant point applicable à la guerre préſente, Elles s'étoient déterminées à ne point accorder le Secours qui leur étoit demandé: Elles déciderent en même temps de donner des Convois à tous Navires marchands, qui ne ſeroient point chargés d'effets expreſſément déclarés de Contrebande par les Traités, & d'armer 21 Vaiſſeaux de ligne, & 31 Fregates, pour ſubvenir à ces Convois, & pour garder nos côtes.

La premiere de ces Réſolutions acheva d'irriter les Anglois. La ſeconde ranima le courage de nos Négociants; & l'Europe étonnée de notre longue & honteuſe indifférence ſur la ruine de notre Commerce & de notre Navigation, s'attendit qu'au dehors nous protégerions efficacement l'un & l'autre, tandis qu'au dedans, nous nous mettrions en état de ſoutenir l'effet des deux Réſolutions. Mais l'Europe ſe trompa dans ſon attente; & nos malheureux Négociants, malgré le *double Droit* de *Frêt* & de *Vente* qu'on leur faiſoit payer, pour fournir aux frais des Equipements deſtinés à protéger leur Commerce, malgré leurs reſpectueuſes & pres-

preſſantes Requêtes aux *Etats-Généraux* (*a*), malgré l'offre qu'ils firent de ſuppléer eux-même à ce qui manquoit d'hommes ſur les Vaiſſeaux de guerre, furent privés de leur eſpoir. La puiſſante & odieuſe Faction, qui avoit fait ſuſpendre les Convois, trouva moyen d'en empêcher l'effet, après que leur ſuſpenſion eut été révoquée; c'eſt-à-dire, que l'Armement des 52 Vaiſſeaux de guerre échoua par les mêmes pratiques, qui avoient fait échouer celui de 32, que *L. H. P.* avoit ordonnés l'année précédente.

Les Anglois allerent donc leur train ordinaire: enhardis par l'inefficacité de la Réſolution d'accorder des Convois, encouragés par l'obſtination, où ils voyoient *V. A.* & la plûpart des Provinces, d'augmenter nos troupes en dépit de la raiſon, & malgré la néceſſité de rétablir la Marine, ſoutenus par l'appui d'un parti, qui, dans le ſein même de la République, oſoit ouvertement les favoriſer, ils enleverent un Corſaire François, non pas à la portée, mais à l'embouchure du canon de notre Iſle de Goerée (*b*); en Amérique ils ſaiſirent pluſieurs bâ-

(*a*) Voyez *ſur tout cela la* Requête *que les Négocians, Aſſureurs & Armateurs préſenterent à L. H. P. vers le 20. Mai* 1780 *&c.*

(*b*) *Le* 21. *Avril.*

bâtimens Américains dans le havre de l'Isle de S. Martin (*a*); leurs déprédations à l'égard de nos Vaisseaux continuerent; leurs violences, leurs cruautés envers nos gens de Mer redoublerent; & les honnêtes & malheureux Citoyens de ce Païs, réduits à gémir sur notre destinée, devoient voir les suppôts de la Cabale triomphante applaudir à ces forfaits; ils devoient entendre dire que nous méritions de tels traitements; que nos fiers & cruels oppresseurs étoient nos AMIS, nos FRERES, que nous avions irrités injustement! ..... *Monseigneur!* ces *Amis*, ces *Freres*, étoient des Parricides déteſtables (*b*): & ceux qui profanoient ainsi ces noms sacrés de *Freres* & *d'Amis*, étoient les plus lâches de tous les hommes; c'étoient des traîtres indignes de respirer l'air du païs, qui les a vus naître.

Les choses en étoient-là, lorsque Mr. *Laurens*, ancien Préſident du Congrès Américain, tomba entre les mains des Anglois. Parmi les Papiers, qu'on lui saisit, se trouva le fameux *Traité Eventuel* & quatre autres Pièces, que la Cour de Londres envoya au Chevalier *Yorke*, &

(*a*) *Le 9. Août.*

(*b*) *At amici fuerunt noſtri, eo majora meruerunt ſupplicia. Nam qui ignotos lædit, latro appellatur, qui amicos, paullominùs quàm patricida.* — Petron. Arbit.

& que *V. A.* voulut bien ſe charger de remettre le 20. Octobre à l'Aſſemblée des Etats de Hollande. En cette occaſion, *Monſeigneur*, vous vous êtes acquité à merveille de la charge *d'Avocat-Général*; vous mîtes tant de zéle & de chaleur dans votre Réquiſitoire, que l'on débita que vous ne témoigniez jamais tant d'ardeur, que lorsque vous entrepreniez d'appuyer les intérêts de l'Angleterre, ou que vous propoſiez des Augmentations de troupes: ce qui donna lieu de rappeller l'affaire de la Brigade Ecoſſoiſe, l'hiſtoire des Convois, & bien d'autres hiſtoires, que je ne prendrai point la peine de nommer.

Les Anglois furent enchantés de la découverte de ce *Traité Eventuel*, parce qu'elle alloit leur procurer le dernier prétexte de rompre ouvertement avec nous; d'envahir impunément nos poſſeſſions; de ſaiſir indifféremment tous nos navires marchands, & de donner le dernier coup de grace à notre Marine, en enlevant ceux de nos vaiſſeaux de guerre, qu'ils pourroient rencontrer en mer..... Et notre clique Anglomane ſouhaitoit de tout ſon cœur, que cela arrivât.

Enfin, l'on connoît les deux *Mémoires* que le Chevalier *Yorke* préſenta aux *Etats-Généraux*, aux ſujet de ce Traité, le 10 Novembre, & le 12. Décembre: l'on connoît également les Réponſes ſages, prudentes & honnê-

tes, que *L. H. P.* firent à ces *Mémoires*, ainſi que les autres démarches pacifiques, qu'elles firent en cette occaſion: mais la maniere impérieuſe, arbitraire & déraiſonnable, dont la Cour de Londres ſe conduiſit dans toute cette affaire, ne permit plus de douter que cette Cour n'eût abſolument réſolu de nous attaquer ouvertement. En effet, le 20. ſuivant *S. M.* Brittannique ſigna ſon fameux MANIFESTE, ainſi que l'Ordre de délivrer des Lettres de Repréſailles contre tous les Navires, Effets, & Sujets de la République. — Hé bien! *Monſeigneur*, croyez-vous que 50 à 60 mille hommes auroient pu réfuter ce MANIFESTE, & faire révoquer l'Ordre?..... C'étoit une bonne Marine, qu'il nous falloit pour cela, & nous ne l'avions pas!

Pour cette fois, il étoit naturel de penſer qu'au moment, où l'on venoit d'être ouvertement attaqué par Mer, ſans qu'il y eût aucune crainte de l'être par terre, on déſiſteroit de toute inſtance ultérieure pour l'Augmentation des troupes; il étoit à croire qu'on ſe preſſeroit d'arrêter la Pétition de 1777, pour la Réparation des Vaiſſeaux, & pour un Achat des Matériaux de conſtruction; & qu'on accorderoit en même temps la Pétition faite le 19. Avril 1779, pour l'Approviſionnement des Magaſins. Mais on n'abandonnoit pas ainſi l'Objet chéri: le 26. Decembre, deux jours après qu'on

qu'on eut reçu à la Haye la nouvelle du MANIFESTE & de l'Ordre du Roi d'Angleterre, *V. A.*, en répréſentant à *L. H. P.* la néceſſité de pouſſer vigoureuſement la conſtruction de Vaiſſeaux propoſée, ainſi que les armemens deſtinés pour l'année 1781, fit une nouvelle peinture du prétendu danger, qu'il y avoit d'être attaqué par Terre; & inſiſta derechef avec ardeur, pour une Augmentation de troupes de terre, au moins auſſi conſidérable que celle, dont le Plan avoit été donné en 1778: Et ſur la Recommandation que les *Etats Généraux* firent de cette Propoſition aux Provinces, & vu la *poſſibilité* qu'on *ſuppoſoit* y avoir que l'orage, qui s'approchoit de cet Etat par Mer, ne ſe jettât ſur le Continent (*a*), la Gueldre fit porter le 2. Janvier à *L. H. P.* ſon conſentement pour augmenter les Troupes, non ſeulement juſqu'à 50 à 60 mille hommes, (ainſi que *V. A.* l'avoit demandé le 10. Mars 1779) mais à un plus grand nombre, en cas de beſoin: Ses Députés furent chargés *d'inſiſter de la maniere la plus forte, pour porter les autres Confédérés, & ſurtout ceux qui étoient les plus intéreſſés à l'Augmentation des forces navales, pour leſquelles les Provinces de terre avoient déjà dû fournir des*

SOM-

(*a*) *Lettre circulaire de L. H. P. aux Provinces reſpectives, en date du 26. Décembre* 1780.

SOMMES CONSIDÉRABLES, *à ne plus faire aucune difficulté de consentir unanimement à l'Augmentation des troupes de l'Etat.*

Je ne discuterai pas s'il convenoit ici à la Gueldre de faire sonner si haut ces SOMMES CONSIDÉRABLES, fournies par les Provinces de terre pour la Marine, puisque l'on connoît le peu qu'elles avoient fourni jusqu'alors pour leur quote-part, & combien elles étoient en arriere à cet égard, du moins, en comparaison de la Hollande; & que d'ailleurs on sait que le Contingent, que ces quatre Provinces apportent ensemble à la Généralité n'est pas le *tiers* de celui que la Hollande seule y fournit; mais je me bornerai à dire que comme il n'étoit pas douteux que la plûpart des sept Provinces ne suivissent l'exemple de la Gueldre, la Hollande, à qui l'on tenoit le pouce sur la gorge, se trouva obligée le 11. Janvier de consentir à l'Augmentation des troupes, malgré la conviction où elle étoit, & où tout le monde eût dû être, de la nécessité indispensable qu'il y avoit de ne s'attacher uniquement qu'à la Marine.

Il résulte de tout ce que j'ai dit sur cette matiere, que l'éternelle & funeste opiniatreté, qu'on a eue de vouloir augmenter les troupes, a été la principale cause de l'état de foiblesse, où notre malheureuse Marine se trouvoit au moment que les Anglois ont entrepris de nous faire ouvertement la guerre. Jusqu'à l'année 1776 le

le Rétabliſſement de la Marine étoit néceſſaire; de 1776 à 1778, il devint plus preſſant, & de 1778 à 1781 il fut de la derniere néceſſité; tandis que l'Augmentation des troupes, en elle-même, n'étoit tout au plus que convenable, & que par rapport à la Marine, elle etoit très-préjudiciable. —— C'étoit donc à vous, *Monſeigneur*, qui êtes l'œil du Souverain, & le principal mobile de notre machine politique, qui n'avez, & ne devez avoir d'autres intérêts que ceux de l'Etat en général, c'étoit à vous à conſidérer ces raiſons: & après en avoir ſenti l'évidence & le poids, après avoir généreuſement vaincu tout penchant contraire, après avoir mépriſé, rejetté, les conſeils & les inſinuations qui pouvoient vous empêcher de prendre une réſolution ferme & ſalutaire, vous deviez abſolument ceſſer, au moins pour un temps, d'inſiſter ſur l'Augmentation des troupes, & redoubler d'ardeur pour obtenir le Rétabliſſement de la Marine. l'Autorité de *V. A.*, ſon crédit, ſon exemple, ſon influence alors toute-puiſſante dans les Provinces récalcitrantes, la prépondérance de la Hollande & de la ville d'Amſterdam, la convenance, la néceſſité, la raiſon enfin, auroient réuni les ſentiments; la Faction Anglomane, & la Cabale anti-patriotique ſe ſeroient trouvées confondues, anéanties; la Marine ſe ſeroit rétablie à temps; les Anglois auroient reſpecté notre Pavillon;

ils

ils n'auroient pas eu l'audace de nous attaquer ; & nous aurions évité une guerre qui a achevé de nous ruiner & de nous déshonorer. Mais vous n'avez rien fait de tout cela, *Monseigneur*, donc, bien loin qu'on puisse dire que vous ayez fait tout ce que vous auriez pu faire pour le Rétablissement de la Marine, l'on peut affirmer que l'obstination, où vos préjugés, vos inclinations, vos affections & vos indignes Conseillers vous ont entretenu pour obtenir l'Augmentation des troupes, a été un des principaux obstacles à ce Rétablissement, & par conséquent, une des principales causes des malheurs qui nous sont arrivés depuis.

DE LA

DIRECTION ET DE L'EMPLOI DE NOS FORCES NAVALES,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS ENTRE L'ANGLETERRE ET LA RÉPUBLIQUE.

Epoque du 20. *Décembre* 1780. *au* 1. *Janvier* 1782.

MONSEIGNEUR!

A la suite du Chapitre précédent, j'eusse pu rapporter les *Demandes*, qui ont encore été réïtérées plusieurs fois, & sous différentes formes, jusqu'à la fin de la guerre, pour obtenir l'Augmentation des troupes: Mais, après avoir déjà démontré aussi clairement, que je crois l'avoir fait, l'absurdité de ces *Demandes*, la nature de leurs motifs, & les effets funestes qui en sont résultés, il suffira de renvoyer cette matiere dans le cours de cet Ouvrage, & de n'en parler que lorsque l'occasion s'en présentera. En attendant, j'entreprendrai de donner une idée de la maniere, dont notre Marine a été

été dirigée & employée pendant cette guerre, que nous avons ſi honteuſement ſoutenue ; & avant d'entrer en matiere, je donnerai ici la LISTE des Forces Navales, que la République avoit au mois de Décembre 1780, & telle qu'elle ſe trouve dans la Premiere Partie des *Pièces Juſtificatives* du MEMOIRE de *V. A.*

ETAT GÉNÉRAL DE LA MARINE

DE LA RÉPUBLIQUE AU MOIS DE DÉCEMBRE 1780.

NB. *J'ai ici retranché* la Princeſſe Royale *de 70 canons, parce que ce Vaiſſeau étoit déjà réformé, & j'y ai ajouté le* Zeebaars, *de 12, que l'on avoit omis.*

Reſſorts.	*Vaiſſeaux.*	*Can*	*An. de Conſtruction.*
Meuſe	Le Maas	70	1728.
———	Le Prince Willem.	———	1748.
Amſterdam . . .	L'Amiral Général.	———	1763.
Meuſe	Le Mars	60	1763.
———	Le Prince Frederic.	———	1778.
———	L'Amir. Kortenaar.	———	1780.
Amſterdam . . .	Le Naſſau	———	1759.
———	La Hollande . . .	———	1761.
———	L'Amſterdam . . .	———	1763.
———	L'Amiral de Ruyter.	———	1780.

Zé-

Reſſorts.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*	*An. de Conſtruction.*
Zelande	Le Zierikzee . . .	60	1733.
———	Le Zuidbeveland.	———	1746.
Meuſe . . .	Le Schiedam . . .	50	1745.
———	La Princ. Caroline.	———	1748.
———	Le Rotterdam . .	———	1760.
———	L'Amiral Tromp.	———	1780.
Amſterdam . .	Le Rhynland . . .	———	1753.
———	Le Glindhorſt . .	———	1754.
———	Le Schieland . .	———	1755.
———	LeNaſſau Weilburg.	———	1760.
———	La Pr. R. Fr. Sophie Wilhelmine . .	———	1768.
———	La Princeſſe Louiſe.	———	1769.
———	L'Erf-Prins . . .	———	1770.
———	L'Amiral Piet Hein.	———	1774.
———	Le Batave . . .	———	1779.
Friſe	La Pr. Marie Louiſe.	———	1760.
———	La Pr. Fr. Louiſe Wilhelmine . .	———	1779.
Amſterdam . .	Le Loo . . .	40	1749.
———	Le Phénix . . .	———	1751.
———	Le Zuileveld . . .	———	1753.
———	Le Blois . . .	———	1754.
———	Le Landskroon . .	———	1755.
———	Le Swieten . . .	———	1759.
———	L'Argo	———	1772.
Meuſe . . .	Le Caſtor . . .	36	1758.
———	La Thetis . . .	———	1766.
———	Le Jaſon . . .	———	1770.
———	La Brille . . .	———	1775.
Amſterdam .	Le Hof Souburg .	———	1761.
———	Le Beverwyk . . .	———	1767.
———	Le Zephir . . .	———	1767.
———	La Bellone . . .	———	1768.
———	Le Mars	———	1769.

Reſſorts.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*	*An. de Conſtruction.*
Amſterdam . . .	L'Amphitrite . . .	36	1770.
	Le Jaſon . . .	—	1772.
Zélande . . .	Le Brunswyk . .	—	1761.
Quartier du Nord.	Le Dieren	—	1757.
	Le Medenblik . .	—	1780.
Friſe	L'Eensgezindheid.	—	1780.
Meuſe . . .	L'Oranje-Zaal . .	24	1752.
	La Bellone . .	—	1763.
	L'Arend . . .	—	1769.
Amſterdam . .	Le Triton . .	—	1753.
	Le Boreas . .	—	1754.
	Le Zeepaard . .	—	1754.
	Le Weſtellingwerf.	—	1755.
	La Thetis . .	—	1768.
	La Waakzaamheid.	—	1769.
	La Venus . . .	—	1768.
	Le Valk . . .	—	1770.
	L'Alarme . . .	—	1774.
Zélande . . .	Le S. Martensdyk.	—	1753.
	Le Walcheren . .	—	1767.
Quartier du Nord.	Le Hoorn . .	—	1780.
	L'Enkhuyſen . .	—	1780.
Friſe	L'Eendragt . .	—	1769.
Meuſe . . .	Le Zephir . .	12	1760.
Amſterdam . .	Le Zeebaars . .	—	*
	Le Zwaluwe.	10	1772.

Ci	27	Vaiſſeaux de ligne.
	39	Fregates.
	3	Sloops ou Senaux.
Ce qui fait en tout	69	Vaiſſeaux de guerre, ſans compter ceux qui étoient alors en conſtruction.

ETAT DES VAISSEAUX

DE LA LISTE PRE'CE'DENTE, LESQUELS E'TOIENT EN COMMISSION AU MEME MOIS DE DE'CEMBRE 1780.

NB. Cet ETAT eſt également dreſſé ſur celui qui ſe trouve dans la premiere Partie des *Pieces Juſtificatives* du MEMOIRE de *S. A. S.*; mais j'ai trouvé bon de lui donner ici un ordre plus naturel & plus clair, que celui qu'il avoit.

Endroits.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*	*Commandants.*
Helvoet-Sluys.	Le Maas, Vaiſſeau de Garde	70	Sonnemans.
	Le Prince Willem.	——	De Bruyn.
	Le Schiedam . . .	50	Rauws.
	Le Jaſon	36	Van Gennep.
	L'Oranje-Zaal . .	24	Vosch van Avesaet.
Amſterdam . .	L'Amiral de Ruyter.	60	Contre-Amiral Zoutman.
	Le Glindhorſt.	50	Van Vlierden.
	La Princeſſe Royale.	——	Raders.
	L'Erf-Prins	——	Dedel.
	L'Amiral Piet Hein.	——	W. van Braam.
	Le Phénix	40	Van Son.

Endroits.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*	*Commandants.*
Amſterdam. .	Le Zuyleveld . .	40	Van Loo.
	Le Blois	——	Van Woenſel.
	Le Landskroon . .	——	Mauregnault.
	Le Zephir	36	Wiert.
	La Bellone	——	Dekker.
	L'Amphitrite . . .	——	Braak.
	Le Jaſon	——	Sels.
	Le Dauphin . . .	24	Mulder.
	La Waakzaamheid.	——	Overmeer.
Texel	L'Alarme.	——	Mulder.
Au Veer . . .	L'Amiral Général.	70	Vice - Amiral Hartſinck.
	Le Batave	50	Bentinck.
	Le Zwieten . . .	40	Nauwman.
	Le Medenblik . .	36	Ryneveld.
	Le Hoorn	24	Hekkers.
	L'Enkhuyſen . .	——	Frykenius.
Au Carenage à Wieringen.	La Princeſſe Fr. L. Wilhelmine . .	50	Idſinga.
Vlie	L'Eensgezindheid.	36	Bouritius.
Zuidwal . .	L'Argo	40	E. C. Staringh.
	La Venus	24	T. Comte de Rechteren.
Zélande . . .	Le Zuidbeveland.	60	Van Kinkel.
	Le S. Martensdyk.	24	Stavorinus.
	Le Walcheren . .	——	Haringsman.
	Le Brunswyk . .	36	Pruyſt.
Mediterranée.	La Princeſſe Louiſe.	50	C. Am. Binkes.

Me-

Endroits.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*	*Commandants.*
	Le Castor	36	Melvill.
	La Brille	——	Oorthuis.
Aux Indes Occidentales.	Le Brunswyk . .	——	Boot.
	L'Arend	24	Delvos.
A S. Euſtache.	Le Mars (*a*) . .	60	Crull.
	Le Mars (*b*) . .	36	F. S. Comte de Byland.
A Surinam.	La Thetis	24	Spengler.
	Le Valk	——	Silveſter.
	VAISSEAUX *partis de nos Ports depuis le 19. juſqu'au 25. du même mois de Décembre.*		
Pour Liſbonne.	L'Amſterdam . .	60	L. Comte de Byland.
	Le Dieren	36	Coerman.
	L'Eendragt . . .	24	De Rook.
	La Pr. Caroline (*c*)	50	Satinck.
Pour les Indes Occidentales.	Le Naſſau	60	Rietveld.
	Le Naſſau Weilburg.	50	Cras.
	Le Rotterdam (*d*)	——	Volbergen.
Pour Curaçao.	La Pr. M. Louiſe.	——	Berghuys.

Voilà

(*a*) Pris par les Anglois près de S. Euſtache, le 4. Fevr. 1781.
(*b*) Pris *ibid.* le 3. du même mois.
(*c*) Pris dans la Manche le 31. Décembre 1780.
(*d*) Pris *ibid.* le 5. Janvier 1781.

Voilà donc, *Monseigneur*, les 52 Vaisseaux de guerre, que nous avions en Commission lorsque l'Angleterre trouva bon de rompre avec la République; & selon l'*Etat* que je viens d'en donner, il restoit dans nos Ports, après le 25 Décembre 1780, trente cinq de ces Vaisseaux. Mais ces 35 Vaisseaux n'étoient pas tous entiérement prêts, ni entiérement équipés: Et quoique la crise où nous nous trouvions alors fût extrême, l'on ne s'empressa guere plus qu'auparavant à les mettre en état de rendre les services que la Nation en attendoit. La même chose eut lieu à l'égard des Vaisseaux qui restoient à être mis en Commission, ainsi qu'à l'égard des Vaisseaux neufs qui étoient alors en construction. Ni le verbiage éblouissant des Rédacteurs du MEMOIRE de *V. A.*, ni les raisons exposées dans les Rapports, que nos Amirautés ont remis à *L. H. P.* aux mois d'Août & de Septembre 1781, ne prouveront jamais, qu'outre certaines causes étrangeres, dont je ne parle point ici, il n'y ait au moins eu, dans la Direction de tout ce qui concernoit notre Marine, une négligence honteuse, une imprudence marquée, & par conséquent une conduite reprochable. Tout ce que j'ai déjà dit, & tout ce qui me reste à dire à cet égard dans le cours de cet Ouvrage, en fait foi. — J'entre en matiere.

Par les circonstances critiques, où nous nous

étions

étions trouvés à l'égard de l'Angleterre en 1779, & surtout pendant l'année 1780, le sens commun dictoit que l'on n'expoſât point une partie *du peu* de Vaiſſeaux armés & équipés, que la République avoit, auſſi inconſidérément qu'on l'a fait vers le 20 Décembre de cette derniere année, c'eſt-à-dire, *au moment même*, qu'il étoit indubitable que l'Angleterre alloit rompre avec nous, & que ſes Vaiſſeaux alloient tomber comme la foudre ſur les nôtres. La conduite arbitraire des Anglois dans tous les temps, leur coûtume de faire précéder, par des actes de violence & d'hoſtilité les ruptures inopinées qu'ils méditent, devoient réveiller notre défiance, & nous porter à prendre des précautions convenables. Ceux qui étoient à la tête de la Direction de la Marine, *Monſeigneur*, devoient ſe ſouvenir qu'en l'année 1651, les violences & les déprédations autoriſées par le Parlement Anglois, & commiſes envers quelques Vaiſſeaux marchands de la République, avoient été les préludes de l'audace perfide, que l'Amiral *Blake* eut au mois de Mai 1652. d'inſulter le pavillon de l'Etat, & d'attaquer l'Amiral *Tromp*, ſans qu'il y eût de guerre ouverte entre l'Angleterre & nous: Ils devoient ſe rappeler qu'au commencement de 1664, au mépris de l'Alliance qui venoit d'être jurée entre les deux Puiſſances, *Robert Holmes*, muni d'ordres ſecrets de *Charles* II, enleva un grand nombre

de nos Vaiſſeaux, & s'empara de nos établiſſements ſur la côte d'Afrique; que de là il ſe rendit en Amerique, où il ſoumit d'abord la *Nouvelle Belgique*, (qu'il nomma la *Nouvelle York*,) & enſuite les Iſles de *Tobago* & de *St. Euſtache*: Ils devoient, dis-je, ſe rappeler que pour comble d'injuſtice envers nous, *Charles* eût la fauſſeté de répondre aux plaintes faites à ce ſujet, de la part des Etats, qu'il ignoroit entiérement toutes ces choſes, & qu'il n'avoit rien ordonné à cet égard; qu'enſuite ce Prince, ajoutant les menaces à cette lâcheté, oſa déclarer que ſi les Etats accordoient la protection demandée par notre Compagnie des Indes Orientales, que ſes ſujets pilloient impunément, il regarderoit une telle démarche comme une Déclaration de guerre. Les Directeurs de la Marine devoient encore ſe ſouvenir, que le 23. Mars 1672. & avant toute rupture formelle avec l'Angleterre, le même *Robert Holmes*, muni de nouveaux ordres ſecrets de ſon Roi, & à la tête de forces ſupérieures, attaqua la Flotte de Smirne, qui retournoit en Hollande, tua l'Amiral *van Nes*, qui la convoyoit, coula bas ſon Vaiſſeau, prit quelques Navires de cette Flotte, & ſe ſeroit emparé des autres, ſans la réſiſtance héroïque que lui oppoſa le reſte de l'Eſcorte & des Navires marchands. —— Mais, ſans ſe donner la peine de ſe rappeler des exemples ſi éloignés, ce que la République avoit ſouf-

ſouffert des Anglois depuis quelque temps, la connoiſſance de leurs ſentiments envers nous, le caractere propre à cette Nation, & la nature des circonſtances du temps, indiquoient aſſez à la Direction de nos Forces Navales ce qu'elle avoit à faire, au moins dans les huit derniers mois de l'année 1780. En effet, l'inſulte & la violence faites au pavillon de l'Etat, envers le Convoy du Comte de *Byland* (*a*); la violation du droit des gens, & du territoire de la République ſur nos côtes d'Europe (*b*), & à l'Iſle de *S. Martin* (*c*); les déprédations infames & continuelles, exercées ſur notre Commerce; les outrages, les cruautés, les aſſaſſinats mêmes, commis envers les Sujets de ce Païs, & le deni de juſtice à tous ces égards; d'ailleurs, les demandes illégitimes, les plaintes injuſtes, les imputations fauſſes, & d'autres eſpeces de chicane, que ces Tyrans de la mer, que ces Perturbateurs du repos des Nations, nous avoient faites tant de fois & qu'ils réïtéroient ſans ceſſe, & dont on étoit excédé; la déſunion qu'ils fomentoient entre les Membres de la République, les entraves qu'ils cherchoient à mettre à notre liberté politique, les pieges qu'ils nous

(*a*) *Le* 31. *Décembre* 1779.
(*b*) *Le* 21. *Avril* 1780.
(*c*) *Le* 9. *Août de la même année.*

nous tendoient de toutes parts, le gouffre de malheurs qu'ils creuſoient devant nos pieds, & où ils cherchoient à nous précipiter; tant de choſe réunies, enfin, préſageoient clairement *l'éclat* d'une *ſcene prémédirée*, & dont le début ſeroit l'enlévement ſubit de ceux de nos Vaſſeaux de guerre, qu'ils rencontreroient, la priſe de tous ceux de nos Navires marchands, qui ſe trouveroient dans les Ports d'Angleterre, ou en mer, & la perte d'une partie de nos Etabliſſemens d'Amérique ou d'ailleurs..... Pourquoi donc n'avoir pas prévenu cet *éclat* vers les mois d'Août ou de Septembre, par des moyens ſemblables à ceux qu'on tenta d'employer ſur la fin de l'année, c'eſt-à-dire, lorsqu'il n'étoit plus temps?..... Qu'étoit donc devenu le Conſeil d'Etat? qu'étoit devenue la Direction de la Marine? qu'étoit devenu notre Capitaine & Amiral-Général? où étoient, en un mot, ceux que le Souverain a conſtitués pour pourvoir de conſeil & d'effet à la ſureté de nos biens & de nos poſſeſſions?.... Une apathie fatale s'étoit-elle donc emparée de toutes les ames? ou étoit-on plongé dans le ſommeil d'*Epiménides*?..... Non: cet état d'inaction n'étoit qu'un engourdiſſement cauſé par quelques *torpilles*, & ces *torpilles* étoient le Chevalier *Yorke* & ſes Suppôts, tant Grands que Petits.

Pen-

Pendant les deux derniers mois de cette même année les sujets de défiance & de crainte redoublerent, & les motifs puissants, les raisons pressantes, qu'on avoit d'user de toute la célérité, de toute la prudence possible, dans l'emploi & l'expédition de nos Vaisseaux, redoublerent de même. Il falloit manquer de sens commun, ou être affecté de la plus honteuse indifférence, pour ne pas le sentir. En effet, la découverte du *Traité Eventuel*, les menaces contenues dans les *Mémoires*, que Mr. *Yorke* présenta à *L. H. P.* le 10. Novembre, & le 12. Décembre; les mêmes menaces réitérées verbalement par cet Ambassadeur le 15. suivant, le terme court & insuffisant, prescrit par la Cour de Londres, pour obtenir des Etats une réponse immédiate & satisfaisante à ces *Mémoires*, la nature des avis QU'ON DEVOIT recevoir du Comte *de Welderen*, les avis particuliers qu'on recevoit d'ailleurs & coup sur coup, la crise extrême, enfin, où les choses étoient parvenues, n'annonçoient que trop la certitude & l'approche du *moment terrible*, où il ne devoit nous rester que le repentir & la honte d'avoir laissé nos Etablissements sans défense, & notre Commerce sans protection; de n'avoir point expédié à temps un seul vaisseau de nos ports, & d'avoir négligé d'armer & d'équiper plutôt les autres. Ce fut toutefois ce *moment*, qu'on choisit pour

faire

faire partir d'ici, & avec autant d'assurance qu'en pleine Paix, les Vaisseaux *supposés* destinés à protéger notre Commerce & nos Colonies. Ce qui fit dire aux Anglois mêmes, *que si ce n'étoit point-là un acte de démence, c'étoit quelque chose de pis.*

Le *Rotterdam* & la *Princesse Caroline*, accompagnés d'un Vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales, partirent donc de la rade d'*Helvoet* le 25. Décembre de grand matin, le premier, pour se rendre en Amérique, le second à Lisbonne; & ils tomberent tous les trois entre les mains des Anglois avant d'avoir passé la Manche, parce que l'Exprès, (qui, selon le *Mémoire* de *V. A.*, avoit été dépêché de *la Haye* le 24. pour leur porter contre-ordre,) n'arriva à *Helvoet* que le lendemain entre 10. & 11. heures du matin, temps vraiment bien employé pour un trajet de 5. heures; ces Vaisseaux, dis-je, tomberent entre les mains de l'ennemi, parce qu'on n'avoit point eu la précaution de charger l'Exprès d'un Ordre de leur envoyer une chaloupe, ou de leur faire le signal de rentrer en rade, au cas, qu'étant partis, ils fussent encore peu éloignés à l'arrivée de cet Exprès: Et en effet, ils étoient alors si peu éloignés, qu'il eût été très-facile de les rappeler; c'est dont *Helvoet* entier peut rendre témoignage. Du reste des Vaisseaux qui étoient partis quelques jours auparavant, & qui eurent le bonheur

heur d'échapper aux Anglois, l'*Amſterdam*, commandé par le Comte *de Byland*, & déjà délabré par trois ou quatre années de commiſſion, alla ſe faire radouber à Lisbonne: la *Princeſſe Marie Louiſe*, qui par ſon extrême caducité ne tenoit plus enſemble, & qui étoit toutefois deſtiné pour Curaçao, ne put aller plus loin que Cadix, où il fut vendu: *V. A.* envoya auſſi, au Comte *de Byland*, ordre de vendre la Frégate le *Dieren*, qu'il avoit amenée avec lui, & qui ne valoit pas mieux que la *Princeſſe Marie Louiſe* (*a*). De ſorte qu'il ſembloit que tous ces Vaiſſeaux, deſtinés à protéger notre Commerce & nos Etabliſſements, n'étoient partis d'ici que pour ſe faire *prendre*, ou ſe faire *radouber*, ou ſe faire *vendre*: Ce n'eſt pas tout; le *Naſſau* & le *Naſſau Weilburg*, partis de ce païs-ci en même temps que Mr. *de Byland*, ne gagnerent les Indes Occidentales que pour y pour pourrir dans une inactivité honteuſe, & y devenir hors d'état de jamais regagner l'Europe. Le même genre de Direction regna dans les meſures que l'on prit pour ſauver l'Isle de *St. Euſtache*: Au lieu d'a-

(*a*) A. *p.* 115. —— B. *p.* 171. —— C. *p.* 90. —— Mr. le Comte *de Byland* n'ayant point trouvé à vendre cette Frégate, il la ramena en Hollande, où elle fut condamnée à ne ſervir déſormais que de Vaiſſeau de garde ou d'Hôpital.

d'avoir dépêché d'ici, au moins dès le 25. Décembre, une frégate qui auroit pris par le Nord de l'Ecoſſe, afin de tenter d'avertir à tems le Contre-Amiral *Crull*, qui ſe trouvoit à cette Isle avec un Vaiſſeaux de 60 Canons, un de 36, & un nombre conſidérable de Navires richement chargés, *V. A.* attendit jusqu'au 29. du même mois (*a*), pour lui mander l'état des affaires par la voie d'Oſtende, où il n'y avoit point de Vaiſſeau prêt, & par la voie de Lisbonne, d'où le Navire dépêché à cet effet, par Mr. *Smiſſaert*, ne partit que le 6. février ſuivant, c'eſt-à-dire, après que *St Euſtache*, *Saba*, *St. Martin*, & tous nos Vaiſſeaux qui ſe trouvoient-là, étoient tombés au pouvoir des Anglois —— *Mais*, me dira-t-on, *nous n'avions pas ici de Frégate en état de mettre à la voile, en ce moment là, pour un ſi long voyage.* —— Tant pis: Mais, lorsqu'au commencement dudit mois de Décembre, la Frégate l'*Arend* partit d'*Helvoet* pour *St. Euſtache*, & vu la criſe extrême où l'on étoit déjà alors, l'on auroit du moins dû mander à Mr. *Crull* de ſe retirer inceſſamment à *Curaçao*, avec tous ſes Vaiſſeaux. Et on ne l'a point fait! parce que notre deſtinée portoit qu'en ce cas, comme en bien d'autres, on feroit préciſement tout le

(*a*) A. *p.* 25, 26, 113. & 117. — B. *p.* 32, 33, 168, 172. & 173. — C. *p.* 15, 16, 88. & 91.

le contraire de ce qu'on devoit faire. Il n'eſt donc pas étonnant qu'un tel début ait été ſuivi, pendant toute la guerre, par un enchaînement de lenteurs ou de négligences, de fauſſes meſures ou d'inaction : il n'eſt pas étonnant que cette guerre ait fini par la glorieuſe Affaire de Breſt, & par la belle croiſiere, qui nous a coûté l'*Union* & le *Zierikzee*; & que le tout ait été couronné par une Paix, qui, en nous couvrant de honte & d'humiliation, nous a forcés à des ſacrifices, qui nous coûteront peut-être un jour une partie de ce qui nous reſte de Commerce en Europe, & nos Poſſeſſions en Aſie.

Cependant, quoique la Friſe rejettât actuellement toute Augmentation de troupes, & demandât que l'on ne s'occupât que du Rétabliſſement de la Marine (*a*), quoique la Zelande & la Province de Groningue ne ſe preſſaſſent point à conſentir à cette Augmentation, & notamment à celle qui avoit été propoſée le 10. Mars 1779, & renouvellée le 26. Décembre 1780, la Cabale Anti-Patriotique ne déſeſpéroit pas d'en obtenir une. Et à cet effet, dans le mois de Janvier 1781. l'on dreſſa un nouveau *Plan*, que *V. A.* & le Conſeil d'Etat re-

(*a*) V. *la* Réſolution *des Etats de Friſe du* 13. *Janv.* 1781.

remirent à *L. H. P.*, & qui ne consistoit pas moins qu'en une Augmentation, de 20 mille hommes, dont 1200 *seulement* étoient destinés à être repartis sur les Vaisseaux. Augmentation, dont la levée auroit monté à 1. 460. 652 *flor.* 10 *sols*, & l'entretien, à 3. 050. 138 *flor.* 11 *sols* 6 *deniers!* Dépense énorme, inutile, ruineuse, & qui, vu les plaintes que nos Amirautés faisoient journellement de manquer de fonds, devoit rendre plus impossibles que jamais le Rétablissement de la Marine & l'Equipement des Vaisseaux! Preuve inconteſtable, enfin, du dessein horrible que la Cabale avoit formé de sacrifier à l'ennemi, la gloire & les intérêts de la République!

Ce n'est pas tout: En attendant que *L. H. P.* communicassent cette étrange Proposition aux Provinces respectives (*a*), l'on imagina un autre *Plan*, dont l'exécution, si elle eût eu lieu, devoit naturellement forcer tous les Confédérés à consentir sans aucun délai à l'Augmentation projettée: Et l'on ne doute pas, *Monseigneur*, que ce second *Plan* ne soit sorti du cerveau du *Duc de Brunswick*, c'est-à-dire, de votre *Mentor* perpetuel, de votre Conseiller en titre d'office. — Quoiqu'il en soit, le 22. Janvier le Conseil d'Etat

(*a*) *Ce fut le 2. Février, que* L. H. P. *communiquerent cette* Proposition *à chacune des Provinces.*

d'Etat écrivit aux Etats-Généraux (*a*), que, comme les côtes maritimes, depuis la Flandre jusqu'à l'Oft-Friſe, étoient presqu'entiérement découvertes, & qu'une INVASION des Provinces ſituées le long de la mer, ne pourroit qu'entraîner la *ruine* de *l'Etat entier*, il trouvoit convenable de propoſer à *L. H. P.* de mettre *toutes les Troupes* de la République en *état de marcher*, afin de pouvoir être employées à défendre l'Etat contre toute attaque *imprévue*, ſoit en les faiſant *camper* en *un* ou *pluſieurs corps*, ſoit en les portant *quelque part*, où elles fuſſent à portée de s'oppoſer avec eſpoir de ſuccès aux entrepriſes de l'Ennemi. Et pour ne point effaroucher les Confédérés ſur les fraix, que de tels préparatifs devoient exiger, le-dit Conſeil ſe borna (pour commencer,) à ne faire qu'une Pétition d'un million de florins; ſomme vraiment modique, ſi l'on conſidére tous les Articles néceſſaires à cet effet, comme Tentes, Magazins de vivres & de fourage, — Chevaux & Chariots pour le tranſport des munitions de guerre; — Chariots, Chevaux & Bateaux pour le tranſport des Bagages, — Traitemens extraordinaires, — Appointements des Généraux, de leurs Aides-de-Camp & au-

(*a*) *l'On peut voir dans les Papiers Publics cette* Lettre, *dont je ne rapporte ici que la ſubſtance.*

autres Officiers, — Augmentation de la Solde des Suiſſes, — Gages d'une multitude d'Employés, — Fraix des hôpitaux, — une Artillerie de campagne proportionée, — Attelages pour les canons & pontons, — Salaires des Conducteurs du Train d'Artillerie — En un mot, tout ce qui eſt néceſſaire pour le ſervice & l'activité d'une Armée, lorsqu'elle va entrer en campagne, & ſe mettre en état d'agir. Et attendu la néceſſité des avances à faire aux Admodiateurs, le *million* demandé devoit être fourni ſans aucun délai à la Tréſorerie générale ; ledit Conſeil ſe réſervant de faire la Pétition des ſommes ultérieures, lorsque le Camp ſeroit formé.

De l'Exécution de ce Plan, *Monſeigneur*, il ſeroit réſulté que toutes nos Places, du côté de terre, ſe fuſſent trouvées ſans garniſon ; & que, par le ſoin qu'on auroit eu d'exagérer plus que jamais le prétendu danger, où la République étoit d'être attaquée de ce côté-là, on feroit parvenu à obtenir un conſentement prompt & général pour l'Augmentation des troupes, & à les voir augmentées en effet ; on ſeroit parvenu à accroître, au préjudice des intérêts & de la ſureté de l'Etat, les dépenſes publiques & les impoſitions ſur le bon peuple ; on ſeroit enfin parvenu à mettre entre les mains de *V. A.*, ou plutôt de la Cabale Olygarchique, un ſurcroit de forces, qui ne pouvoit qu'augmenter un pouvoir, lequel au point où il eſt monté,

n'of-

n'offusque déjà que trop la Puissance du Souverain, & fait trembler la Nation. Mais ce Plan, *Monseigneur*, dont les Rédacteurs de votre *Mémoire* n'ont point trouvé à propos de parler, acheva d'ouvrir les yeux à bien des gens; d'autres en furent indignés; & il n'y eût que la Gueldre qui y consentit, encore fut-ce conditionnellement.

Malgré cette irréussite, l'ardeur pour l'Augmentation des Troupes ne se ralentit pas: elle se reproduisit sous diverses formes, & en différents temps, jusqu'à la fin de la guerre: & à ce sujet, je ne citerai ici que trois Propositions de cette nature, qui furent encore faites cette même année 1781, & que voici: — 1°. Le nouveau Plan que *V. A.* & le Conseil d'Etat présenterent le 18 Avril à *L. H. P.*, pour une Augmentation de 936 chevaux & de 17, 686. fantassins; mais (& sans doute pour adoucir la pilule), du nombre desquels, 6 mille hommes devoient former un Corps de mariniers, composé de trois Régiments de 16 compagnies chacun; Corps, qui seul auroit ici suffi, mais sur un pied différent que *V. A.* ne l'entendoit; Corps, dont les Redacteurs de Votre MÉMOIRE font mention (*a*), mais sans dire un seul mot

(*a*) A. *p.* 41. — B. *p.* 55. — C. *p.* 28 & 29.

mot de la *queue* qui y étoit attachée, c'eſt-à-dire, des 936 chevaux, & des 11, 686. autres hommes de pied, qui devoient être levés en même temps. — 2°. La Réitération, faite le 22. Octobre, de la même demande des 6 mille mariniers: demande ici modifiée, il eſt vrai, mais ſous condition que ce ſeroit ſans *préjudicier* à la continuation des Délibérations pour l'Augmentation favorite. — 3°. Les Nouvelles Repréſentations, faites par *V. A.* & le Conſeil d'Etat, (tant au ſujet de ladite Augmentation, qu'à celui de mettre les troupes en état d'entrer en campagne,) dans la Pétition de l'*Etat de guerre*, remiſe à *L. H. P.* le 28 décembre, & dans laquelle *V. A.* & ledit Conſeil, entr'autres expreſſions choquantes & répréhenſibles, oſerent avancer, „ Qu'ils n'avoient point d'au-„ tre ſatisfaction des AVIS, qu'ils avoient don-„ nés, ſinon, qu'*il conſtera par-là, que la ſi-„ tuation actuelle de la Patrie ne pourra être im-„ putée à* S. A. *& au Conſeil d'Etat (a).*" — Expreſſion de la derniere abſurdité, ſi l'on conſidere que ces AVIS étoient toujours accompagnés

(a) *Dat zylieden geene andere Satisfactie van Hoogstderzelver waarſchouwingen hebben, dan* DAT DAAR UIT ZOUDE BLYKEN, DAT DE PRÆSENTEN TOESTAND VAN HET VADERLAND, IS BUITEN SCHULD VAN Z. D. H. EN DEN RAAD VAN STAATEN.

pagnés de la Démande d'augmenter les troupes, & que *Ceux* qui faiſoient cette Demande ſavoient mieux que tout autre, qu'elle ne pouvoit que mettre obſtacle au rétabliſſement de la marine : — „ Expreſſion, (*diſent les Etats de* „ *Friſe, dans leur* Lettre (*a*) *du* 12 *Avril* 1782 „ *aux Etats-Généraux*) qui, ſelon nous, ne „ peut jamais convenir, & ne convient cer-

„ tai-

(*a*) *Eene Uitdrukking, welke onzes eragtens nooit, en zeker thands geheel niet, kan te paſſe komen, in de critique omſtandigheden, waarin de Republiek zig bevind: eene Uitdrukking, welke by een minder op hunne Regenten vertrouwend Volk, dan onze Ingezetenen, gebruikt door den mond van het Eminente Hoofd, en een illuſter Collegie van deze Republiek, van de allernadeeligſte gevolgen voor den ſtaat van het Land had kunnen zyn: eene Uitdrukking, welke H. Ed. Mog. derhalven niet kunnen nalaten te remarqueeren, en over dezelve, als een gevaarlyken ſtap, haare uiterſte gevoeligheid te toonen, in verwagtinge, dat H. H. Mog. wel met H. Ed. Mog. zullen willen coöpereeren, ten einde zulke verregaande demarches by vervolg geene plaats mogen hebben; vooral, indien H. H. Mog. zullen gelieven te reflecteeren, dat de zoo herhaalde voorſlagen tot verſterking der Republiek ter Zee (waar zy alleen zich ooit met vrucht kan ſtrekken) altyd zyn geannexeert geweest, (zelf nog ten tyde dat de Republiek reeds in haare Scheepvaart zoo wreed als wetteloos door* Engeland *benadeelt wierd,) aan eene kostbaare en nuttelooze augmentatie der Landmagt, ten welken opzigte H. Ed. Mog. zig geëxpliceerd, en alle objectien gefolveerd hebben, by Reſolutie dezer Provintie, in dato den* 13. *January* 1781. *enz.*

„ tainement pas dans les Circonſtances criti-
„ ques, où la République ſe trouve : Ex-
„ preſſion, qui ſortie de la bouche du Chef
„ Eminent & d'un Illuſtre College de la Ré-
„ publique, pouvoit entraîner les ſuites les
„ plus funeſtes, pour la tranquillité du Pays,
„ chez un Peuple qui auroit moins de con-
„ fiance en ſes Régens, que n'en ont nos ha-
„ bitans : Expreſſion, que *L. N. P.* ne
„ ſauroient manquer de remarquer, ni d'en
„ témoigner leur extrême reſſentiment, com-
„ me d'une démarche dangereuſe, dans l'at-
„ tente que *L. H. P.* voudront bien coöpérer
„ avec *L. N. P.*, afin qu'à l'avenir des dé-
„ marches auſſi étranges ceſſent d'avoir lieu ;
„ ſurtout, ſi *L. H. P.* veulent bien réfléchir,
„ que ces Propoſitions, ſi ſouvent réitérées
„ pour augmenter les Forces Navales de la
„ République, (le ſeul objet, qu'elle puiſſe
„ remplir avec fruit,) ont toujours été accro-
„ chées, ainſi qu'elles le furent lorsque l'An-
„ gleterre cauſoit déjà à notre Navigation des
„ dommages ſi cruels & ſi injuſtes, à une Aug-
„ mentation coûteuſe & inutile des Forces de
„ terre : Sur quoi *L. N. P.* ſe ſont déjà ex-
„ pliquées & ont réſous toute objection, par
„ leur Réſolution du 13 Janvier 1781. &c. "

Si c'étoit ici le lieu, *Monſeigneur*, je démontrerois que ces juſtes plaintes n'ont pas rendu *V. A.* plus circonſpecte dans ſes expreſſions ; je rap-

rapporterois tout au long, comment, dans la fameuse *Lettre*, qu'Elle adressa le 17 Janvier 1785. aux Etats-Généraux, Elle eut l'indiscrétion *d'inculper la Conduite de la Haute Souveraineté* (*a*), à l'egard des mesures, que, selon Elle, on avoit négligé de prendre, pour épargner à la République les maux qui lui étoient arrivés depuis quelques années, ainsi que ceux dont l'Etat étoit encore menacé, & qui paroissoient inévitables; je rapporterois, dis-je, à quel point tous les braves Régens, tous les honnêtes Citoyens de la République, furent indignés des Assertions hazardées, fausses ou offensantes, que cette *Lettre* contient; & j'y ajouterois la Réponse foudroyante que les Etats de Frise ne tarderent point de faire à ces Assertions, & de vous envoyer (*b*). Mais en attendant que je m'étende plus amplement là-dessus, je reviens à ces éternelles Demandes de l'Augmentation des troupes; & j'ose dire que, (abstraction faite des vues & du but de ceux qui en étoient les instigateurs) ces Demandes insidieuses, & présentées sous tant de formes, causoient par elles mêmes des maux affreux dans

(*a*) *C'est ici la propre Expression, rapportée dans la* Lettre, *que les Etats de Frise écrivirent à S. A. S. le 25. Fevrier de la même année.*

(*b*) *Tout cela est contenu dans la même Lettre des Etats de Frise.*

dans toutes les Assemblées, tant Municipales, que Provinciales & Générales. Car, tandis que quelques Membres voués à la Cabale, ou craignants son ressentiment, consentoient à tout ce qu'elle exigeoit, d'autres demeuroient indéterminés, ou se bornoient à des représentations; d'autres consentoient à demi, ou à un accord conditionnel; & d'autres refusoient de rien accorder: Et de ces divers effets de lâcheté & de foiblesse, d'irrésolutions & de velléités, de condescendance & de refus, il ne pouvoit que résulter dans chaque Ville, dans chaque Province, & ensuite entre les Provinces mêmes, un conflit perpétuel de sentiments & d'opinions; & par conséquent des contestations, des débats, & une désunion générale, là, où il n'eût du regner que la concorde, & un concours unanime aux vrais & uniques moyens de sauver la République. Enfin, cette FUREUR d'augmenter les Troupes, pour garantir nos Frontieres de terre *d'un danger imaginaire*, comparée avec les menées secretes qu'on a employées en 1783 & 1784, pour retarder de conclure avec la France une Alliance, qui nous auroit préservés de la querelle qu'on a porté l'Empereur à nous chercher, cette FUREUR INOUIE, dis-je, comparée avec les menées de cette espece, qu'on a employées sur la fin de 1784 & au commencement de 1785, pour croiser l'Augmentation susdite, & pour empêcher nos Ha-

bi-

bitants de s'armer dans le *danger le plus évident*, où ces mêmes Frontieres étoient d'être attaquées par des forces redoutables, PROUVE SEULE, & SANS REPLIQUE, le deſſein qu'une Aſſociation de ſcélérats a ici formé d'aſſouvir ſon ambition ou ſa vengeance, par la ruine de ſa propre Patrie. — Je reviens au Récit de nos déſaſtres, & au peu de ſoin que l'on a pris de les prévenir, ou d'y remédier.

Si la longue négligence, apportée dans le rétabliſſement de la Marine, ſi la lenteur exceſſive dans les armements, avoient excité des craintes fondées & des murmures univerſels, la priſe des deux Vaiſeaux de ligne, & du Navire de la Compagnie des Indes, dont il eſt parlé plus haut, celle de tous nos Navires de Commerce, que les Anglois rencontrerent en mer, ou qui ſe trouverent dans leurs Ports au momen de la Rupture, la vue, enfin, de cette obſtination immuable à augmenter les Troupes aux dépens des intérêts & du ſalut de l'Etat, plongerent la Nation dans une affliction difficile à exprimer. Rien donc ne pouvoit ranimer ſon courage & ſon eſpoir, qu'un *déſiſtement abſolu* à l'égard de cette Augmentation; que plus *d'activité* dans nos Ports; qu'un EMPLOI *prompt & bien dirigé* du PEU DE FORCES *que nous avions en main*; que des *efforts prudents* & *vigoureux*, pour rabaiſſer autant que poſſible l'orgueil de nos ennemis, pour réprimer leurs

déprédations, pour protéger nos Convois, & pour parer, ſinon tous, du moins une partie des coups que ces ennemis pourroient nous porter. Mais, comme je l'ai déjà dit, tout le contraire arriva. Dès le mois de décembre 1780, & ſelon la Liſte donnée par *V. A.* Elle-même (*a*) & rapportée ci-devant, l'on avoit en commiſſion à *Amſterdam*, au *Texel*, & autres Endroits du *Zuider-Zee*, ſeuls, 8 vaiſſeaux de ligne & 18 frégates; & au mois de Mars ſuivant, l'on commença par ſe déclarer hors d'état d'enlever un Convoi Anglois, ſorti de l'Elbe, ſous l'Eſcorte d'une ſeule frégate & d'un cutter. — La demande d'une Eſcorte, faite vers le 6. du même mois, par les Directeurs du Commerce dans la mer Baltique, la Réquiſition que *L. H. P.* firent le 26. ſuivant à *V. A.* pour procurer cette Eſcorte, l'attente de tous les Négociants, enfin, furent éludées, ſous prétexte du défaut de forces ſuffiſſantes pour accorder la moindre protection, & du danger qu'il y avoit alors de s'éloigner de nos Côtes. Au ton de candeur & de ſincérité, avec lequel les Rédacteurs de Votre *Mémoire* expoſent ces prétextes, on ſeroit presque tenté de les croire (*b*). *Sed credat Judæus Apella.*

Ce-

(*a*) *Pièces Juſtif.* au *Mém.* de *S. A.* prém. Part. *N.* 10.

(*b*) Voyez ſur cela & ſur ce qui ſuit: — A. *p.* 48 à 54. — B. *p.* 63 à 72. — C. *p.* 35 à 39.

Cependant le Vice-Amiral *Hartſinck* partit de la Haye vers le 5. Avril, pour ſe rendre à ſon bord, & y commencer la brillante carriere qu'il a parcourue pendant toute la Guerre. Et le Sr. *Manzon*, qui ne laiſſoit alors échapper aucune occaſion de ſe *railler* des Directeurs & de la Direction de notre Marine, & qui du train dont alloient déjà les affaires, jugeoit de celui dont elles continueroient d'aller par la ſuite, dit, au ſujet de ce départ, dans ſa Gazette du 11. ſuivant: „ Le Vice-Amiral „ *Hartſinck* eſt *cependant* parti pour ſe rendre à „ bord de ſon Vaiſſeau, après avoir pris con- „ gé du Prince, ainſi que Mr. *van Kinsber-* „ *gen*, ſon Capitaine de Pavillon. Le Secré- „ taire de la Flotte eſt auſſi parti pour ſe rendre „ à bord du vaiſſeau-amiral; de ſorte *qu'après* „ *l'arrivée de* L'AUMONIER, la *Flotte ſera com-* „ *plette*, & *pourra mettre à la voile au premier* „ *ſignal.*" —— Ce que je vais rapporter juſtifiera l'ironie du Nouvelliſte.

Vers la fin du mois d'Avril, il s'eſt agi d'aller intercepter un Convoi Anglois, prêt à ſortir du Weſer avec 2800 Recrues deſtinées pour l'Amérique (*a*), & ſous la foible eſcorte d'une frégate de 32, de deux petits ſloops, & de deux

(*a*) A. *p.* 51. — B. *p.* 68. — C. *p.* 37.

deux navires armés (*a*): Et à cet effet, le 26. dudit mois le Vice-Amiral *Hartſinck* ordonna au Contre-Amiral *Zoutman* de ſortir du Texel avec 4 vaiſſeaux de ligne, 4 frégates & un cutter, & d'aller établir ſa croiſiere de façon, qu'il ne fût point *expoſé* à être attaqué par des *forces ſupérieures*, ni à être *coupé du Texel.* Mais, *Monſeigneur*, comme ſelon les Rédacteurs de votre MEMOIRE, *V. A.* fut alors informée que le Commodore *Stuart*, (ou plutôt *Stewart*) étoit parti d'Angleterre avec une forte Eſcadre de vaiſſeaux de ligne, pour protéger le Convoi ſusdit, Mrs. *Hartſinck* & *Zoutman* tinrent là-deſſus, le 27, une Conférence fort ſérieuſe, & dont on vous envoya l'extrait (*b*); le 29. il y eût encore, à ce ſujet, un grand Conſeil de guerre au Texel (*c*); l'on trouva en même temps que deux des vaiſſeaux qui devoient accompagner Mr. *Zoutman*, n'avoient point de *munitions*; que d'ailleurs, on *manquoit* d'Officiers experts, de Matelots ex-

(*a*) La Frégate étoit *l'Amphion*, de 32.; les Sloops étoient *l'Oſtrich* & *la Fortune*, chacun de 14; & les Navires armés étoient *la Brittannia* & *la Molly*: ce qui eſt bien éloigné de 4 Frégates, dont deux de 36; une de 26, & une de 24, ainſi qu'il eſt rapporté dans le MEM. de *S. A.*

(*b*) *Voyez cette* Conférence, *p.* 108. du *Verbal* de Mr. HARTSINCK.

(*c*) *Pièces Juſtif.* au *Mém.* de *S. A.* N. 19.

expérimentés, ainſi que de Vaiſſeaux legers, pour faire la decouverte. — Et que réſulta-t-il de tout cela?..... Il en reſulta, que Mr. *Zoutman* & ſes Vaiſſeaux reſterent au Texel.

Cependant perſonne n'avoit vu l'Eſcadre du Commodore *Stewart*: mais les Papiers Anglois avoient annoncé ſon départ; & cela ſuffiſſoit à la Direction de notre Marine; cela ſuffiſſoit à cette Direction, qui, pendant toute la Guerre à conſtamment affecté de citer ces Papiers, comme des oracles infaillibles, comme la correspondance unique & certaine, lorsqu'on avoit beſoin de prétextes pour négliger ce qu'on devoit faire, & ce qu'on auroit pu faire avec ſécurité. Il faut voir avec quelle ſoin, avec quelle confiance, les Nouvelles annoncées par ces Papiers, ſont rapportées dans le MEMOIRE de *V. A.* & dans le VERBAL du Vice-Amiral *Hartſinck*. Mais, pour revenir où j'en étois, les perſonnes inſtruites ſavoient qu'à la fin d'Avril les Anglois n'avoient, ni n'étoient prêts d'avoir une Eſcadre de Vaiſſeaux de ligne dans la Mer du Nord; elles ſavoient que toutes les forces du Commodore *Stewart* conſiſtoient alors dans le *Berwick*, & une ou deux frégates, avec lesquels il croiſoit au Nord de l'Ecoſſe & de l'Angleterre contre des Corſaires François, qui déſoloient ces parages, & qui auroient même porté leurs ravages dans l'intérieur du Païs, ſi *Stewart* s'étoit aviſé de

leur

leur laiſſer le champ libre: ces perſonnes, dis-je, ſavoient tout cela, la Direction de notre Marine ne l'ignoroit pas, & je le répéte ici, pour que tout le monde le ſache auſſi.

Cependant, malgré l'épouvante que cette prétendue Eſcadre ſembloit avoir jetté parmi la Direction, Mr. *van Kinsbergen* mit en mer le 9. Mai, avec un vaiſſeau de 50. canons, trois frégates & un cutter, auxquels ſe joignit une quatrieme frégate (*a*). Ses Inſtructions, datées du 6. précédent, & que j'ai placées ci-deſſous (*b*), portoient: Qu'il devoit cauſer tout

(*a*) *La Frégate* LE DAUPHIN, *dont il eſt parlé dans les* Inſtructions *ſuivantes, n'a point été de l'Expédition.*

(*a*) De Capitein *J. H. van Kinsbergen* wordt mits dezen gelast, om zich aan Boord van 's Lands Schip van Oorlog de BATAVIER, gevoerd by Capitein *Wolter Jan* Baron *van Bentinck* te begeeven, en aldaar op zich te neemen het commando over het zelve Schip, benevens de Fregatten ARGO, AMPHITRITE, EENSGESINDHEID, DOLPHYN en VENUS, en de Cotter de AJAX, gecommandeert door de Capiteinen *Staring*, *Braak*, *Bouritius*, *Mulder*, Grave *van Rechteren*, met last, om met het voornoemde Esquader, by de eerſte gelegenheid Zee te kiezen, in de Noordzee te kruiſſen, en aldaar den Vyand alle *mogelyke afbreuk* te doen.

De voornoemde Capitein zal zig echter niet verre van Texel éloigneeren, maar in tegendeel zorgen, om, by aldien hy bevond, dat 'er eene overmagt van Engelſche Schepen, waar voor hy genoodzaakt zoude zyn te wyken,

in

tout le mal poſſible à l'ennemi, ſans toutefois trop s'éloigner du Texel, où il devoit ſe ménager une retraite, au cas qu'il apprît qu'il y eût dans la Mer du Nord des Forces ennemies *ſupérieures aux ſiennes*: Que ſi, cependant, ces Forces ennemies pouvoient être attaquées par nos autres VAISSEAUX PRÊTS, réunis à ceux qu'il avoit, il eût à en avertir le Vice-Admiral *Hartſinck*, afin que ce dernir agît, à cet égard, ſelon qu'il le jugeroit néceſſaire: Qu'au cas qu'il apprît, qu'il n'y eût rien à craindre de l'ennemi, il pouvoit s'éloigner

---

in de Noordzee kruiste, zig eene retraite na de Rhede van Texel te behouden.

By aldien gemelde Capitein bevond, dat de vyandelyke overmagt, in de Noordzee kruiſende, van die force was, dat dezelve wel te ſterk voor zyn Esquader was, maar door de hier gereed leggende Schepen met ſucces konde geattaqueert worden, zal hy onmiddelyk daar van aan de ondergeteekende kennis geeven, ten einde by den zelven daar over te handelen, *zoo als* hy ondergeſchreevene *nodig zal oordeelen.*

In gevalle hy Capitein kondſchap mogte bekoomen, waarop hy vertrouwde ſtaat te kunnen maaken, dat 'er geene overmagt van vyandelyke Schepen te vreezen was, zal hy vermogen zig verder van Texel te éloigneeren; om des te eerder vyandelyke *Koopvaardye-* of *andere Schepen* te kunnen onderſcheppen.

Voorts zal hy Capitein, na bevinding van zaaken, agt à veertien daagen kunnen continueeren, waar na hy met zyn

loigner plus loin du Texel, afin d'intercepter des bâtiments marchands, & autres navires ennemis: Qu'enfin il eût à rentrer au Texel, au bout de 8. ou 15. jours de croisiere, &c.

Monseigneur! si, au lieu de faire sortir le Capitaine *van Kinsbergen* avec un vaisseau de ligne & 4. frégates, l'on avoit joint à son Escadre les VAISSEAUX PRÊTS, dont je viens de parler, & si, dans la certitude où l'on étoit VRAIMENT qu'il n'y avoit rien à craindre pour des telles Forces dans la mer du Nord, ces Forces se fussent aussitôt portées en avant, elles se seroit infailliblement emparées du Convoi du Weser. Mais au lieu de cela, Mr. *van Kinsbergen*, dont les Instructions ne faisoient pas la MOINDRE MENTION de ce Convoi, est resté à croiser devant le Texel, & le Vice-Admiral *Hartsinck* s'est amusé à demander à *V. A.* de nouveaux ordres pour l'Expédition projettée. —— Quel étrange arran-

---

zyn Esquader weder in Texel zal moeten binnen vallen, en aan den ondergeschteeven zyn wedervaaren rapporteeren.

Eindelyk zal hy in alles observeeren behoorlyke Soldaat- en Zeemanschap.

Gedaan aan Boord van 's Lands Schip van Oorlog den ADMIRAAL-GENERAAL, geankert op de Rhede van Texel, den 6. Mey 1781.

(*geteekent*)

ANDRIES HARTSINCK.

rangement, *Monseigneur !* Que de formalités inutiles ! Que de temps mal employé ! tandis que le Convoi ennemi épioit l'instant de partir, & qu'il partit en effet le 11. sous la foible escorte dont j'ai parlé plus haut !

Enfin les nouveaux Ordres que Mr. *Hartsinck* attendoit de *V. A.*, arriverent le 13. au Texel ; & cet Officier ayant mis à la voile le 14., avec 2. vaisseaux de ligne, une frégate & un senau, il joignit le même jour le Capitaine *van Kinsbergen*. Par cette jonction, le Vice-Amiral se trouva à la tête d'une Escadre composée de 3. vaisseaux de ligne, de 5. frégattes, d'un cotter & d'un senau ; Escadre, qui, comme on le croit bien, ne rencontra pas celle du Commodore *Stewart* ; mais qui, après avoir paradé quelque temps à quelques milles de nos côtes, retourna le 24. au Texel, en rapportant, pour tout fruit, l'intéressante & glorieuse nouvelle, qu'un *brouillard* avoit empêché de découvrir le Convoi du Weser (*a*) ! —— Mais, selon le VERBAL de Mr. *Hart-*

(*a*) Dan den 24 's morgens vroeg, de Vice-Admiral *Hartsinck*, met het geheel Esquader voor de Wal gekomen, en 's anderendaags, na eenige fregatten voor het Vlie en voor Texel te hebben gelaaten, op de Rheede geretourneerd zynde, zonder, wegens *het mistig weder*, des Vyands Convoy te hebben konnen aantreffen &c. — A. p. 55. — B. p. 75. — C. p. 40.

Hartſinck, le brouillard eut lieu le 15., ceſt-à-dire, le lendemain du départ de ce Vice-Amiral. Comment eſt-il donc poſſible qu'un Convoi parti du Weſer le 11. (*a*), & avec le vent le plus favorable; qu'un Convoi, que l'on ſait avoir presque continuellement joui du même vent les jours ſuivans, & qui dès le 13. avoit déjà doublé le Cap. de *Flamborough*, ſe ſoit encore trouvé le 15. aſſez près de nos côtes, aſſez à portée de notre Eſcadre, pour pouvoir être apperçu par elle, s'il avoit fait un temps clair? Pour admettre un tel fait, il faut préalablement croire qu'un corps peut ſe trouver, *en même temps*, dans un endroit & à 100. lieues de là. Auſſi, s'étoit-on douté, dès avant le retour du Vice-Amiral, qu'on auroit recours à une pareille défaite: Car le COURIER DU BAS-RHIN, du 23. Mai, *Art.* de *la Haye* du 18.. rapporta ce qui ſuit: „ On eſt „ fort impatient d'apprendre la miſſion de „ l'Eſcadre ſortie en dernier lieu du Texel „ il eſt des gens qui doutent qu'elle rencontre „ le Convoi des Troupes Allemandes pour „ l'Angleterre, ou qu'elle l'*apperçoive*, ſi elle „ le rencontre." —— Qu'auroit donc dit, l'Auteur de cette Gazette, s'il eut ſu, qu'après les Nouvelles, qu'on avoit reçues le 18. à *Amſter-*

(*a*) *Verbal* de Mr. *Hartſinck* au 15 & au 16 Mai.

sterdam, du départ du Convoi, *V. A.* ordonna encore le 23. au Contre-Amiral *Zoutman*, d'aller joindre Mr. *Hartsinck*, afin de mieux assurer l'enlevement de ce Convoi? —— *Monseigneur!* il n'y a point d'Amiral Etranger, qui, en lisant dans votre MÉMOIRE, & dans le VERBAL de Mr. *Hartsinck*, le détail de toutes ces mesures mal prises ou déplacées, de ces formalités inutiles, de ces craintes puériles ou simulées, qui ont eu lieu dans cette *seule* occasion; il n'y a, dis-je, point d'Amiral Etranger, qui, en lisant tout cela, ne croie plutôt lire le récit d'une comédie risible, que l'histoire de la Direction & de l'Emploi d'une Marine destinée à défendre l'honneur de notre Nation, & de combattre ses ennemis, quand l'occasion s'en présentoit (*a*).

l'Issue

(*a*) Les brouillards de ce temps-là n'ont point desservi tout le monde; car dans les prémiers jours de mai, Mr. de la *Mothe Piquet* enleva à l'entrée de la Manche le riche Butin, que *Rodney* avoit fait à S. *Eustache*: & le 12 du même mois deux frégates Françoises brûlerent, presque sous les yeux de l'Amiral *Darby*, six vaisseaux de transports, que ce dernier ramenoit de *Gibraltar*. Ces deux frégates, qui, malgré la présence des Anglois, ne rentrerent à *Brest* que vers le 20 juin, enleverent à l'ennemi, dans leur Croisiere, 2 fregates de 36 canons, 3 cotters, de 28, 2 autres cotters de 16, plusieurs navires marchands, & firent en tout plus de 700 prisonniers.

l'Iſſue de cette Expédition, non moins ridicule que honteuſe, ne fit qu'accroître notre détreſſe. Dès le mois de mars on avoit appris la perte de *S. Euſtache*, ainſi que celle du vaiſſeau de ligne le *Mars*, de la frégate du même nom, & d'un grand nombre de navires richement chargés, qui s'étoient trouvés à cette Isle, ou qui venoient d'en partir: à cette nouvelle avoit ſuccédé celle de la priſe *d'Iſſequebo*, de *Demerary*, & de la *Berbice:* les nouvelles des pertes immenſes, que notre Commerce faiſoit dans toutes les mers, ſe ſuccédoient avec une rapidité étrange: l'on ſavoit que nos vaiſſeaux de guerre, arrivés à *Lisbonne*, étoient dans un état à ne rendre aucun ſervice, & que la *Princeſſe Marie Louiſe*, qui devoit aller en Amérique, étoit alors hors d'état de ſortir jamais de *Cadix:* le Contre-Amiral *Binkes*, avec un vaiſſeau de ligne & deux frégates, étoit dans la Méditerranée, où il laiſſoit tranquillement enlever ſous ſes yeux nos plus riches navires de Commerce: l'on ne voyoit aucun de nos vaiſſeaux de guerre croiſer ſur nos côtes; & ceux de nos navires marchands, qui avoient eu le bonheur d'échapper dans une longue traverſée, ou ceux qui vouloient paſſer d'un de nos ports à l'autre, étoient enlevés, pour ainſi dire, à notre vue. Que l'on joigne à cela la continuation du retard dans nos préparatifs, de la lenteur dans les re-

recrutements, de la négligence dans les mesures, & de la mauvaise volonté en tout, l'on ne sera point surpris, si j'ose affirmer que dans les premiers mois de cette guerre, nos maux, notre honte, touchoient déjà à leur comble, & que la consternation étoit devenue générale.

Aussi, dès le commencement de cette Campagne, jusqu'à la fin de l'année, les plaintes redoublées de nos Négociants, — la peinture qu'ils firent de leurs désastres, — les requêtes pressantes, — les supplications touchantes, qu'ils adressèrent si vainement, aux Etats de leurs Provinces, ou aux Etats-Généraux, pour obtenir de la Direction de la Marine la protection necessaire à la conservation du reste de leur Commerce en Europe, ou à la conservation du reste de nos Etablissements en Amérique &c., ne démontrerent pas seules la situation déplorable, où nous étions réduits, l'administration vicieuse qui regnoit dans notre marine, & la nécessité indispensable d'y remédier; mais les Villes, les Provinces mêmes, éleverent également leur voix: *Flessingue* (*a*), *Middelbourg* (*b*), *Zierikzee* (*c*) & *Tergoes* (*d*), tou-

(*a*) Le 30. avril.
(*b*) Le 14. mai.
(*c*) Le 12. juin.
(*d*) Le 9. juillet.

toutes Villes d'une Province, qui, après la Rupture de l'Angleterre avec nous, auroit voulu renouer des Négociations, qui, selon elle, eussent pu nous éviter la guerre, furent des premieres à se récrier sur les maux qui nous accabloient, sur d'autres maux qui nous menaçoient, sur l'inactivité désespérante qui agravoit les premiers de ces maux, & qui alloit attirer les seconds; ces Villes, dis-je, furent des premieres à indiquer le mal, & à prouver la nécessité d'en rechercher la cause (*a*).

Le

(*a*) Pour revenir aux Plaintes que nos Négociants ont faites, ainsi qu'aux Requêtes qu'ils ont présentées pendant l'année 1781, & dont j'ai parlé au commencement de ce Paragraphe, je citerai ici celles qui suivent:

1°. La Requête présentée dans les premiers jours de mars, aux Etats-Généraux, par les Directeurs du Commerce de la Baltique; Requête, dont j'ai déjà parlé, & dans laquelle ces Négociants exposoient *l'urgente nécessité* de protéger une branche de Commerce, qui procuroit des *grains*, du *bois*, du *chanvre*, du *fer*, & autres matieres indispensables, tant aux habitans de ce pays-ci en général, qu'à ceux d'entr'eux, qui envoyoient de nos Productions en échange de ces denrées: Que les navires chargés de ces mêmes denrées, ayant *passé l'hiver* dans les ports de la Baltique, n'attendoient plus qu'une Escorte pour les ramener ici: Que d'ailleurs le printemps étoit la seule saison favorable pour expédier les échanges susmentionnés: Que pour prévenir la perte irréparable, que tout retardement pourroit occasionner, les Requérants supplioient *L. H. P.* de faire procurer le plutôt possible, à ces navi-

Le 18 mai les Députées d'*Amſterdam*, au nom de leurs Commettans, remirent à l'Aſſemblée

---

vires, une Eſcorte ſuffiſante pour les défendre contre l'ennemi: & Qu'enfin, s'il plaiſoit à *L. H. P.* de lever l'Embargo qu'il y avoit ici ſur les navires deſtinés pour la Mer Baltique, ces derniers pourroient profiter de la même occaſion pour s'y rendre.

2°. La Lettre remiſe le 23 avril à *L. H. P.*, par les Députés de la Compagnie des Indes Orientales, & dans laquelle, après une expoſition de *l'embarras extrême*, où les Directeurs de cette Compagnie alloient ſe trouver, s'ils ne pouvoient expédier à temps les vaiſſeaux deſtinés pour ſes Etabliſſements, — après une expoſition du *danger éminent* qu'il y avoit que l'ennemi n'attaquât quelques uns de ces Etabliſſements, l'on ſuppliоit *L. H. P.* de faire fournir à ces vaiſſeaux une Eſcorte convenable, tandis que d'ailleurs, Mrs. les Directeurs auroient ſoin de faire armer ces mêmes vaiſſeaux, plus qu'à l'ordinaire, tant pour pourvoir à leur propre défenſe, qu'à celle des autres navires qui ſe trouvoient dans les mers de l'Inde: Mais, que ſi *L. H. P.* ne pouvoient prendre une Réſolution favorable à cet égard, eux, Mrs. les Directeurs, ne ſeroient point *reſponſables* des *ſuites* qui *pourroient en réſulter &c. &c.* —— Qui croiroit que malgré toutes ces raiſons, & d'autres que je ne détaille point ici, qui croiroit, dis-je, que malgré toutes les bonnes intentions de la pluralité des Régents, qui compoſoient les Etats-Généraux, les vaiſſeaux de la Compagnie, chargés de denrees qui ſe gâtérent inſenſiblement, chargés d'Equipages, dont une partie mourut d'inaction & de déſeſpoir, attendirent encore plus de 14 mois, pour obtenir l'Eſcorte demandée?

3°. & 4°. Les deux Requêtes adreſſées le 6. & le 7. juin

blée des Etats de Hollande & de West-Frise, une Proposition, où l'on entroit dans de plus grands détails, qu'on ne l'avoit encore fait, sur les funestes effets de l'inaction de notre marine ; on y insistoit de la maniere la plus forte sur la nécessité d'approfondir les motifs & les causes de cette inaction, sur les mesures à prendre, sur les moyens à employer, sur

---

aux Etats de Hollande & aux Etats Généraux, par les Négociants de *Dort*, *Harlem*, *Amsterdam* & *Rotterdam*, intéressés au Commerce de Surinam: Requêtes, sur lesquelles j'aurai ci-après occasion de m'étendre, ainsi que sur les suivantes.

5°. La Requête présentée vers le même temps aux Etats de Zélande par les Négociants de cette Province, intéressés au même Commerce.

6°. Les Plaintes particulieres portées le 14 Août à la Régence de *Rotterdam*, par les Négociants de cette Ville, intéressés au Commerce de la Baltique.

7°. La pressante Recommandation des Intérêts de ces Négociants, faite le 17 suivant par les Députés de ladite Ville, en remettant aux Etats de Hollande les Plaintes dont je viens de parler.

8°. La Requête itérative, que les Directeurs du Commerce de la Baltique & de Moscovie, adresserent le 23 août aux Etats Généraux.

9°. La Requête itérative, que les intéressés au Commerce de Surinam présenterent le 29 septembre à *L. H. P.*

10°. Les Représentations, faites le 7. décembre à Son Altesse, par les Négociants *d'Amsterdam*, intéressés au Commerce des Indes Occidentales.

sur les efforts à faire pour préserver la Republique d'une ruine totale ; & l'on y finissoit par proposer la formation d'un COMITÉ, pour soulager *V. A.* dans l'Administration de sa charge d'Amiral-Général ; c'est-à-dire, pour faciliter ces effets, ces moyens, ces mesures, dont je viens de parler, & pour effectuer sans délai les Résolutions que *L. H. P.* pourroient prendre, afin de rétablir les affaires, de conserver nos biens, & de venger notre honneur. l'Etablissement d'un tel COMITÉ, pris dans le sens que cette Ville l'entendoit ici, & qu'elle lui a encore donné dans la Déclaration que ses Députés rémirent à l'Assemblée de la Province au mois de janvier 1783, n'auroit porté atteinte ni à l'autorité de *V. A.*, ni aux fonctions du Conseil d'Etat, ni à celles des Colleges de l'Amirauté ; mais il auroit déconcerté les desseins de nos ennemis du dehors, il auroit rompu la trame de nos ennemis du dedans, il auroit éclairé la conduite de votre *Mentor* ; & par conséquent, il vous auroit épargné les chagrins que vous avez essuyés ensuite, & nous auroit préservé des malheurs & de la honte, dont nous fumes accablés ; ou du moins, ce COMITÉ, étant à même *de voir les choses de près*, nous auroit évité la peine de demander pendant deux années entieres, *quelles étoient les causes de* L'INACTIVITÉ INCONCEVABLE, qui nous allarmoit, qui nous désespéroit, &

que rien ne pouvoit faire ceſſer? Et après tout cela, ſi *V. A.* avoit encore jugé à propos de faire dreſſer un *Mémoire juſtificatif* de ſa Conduite, en qualité d'Amiral Général, les Rédacteurs de ce MÉMOIRE n'auroient pas ſi impunément oſé y employer les ſophismes & l'impoſture, qu'ils l'ont fait dans celui que je ſuis occupé à analyſer, & que je ne fais ici que parcourir. —— Enfin, *Dort*, *Harlem*, & d'autres Villes adopterent la Propoſition *d'Amſterdam*, & tous les vrais Patriotes, y applaudirent; mais les choſes n'en allerent pas moins leur train; c'eſt-à-dire, que la Clique Anglomane intrigua; que l'affaire traîna en longueur; & qu'elle finit ſans que l'on prît de Réſolution conforme à cette digne & ſalutaire Propoſition. *Le Parti intéreſſé à faire échouer cette Démarche vigoureuſe*, diſoit *Manzon*, en prévoyant l'iſſue qu'elle auroit, *a tout le temps d'intriguer pour parvenir à ſon but, & ſelon toute apparence il y parviendra* (*a*).

Le 30. mai, V. A. manda au Vice-Amiral *Hartſinck* de venir pour *deux jours* à *la Haye*, avec Mr. *van Kinsbergen*, afin de concerter le Plan des Opérations maritimes pour cette Campagne. (*b*) Mais la nouvelle qu'une Eſcade Angloi-

(*a*) COURIER DU BAS-RHIN du 16 juin 1781.
(*b*) A. *p.* 60. —— B. *p.* 89. —— C. *p.* 44. *& ſuivant.*

gloiſe, aux ordres de l'Amiral *Parker*, étoit deſtinée à quelque Expédition ſur les côtes de ce Païs-ci, rétarda la venue de ces Meſſieurs. Cependant, cette nouvelle ne s'étant point confirmée, *V. A.* écrivit dérechef le 11. juin: Mrs. *Hartſinck* & *van Kinsbergen* partirent du Texel le 15; & au lieu de demeurer *deux jours* à *la Haye*, comme il eſt dit ci-deſſus, nos *Meſſieurs* en mirent 20 dans leur voyage. . . . . Mais falloit-il tant de temps, pour conférer ſur ces Opérations? . . . . Apparemment que non; car on ſait que ces *Meſſieurs* employérent une partie de ces 20 jours à ſe pavaner à *la Haye*, & qu'enfin, le 1. juillet, le Vice-Amiral donnoit relâche à ſes travaux à *Lapinienburg*, maiſon de plaiſance ſituée à *Hillegom*. Un homme, qui dans cette Campagne avoit déjà paſſé cinq ſemaines ſur ſon vaiſſeau, un homme, qui avoit fait la brillante Croiſiere dont il eſt parlé ci-devant, & qui avoit aſſiſté à une Conférence à *la Haye*, méritoit bien de prendre quelque *repos* (*a*) !!!

Mais,

(*a*) Rien ne peut donner une idée plus juſte de la Négligence affectée, qui regnoit déjà, en ce temps-là, dans l'Adminiſtration de nos affaires de guerre, que le paſſage ſuivant, extrait du COURIER DU BAS RHIN du 13 juin, *Art. de la Haye* du 7 du même mois. —— *Il eſt bien décidé que nous ne voulons pas guerroyer, ni par mer, ni*

Mais, QUE FAISOIENT ALORS LES ANGLOIS? — Les Anglois *ne se repoſoient pas*: le 31 mai l'Amiral *Parker* étoit parti de *Ste Helene* avec 4 vaiſſeaux de ligne, pour ramaſſer le long des côtes d'autres vaiſſeaux de guerre, & ſe rendre enſuite à *Leith*, d'où il devoit eſcorter plus de 400 navires marchands, deſtinés pour la Baltique; Ce que la Direction de notre marine eût pû ſavoir, ſi l'on avoit eu une bonne correspondance en Angleterre, ou plutôt, c'eſt ce qu'elle ſavoit bien. Et partout ailleurs, nos fiers ennnmis continuoient impunément à nous faire tout le mal poſſible.

ET QUE FAISOIT ON CHEZ NOU? — Chez nous, les Négociants de *Dort*, *Harlem*, *Amſterdam* & *Rotterdam*, intéreſſés au commerce de Surinam, dreſſoient la Requête, que leurs Députés préſenterent le 7 juin aux Etats Généraux, après en avoir remis une autre aux Etats de Hollande, & s'être adreſſés verbalement à vous, *Monſeigneur*, pour que ces Etats & *V. A.* vouluſſent bien appuyer la premiere.

Mais,

---

ni par terre. Les Capitaines de nos vaiſſeaux de guerre viennent ſouvent ici ASSISTER *à la* COMÉDIE FRANÇOISE; *& ce n'eſt pas pour aller faire des Recrues*, COMME ON LE PRÉTEXTE, *qu'on a donné des Congés de Jémeſtre a* 10 *hommes par Compagnie, les deux Régiment de Mariniers exceptés.*

Mais, *malgré* le tableau auſſi touchant que véritable, que ces Négociants y faiſoient du danger de perdre cette Colonie, ſi *L. H. P.* n'avoient point la bonté de leur faire donner quelqu' Eſcorte, & de leur fournir quelques primes néceſſaires pour aider à équiper & armer les navires deſtinés à y tranſporter des vivres, & autres denrées de la premiere néceſſité, — *malgré* l'expoſition de la ruine prochaine de la Compagnie même, & de pluſieurs milliers d'autres citoyens, dont l'unique reſſource dépendoit d'une navigation non interrompue, tant avec cet Etabliſſement, qu'avec Curaçao, — *malgré* la promeſſe verbale de *V. A.*, — *malgré* la Réſolution favorable que les Etats Généraux prirent à ce ſujet le 14 ſuivant, — *malgré* l'itérative Requête, remiſe le 29 ſeptembre par ces Négociants à *L. H. P.*, — *malgré* une ſeconde Réſolution, non moins favorable que la premiere, & que *L. H. P.* prirent ſur le même ſujet le 15 octobre, — *malgré* les nouvelles inſtances que les Intereſſés *d'Amſterdam* firent auprès de Vous le 7 décembre, — *malgré*, enfin les frais prodigieux faits par la Compagnie, & la perte irréparable que tant de pauvres familles ſouffroient par ce retardement, la foible Eſcorte promiſe fut refuſée cette année par la Direction de la marine; & les Négocians, indignement trompés dans leur eſpoir, obligés de faire décharger

ger leurs navires, & d'en congédier les équipages, durent attendre jusqu'au mois d'avril 1782. pour exécuter leur entreprise. Je rapporterai ci-aprés les *prétextes* qu'on allegua pour justifier un tel refus ; *prétextes* si frivoles et si honteux, que l'on ne sait qui ont ici affiché le plus d'impudence, ou Ceux qui les imaginerent, ou les Rédacteurs du *Mémoire* de *V. A.*, qui les ont rapportés.

ET QUE FAISOIT-ON AU TEXEL, PENDANT LE MOIS DU MAI? —— L'on y travailloit *piane piane* à faire les préparatifs pour conduire notre flotte marchande au Sund, & en ramener celle qui y étoit : Expédition, qui auroit déjà du être faite, & qu'on auroit pu faire sans forces nombreuses, puisque pendant tout ce mois la mer du nord nous avoit constamment été ouverte. Mais des vengeances personnelles, le plaisir d'humilier les grandes villes de la Hollande, & un dévouement absolu aux intérêts de l'Angleterre, l'emporterent sur tout, comme ils l'emporteront aussi longtemps qu'il y aura parmi nous des lâches & des traîtres, c'est-à-dire, si l'on n'y met ordre, jusqu'à la consommation des siecles.

ET QUE DISOIENT, SUR TOUT CELA, NOS DIGNES ANGLOMANES? —— ils continuoient à se plaindre de la foiblesse de notre marine, tandis que par leurs éternelles instances,

ces, pour l'Augmentation des troupes de terre, ils avoient abſolument fait leur poſſible pour en empêcher le Rétabliſſement : ils ſe plaignoient toujours de la rareté des hommes, après avoir fait tous leurs efforts pour augmenter la difficulté d'en trouver : Ils parloient ſans ceſſe de précaution & de prudence, c'eſt-à-dire, du danger d'expoſer nos vaiſſeaux de guerre lorſqu'on pouvoit les employer avec ſureté, tandis que ſur la fin de l'année 1780, où il y avoit tout à craindre, l'on avoit oſé en expoſer pluſieurs, dont quelques uns ont été pris : au défaut de toutes ces raiſons, ils avoient recours à l'inconſtance des vents, aux mauvais temps, ou à d'autres obſtacles vrais ou ſuppoſés : Et lorſque quelque Ecrivain public s'aviſoit de rapporter dans ſes feuilles les juſtes plaintes de la Nation, ou d'y faire quelque réflexion ſur tout ce que l'on voyoit, & qu'on devoit ſouffrir, ils crioient, à *l'impoſture!* à *la calomnie!* & s'ils en avoient eu le pouvoir, ils auroient fait pendre celui qui avoit écrit la vérité.

Enfin, la vue de tant de choſes étranges, & le deſir ardent d'y voir remédier, firent réſoudre à la Régence *d'Amſterdam* de faire un nouvel effort à cet effet. Le 8. juin les Députés de cette Ville repréſenterent par écrit à

V. A. (*a*) : — Que quoique depuis plusieurs années, l'on n'eût éprouvé de la part de l'Angleterre que du mépris, des affronts, des insultes, on avoit toutefois négligé de rétablir, notre marine, c'est-à-dire, de se procurer les moyens d'éviter ou de parer ces injustifiables, de protéger nos Droits légitimes, notre Navigation, notre Commerce. — Que depuis que cette Puissance nous avoit déclaré la guerre & avoit envahi plusieurs de nos Possessions, une *inactivité inconcevable* & *funeste* avoit regné dans la *Direction* & *l'Emploi* de nos *Forces navales* : — Qu'il étoit du devoir de Braves Régents de rechercher les causes de cette négligence inexcusable, & les moyens d'y apporter remède : — Qu'un de ces moyens étoit la Proposition, que la Ville d'Amsterdam avoit faite le 18 mai précédent, d'adjoindre un Comité à *V. A.* ; — Que cette Proposition ne provenoit pas d'une méfiance des bonnes intentions & des desseins de *V. A.* ; „ mais qu'une „ telle defiance tomboit sur *Celui*, dont l'in„ fluence sur votre Esprit, étoit regardée com„ me la cause premiere de la lenteur & de „ l'indolence qui regnoient dans les affai„ res.

(*a*) Ce *Mémoire*, ou ces *Représentations* de la Régence *d'Amsterdam* à *S. A.*, fut remis le 6. juillet suivant aux Etats de Hollande & de West-Frise.

„ res. (*a*). — Que c'étoit donc avec tout le
„ respect que la Régence d'Amsterdam devoit
„ à *V. A.*, mais en même temps avec la can-
„ deur & l'honnête franchise, qu'exigeoit
„ l'importance de la chose, qu'elle lui repré-
„ sentoit & déclaroit expressément, que se-
„ lon l'opinion générale, le Feld-Marechal
„ Duc *de Brunswick* étoit regardé comme la
„ premiere cause du déplorable état de foi-
„ blesse, où la République se trouvoit alors;
„ de toute la négligence qui avoit eu lieu;
„ de toutes les fausses mesures que l'on avoit
„ prises depuis si longtems; & de toutes les
„ suites fatales qu'elles avoient entraînées. —
„ Que l'on pouvoit assurer *V. A.* que l'aver-
„ sion & la haine de la Nation, contre la Per-
„ sonne & l'Administration du Duc, étoient
„ montées à un tel degré, que l'on devoit
„ en redouter l'évenement le plus fâcheux &
„ le plus désagréable pour la tranquillité pu-
„ blique. — Qu'on ne doutoit point, que
„ *V. A.* n'eût déjà été informée par d'au-
„ tres de toutes ces choses; ou, si elle les
„ ignoroit, il falloit l'attribuer uniquement à
„ la crainte que l'on avoit eue des effets du
„ mécontentement du Duc. — Qu'on osoit
„ ce-

(*a*) Tous les Paragraphes que je distingue ici par des *guillemets*, sont les propres termes, dont on s'est servi en divers endroits de ces *Représentations*.

„ cependant en appeller avec confiance à tout
„ ce qui venoit d'être dit, & au témoignage
„ de tous les honnêtes & sinceres Membres
„ de la Régence, que *V. A.* daigneroit in-
„ terroger, en leur accordant la pleine liber-
„ té de parler, & en les sommant de répon-
„ dre selon leur devoir & leur conscience. —
„ Qu'eux, Mrs. les Députés, avoient entendu
„ plusieurs fois, avec beaucoup de déplai-
„ sir, Mr. le Conseiller-Pensionnaire se plain-
„ dre, en présence de divers Membres de la
„ Province de Hollande, de la mésintelligen-
„ ce qui regnoit entre lui & le Seigneur Duc;
„ de l'ascendant que le dit Seigneur avoit
„ sur l'esprit de *V. A.*, & qui faisoit échouer
„ tous ses efforts pour le bien de la Patrie. —
„ Que cette désunion & cette diversité de
„ sentiments & de vues, entre le principal
„ Conseiller de *V. A.* & le premier Ministre
„ de cette Province, devoient non seulement
„ avoir les suites les plus funestes, mais qu'el-
„ les fourniſſoient encore un motif suffisant
„ pour faire les plus fortes instances, afin de
„ détruire la source de cette défiance, de
„ cette discorde, &c. —— Que, si l'on avoit
„ pu concevoir quelque espoir d'améliora-
„ tion & de changement, l'on auroit préfé-
„ ré de s'abstenir de la présente démarche;
„ mais puisque l'on ne pouvoit pas s'en
„ flatter, pour les raisons ci-dessus énon-

„ cées,

„ cées, & que le danger étant à ſon plus haut
„ degré, il ne reſtoit plus d'autre parti à
„ prendre, que celui de découvrir à *V. A.*
„ la véritable cauſe des choſes ; de la prier
„ de la maniere la plus ſolemnelle d'y réflé-
„ chir ſérieuſement ; & de ne plus écouter
„ dorénavant les Conſeils & les Inſinuations
„ d'un Homme tellement ſurchargé de la hai-
„ ne des Grands & des Pétits, regardé com-
„ me un Etranger dénué d'une connoiſſance
„ ſuffiſſante de la Forme de notre Gouverne-
„ ment, & qui ne portoit point une vérita-
„ ble affection à notre Pays. — Qu'ils étoient
„ bien éloignés de vouloir accuſer ce Seigneur
„ de ce dont on ne le chargeoit que trop ou-
„ vertement, ou d'enviſager comme fondés
„ les ſoupçons, qu'on répandoit contre lui,
„ d'un attachement exceſſif & illicite pour la
„ Cour d'Angleterre, ou de mauvaiſe foi &
„ de corruption : — Qu'ils croyoient qu'un
„ Seigneur d'une ſi haute naiſſance & d'un
„ rang ſi diſtingué, étoit incapable de pareil-
„ les baſſeſſes, mais qu'ils jugeoient, que les
„ idées fâcheuſes, que l'on avoit malheureuſe-
„ ment conçues ſur ſon compte, & qui avoient
„ cauſé une méfiance générale, le rendoient
„ totalement inutile, & même pernicieux au
„ ſervice de l'Etat & de *V. A.* — Qu'il de-
„ voit par conſéquent être éloigné de la di-
„ rection des affaires, & de la Perſonne & de

„ la Cour de *V. A.*, comme étant un obsta-
„ cle perpetuel au retablissement de la bonne
„ intelligence, si nécessaire entre *V. A.* &
„ les principaux Membres de l'Etat, &c." —
Après cette exposition, *Monseigneur*, les Députés revinrent derechef à la nécessité qu'il y avoit de vous adjoindre, au moins pendant cette guerre, un COMITÉ composé de Régens des Provinces respectives, pour assister *V. A.* de conseil & d'effet, & pour coopérer au salut de la Patrie: Enfin, ils proposerent encore divers autres moyens nécessaires à cet effet, & qui se trouvent détaillés plus au long dans leur *Mémoire*, dont je ne donne ici que la substance.

Tous les égards dûs à votre Personne, *Monseigneur*, le ton de sincérité & de modération, l'évidence & la solidité des raisons, l'importance des vérités enfin, qui regnoient dans ces Représentations, au lieu de vous toucher, comme vous auriez du l'être, au lieu de vous faire ouvrir les yeux, & d'apporter quelque remède à nos maux, eurent un effet tout contraire. Déjà irritée de la Proposition d'un COMITÉ, *V. A.* ne put s'empêcher de témoigner aux Députés l'indignation qu'elle ressentoit de cette nouvelle démarche: Elle regarda leurs Représentations comme un manque de confiance & de respect envers. Elle, comme un affront audacieux, comme un at-

ten-

tentât contre ſa dignité, & peut-être, comme un crime de Leze-Majeſté : Elle regarda, dis-je, ces Repréſentations, comme une inſulte atroce, comme un outrage criminel envers le Duc, envers un homme que *V. A.* tenoit pour ſon ſecond Pere, pour un prodige d'intelligence & de lumieres, pour un oracle infaillible, pour le plus utile ſerviteur de l'Etat, pour un homme, en un mot, dont le cœur étoit inacceſſible à la lâcheté, à la corruption, à la trahiſon; dont l'eſprit étoit incapable de rien concevoir de préjudiciable aux intérêts de la République; & par conſéquent, dont les ſentimens, les vues, les deſſeins, les actions, ne pouvoient avoir d'autre but que la gloire & la félicité de l'Etat, dont il mangeoit le pain : En un mot, le Duc étoit aux yeux de *V. A.* ce que *Minerve*, ſous la figure de *Mentor*, étoit envers *Télémaque*. —— Quel bonheur pour Vous, *Monſeigneur !* & quel bonheur pour nous ! s'il vous eût été de la même utilité, que FENELON ſuppoſe que *Mentor* le fut au Fils d'*Ulyſſe !* —— (*a*)

Com-

(*a*) Qui croiroit que *pendant tout le mois de mai*, c'eſt-à-dire, que *tandis que* la partie la plus éclairée de la nation étoit convaincue *qu'une* des *principales cauſes* de la mauvaiſe direction & de l'inactivité de notre marine, venoit des conſeils & des menées du Duc de BRUNS-

Comme on connoît assez la valeur des raisons & des moyens, que le Duc employa dans ce temps-là pour conjurer l'orage qui lui pendoit sur la tête, je ne m'y arrêterai point ici. Je ne contenterai de rapporter que la nouvelle de ces Représentations s'étant répandue, tous

---

WICK; que *tandis que* la Régence d'*Amsterdam* dressoit les justes Représentations dont je parle ici, l'on vît *à la Haye*, en face de la Porte de la Cour, un *Mai* planté à l'honneur de ce Duc, & orné d'un Emblême représentant un Héros triomphant à la vue d'une armée en fuite, & avec cette Devise, HOSTIUM TERROR? — Emblême, qu'on auroit pris pour une raillerie, & la Devise, pour un sobriquet, si l'on n'avoit su que tout cela n'étoit que l'effet de la ville adulation de la Bourgeoisie armée de cette Résidence, & notamment de la Compagnie de drapeau bleu, dont le tour avoit été de planter les *Mais* cette année-là. — Qui croiroit encore, qu'après avoir si honteusement prôné le Duc, comme la TERREUR DE NOS ENNEMIS en 1781, l'on eût porté l'impudence en 1782. au point d'élever son Nom jusqu'au ciel, ainsi que le fit la Compagnie du drapeau verd, en ornant le *Mai* de ce Prince, d'une Renommée qui tenoit les Armes du Héros, & s'élevoit vers la voûte céleste, avec la Devise, *Virtute & Meritis ad Sydera tollo?* — Un homme si fameux sur la terre, & dont la Réputation s'étendoit jusqu'aux cieux, pouvoit bien être regardé comme FAMEUX PARTOUT: Aussi la Compagnie du drapeau colombin décida-t-elle de placer sur le *Mai*, qu'elle planta en 1783, la Devise, INSIGNIS UBIQUE; — Devise remarquable, & qui, vu l'époque où elle fut faite, ne manqua pas d'être interprétée de la maniere que le méritoit Celui, qu'elle désignoit.

tous nos Dogues Anglomanes se déchaînerent à l'instant; leurs hurlements retentirent d'un bout à l'autre de la République; un déluge de Sophismes & d'Apologies, en faveur du Duc, inonda la Nation, & attira à ces Ecrits les Ripostes qu'ils méritoient. D'un autre côté, la Cabale conjurée, craignant que Vous ne réflechissiez sur ces Représentations, & que Vous ne reconnussiez enfin les vérités qu'elles contenoient, renforça le bandeau qu'elle Vous tenoit sur les yeux; elle redoubla partout ses menées tenébreuses; elle employa tout le pouvoir de son influence, & bientôt, les sentiment sur cette affaire se partagerent dans les Villes, & dans les Assemblées d'Etats; des disputes & des débats interminables, qui n'étoient déjà que trop communs parmi nous, résulterent de tout cela; tous les efforts des vrais Patriotes, des Amis de la vérité, de la justice, & du bien-être de la Patrie, ne purent étouffer cette nouvelle espece de divisions; & ceux qu'on accusoit d'être la cause premiere de nos malheurs, triompherent *alors* là, où ils devoient trouver leur défaite; ils eurent un motif de plus pour accroître ces malheurs; & ce motif fut une vengeance implacable, dont nous ressentirons long-temps les effets. —— Ce n'est point ici le lieu de m'étendre d'avantage sur tout ce qui se passa à l'égard de l'Affaire de Mr. le Duc, jusqu'au

7 mars 1782, que les Etats de Hollande déclarerent sur une pluralité de 4 voix, (& contre la Protestation provisoire de *Dort*, *Harlem*, *Leyde*, *Amsterdam*, *Rotterdam*, *Gorcum*, & *Alkmaar*,) que *cette Affaire seroit mise de côté, & absolument laissée hors de délibération ultérieure*: Je ne m'étendrai pas non plus sur les Démêlés qui continuerent encore pour cette même Affaire, entre les Etats de Frise & *V. A.*; ni sur son renouvellement en 1784. après la découverte du fameux ACTE DE CONSULTATION; ni enfin, sur tout ce qui s'est passé depuis cette époque, jusqu'à l'heureuse & très-heureuse Disparition du Feld-Marechal, de nos Provinces: Cela fait la matiere d'une Piece particuliere, que je suis occupé à rédiger, & dont la Publication aura lieu en son temps. L'on y verra si la finesse des sophismes, si les déguisements honteux, si le clinquant de l'éloquence des nouveaux Scribes, que le Duc vient encore d'employer en 1785, pourront tenir contre des Faits incontestablement démontrés, & dont on ne soupçonne pas que j'aie les preuves.

Votre Alteſſe, *Monſeigneur*, fatiguée, alarmée, par tant de Plaintes & de Repréſentations, entreprit enfin de diſſiper les ſoupçons de négligence & d'inactivité, que la Nation pouvoit avoir envers Elle. Et à cet effet, Elle adreſſa

adreſſa le 28 juin aux Etats-Généraux une *Propoſition*, dont je parlerai après avoir ici expoſé le reſſentiment particulier, que lui cauſoit alors la *Propoſition* que la Ville d'*Amſterdam* avoit remiſe le 18 mai aux Etats de Hollande. —— Voici comment les Rédacteurs de Votre *Mémoire* ſont parler *V. A.* ſur ce ſujet (*a*).

„ Malgré notre façon de penſer, (*en fa-*
„ *veur de la protection à accorder au commerce*,)
„ malgré les efforts les plus zélés, que nous
„ ne ceſſions de faire pour mettre la Marine
„ en état d'agir, la *Propoſition* de la Ville
„ d'*Amſterdam*, l'adhéſion de quelques autres
„ Villes de Hollande à cette *Propoſition*, l'ap-
„ probation & l'appui qu'elles lui accorde-
„ rent, firent voir clairement que l'on ne re-
„ gardoit pas les difficultés de toute eſpece,
„ contre leſquelles nous avions à lutter, com-
„ me auſſi grandes & auſſi inſurmontables,
„ qu'elles nous le paroiſſoient journellement,
„ & qu'elles l'étoient en effet: En comparant
„ *ce* qui ſe faiſoit, ou plutôt, *ce* que malgré
„ nos ſoins ne pouvoit s'exécuter, avec *ce*,

„ dont

(*a*) A. *p.* 63 & 64. —— B. *p.* 97 & 98. —— C. *p.* 46 & 47. —— Comme le Traducteur François de ce *Mémoire*, n'a point pris la peine de rendre avec toute l'exactitude requiſe ce que je cite ici, il ne faut point s'étonner ſi je ne le ſuis point à la lettre.

„ dont la poſſibilité n'étoit pas moins l'objet
„ de nos voeux, que des voeux de ces Mem-
„ bres de l'Etat (*a*), on nous attribuoit gra-
„ tuitement une négligence & une inactivité,
„ auxquelles on donnoit des *cauſes* tout-à-fait
„ différentes de celles que nous avions le cha-
„ grin de trouver; *cauſes*, dont nous avions
„ déjà indiqué l'exiſtence, ainſi que l'impoſ-
„ ſibilité de les ſupprimer auſſi promptement
„ qu'on le ſouhaiteroit.

„ Quoique Nous fuſſions intimément con-
„ vaincus que ces idées, ces ſoupçons, ne
„ provenoient que du *peu de connoiſſance*, &
„ *d'une expoſition imparfaite* de toutes les cho-
„ ſes & circonſtances relatives à l'entiere con-
„ ſtitution d'une Marine totalement déchue,
„ & que *peu de perſonnes* connoiſſoient avec
„ *Nous*, — quoique Nous n'euſſions jamais rien
„ fait, ou négligé, qui pût porter la moin-
„ dre atteinte au droit inconteſtable, que Nous
„ croyons avoir à la confiance de la Nation, —
„ cependant, pour prévenir la défiance, que
„ la-dite *Propoſition* d'*Amſterdam* pouvoit fai-
„ re naître, nous jugeâmes à propos de com-
„ muniquer le 27 juin aux Etats de Hollan-
„ de,

(*a*) C'eſt-à-dire, *Amſterdam*, & les autres Villes, telles que *Dort*, *Harlem* &c. qui avoient accédé à ſa *Propoſition*.

„ de, l'intention où nous étions de *propoſer*
„ aux Etats Généraux d'examiner ſévére-
„ ment, ſi l'on avoit apporté les ſoins con-
„ venables pour mettre la marine en état d'a-
„ gir contre l'ennemi; &, ſi dans le cas où
„ quelque négligence avoit eu lieu à cet égard,
„ de rechercher à qui l'on devoit l'attri-
„ buer, &c.

„ Cette communication n'eut pas l'effet que
„ nous en attendions: car, comme *pluſieurs*
„ *Membres* de la Province (*a*) avoient D'AU-
„ TRES VUES, & qu'*ils* craignoient que CES
„ VUES ne fuſſent traverſées par la Recher-
„ che, que nous voulions demander à *L. H. P.*,
„ & par le moyen de laquelle il devoit con-
„ ſter, s'il y avoit vraiment lieu de ſe plain-
„ dre de cette Inactivité, qui faiſoit le fon-
„ dement de la *Propoſition* d'*Amſterdam*, *ils* ne
„ conſentirent qu'avec peine, à ce que les
„ Députés de la Province à la Généralité fus-
„ ſent autoriſés d'y appuyer ce que nous avions
„ à y propoſer. "

Monſeigneur! malgré l'obſcurité affectée & la tournure ſubtile, qui regnent dans l'extrait que je viens de donner, l'on y découvre facilement le deſſein, qu'on avoit de faire paſſer la

(*a*) Les Villes ſusdites.

la Ville d'*Amſterdam*, & celles qui avoient adhéré à ſa Propoſition; *comme* n'ayant aucune connoiſſance, ou du moins, *comme* déguiſant celle, qu'elles pouvoient avoir des vraies cauſes de la foibleſſe de la marine, & de l'inactivité où on la retenoit; — *comme* étant la cauſe des ſoupçons & des plaintes, qui avoient lieu parmi la Nation, à l'égard de cette foibleſſe & de cette inactivité; — & par conſéquent, *comme* des Membres brouillons & ſéditieux, qui méritoient toute l'indignation de la Cabale qui Vous gouvernoit, & dont ils devoient reſſentir la vengeance, ainſi qu'ils ne l'avoient déjà que trop reſſentie, & qu'ils la reſſentirent encore enſuite, ſurtout, *Amſterdam*, à qui l'on en vouloit doublement. — Et pourquoi *Amſterdam* plus que toute autre? ... Parce que de toutes les Villes de la Province, c'étoit la ſeule, qui, en 1779 & 1780, eût le plus inſiſté ſur l'accord des Convois illimités, & ſur le refus de l'Augmentation des troupes; — parce qu'elle étoit la premiere qui, depuis peu, eût propoſé de Vous adjoindre un COMITÉ; — parce que c'étoit elle, qui eût oſé Vous faire connoître à quel point étoient montés la défiance, la haine & les cris légitimes de la Nation contre le Duc de *Brunſwick*. — D'ailleurs, Votre digne *Mentor*, plus irrité que jamais contre *Amſterdam*, & accoutumé de pourſuivre à outrance ceux qui oſoient

oſoient s'oppoſer aux vues de la Cabale dont il étoit le chef, étoit enchanté de trouver encore, en tout ceci, de nouveaux moyens de SE VENGER de *l'obſtination*, avec laquelle cette Ville, pendant les premieres années de la guerre de 1756, s'étoit plainte des déprédations inouies que les Anglois faiſoient en ce temps-là ſur notre commerce ; — de *ſa perſeverance* à demander le dédomagement des pertes cauſées par ces déprédations ; — de la *fermeté*, avec laquelle elle avoit requis de la Princeſſe Votre Mere, les convois néceſſaires pour protéger notre navigation ; —— & enfin, de *ſa conſtance* à refuſer ſon conſentement pour l'Augmentation des troupes, que cette Princeſſe & le Duc, ſon Conſeiller, ou plutôt ſon Tuteur & le vôtre, vouloient abſolument obtenir alors, pour croiſer le Rétabliſſement de la marine, que la Nation demandoit à cor & à cris, & qui étoit abſolument indiſpenſable, ſi l'on vouloit prévenir notre ruine entiere.

Quant à la *Crainte*, que *V. A.* ſuppoſoit à ces Villes, *que leurs Vues ne fuſſent traverſées par la Recherche qu'Elle vouloit propoſer aux Etats Généraux*, oſerois-je demander, *Monſeigneur*, quelles étoient ces *Vues* ? ou ſi elles avoient d'autre objet que le maintien de notre commerce, que la gloire & la proſpérité de l'Etat ? —— Toute imputation vague eſt ordinairement l'effet d'un mauvais motif ; & celle-

ci

ci eſt une des plus fauſſes & des plus impudentes, que les Rédacteurs de Votre *Mémoire* ayent attribuées à *V. A.* dans le cours entier de leur mépriſable Production ; car ces Villes demandoient elles-mêmes une *Recherche* de la même nature, que *celle* que vous aviez deſſein de demander à *L. H. P.* ; & pour le prouver, pour confondre l'imputation odieuſe qu'on leur faiſoit ici, voici en quels termes les Députés d'*Amſterdam* s'énoncerent dans la Propoſition du 18 mai : — *Ces Conſidérations* (de la négligence d'accorder la protection promiſe au commerce,) *ont paru à Mrs. nos Principaux d'un ſi grand poids, & d'une conſéquence ſi importante, qu'il eſt plus que temps que cette Aſſemblée* (des Etats de Hollande) *ſe détermine ſans aucun délai a un* EXAMEN SCRUPULEUX *des vraies cauſes d'une telle inactivité ; — qu'Elle ſe faſſe donner des inſtructions, & rendre compte de l'état où le Pays ſe trouve par rapport à ſa défenſe, pour laquelle Elle a donné les ordres néceſſaires ; — qu'Elle faſſe des* RECHERCHES *ſur les raiſons de la lenteur & de la nonchalance, avec leſquelles on procéde à la protection du Pays contre un Ennemi redoutable, ſurtout par ſon activité, — ainſi que ſur les moyens qu'on pourroit & devroit employer, pour tarir les ſources de ces maux, ou pour les éviter.* — Il réſulte donc d'une Déclaration auſſi formelle, auſſi claire, que ſi *Amſterdam*, & les autres Villes qui avoient ad-

adhéré à ſa Propoſition, avoient des VUES, elles ne craignoient pas que ces VUES *fuſſent traverſées* par aucune *Recherche* ſur les cauſes de la foibleſſe & de l'inactivité de notre Marine; & que ſi ces Villes ne ſe ſont prêtées que difficilement à *celle* que *V. A.* vouloit propoſer aux Etats-Généraux, c'eſt qu'elles voyoient qu'*elle* ſeroit inſuffiſante, & qu'*elle* ne ſerviroit qu'à éblouir les eſprits ignorants & crédules, ſi l'on ne remontoit en même temps aux vraies ſources de cette foibleſſe & de cette inactivité; & qu'ainſi, il auroit mieux valu que les Colleges d'Amirauté s'occupaſſent alors uniquement à employer le peu de *moyens* qu'ils avoient en main pour avancer les Equipemens, qu'à paſſer leur temps à dreſſer une Expoſition du défaut de *ceux* qu'on auroit pu leur procurer depuis quelques années.

Enfin, après que *V. A.* eut communiqué le 27 ſon intention aux Etats de Hollande, ainſi qu'il eſt dit ci-deſſus, Elle remit le lendemain aux Etats Généraux la *Propoſition* que voici; & que *L. H. P.* paſſerent en Réſolution le même jour.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, „ J'ai „ jugé néceſſaire de propoſer à *V. H. P.* „ *d'examiner* avec toute l'exactitude poſſible, „ ſi depuis le commencement des troubles ac- „ tuels, l'on a pris les ſoins convenables pour „ mettre la Marine de l'Etat dans la ſitua-

„ tion

„ tion de pouvoir agir efficacement contre „ un ennemi, particuliérement auſſi for- „ midable ſur mer, que l'eſt la Grande-Bre- „ tagne; ou ſi l'on a négligé quelque cho- „ ſe à cet égard; & dans ce dernier cas de „ rechercher à quoi cette négligence doit être „ attribuée: — Et AFIN DE SE PROCURER „ LES INFORMATIONS NÉCESSAISES À CE „ SUJET, d'écrire aux Colleges reſpectifs „ d'Amirauté, pour qu'ils faſſent leurs Rap- „ ports & déclarent, combien ils avoient de „ Vaiſſeaux en 1776, dans quel état ces vais- „ ſeaux ſe trouvoient, combien il y en avoit „ alors d'équipés, & quel étoit le nombre „ de leurs équipages; — pour qu'ils déclarent „ ce qu'ils ont fait depuis que les Anglois ont „ commencé à moleſter les navires des ha- „ bitans de ce Pays, employés au commerce „ des Indes-Occidentales, ſous prétexte des „ troubles ſurvenus avec leurs Colonies dans „ l'Amérique ſeptentrionale, & par conſé- „ quent depuis la fin 1776. & le commence- „ ment de 1777, pour ſe mettre en état, au- „ tant qu'il étoit poſſible, & *que cela dépen- „ doit d'eux*, de protéger le commerce de ce „ Pays; — ce qu'ils ont fait, depuis que les „ troubles ont éclaté en *Europe* & qu'il étoit „ à craindre que la République ne fût obligée „ d'y prendre part, pour la mettre en état, „ *autant que cela dépendoit d'eux*, non ſeulement

„ de

„ de protéger ſon commerce, mais auſſi de
„ contribuer à la défenſe de la Patrie & d'at-
„ taquer l'ennemi ; — s'ils ont été actifs à
„ exécuter ce qui a été réſolu pour cet objet
„ par *V. H. P.*, ou s'ils y ont manqué, & *pour-*
„ *quoi* ; — s'il a été en leur pouvoir de four-
„ nir les Vaiſſeaux mis en commiſſion, & de
„ les équiper : — Et cela, afin qu'on puiſſe
„ découvrir d'où vient que cette République
„ ſe trouve dans un état ſi déplorable de dé-
„ fenſe par mer : ce qui eſt certainement l'ob-
„ jet le plus intéreſſant dans cette guerre, &
„ celui ſur lequel tous les Habitans de cette
„ République fixent leur attention. — Quoi-
„ que je ne faſſe ici mention que de la défenſe
„ *par mer*, je crois cependant néceſſaire de re-
„ préſenter à *V. H. P.* que je ſuis bien éloi-
„ gné d'avouer par-là, que les *forces de ter-*
„ *re* de ce Pays ſoient ſuffiſantes, pour qu'on
„ puiſſe ſe flatter qu'il ſe trouve dans un état
„ reſpectable de défenſe *par terre.* "

Fort bien, *Monſeigneur :* Auſſi les Colleges d'Amirauté dreſſerent-ils les Rapports qu'on leur ordonna, & il les remirent ſucceſſivement à *L. H. P.* dans le cours des deux mois ſuivants (*a*). Mais ces Colleges, en découvrant par

(*a*) Ces Rapports ſe trouvent ſous les No. 12. 13. 14. 15. & 16. de la Prem. Part. des *Pieces Juſtificatives* du Mém. de *S. A.*

par ces Rapports le triſte état où étoit notre Marine en 1776, — en y expoſant la modicité des moyens, dont ils avoient eu à diſpoſer pour la rétablir enſuite, — en y faiſant connoître la rareté, la cherté des matériaux de conſtruction, la diſette d'ouvriers, & autres obſtacles du ſecond ordre, qui avoient contribué à les empêcher de l'augmenter d'avantage qu'elle ne l'étoit en 1781, —— en s'y plaignant, enfin, de la difficulté des recrutements, & de l'impuiſſance où ils avoient été d'équiper plus de vaiſſeaux qu'ils ne l'avoient fait au commencement de cette même année, — ces Colleges, dis-je, prouverent tout au plus, & malgré ce qu'en dit Votre MÉMOIRE (*a*), *que, ſemblables aux Roues ſecondaires d'une Machine, ils n'avoient agi qu'en raiſon de l'impulſion reçue du Premier Mobile:* Ils avoient employés, (avec activité ou non,) les moyens qu'on leur avoit procurés, & rien de plus. Et ces raiſons, ſuffiſantes, *peut-être*, pour juſtifier leur zèle & leur conduite reſpective en ce cas, ou du moins la conduite de quelques uns de leurs Membres particuliers, ne juſtifierent aucunement CEUX, qui étoient la PRINCIPALE CAUSE de la modicité des moyens

(*a*) A. *p.* 64. — B. *p.* 98. — C. *p.* 47.

moyens dont ils se plaignoient ; c'est-à-dire, les PRINCIPAUX AUTEURS de l'éternelle Demande de l'augmentation des troupes ; Demande, qui, depuis la Majorité de *V. A.* jusqu'à ce jour, avoit apporté un obstacle invincible au rétablissement de la Marine : Les raisons de ces Colleges, enfin, ne justifierent pas non plus le TRES-MAUVAIS EMPLOI qu'on avoit fait depuis la rupture, du *peu de vaisseaux* que nous avions en état d'être employés, ni LA NÉGLIGENCE HONTEUSE qu'on apportoit à en mettre d'avantage en cet état. — C'étoit donc aux Causes premieres de nos désastres, *Monseigneur*, & non pas aux Causes secondes seulement, qu'il falloit remonter ; c'étoient ces Causes principales qu'il falloit examiner & faire cesser ; c'est-à-dire, que c'étoit la conduite scélerate de nos ennemis intestins, qu'il falloit rigoureusement éplucher ; que c'étoit leur Cabale odieuse, qu'il falloit confondre, anéantir, en poursuivant ses Chefs comme des Traîtres, qu'ils étoient : Traîtres, qui, depuis tant d'années, s'étoient servi de votre influence dans les Délibérations de plusieurs de nos Villes & de nos Provinces, pour faire croiser les seuls moyens capables de protéger notre commerce, de défendre nos possessions, de conserver nos droits & l'honneur de l'Etat ; Traîtres, qui, au moment même que Vous faisiez la Proposition dont je parle,

& que Vous croyiez avoir tant de ſujet de Vous plaindre des Membres les mieux intentionnés de la République, employoient encore votre influence & votre autorité, pour faire retarder les Equipemens, pour porter le dernier coup à notre commerce expirant, pour rendre notre malheureuſe Patrie l'objet du mépris de l'ennemi & la riſée de l'Europe ; & pour empêcher les Etats-Généraux de remonter eux-mêmes, & ſans aucun délai, aux vraies ſources de nos malheurs, & y porter remede : Tant les Aſſemblées des Villes & des Provinces étoient encore infectées de citoyens dénaturés, qui ſecondoient les vues de cette Cabale déteſtable! Tant il y avoit alors, dans les différentes branches du Pouvoir exécutif, des perſonnes aveuglement dévouées à cette Cabale! Tant, enfin, l'autorité exorbitante, que la lâcheté, ou la flatterie Vous avoit abandonnée, ou que Vous Vous étiez inſenſiblement arrogée, étoit devenue dangereuſe entre les mains de ceux qui en abuſoient! — Et depuis ce temps-là, lorsque quelques Villes, ou quelques Provinces, ont entrepris d'abolir cet abus cruel, on cria, *à l'injuſtice! au ſacrilege!* & l'on en vint juſqu'à reclamer l'intervention d'une Puiſſance étrangere, pour faire réprimer ce prétendu attentat. — Ah, *Monſeigneur! Monſeigneur!*.... je n'en dis point d'avantage, & je

je reprens l'exposition de votre Proposition.

„ Quoique que je ne croie pas être dans le
„ cas de devoir justifier ma conduite, & que
„ *V. H. P.* connoissent les *efforts* que j'ai faits
„ depuis ma Majorité, pour faire mettre cet-
„ te République dans un état respectable de
„ défense *de tous les côtés*, j'ai cependant esti-
„ mé pouvoir représenter à *V. H. P.* que j'ai
„ témoigné dans plus d'une occasion, que mon
„ avis étoit que l'on mît ce Pays, tant *par*
„ *terre* que *par mer*, en état de maintenir sa
„ liberté & son indépendance, & de n'être
„ point réduit à prendre des mesures contrai-
„ res à ses vrais intérêts, & conformes à ceux
„ de la Puissance, dont on a d'autant plus
„ à redouter les menaces, que l'on se trouve
„ hors d'état de lui résister. C'est pour cette
„ raison, qu'au commencement de l'année
„ 1771. *j'ai fait en sorte* que Mrs. les Dépu-
„ tés de la Province de Hollande & de West-
„ Frise, proposassent à l'Assemblée de *V. H.*
„ *P.*, par ordre exprès de Mrs. les Etats leurs
„ Commettans, de faire former une Pétition
„ pour la construction de 24 Vaisseaux de
„ guerre: C'est pour cette raison, que je n'ai
„ pas négligé *d'insister* dans toutes les occa-
„ sions, aussi bien sur le Rétablissement de la
„ *marine*, que sur l'Augmentation des FOR-
„ CES DE TERRE, & de *presser* particuliére-
„ ment plus d'une fois la conclusion de la sus-

„ dite Pétition pour la construction des vais-
„ seaux : C'est pour la même raison, qu'au
„ commencement de l'année 1775, à l'occa-
„ sion du travail fait par Mrs. les Comissaires
„ de *V. H. P.* pour les affaires militaires, avec
„ quelques Membres du Conseil d'Etat, pour
„ concilier les différents sentimens des Confé-
„ dérés respectifs, à l'égard du Plan d'Augmen-
„ tation des *Forces de terre*, proposé par ce
„ Conseil le 19. juillet 1773, j'ai fait une
„ Proposition conciliatoire, qui portoit en
„ substance, „ „ Qu'il fût porté sur l'Etat
„ „ de guerre une somme fixe de 600 mille
„ „ florins pour la *marine*, & qu'en revanche,
„ „ celle de 1500 mille, demandée en 1773,
„ „ pour une Augmentation à faire aux *For-*
„ „ *ces de terre*, fût diminuée à 900, mille flo-
„ „ rins; " " laquelle Proposition fut alors
„ acceptée par Mrs. les Etats de Gueldre,
„ Frise, Overyssel & Groeningue; mais sans
„ avoir aucun effet ultérieur. Je n'allégue-
„ rai pas ici les instances que j'ai faites chaque
„ année avec le Conseil d'Etat, par la Pétition
„ générale; je communiquerai seulement à *V.*
„ *H. P.* la Proposition que je fis à l'Assem-
„ blée de Mrs. les Etats de Hollande & de
„ Westfrise le 10 mars 1779, laquelle est de
„ la même teneur que la Lettre, que j'écrivis ce
„ même jour à Mrs. les Etats de Gueldre,
„ Zélande, Utrecht, Frise, Overyssel & Groe-
„ nin-

„ ningue, & dont j'ai l'honneur de remettre „ une Copie à *V. H. P.*"

Ce que j'ai dit quelques lignes plus haut, *Monſeigneur*, & notamment ce que j'ai déduit depuis la page 1. jusqu'à la page 62. de cet Ouvrage, prouve invinciblement, combien étoit ici déplacé cet étalage des ſoins, que Vous aviez tant de fois pris de joindre, à la *Demande* du Rétabliſſement de la marine, *celle* de l'Augmentation des troupes de terre; & ſurtout, combien peu il convenoit ici d'expoſer de nouveau à l'attention de *L. H. P.* votre fameuſe Propoſition du 10 mars 1779. Propoſition la plus abſurde, la plus pernicieuſe, que la malice de vos Conſeilles eût pu inventer dans les circonſtances où l'on étoit alors; Propoſition, dont le rappel faiſoit ici un ſingulier contraſte avec les plaintes, que *V. A.*, les Amirautés, & les Officiers de mer avoient tant de fois faites, & faiſoient encore journellement, de la difficulté de trouver non ſeulement des matelots, mais même des ſoldats, pour les vaiſſeaux. — Et nous devions ſouffrir cela! .... Nous devions ſouffrir que l'on nous accusât d'ignorance & d'aveuglement, toutes les fois que nous ouvrions la bouche pour répondre à cette imputation! — L'on nous croyoit apparemment auſſi ſtupides que des *Eſquimaux*.

Enfin, voici en quels termes *V. A.* finit ſa

„ Propoſition. — „ Je ne puis diſſimuler (*a*), „ que je ſuis dans le ſentiment, qu'il auroit été „ à

(*a*) *Ik kan niet ontveinſen van oordeel te zyn, dat het te wenſchen ware geweest, dat die Propoſitie toen meer ingang hadde gevonden, wyl ik my durve verzekert houden, dat, zoo te dier tyd de Republicq hadde goedgevonden, in gereedheid te doen brengen vyftig à zestig wel geëquipeerde, en van het nodige voorziene Schepen, waar onder niet minder dan twintig à dertig van Linie, en de Landmagt te augmenteeren tot vyftig à zestig duyzend effective Manſchappen, zy zig niet in deeze droevige omſtandigheeden zoude bevonden hebben, maar als een independant Gewest door alle Mogentheden zoude zyn gereſpecteert gebleeven, en deszelfs aangenomene ſyſtema van neutraliteit hebben konnen behouden, en dat zy zig in ſtaat zoude hebben gezien, om, onder Godes zegen, redenen te hebben, te konnen verwagten, dat zy zoo veel overwigt zoude gegeeven hebben aan de zyde, daar zy zig by zoude gevoegt hebben, dat niet te vreezen was, dat, welke Mogentheid het ook zy, dezelve zoude hebben, overvallen, maar dat zy van een ieder gemenageert zoude zyn geweest, en dat der zelver vriendſchap door een ieder gezogt zoude zyn, en zy aan geene der Mogentheden wettige redenen van klagten geevende, verworven zoude hebben de agtinge en het vertrouwen van alle Mogentheden, het welk van de beste uitwerking voor de ware belangens van deezen Staat zouden hebben kunnen zyn, immers dat in allen gevalle, zoo zy door een onregtvaardigen Oorlog was aangerand, waar aanmen altoos geëxponeert is, zy zig in ſtaat zoude hebben gezien, om met hoop van ſucces, het hoofd te bieden, en den vyand te konnen noodzaaken, om wederom de vriendſchap van deezen Staat te zoeken op, voor dit Gemeenebest, honorabele voorwaarden.* — Ce Paſſage eſt trop conforme à un autre Paſſage

„ à ſouhaiter que ma *Propoſition* du 10 mars „ 1779. eût été plus goûtée qu'elle ne le „ fut

---

ſage de la même nature, lequel ſe trouve dans la *Lettre* que *S. A.* écrivit le 17 janvier 1785. aux Etats-Généraux, (& dont j'ai parlé à la *page* 87. ci-deſſus,) pour que je n'y joigne point ici ce dernier : le voici. — *Indien het Ons had mogen gebeuren, Onze bedoelingen te bereiken, en Onze poogingen met den gewenschten uitſlag bekroond te zien, dit Ons Vaderland, het welk Ons boven alles dierbaar is, aan geene buitenlandſche Oorlogen geëxponeerd, en door geen binnenlandſchen tweeſpalt zoude zyn beroerd geworden; dat het by deszelfs Vryheid, Vreede, Onafhanglykheid en Welvaaren geconſerveerd, in alle gevallen in behoorlyken ſtaat van defenſie gehouden, en tot den hoogſten top van luiſter en voorſpoed gebragt zoude zyn, en by gevolg, dat alle die rampen, die aan de Republiek, ſedert weinige jaaren, zyn overgekomen, en die genen, die haar noch verder te vreezen ſtaan, en die Ons voorkomen onvermydelyk te zyn, indien zy niet op nieuws, als door een wonderwerk, gered word, niet zonder de hoogſte onrechtvaardigheid, aan ons konnen worden ten laſten gelegd.* ——— Si le Lecteur compare ces deux Paſſages l'un avec l'autre, il jugera ſi la raiſon, ſi l'équité, ſi la qualification *d'inculper la conduite du Haut Gouvernement*, que les Etats de Friſe ont donnée au dernier de ces Paſſages, dans leur LETTRE addreſſée à *S. A.* le 25 février de la même année, il jugera, dis-je, ſi la maniere détaillée & vigoureuſe, dont ces Etats ont relevé ce même Paſſage, n'autoriſent pas tout Citoyen libre, & jaloux de la gloire de ſes Souverains, de réfuter le premier, ainſi que je l'ai fait à la ſuite de la Citation que j'en donne ici dans le Texte de mon Ouvrage.

„ fut, puisque J'OSE ÊTRE ASSURÉ, que ſi
„ la République (*a*) avoit trouvé bon, en
„ ce temps-là, de *faire tenir prêts* 50 à 60.
„ vaiſſeaux bien équipés, & pourvus du né-
„ ceſſaire, dont pas moins de 20 ou 30 de
„ ligne, & *d'augmenter* les forces de terre juſ-
„ qu'à 50 ou 60. mille hommes, Elle ne ſe-
„ roit point dans les triſtes circonſtances, où
„ Elle ſe trouve actuellement; — mais Elle
„ auroit continué d'être reſpectée par tou-
„ tes les Puiſſances, comme un Etat indé-
„ pendant; — Elle auroit pu conſerver le
„ ſyſtême de neutralité, qu'Elle avoit adop-
„ té; — & moyennant la Protection Divi-
„ ne, Elle auroit pu ſe promettre, qu'en don-
„ nant un grand poids au côté, auquel Elle
„ ſe ſeroit jointe, il n'auroit pas été à crain-
„ dre qu'aucune Puiſſance l'attaquât; au con-
„ traire, Elle auroit été ménagée par chacu-
„ ne de ces Puiſſances; elles auroient recher-
„ ché ſon amitié: —— Et ne donnant à au-
„ cune des ſujets légitimes de plaintes, Elle
„ auroit obtenu l'eſtime & la confiance de
„ toutes; ce qui auroit produit les effets les
„ plus ſalutaires pour les vrais intérêts de cet
„ Etat: — Du moins, ſi Elle eût été attaquée
„ par

(*a*) *C'eſt-à-dire, le Gouvernement.*

„ par une guerre injuſte, ce à quoi l'on eſt tou-
„ jours expoſé, Elle auroit été en état de
„ ſe défendre avec eſpoir de ſuccès, & de
„ forcer ſon ennemi à rechercher ſon amitié, à
„ des conditions honorables pour Elle."

C'eſt-à-dire, *Monſeigneur*, que tous les maux, dont nous avions été accablés depuis quelques années jusqu'alors, provenoient de ce que le Haut Gouvernement, & particuliérement les Membres les plus éclairés, les mieux intentionnés des Sept Provinces, s'étoient obſtinés à ne point ſuivre vos conſeils, vos avis, vos propoſitions; — c'eſt-à-dire, que le Gouvernement & ces Membres reſpectables avoient vu moins clair par leurs propres yeux, que vous ne le voyiez par les yeux de vos perfides Conſeillers; — que pour ces raiſons, c'étoit au Gouvernement, ainſi qu'à ces Membres, & non pas à la *Clique Anglomane* qui vous aveugloit, qui vous gouvernoit, & qui mettoit obſtacle à tout, que la Nation devoit s'en prendre, pour l'état de foibleſſe où notre marine s'étoit trouvée en 1779. & 1780. & ſurtout, quand il plut aux Anglois de nous déclarer la guerre; — que c'étoit au Gouvernement, à ces Membres, & non pas à cette *Clique déteſtable*, que la Nation devoit attribuer la mauvaiſe direction de la marine, l'inactivité actuelle de nos vaiſſeaux, ces vaines excuſes, ces prétextes frivoles, inventés pour priver le commer-

merce & nos établiſſements de toute protection ; —— que par conſéquent, c'étoit auſſi au Gouvernement & à ces Membres, qu'on devoit reprocher les pertes énormes que nous avions déjà faites, & les outrages ſanglans que nous ne ceſſions d'eſſuyer ; —— que ſelon tout cela, cette même *Clique* fut également innocente de l'inactivité, qui continua de regner dans nos ports pendant le reſte de la guerre, & qu'*elle* ne fut aucunement la cauſe des nouvelles pertes & des nouveaux malheurs, que nous eſſuyâmes jusqu'au moment fatal, où nous nous vîmes forcés de ſouſcrire à la Paix la plus honteuſe, la plus pernicieuſe, que nous euſſions jamais faite : — En un mot, *Monſeigneur*, ſelon le ſens aſſez intelligible de la concluſion de votre Propoſition, ce ne pouvoit être qu'au Gouvernement & aux Membres ſusdits, que la Nation devoit s'en prendre, non ſeulement pour tous les maux dont je viens de parler, mais auſſi, pour la privation, où la République ſe trouvoit, des avantages, dont *V. A.* faiſoit ici un ſi grand étalage. —— Imputation, qui, quoiqu'indirecte, n'en étoit pas moins claire, ni moins fauſſe, ni moins flétriſſante, que celles dont j'aî parlé aux *pages* 83. & 87. ci-deſſus ; —— imputation indigne, & vraiment répréhenſible, ſurtout, étant faite en face du Souverain, par le Capitaine & Amiral-Général de la République, par le premier

mier Membre du Conseil d'Etat, par le Stadhouder, Capitaine & Amiral-Général particulier de chaque Province, c'est-à-dire, par l'homme qui devoit mieux connoître, que tout autre, les *vraies causes* de la foiblesse de notre marine, de sa mauvaise direction, de l'inactivité de nos vaisseaux, & des désastres qui nous accabloient; —— imputation, enfin, dont *V. A.* auroit sans doute eu horreur, si ayant moins de confiance en ceux qui l'ont rédigée, Elle l'avoit lue avec attention, & en avoit pesé les conséquences. Je dis, *pesé les conséquences*, parce que les Scribes dévoués à la *Cabale*, n'ont pas manqué de tirer des imputations de cette nature, & d'autres non moins fausses & odieuses, la matiere de toutes les impostures qu'ils ont répandues parmi la populace & les esprits remuants; c'est-à-dire, parmi cette espece de gens, que des Emissaires hypocrites, ou scélérats, séduisoient d'ailleurs par leurs discours, par leurs menées, & qu'ils animerent au point, que cette lie de la nation en vint jusqu'à fouler aux pieds toute subordination, à perdre la confiance, le respect, & l'obéissance due au Souverain, & à se porter à des Emeutes, qui ont ébranlé l'Etat jusque dans ses fondements. —— Mais c'est assez parler de cela.

Avant de revenir au Récit de ce qui se passoit

soit ici dans nos Ports, qu'il me soit permis de jetter un coup d'œil sur ce que faisoient les vaisseaux que nous avions alors aux Indes occidentales & à Lisbonne.

Aux Indes occidentales, nous avions à Curacao le *Nassau* de 60 canons, le *Nassau Weilburg* de 50, les frégates le *Beverwyk* & l'*Arend*, l'une & l'autre de 24; à Surinam étoient le *Valk* & la *Thétis*, aussi de 24. —— *Mais*, me dira 't-on, *que faisoient alors là ces vaisseaux?* —— Rien. —— *Et qu'y ont-ils fait pendant le reste de la guerre?* —— Rien: du moins à l'égard de l'Ennemi, que leurs Commandants eurent la précaution de ne pas trop inquiéter, soit dans son commerce ou autrement; & cela, pour des raisons mieux connues à ces Messieurs, qu'à moi. —— Je viens à *Lisbonne*.

Le 12 mars *V. A.* y avoit mandé au Contre-Amiral *de Byland*, d'aller croiser avec son vaisseau l'*Amsterdam*, & avec la frégate le *Dieren*, à 20 ou 25 lieues à l'Ouest des Isles de *Corvo* & de *Flores*, qui font partie des *Açores*; ou d'y envoyer la frégate seule, afin d'annoncer la rupture aux Navires de notre Compagnie des Indes Orientales, qui revenoient en Europe, & de les escorter dans quelque Port (*a*).

Mais,

(*a*) *Voyez* là-dessus, A. *p.* 113. *& suivant.* —— B. *p.* 168.

Mais, ainſi que je l'ai dit, *page* 77. ci-deſſus, l'*Amſterdam*, délabré par ſon ſervice antérieur, étoit alors hors d'état d'entreprendre cette Croiſiere ; les réparations que le Contre-Amiral avoit commencé à lui faire faire, durerent jusqu'au commencement de juillet ; & le *Dieren*, qui par ſa vétuſté tenoit à peine enſemble, & qui d'ailleurs étoit fort-mauvais voilier, ne pouvoit entreprendre ſeul cette Expédition. La vue du triſte état de ces deux vaiſſeaux, & de la *Princeſſe Marie Louiſe*, dont j'ai auſſi parlé à la même *page*, avoit d'abord cauſé le plus grand étonnement aux habitants de *Lisbonne* ; ils ne pouvoient comprendre pourquoi, dans les circonſtances où la République ſe trouvoit, l'on eût dépêché ces vaiſſeaux de nos Ports ; mais il en vinrent bientôt à rire de ce ſpectacle, & à ſe railler de ceux qui le leur avoient procuré : Et quant aux Anglois, qui ſe trouvoient alors en cette ville, ou ſur le Tage, ils tirerent de là un nouveau motif, pour inſulter nos Marins : *Que viennent donc faire ici*, diſoient-ils ſans ceſſe, *ces Chiens de Hollandois avec leurs vaiſſeaux pourris ?* —— Et

---

p. 168. *id.* —— C. *p.* 88. *id.* —— Et ſurtout, le *Rapport* que Mr. *de Byland* fit de ſon Expédition de Lisbonne, & qu'il adreſſa le 19 décembre à *§. A.*

Et de tout cela, il réſultoit ſouvent des combats ſanglants entre les matelots des deux nations. C'eſt ſur des Lettres venues de nos vaiſſeaux mêmes, & que j'ai ſous les yeux, que j'ai dreſſé le rapport de ces particularités.

Voilà, *Monſeigneur*, voilà comment une partie de nos braves Marins étoit en but aux railleries des Portugais, au mépris & aux inſultes journalieres de nos Ennemis. Voilà de quelle maniere les tréſors de l'Etat étoient employés à des Armements infructueux, qu'une Adminiſtration aveugle, ou mal conſeillée, avoit expediés tant dans l'Océan, qu'en Amerique. —— Si l'on eût donné à Mr. *de Byland* des vaiſſeaux en état de rendre les ſervices, que ſon Expédition à *Lisbonne* exigeoit, il ſeroit *peut-être* parti à temps pour la Croiſiere que *V. A.* lui avoit ordonnée; & pour le peu de *vigilance* & de *bonne volonté* qu'il eût eu, (car il faut cela dans un Officier,) il auroit pu rencontrer, & prendre ſous ſon convoi les ſix Navires de la Compagnie, que le Corſaire Anglois, le *Tartare*, attaqua le 20 mai, & dont il coula un à fond:

V. A. n'avoit pas tardé à apprendre dans quel état les trois vaiſſeaux ſuſmentionnés étoient arrivés à *Lisbonne:* Et ſur la fin du mois de mars, Mr. *Smiſſaert*, Conſul des Etats-Généraux en cette ville, avoit écrit à *L. H. P.*, qu'il y avoit apparence que dans peu

peu de temps l'on pourroit acquerir en ce pays-là une très-belle Frégate neuve, & portant 38 canons de 12 livres de balle; qu'en vendant le *Dieren* à *Lisbonne* ou à *Cadix*, on pourroit faire cette acquisition; & que ce seroit-là un grand avantage pour le service de l'Etat. Qu'en conséquence, & au cas que les Seigneurs Etats agréassent cette proposition, il supplioit *L. H. P.* de l'autoriser au plutôt de conclure le marché, parce qu'un long délai en feroit perdre l'occasion. Mais, comme la lenteur fatale, qui regnoit dans l'exécution de tout ce qui tendoit à notre bien, retarda la remise du Rapport que *L. H. P.* avoient demandé sur cette affaire, ce ne fut que le 10 Juillet, qu'Elles permirent la vente du *Dieren*; c'est-à-dire, que par ce retardement, & par d'autres obstacles que je ne rapporte pas, l'occasion d'acquerir la frégate proposée, fut perdue.

L'Amsterdam étant enfin réparé, le Comte *de Byland* mit en mer le 7 dudit mois (*a*), avec ce vaisseau & le pitoyable *Dieren*, pour entreprendre la Croisiere, dont j'ai parlé plus haut. Mais comme cet Officier jugea que les pa-

(*a*) Et non pas au mois de mai, ainsi que le rapportent les Rédacteur du *Mémoire* de *S. A.*

parages, qui lui étoient assignés pour établir cette Croisiere, étoient fort éloignés du continent, & que d'ailleurs la saison étoit déjà trop avancée, pour y rencontrer des vaisseaux de la Compagnie, il relâcha à l'Isle de *S. Michel*, où il borna sa course, & où il trouva la rade très-dangereuse. C'est pourquoi, après y avoir fait quelque séjour, il reprit le chemin qu'il avoit tenu, & arriva à *Lisbonne* le 7. Septembre. —— Quelqu'un me dira, que selon le rapport de toutes ces particularités, Mr. le Comte auroit mieux fait de rester dans le *Tage*. —— A cela je réponds, qu'Oui. Mais il falloit bien faire quelque chose, pour montrer que l'on n'étoit pas toujours à ne rien faire, & pour mériter le nom d'avoir couru de *grands risques* dans cette Croisiere, ainsi que cet Officier s'en est vanté, & ainsi que les Rédacteurs du *Mémoire* de *V. A.* l'ont rapporté depuis avec une sorte d'emphase (*a*).

Environ un mois après son retour à *Lisbonne*, Mr. le Comte *de Byland* se rendit avec ses deux vaisseaux à *Cadix*, où il trouva deux Héros de deux especes bien différentes. L'un étoit le vieux *Binkes*, qui, pour ses prouesses faites dans la Méditerranée, fut depuis interdit pour trois ans, par sentence d'un Conseil de

(*a*) A. *p.* 114. = B. *p.* 169. = C. *p.* 89.

de guerre; l'autre étoit le brave *Oorthuys*, tout couvert de la gloire qu'il avoit acquiſe, ainſi que ſon vaillant compagnon *Melvill*, dans le Combat qu'ils avoient ſoutenu le 30. mai contre deux frégates Angloiſes, fort ſupérieures à celles qu'ils commandoient. Enfin notre Comte partit de *Cadix* pour le *Texel*, le 2 novembre, avec tous les vaiſſeaux de guerre que nous avions là; c'eſt-à-dire, avec *l'Amſterdam*, la *Princeſſe Louiſe*, la *Brille* & le *Dieren*, & après avoir pris à ſon bord le Capitaine *Berghuis*, dont le vaiſſeau, la *Princeſſe Marie Louiſe*, venoit d'être vendu, comme hors d'état de ne jamais plus tenir la mer, & par conſéquent, de ſe rendre à *Curaçao*, où il devoit aller. Comme le Chef de cette petite Escadre avoit écrit en ce pays-ci, qu'il avoit réſolu de paſſer la Manche pour revenir au Texel, ſes amis craignoient fort que les Anglois ne l'enlevaſſent à ce paſſage: Mais ſon Etoile, qui le réſervoit au rôle glorieux qu'il a joué depuis dans l'Affaire de *Breſt*, le préſerva de ce malheur.

Revenons maintenant à la continuation du Récit des Opérations de nos Forces navales ſur nos Côtes, & dans la Mer du nord; & commençons d'abord par donner un *Etat* de tous les Vaiſſeaux, que nous avions ici en Commiſſion au mois de juillet, & qui ſe

trouvoient dans différents ports, rades ou pertuis, de nos Provinces maritimes.

En Zelande.

Le Zuidbeveland . .	60	—— *Van Kinkel.*
Le Schiedam . . .	50	—— *Rauws.*
Le Jason. (*de Rotterdam.*)	36	—— *Sonnemans.*
Le Brunswyk . . .	36	—— *Van Pruyst.*
Le S. Martensdyk . .	24	—— *Stavorinus.*
Le Walcheren. . . .	24	—— *Haringsman.*
L'Oranje-Zaal . . .	24	—— *Story.*
Le Hoop	16	—— *Magnus.*
Le Verwagting. . . .	16	—— *Noels.*
Le Dauphin . . .	16	—— *Van Lierſen.*
Le Zeemeeuw (*de Zelande*)	8	—— *
Et 9. pinques ou chaloupes.	*	——

—— Le *Zierikzee* de 60, donné au Cont. Am. *van Kruyne*, & le *Goes* de 50, donné au Cap. *Stavorinus* de ci-deſſus, n'avoient point encore leur Equipage complet.

A la Rade d'Helvoet-sluys.

Le Prince Willem . .	70	—— *De Bruyn.*
La Thétis	36	—— *Vos van Aveſaet.*
La Bellone (*de Rotterdam*)	24	—— *Kooy.*
Le Brak . . .	18	—— *Baak.*
Le Kémphaan. . . .	12	—— *Eye.*
Le Schildpad	4	—— *Hazenoot.*
Le Vaardigheid, 8. *pierriers.*	*	—— *Baſſaert.*
Le Maas, *vieux vaiſſ. de garde*	70	—— *Rochebrune.*

VAISSEAUX PLACÉS À L'EMBOUCHURE DE LA MEUSE, ET AUX ENVIRONS.

La Waakzaamheid . .	18	— *Lucas.*
Le Snoek	12	— *de Gorter.*
Le Toezigt. . . .	10	— *Rynbende.*
Le Vlieger. . . .	6	— *Kloot.*
Le Kykuit. . . .	4	— *Walraven.*

——— L'Amirauté de la Meuse avoit encore le *Prince Frederic* de 60, donné au Cont. Am. *Pichot*; le *Tromp* de 50, au Cap. *van Gennep*, & le *Windhond* de 18, au Cap. *Bols*: Les deux premiers de ces vaisseaux étoient alors encore assez éloignés d'avoir leurs Equipages complets; mais le *Windhond* en approchoit fort. Il restoit de plus à cette Amirauté, le senau le *Zephir* de 12, lequel étoit destiné à remplacer le *Maas* avant l'hiver. Quant au *Kortenaar* de 60, il n'étoit point encore tout-à-fait achevé.

A LA RADE DU TEXEL, AU VLIE, ET AUTRES ENDROITS DU ZUIDER-ZEE.

L'Am. Général . . .	70	— *Van Kinsbergen.*
L'Am. de Ruyter . .	60	— *Le Cont. Am. Zoutman.*
La Hollande . . .	60	— *Dedel.*
Le Batave	50	— *Le Cte. de Bentink.*
L'Am. Piet Hein. . .	50	— *W. van Braam.*

L'Erf-Prins . . .	50	— *Braak.*
Le Glindhorst . . .	50	— *Van Vlierden.*
La Pr. R. Fr. Sop. Wilhelmine.	50	— *Raders.*
L'Argo.	40	— *Staring.*
Le Landskroon . . .	40	— *Maurognault.*
Le Loo	40	— *J.P. van Braam.*
Le Phénix . . .	40	— *Van Son.*
L'Amphitrite . . .	36	— *Van Woensel.*
La Bellone (*d'Amsterdam*)	36	— *H. K. Dekker.*
Le Zephir . . .	36	— *Wiertz.*
Le Medenblik . . .	36	— *Ryneveld.*
L'Eensgesindheid . .	36	— *Bouritius.*
Le Jason (*d'Amst.*) . .	36	— *Sels.*
La Venus	24	— *Le Cte. de Rechteren.*
Le Dauphin . . .	24	— *Mulder.*
La Waakzaamheid . .	24	— *Van Overmeer.*
Le Hoorn. . . .	24	— *Hekkers.*
L'Enchuysen . . .	24	— *Frykenius.*
L'Ajax. . . .	24	— *Le Cte. de Welderen.*
La Marie Jeanne. . .	20	— *Groot.*
L'Expédition . . .	20	— *Meedendorp.*
Le Jager.	14	— *Blois d'Treslong.*
Le Zeebaars	12	— *Van Meurs.*
L'Espion (*d'Amsterdam.*)	10	— *Stutzer.*
Le Zwaluw	10	— *Botger.*
Le Vos	8	— *Van der Mey.*
Le Zeemeeuw . . .	8	— *Slok.*
Le Zeepost . . .	6	— *De Leeuw.*
Les Drie Gezusters . .	*	— *Davids.*
Le Jong Pieter . . .	*	— *Duinker.*
La Marguerite. . .	*	— *Breedt.*

VAISSEAUX DE GARDE.

Le Zwieten . . .	40	— *Nauman.*
Le Zuileveld . . .	40	— *Van Loo.*

VAIS-

VAISSEAUX D'HOPITAL.

L'Alarme . . .	24	——	*
Le Boreas . . .	24	——	*

—— L'Amirauté d'Amſterdam avoit alors encore *l'Union* de 60, que l'on achevoit; le *Rhynland* de 50, & *l'Hof Souburg* de 36, qui n'étoient point encore en commiſſion, mais qui le furent au mois d'octobre; & le *Schieland* de 50, vieux vaiſſeau, qui ne ſervit point de toute la guerre.

VAISSEAUX EN STATION SUR LES CÔTES DE FRISE ET DE GROENINGUE.

Le Meeuw . . .	14	——	*Cornelis.*
Le Faam . . .	10	——	*Vlielander.*
Le Brak . . .	6	——	*Roekes.*
Le Windhond. . .	6	——	*De Bok.*
L'eſpion (*de Friſe.*) .	6	——	*Stoef.*

Il réſulte donc de cet *Etat*, qu'au mois de juillet 1781. notre Marine avoit ici en Commiſſion, dans les Ports de la République,

—— 3 Vaiſſeaux de . . . . 70.
—— 3 —— de . . . . 60.
—— 6 —— de . . . . 50.

— 6 Vaiſſeaux de . . . . 44 *ou* 40.
— 9 — de . . . . 36.
— 9 — de . . . . 24.
— Et 31. tant Cotters, Jagts d'avis, qu'Uitleggers &c.

Total, 67.

Et cela, ſans compter le *Zierikzee* & le *Prince Frederic* de 60, non plus que le *Goes* & le *Tromp* de 50, qui, quoique déjà en Commiſſion, ne furent point en état d'être employés en l'année 1781. Je ne compterai pas auſſi les deux Vaiſſeaux d'hopital, ni les 9 petites pinques ou chaloupes de la Zélande.

Mais, on ſe plaignoit qu'il manquoit encore beaucoup de monde ſur les 67 vaiſſeaux ſusdits; & qu'il étoit très-difficile de trouver des recrues, tant en matelots qu'en ſoldats, pour les équiper. Et en effet, les matelots n'étoient point communs, parce que les Anglois en avoient enlevé un très-grand nombre avant & depuis la guerre; & que parmi ceux qui ſe trouvoient dans le pays, pluſieurs ne s'empreſſoient pas à ſervir ſur nos Vaiſſeaux de guerre. — *Et de qui étoit-ce la faute, que nous avions tant de matelots priſonniers en Angleterre*? — de Ceux, qui, par leur opiniâtreté inflexible à vouloir une Augmentation de troupes, ou par d'autres motifs, avoient mis obſtacle au Rétabliſſement de la marine; de Ceux qui, par-là, avoient retenu cette marine dans l'état de foibleſſe,

bleſſe, où elle ſe trouvoit au commencement de la guerre ; du défaut de Protection accordée, avant & depuis la guerre, à nos navires de commerce. — *Et d'où venoit encore cette difficulté à trouver des matelots* ? — De la négligence de divers moyens propres à en trouver d'avantage, que l'on n'en trouvoit ; de la négligénce d'avoir recherché à temps le Convoi du Sund, qui en auroit fourni pluſieurs ; du traitement rude & ſouvent injuſte, que nos Marins éprouvoient ſur un partie de nos vaiſſeaux ; de la mauvaiſe nourriture, que l'on avoit ſur quelques uns de ces vaiſſeaux ; &, en un mot, du dégoût de ſervir, que l'inactivité de nos Forces navales avoit inſpiré à ceux qui en auroient eu envie. Quant aux Soldats, les trois dernieres raiſons, que je viens d'expoſer, & toutes celles que j'ai rapportées ci-devant, dans mon Discours préliminaire, démontrent pleinement que ſi l'on n'en avoit point de reſte, ce n'étoit pas la faute de la Nation. — Cependant, *Monſeigneur*, quoique, ſelon *l'Etat connu* de nos Forces navales, nous fuſſions bien éloignés de pouvoir conquerir l'Angleterre, nous avions pourtant été, depuis deux mois, aſſez forts dans la Mer du Nord, pour y croiſer les deſſeins de l'Ennemi, pour nous y oppoſer à ſes déprédations & à ſes inſultes, pour y porter quelques coups à ſon commerce, pour l'obliger de veiller à ce que quelques

unes de nos frégates, à l'exemple de *Paul John*, & de quelques Corsaires François, ne portassent le dégat le long de ses côtes; en un mot, au mois de mai, & surtout au mois de juin, nous étions déjà assez puissants dans cette Mer, pour faire sentir à notre Ennemi, que nos Marins actuels, avec peu de vaisseaux, étoient capables de faire proportionément d'aussi glorieuses actions, que nos Marins du dernier siecle en avoient faites avec de grandes flottes. Mais bien loin de tout cela, la Direction de notre marine avoit laissé passer ce temps-là sans employer seulement une seule chaloupe pour la Protection de notre commerce. — *Notre marine est depuis long-temps entiérement déchue; & malgré tous les efforts employés pour mettre en état d'agir le peu de vaisseaux que nous avons, elle ne peut pas encore accorder cette Protection.* — Ainsi parloient *Ceux*, qui étoient la principale Cause du délabrement de cette marine; *Ceux*, qui étoient également la cause de la lenteur actuelle que l'on apportoit à la mettre au moins en état de nous défendre; *Ceux*, enfin, qui avec leur zele apparent pour le bien public, reculoient autant qu'ils le pouvoient l'accord des Convois & la Protection demandée. Aussi, les Etats de Frise, indignés de cette négligence trop palpable, de ces raisons futiles, prirent-ils le 3 juillet, sur une Proposition faite le 24 précédent par le Quartier d'Oostergoo

goo, une Réſolution digne de Régents vraiment zélés pour la gloire de la République, & l'intérêt du commerce : Entre autres Objets, Leurs Nobles Puiſſances y chargerent leurs Députés à la Généralité, d'inſiſter fortement à l'Aſſemblée des Etats Généraux, pour qu'il fût enjoint aux Colleges d'Amirauté, de remettre par écrit, & ſans aucun délai, ſur la Table de Leurs Hautes Puiſſances, (*non pas l'hiſtoire, très-inutile dans les circonſtances actuelles, de ce que ces Colleges avoient fait depuis* 1776, *& ainſi que* V. A. *l'avoit demandé le* 28 *juin*,) mais bien le Rapport de ce qui ſe paſſoit actuellement chez eux ou à leur égard, c'eſt-à-dire, les Raiſons, pourquoi il regnoit tant de lenteur dans les Equipemens; quelles étoient les Cauſes de cette lenteur; & quels moyens ils croyoient être les plus propres pour la faire ceſſer. Ces Etats chargerent en même temps leurs Députés de déclarer à ladite Aſſemblée, que Leurs Nobles Puiſſances avoient réſolu de ne plus conſentir à aucune Pétition, auſſi longtemps que l'on n'auroit pas ſatisfait, tant à ces Points-là, qu'aux autres Points contenus dans leur Réſolution.

Voilà comment parloient des Régents, qui, ſans chercher de vains détours, vouloient qu'on en vînt droit au Fait; voilà de quelle maniere penſoient des hommes éclairés, qui ne ſe laiſſoient aveugler, ni par les ſophismes, ni par les

les impoſtures des Défenſeurs de la lenteur & de l'inactivité, qui regnoient dans nos Ports; voilà en quels termes s'énonçoient ces Friſons courageux, en dépit de la haine & du reſſentiment des Auteurs de nos maux. — Qui croiroit, cependant, que parmi de tels hommes, il s'en fût trouvé ce jour-là d'aſſez aveugles, ou d'aſſez puſillanimes, pour désaprouver un telle démarche? . . . . Il s'en trouva pourtant. Trois Membres du Quartier de Weſtergoo proteſterent dans le termes, que je cite ci-deſſous (*a*), contre l'Acceſſion de ce Quartier à la Propoſition ſusdite du Quartier d'Ooſtergoo: & cela, parce qu'ils jugeoient que cette Propoſition contenoit une défiance contre la *conduite* que *V. A.* tenoit, & contre les *meſures*

(*a*) De Ondergeſchreven Volmagten van *Franekeradeel*, *Hemelummer-Oldephaert* en *'t Bild*, verklaren mits dezen geen deel te hebben in het by Pluraliteit uitgebragte Kamer-Advys, op het 25*ſte* Point van deze Extra-ordinaris Landsdag, als na hun oordeel inhoudende een diffidentie omtrent de Conduite en Maatregelen by Zyn Doorl. Hoogheid, in Qualiteit als ADMIRAAL GENERAAL van de UNIE gehouden en beraamd, zonder hier door verſtaan te willen zyn eenige hoegenaamde Blaam of verkeerde Uitleg op en aan de Gevoelens hunner Medeleden te willen leggen, doch alleen vermeenen, dat Hoogstdeszelfs Eminente Charge niet verpligt is rekenſchap te geven van zyn beleid als ADMIRAAL GENERAAL

ſures qu'*Elle* employoit, en ſa *Qualité* d'Amiral-Général de l'Union; parce qu'ils penſoient, qu'en cette Qualité, *V. A.* n'étoit aucunement comptable de ſon Adminiſtration; & que l'on devoit s'en tenir à croire qu'Elle s'acquittoit de ſon ſerment & de ſon devoir, au plus grand avantage du Pays. — Mais, qui ne voit qu'une telle Proteſtation étoit abſurde, tant à l'égard de ſon objet, que dans ſes principes? ... Si quelque motif de défiance avoit engagé le Quartier d'Ooſtergoo à faire la Propoſition ſusdite, ſi quelque motif ſemblable avoit porté les Etats de Friſe à la convertir en Réſolution, ce n'avoit certainement pas été celui d'une défiance directe envers *V. A.*, mais bien, envers la Cabale perfide, qui, par ſon autorité propre, par ſon influence peſtilentielle dans toutes les Parties de l'Etat, par ſes pratiques ſecretes & inſidieuſes, & par l'espece d'enchan-

---

RAAL, maar gehouden moet worden zyn Eed en Pligt daar omtrent te betragten ten besten van den Lande.

Actum *Leeuwarden* den 3. July 1781, in de Kamer van *Weſtergoo*, in kennisſe onzer handen.

(*Was Geteekend*)

C. G. VAN WASSENAAR.
H. W. VAN AYLVA.
B. VAN DER HAAR.

chantement, dans lequel elle avoit l'art de Vous retenir, causoit tous les maux dont on se plaignoit, & empêchoit tout le bien que l'on vouloit faire. D'ailleurs, comment put-il tomber dans l'esprit de trois personnes, censées avoir quelques idées de la nature de Gouvernement d'un Etat, qu'un Amiral-Général de notre République, n'est, en cette qualité, aucunement comptable à ses Commettans, c'est-à-dire, aux Etats Généraux, à son légitime Souverain; & que l'on doit se borner à tenir cet Officier comme s'acquittant de son ferment & de son devoir, au plus grand avantage de l'Etat? — Quel est donc le Pays de l'Univers, où un premier Ministre, où un Général en chef des Forces de terre & de mer, est formellement exempt de rendre compte de son Administration à son Souverain? Quel est le Pays, où la Proposition de demander un compte de cette nature, est illicite, sous prétexte que ce seroit une marque de défiance? — Serions-nous donc la seule Nation destinée à fournir au tel phénomene? Ou bien nos Amiraux-Généraux auroient-ils reçu du Ciel le don d'être infaillibles ou impeccables? . . . Ils sont hommes comme les autres, *Monseigneur*, & par conséquent, Vous aussi. Si quelque Membre de la République jugeoit que Votre Conduite, en quelque qualité que ce fût de vos éminentes Charges, méritât d'être recherchée,

chée, il auroit le droit de le propoſer; & ſi après la Recherche que le Souverain en auroit ordonnée, cette Conduite étoit trouvée repréhenſible ou criminelle, ce Souverain auroit le droit de Vous reprendre, ou de Vous punir. J'avance ceci d'autant plus hardiment, que je préſume que *V. A.* eſt trop juſte & trop éclairée pour penſer autrement; quels que ſoient les principes contraires qu'on puiſſe avoir tâché de lui inculquer autrefois, ou que l'on tâche encore de lui inculquer aujourd'hui. —— Je reviens au Héros de *Lapinienburg*.

Le 3. juillet le Vice-Amiral *Hartſinck*, chargé d'Inſtructions de toute eſpece, arriva ſain & ſauf au Texel, après une abſence de trois ſemaines. Pour ſe former une idée d'une partie des Inſtructions qu'il rapporta, permettez-moi, *Monſeigneur*, de voir ici de quelle maniere les Rédacteurs de Votre *Mémoire* font parler *V. A.* des Délibérations, auxquelles cet Officier avoit aſſiſté à la Haye (*a*).

„ Dans nos Délibérations avec le Vice-„ Amiral *Hartſinck* & le Contre-Amiral *van* „ *Kinsbergen*, ſur l'emploi que l'on pourroit „ fai-

(*a*) *Voyez*, A. *p.* 64. *& ſuivant.* — B. *p.* 100. *id.* — C. *p.* 48. *id.*

„ faire des vaiſſeaux de guerre pendant le reſte „ de la Campagne de 1781, l'on s'étoit oc- „ cupé du Plan de protéger le Convoi deſti- „ né pour la Baltique, contre les attaques de „ l'Ennemi. Voici ſommairement en quoi „ conſiſtoit ce Plan (*a*). "

1°. „ De faire raſſembler la Flotte marchan- „ de au Vlie." — *Ce qui ne fut fait qu'en partie.*

2°. „ De lui donner quelques frégates, & „ petits bâtimens armés. " — *C'étoit pour la convoyer à ſa deſtination.*

3°. „ De faire ſortir (*du Texel*) les gros vais- „ ſeaux, avec un nombre convenable „ de frégates, & d'en former une Eſca- „ dre détachée du Convoi (*précédent*); „ de ſorte, cependant, que cette groſſe „ Eſcadre pût toujours intervenir, au „ cas que le Convoi fût attaqué." — *L'on verra ci-après quel changement l'on apporta à cette diſpoſition.*

4°. „ D'envoyer au Texel les Vaiſſeaux „ Gar-

(*a*) J'avertis ici une fois par toutes, que comme le Traducteur François du *Mémoire* de *S. A.* n'a pas toujours ſuivi à la lettre l'Original Hollandois, ou qu'il s'éloigne ſouvent du vrai ſens de ſon modele, & que même il omet quelquefois des choſes eſſentielles, mes Citations doivent être, à pluſieurs égards, différentes de ſon Texte.

„ Garde-Côtes, & de les y laiſſer ſous „ les ordres d'un Officier ſupérieur." — *Sans doute, pour y garder les Pertuis de cette Rade, en l'abſence des Vaiſſeaux, que l'on devoit envoyer en mer*

5°. „ De faire exécuter aux Troupes des „ mouvemens, qui indiquaſſent quelque „ deſſein de faire une Deſcente en An- „ gleterre." — *Et l'on n'a rien fait de tela, pour la raiſon ſinguliere que je rapporterai ci-après.*

6°. „ D'obliger ainſi l'Ennemi à partager „ ſes forces; & par ce moyen, de fai- „ re ſortir les vaiſſeaux qui étoient en „ Zélande, ſans cependant les expoſer „ à être coupés." — *Les vaiſſeaux, qu'il étoit alors queſtion de faire ſortir de Zélande, étoient le* Zuidbeveland, *ainſi qu'un ou deux autres vaiſſeaux de guerre, & quelques navires de commerce, que les premiers devoient amener au Texel & au Vlie, en venant ſe joindre à la grande Eſcadre de ci-deſſus. Mais, pourquoi ne point parler ici du* Prince Willem, *ni de la frégate la* Bellone, *ni du cotter le* Brak, *& ni de la corvette le* Kemphaan, *qui ſe trouvoient à la rade d'Helvoet, qui devoient auſſi ſe joindre à l'Eſcadre ſusdite, & amener avec eux un vaiſſeau de la Chambre de Delft, ainſi que*

quelques navires marchands, deſtinés pour la Baltique &c.?... Je crois fort que dans les Délibérations l'on n'oublia point cet Article important; & que ce ſera ici une omiſſion des Rédacteurs du MÉMOIRE.

7°. „ De faire ſortir (*du Texel*) les gros vaiſ-
„ ſeaux de guerre, quelques jours avant
„ que la Flotte marchande ne ſortît *du*
„ *Vlie.*" — *C'eſt ce que l'on fit le* 20 *Juillet, ainſi que je le rapporterai en ſon lieu.*

8°. „ De détâcher une des plus legeres fré-
„ gates vers les Côtes d'Angleterre,
„ pour y exécuter quelques mouvements
„ qui indiquaſſent une intention de re-
„ connoître ces Côtes." — *Ceci paroît être une conſéquence de la feinte projettée en l'Art.* 4. *ci-deſſus.*

„ Mais la foibleſſe de notre marine nous „ empêcha de remplir ce Plan dans toute ſon „ étendue; parce que nous ne pûmes dégar- „ nir la Zélande, & que de tous les vaiſſeaux „ qui ſe trouvoient dans les rades de cette Pro- „ vince, nous ne pouvions employer que celui „ du Capitaine *van Kinckel*:" (*C'eſt ce qui n'eſt pas prouvé; & je le ferai voir ci-après*:) „ Par- „ ce que le petit nombre de nos troupes de „ terre ne nous permettoit pas qu'on leur fît „ exécuter des mouvements propres à faire „ croire à l'Ennemi, qu'on méditoit ſérieuſe-

„ ment

„ ment de faire une Descente &c." — *Ainsi*, Monseigneur, *entre le* 15 *&* *le* 30 *juin*, *que les Délibérations susdites ont eu lieu*, *Ceux qui étoient à la tête de notre marine ignoroient ce qu'ils n'apprirent que dans les premiers jours de juillet*; *c'est-à-dire*, *qu'ils ne savoient point alors que nous n'avions pas assez de troupes de terre*, *pour faire faire à ces troupes les mouvements dont je viens de parler*.... Monseigneur! *si l'on n'étoit pas accoutumé d'entendre les Rédacteurs de Votre* MÉMOIRE, *débiter de pareilles absurdités*, *l'on croiroit que tous ceux qui ont assisté à ces Délibérations*, *tenues en Votre présence*, *n'avoient pas le sens commun en cette occasion.* — *Mais c'est assez parlé de cela. Il est temps de voir quelles mesures furent employées*, *pour tirer de Zélande & d'Helvoet*, *les vaisseaux de guerre & de la Compagnie des Indes*, *destinés à se rendre au Texel*; *& pour rassembler au Vlie les navires de commerce*, *qui devoient faire partie de la Flotte destinée pour la Baltique.*

Le 4. du même mois de juillet *V. A.* ordonna au Capitaine *de Bruyn*, de partir le 8. d'Helvoet pour le Texel, avec le *Prince Willem*, la *Bellone*, le *Brak*, le *Kemphaan*, & d'emmener avec lui ceux des navires marchands, destinés pour la Baltique, qui voudroient profiter de son Convoi pour se rendre au Vlie. Le 9. le Vice-Amiral *Hartsinck* lui réitéra le même

me ordre: Mais divers obſtacles, dont je parlerai amplement ci-après, l'empêcherent, dit-on, d'obtempérer à ces ordres avant le mois de ſeptembre.

Le 6. le Vice-Amiral ordonna à Mr. *van Kinsbergen* de mettre en mer après le 8, avec quelques vaiſſeaux; de chercher en Zélande le *Zuidbeveland*, & d'y prendre, ainſi qu'à la Rade de Goerée, les navires marchands deſtinés pour la Baltique; & après avoir ramené ces vaiſſeaux au Texel ou au Vlie, & ſon Escadre ſe trouvant alors, par la jonction de *Zuidbeveland*, compoſée de 4 vaiſſeaux de ligne, 3 frégates & un cotter, *d'établir ſa croiſiere dans* UN ENDROIT PROPRE *à couvrir le Convoi général*, qui devoit partir pour le Sund, — *à couvrir nos Côtes*, — & *à obſerver l'Ennemi*: — Ce qui étoit faire BIEN DES CHOSES À LA FOIS (*a*). Le même jour le Vice-Amiral ordonna au Contre-Amiral *Zoutman* de partir du Texel le plutôt poſſible après le 12, avec 4 vaiſſeaux de ligne, (dont un auroit été le *Prince Willem*, qu'on attendoit inceſſamment,) 6 frégates, un cotter & deux goëlettes, pour eſcorter le Convoi ſusdit jusqu'à Elſeneur, où il devoit jet-

(A) A. *p.* 66 *& ſuiv.* — B. *p.* 102. *id.* — C. *p.* 49. *id.* — Et le VERBAL de Mr. Hartſinck, *p.* 113 *& 114.*

jetter l'ancre, pour y demander au Commissaire *Van Deurs*, s'il y avoit là quelques navires qui vouluſſent profiter du retour de ſon Escadre au Texel. Après cela, le Contre-Amiral devoit faire en ſorte de ramener auſſi les 3 vaiſſeaux de la Compagnie, revenus des Indes Orientales par le Nord de l'Ecoſſe, & qui n'ayant pu gagner nos côtes, s'étoient refugiés en Norvege; & enfin, de ramener les autres navires de commerce, qui pouvoient être dans les Ports de ce Pays-là (*a*).

Par

(*a*) *Comme les Rédacteurs du* MÉMOIRE *de* S. A. *ont ſans doute eu leurs raiſons pour ne point inſérer parmi les Piéces Juſtificatives de ce* MÉMOIRE, *les Inſtructions qui furent données en cette occaſion à Mrs. Zoutman & van Kinsbergen, je placerai ici ces Inſtructions telles qu'elles leur ont été remiſes en original.*

ORDRE VOOR DEN CAPITEIN J. H. VAN KINSBERGEN.

De Schout by Nagt *Zoutman* gelast zynde een Convoy na de Oostzee te eſcorteeren, en de ondergeteekende tot meerder feekerheid van het ſelve, en tot veiligheid onſer Kusten nodig oordeelende, dat 'er *een apart Esquader in de Noordzee blyve kruiſen*, om op de beweegingen van den Vyand acht te ſlaan, ſoo gelast de ondergeteekende den Capitein *van Kinsbergen*, om na den 8. dee-

Par cet *arrangement inſenſé*, nos forces alloient ſe trouver partagées en deux Escadres, qui

---

ſer maand in Zee te ſteeken, en de volgende Schepen onder ſyne order te neemen.

Admiraal-Generaal, van .	74.	—— *Cap. van Kinsbergen.*
Batavier	50.	—— *Bentink.*
Zuidbeveland	64.	—— *Kinckel.*
Erfprins	54.	—— *Braak.*
Met de Fregatten.		
Argo	40.	—— *Staring.*
Bellona	36.	—— *Dekker.*
Dolphyn.	24.	—— *Mulder.*
En de Kotter.		
Ajax	24.	—— *Gr. van Welderen.*

Gemelde Capitein ſal ſig in de eerſte plaats na de Zeeuwſche Kust, en wel op de hoogte van Westcapel begeeven, en alsdan een Fregat affenden, om den Capitein *van Kinckel* met 's Lands Schip *Zuidbeveland* en de Koopvaarders, welke na de Oostzee mogten gedestineert zyn, by zig te doen komen, en onder ſyne ordres te neemen.

Voorts ſal gemelde Capitein voor de Goede Reede ſig vertoonen, en verneemen of daar ook Koopvaardyeſchepen, mede na de Oostzee geſchikt, leggen, en ſoo ja, ſal hy deſelve insgelyks onder ſyn Convoy neemen, en dan die geſamentlyke Koopvaardyeſchepen, het zy in Texel, het zy in het Vlie na gelang der omſtandigheden, binnen brengen, waar na hy ſyne Kruistogt ſal beginnen, deſelve op die plaats etablisſeerende, welke hy tot dekking van het Convoy, en onſe Kusten, en om de mouvementen van den Vyand te obſerveeren, best ſal oordeelen.

Ver-

qui devoient ſe ſéparer à une certaine hauteur, tandis que l'Amiral *Parker*, parti de *Leith* le 27

Verders ſal hy in alles gebruiken behoorlyke Soldaat- en Zeemanſchap.

Gedaan aan boord van 's Lands Schip van Oorlog den *Admiraal-Generaal* ter Reede van Texel, den 6 july 1781.

(*Geteekent*)

ANDRIES HARTSINCK.

INSTRUCTIE VOOR DEN SCHOUT BY NAGT ZOUTMAN.

De ondergeteekende Vice-Admiraal van Holland en Westfriesland gelast hier meede den Schout by Nagt *Zoutman*, om het aanſtaande Convoy na de Oostzee te eſcorteeren, en ſoo veel mogelyk is, tegens alle vyandelyke aanvallen te dekken.

Ten dien einde ſal gemelde Schout by Nagt onder zyne ordres hebben, de

Admiraal de Ruyter. . .	64.	——	*S. B. N. Zoutman.*
Prins Willem.	70.	——	*C de Bruyn.*
Holland.	64.	——	*C. Dedel.*
Admiraal Piet Hein. . .	56.	——	*L. van Braam.*
Benevens de Fregatten.			
Medenblik.	36.	——	*C. Reyneveld.*
Zephir.	36.	——	*Wierts*
Eensgezindheid	36.	——	*Bouritius.*
Venus.	24.	——	*Gr. van Recbteren.*
Bellona	24	——	*Lt. Kooy.*
De Kotter *de Brak.* . .	18.	——	*Lt. Baak,*

27 du mois précédent, étoit dans la mer du nord avec des forces capables d'enlever Mr. *Zout-*

---

en de Advis-Jagten de *Kempbaan* en *Spion*, beide van 16 Stukken, en gevoerd door Lieutenant *Eye*, en Uitlegger Capitein *Stutzer*.

Gemelde Schout by Nagt fal na den 12. deezer, zoo dra hy door den ondergeteckende fal geinformeert zyn, dat de Koopvaardyefchepen na de Oostzee beftemd in het Vlie en Texel zyn met het felve in Zee fteeken.

Voorts fal hy Schout by Nagt, foo dra hy in de Sond voor Elfeneur fal gekoomen zyn, aldaar ten Anker gaan leggen, en fig terftond by den Commisfaris van Haar Hoog Mog *van Leurs* informeeren, of 'er ook aldaar eenige Koopvaardyefchepen van de Republicq zyn, die van het Convoy, fouden willen profiteeren, in welk geval hy dezelve onder zyne Escorte fal neemen, en na de Havens van de Republicq retourneeren.

Ook fal hy, in gevalle hy een feeker narigt mogte bekoomen, dat 'er Oostindifche Compagniefchepen in eenige Havens van Noorweegen waren ingeloopen, defelve afhaalen en herwaards convoyeeren.

Aangefien door de Commercie na de Oostzee te Amfterdam is overgegeeven eene Lyste der Schepen, welke in de differente Noordfche Havenen leggen en na een Convoy wagten, foo gelast de ondergeteekende den voornoemde Schout by Nagt, om defelve, fo het mogelyk is af te haalen, of te laaten afhaalen, en daar toe die middelen te gebruiken, die hy Schout by Nagt na gelang der omftandigheeden ten meeften nutte van de Commercie, en het minst doenlyk exponeeren van 's Lands Schepen dienftig fal oordeelen.

De Noordfche Mogentheden aan de thans in Oorlog zynde Mogentheden hebbende gedeclareert, dat alle Koop-

vaar-

Zoutman & ſon Convoi. N'étoit-ce point-là livrer, de propos délibéré, & nos vaiſſeaux de guerre, & nos navires marchands, à la merci de l'ennemi?

Mais, ſelon le *Mémoire* de *V. A.*, & ſelon le *Verbal* de Mr *Hartſinck*, les vents contraires empêcherent le Cap. *van Kinsbergen* de ſortir de la Rade du Texel, pour exécuter ſa commiſſion; & les vaiſſeaux de guerre, ainſi que les navires de commerce, qui étoient à Helvoet, à Goerée & en Zélande, reſterent-là, où ils étoient. Cependant, malgré la certitude, où l'on continuoit d'être, qu'il y avoit dans la mer du nord une Escadre ennemie, non ſeulement en état de détruire l'Escadre du

---

vaardyeſchepen in de Oostzee de nodige feekerheid zouden hebben, en dienvolgende geene hostiliteiten in de voornoemde Zee door Oorlogſchepen of Kapers fouden mogen werden gepleegt, ſoo ſal hy Schout by Nagt ſig hier na in alles ſtiptelyk hebben te reguleeren, en wel obſerveeren de Tractaaten, die den Staat met de Noordſche Mogentheeden heeft.

Eindelyk ſal hy Schout by Nagt in alles obſerveeren behoorlyk Soldaat- en Zeemanſchap.

Gedaan aan boord van 's Lands Schip van Oorlog d'*Admiraal-Generaal* ter Reede van Texel, den 6. July 1781.

Geteekent,

ANDRIES HARTSINCK.

du Contre-Amiral *Zoutman*, mais même de battre nos deux Escadres réunies, & privées, comme elles l'étoient, des renforts d'Helvoet & de Zélande; malgré cette certitude, dis-je, on persista dans le dessein de faire partir le Convoi, soit qu'il fût complet, ou non. Et dans cette vue, ces deux Escadres partirent le 20. du Texel, & allerent se poster en avant du Vlie, pour y attendre un vent favorable au débouquement du Convoi.

Le même jour, 20., *V. A.* écrivit au Vice-Amiral, sur cette Expédition, une LETTRE, qui doit contenir *des choses très-importantes*, mais dont cet Officier ne nous a donné aucun détail dans son *Verbal*, & dont les Rédacteurs de Votre *Mémoire* n'ont pas fait la moindre mention. L'on a craint, sans doute, que la lecture du contenu de cette Lettre ne nous fît mal aux yeux: Et il en a été de même de *plusieurs autres Pieces non moins importantes*, dont on a trouvé bon de nous ôter la connoissance; & que, cependant, l'on auroit mieux fait de joindre aux *Pieces Justificatives* du *Verbal* & du *Mémoire*, que de grossir cette Collection, par les longues & insipides Instructions de quelques Particuliers obscurs, que l'on plaça avec leurs *Uitleggers*, le long de quelques unes de nos Côtes.

Enfin, pour que le Vice-Amiral fût *apparemment plus à portée* de diriger les arrangements

ments pris à l'égard de la deſtination reſpective de nos deux Eſcadres, il reçut ordre de *V. A.* de revenir du Texel à Amſterdam, où il arriva le 23., & où il demeura jusqu'au 7. août. Ce qui ne l'empêcha point d'y continuer, ou, du moins, de faire paroître qu'il y continua ſon *Verbal* avec exactitude; car pour remplir la date du 2., où il n'avoit ſans doute rien de mieux à mettre, il nota gravement qu'il venoit d'apprendre, que le *Dominé* du Capitaine *van Braam* étoit devenu fou. — *Mais*, dira-t-on, *pendant ſon ſéjour à Amſterdam, & vu les circonſtances alarmantes, où nos Forces navales alloient ſe trouver, n'a-t-il reçu de S. A. aucunes nouvelles Inſtructions pour nos deux Eſcadres? Ne leur a-t-il lui-même envoyé aucun avis particulier?* — C'eſt ce qu'il nous a laiſſé à deviner. — *Eh pourquoi donc S. A. l'avoit-Elle fait venir en cette Ville?* — Dieu le ſait. Au reſte, le Vice-Amiral ne nous dit pas non plus pourquoi, deux jours après la rentrée des Vaiſſeaux qui s'étoient trouvés au Combat du *Doggersbank*, dont je parlerai à l'inſtant, il prit encore 15. jours de vacances. — Peut-être fit-il en ce cas comme les Caraïbes, qui ſe mettent au lit quand leurs femmes viennent d'accoucher. — Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que depuis le 13. juin, jusqu'au 31. août, ce Commandant en chef de notre Flotte paſſa 50. jours à *la Haye*, à *Amſter-*

ſterdam, ou ailleurs; c'eſt-à-dire, que *des 75. jours* les plus favorables de la Campagne, *il n'en paſſa que 25.* à ſon Bord.

Le Public ignoroit la plûpart de toutes ces choſes, *Monſeigneur*, & les Rédacteurs du *Mémoire* de *V. A.* ont eu leurs raiſons pour ne point entrer dans de trop grands détails à cet égard. Ils ont préféré de nous faire un long expoſé des peines que l'on s'étoit données pour tirer de Zélande, d'Helvoet & de Goerée, les vaiſſeaux de guerre & les navires marchands qui s'y trouvoient; ils ont mieux aimé nous étaler les obſtacles de toute eſpece, que l'on dit avoir empêché la ſortie de ces vaiſſeaux. — Comme le Public a douté de la ſuffiſſance de ces obſtacles, & que beaucoup de bons Patriotes ont cru, & croient encore, qu'il y eut en cette occaſion des nouveaux maneges de la part de notre Cabale Anglomane, je diſcuterai ſommairement, quelques pages ci-aprés, ce Point important. En attendant, je reviens à nos Escadres, & au Convoi de la Baltique, que l'une d'elles devoit escorter jusqu'au Sund.

DÉPART DE NOS DEUX ESCADRES, ET COMBAT DU DOGGERSBANK, ARRIVÉ LE 5. AOÛT.

Le 1. août Mrs. *Zoutman* & *van Kinsbergen* partirent de devant le Vlie avec le Convoi ſusdit, lequel conſiſtoit en 71. navires marchands, &

& étoit ſorti du Vlie ce jour-là. Selon les Inſtructions données le 6. juillet au Capitaine *van Kinsbergen*, ſon Escadre, que le *Zuidbeveland* n'avoit pas joint, étoit compoſée des Vaiſſeaux ſuivants.

1. *L'Amiral-Général.*	*de* 74.	*canons.*
2. *L'Erf-Prins.*	54.	
3. *Le Batave.*	50.	
4. *L'Argo.*	40.	
5. *La Bellone* (d'*Amſterdam*). . .	36.	
6. *Le Dauphin.*	24.	
7. *Le Brak* (*Cotter*).	18.	

C'eſt avec ces Vaiſſeaux, que le Capitaine devoit, ſelon les mêmes Inſtructions, établir ſa Croiſiere de façon qu'il le jugeroit à propos, pour couvrir *en même-temps* ce Convoi & nos Côtes, & obſerver les mouvements de l'Ennemi. C'eſt-à-dire, qu'il ne devoit point aſſez s'éloigner de nos Côtes, pour être hors d'état de pourvoir à leur défenſe, & que par conſéquent, il devoit quitter Mr. *Zoutman* & le Convoi, à une certaine hauteur.

l'Amiral *Parker*, qui ſavoit tout ce qui s'étoit paſſé dans nos Ports, au moins jusqu'au 23 juillet, (car les Anglois ne manquent nulle-part de bons Eſpions,) & qui n'ignoroit pas que notre Convoi devoit inceſſamment mettre en mer, étoit parti le 28 du *Kattegat*, avec 100 navires marchands, qui avoient débouqué

du

du *Sund* le 26. Etant en mer, il avoit renvoyé un de ſes Cotters à Elſeneur, pour y prendre, le 31, les Lettres qui pouvoient lui être adreſſées de ce Pays-ci. De ſorte qu'il paroiſſoit avoir pris toutes ſes meſures, pour tâcher de rencontrer notre Convoi, & ſauver le ſien, qu'il tenoit de plus en plus au Nord-Oueſt, à meſure qu'il avançoit vers les Côtes d'Angleterre, & au moyen d'un vent favorable, dont il jouiſſoit.

L'on a rapporté que dès le 4 août, Mr. *van Kinsbergen* avoit déjà voulu quitter le Contre-Amiral *Zoutman*, & que ce ne fut qu'à la réquiſition de ce dernier, qu'il ſe détermina à l'accompagner encore un jour. Quoiqu'il en ſoit de ce rapport, ſi cette ſéparation étoit arrivée le 4, ou que la rencontre de l'ennemi ſe fut faite les jours qui ſuivirent le 5, l'Escadre de notre Contre-Amiral étoit perdue. Ce dont l'on pourra juger par le Tableau que je donne ici de ſes Forces, avec celle de l'Amiral Anglois.

Escadre de Mr. Zoutman.		Escadre de Mr. Parker.	
1. *L'Amiral de Ruyter.*	64.	1. *La Princeſſe Amelie.*	80.
2. *La Hollande* . .	64.	2. *La Fortitude* . .	74.
3. *Le Zephir* . . .	36.	3. *La Berwick* . .	74.
4. *L'Amphitrite* . .	36.	4. *Le Bienfaiſant.* .	64.
5. *L'Eensgezindheid* .	36.	5. *Le Buffalo* . .	50.
6. *Le Medenblik* .	36.	6. *Le Preſton* . .	50.
7. *La Venus* . .	24.	7. *Le Dauphin* . .	44.

8. *L'Es-*

8. *L'Espion* . . .	12.
9. *Le Zwaluwe* (*a*).	10.
Total	318.

8. *L'Artois* . .	44.
9. *La Latone* . .	38.
10. *La Belle Poule* .	32.
11. *La Cleopatre* . .	32.
12. *L'Apollon.* . .	32.
13. *Le Tartare* . .	28.
14. *Le Mirmidon.* . .	24.
15. *Le Leith* . .	20.
16. *La Surprise* . .	16.
17. *L'Alerte.* . . .	14.
18. *Le Busy.* . . .	14.
19 *Le Sprigthly* . .	14.
Total	744.

L'on voit par ce Tableau, que l'Ennemi, par le nombre & la force de ſes vaiſſeaux, & par 426 pieces de canon, qu'il avoit de plus que Mr. *Zoutman*, auroit infailliblement écraſé ce dernier, & enlevé la plus grande partie de ſon Convoi, s'il avoit rencontré cet Officier abandonné par Mr. *van Kinsbergen.* —

En

(*a*) L'on a vu que ſelon les Inſtructions, que Mr. *Zoutman* avoit reçues le 6 juillet, ſon Escadre auroit dû être renforcée du *Prince Willem* de 74 canons, du *Brak* de 18, & du *Kemphaan* de 12. Mais, à la place de ces trois vaiſſeaux, je lui donne ici *l'Amphritite* & le *Zwaluwe*, que je ſuppoſe avoir eu ordre de faire partie de ſon Escadre, & non pas, de celle de Mr. *van Kinsbergen:* Car, ni le *Mémoire*, ni le *Verbal*, ne nous diſent rien de poſitif là-deſſus La fameuſe LETTRE du 20 juillet, ou que'qu'autre de la même eſpece, nous auroit peut-être inſtruits de cela.

En ſuppoſant même que l'Amiral *Parker* n'eût point rencontré le Contre Amiral *Zoutman* après la ſéparation du Capitaine, ſeroit-il par là devenu impoſſible, qu'il ne rencontrât ce dernier le jour même, ou le lendemain de cette ſéparation? & en ce cas, n'étoit-ce point encore-là une de nos Eſcadre perdue? — *Et que falloit-il donc faire*? me dira-t-on: *Car, avoir ordonné aux deux Escadres d'aller enſemble jusqu'au Sund, cela auroit eu ſes inconvéniens: Les avoir fait reſter dans nos Ports, cela auroit fait redoubler les plaintes des Négociants, & les cris de la Nation.* — Je réponds à ces objections, que ſi, lorsque la mer du Nord nous étoit libre, l'on eût expédié le Convoi du Vlie, tel qu'il étoit, l'on ne ſe ſeroit point trouvé dans les circonſtances critiques, où l'on s'eſt vu au commencement d'août: Il ne nous falloit point alors de grandes forces pour cela. Je réponds encore, que ſi l'on eût mis d'abord plus de vigueur dans les Equipements, & ſurtout, ſi l'on n'eût pas continué de négliger divers moyens propres à ſe procurer des hommes pour les vaiſſeaux, l'Eſcorte du Convoi auroit pu ſe voir augmentée au commencement d'août, de la *Princeſſe Royale* & du *Glindhorſt*, l'un & l'autre de 54 canons, du *Phénix* de 44, du *Jaſon* de 36, & de la *Waakzaamheid* de 24; & qu'alors, indépendamment des renforts attendus de Zélande

&

& d'Helvoet, l'on auroit pu parcourir la mer du nord, non pas en y évitant l'Amiral *Parker*, mais pour l'y chercher, & pour le combattre avec un succès assuré, si on l'avoit rencontré. — *Et qui auroit alors pourvu à la sureté des pertuis du Zuiderzee?* — Le peu de vaisseaux qui seroient restés au Texel & au Vlie auroient suffi pour cela. L'approche de la Flotte combinée donnoit aux Anglois toute autre chose à penser, qu'à venir nous attaquer de ce côté-là. — *Et si l'on n'avoit pas rencontré l'Amiral* Parker, *& qu'il fût venu pour franchir ces pertuis....?* — Si le Ciel tomboit, dit le Proverbe, il y auroit bien des Alouettes prises. Avec des *si*, & autres Chicanes semblables, le Comte de *Eyland* s'est cru autorisé, en 1782, d'éluder les Ordres du Souverain & de ne point entreprendre le Voyage de *Brest*; & l'on sait ce qui est arrivé de ces *si*, & de ces Chicanes-là. La prudence qu'exige le métier de la guerre, n'empêche pas de donner en certains cas quelque chose au hazard. L'on n'a point été si circonspect à la fin de 1780, où l'on exposa d'une maniere inconcevable le *Rotterdam*, la *Princesse Caroline*, & un vaisseau de la Compagnie des Indes, à être pris par les Anglois, ainsi qu'ils le furent en effet. D'ailleurs, il conviendroit bien de venir ici nous parler de *prévoyance*, après avoir fait les Dispositions que l'on a vues ci-

dessus, touchant deux foibles Escadres, qui devoient se séparer, malgré la rencontre très-apparente d'un Ennemi capable de les écraser l'une après l'autre.

Enfin la rencontre de cet Ennemi se fit le 5, ainsi que je l'ai dit ci-devant: Et voici la Balance des Forces respectives des deux Commandants,

Vaisseaux Hollandois qui ont combattu en ligne (a).	Can.	Hom.	*Vaisseaux Anglois qui ont combattu en ligne.*	Can.	Hom.
L'Am. Général.	74	550	— La Pr. Amelie	80	700.
L'Am. de Ruyter	64	450	— La Fortitude	74	600
La Hollande	64	450	— Le Berwick	74	600

L'Am.

(a) *Quant au reste des Forces de Mr. Zoutman, & de l'Amiral Anglois, elles consistoient en ce qui suit:*

Vaisseaux couvrant notre Convoi, ou différemment postés, pendant le Combat.	Can.	*Vaisseaux ennemis placés à portée du Combat.*	Can.
L'Eensgezindheid	36	— La Belle Poule	32
L'Amphitrite	36	— La Cleopatre	32
Le Medenblik	36	— La Surprise	16
Le Zephir	36		

La

L'Am. Piet Hein	54	300	
Le Batave	54	300	
L'Erf-Prins	54	300	
L'Argo	44	270	
			—Le Bienfaisant 64. 500
			—Le Buffalo 60. 500
			—Le Preston 50. 400
			—Le Dauphin 44. 300

Vaisseaux hors de ligne, & qui ont eu part à l'Action.

La Bellone	76	230	
Le Dauphin	24	156	
Total	468	3006	
			—L'Artois 44. 300
			—La Latone 38. 280
			Total 528. 4180

Vaisseaux hors de ligne, & qui ont eu beaucoup de part à l'Action.

Ce fut donc avec une supériorité de 60 pieces de canon d'un calibre bien supérieur à celui des nôtres, ce fut avec une supériorité de 1174 hommes d'équipages, & avec tout l'avantage du vent, que l'Amiral *Parker* attaqua Mr. *Zoutman* vers le 8 heures du matin. Le Combat dura avec acharnement pendant plus de

---

La Venus	34
L'Ajax.	24
L'Espion	12
Le Zwaluwe	10

Vaisseaux couvrant le Convoi ennemi, ou qui croisoient à sa rencontre.

—L'Apollon	32
—Le Tartare	38
—Le Mirmidon.	24
—Le Leith	20
—L'Alerte.	14
—Le Busy	14
—Le Sprigthly	14

de trois heures. Alors l'Escadre Angloiſe, ſe trouvant extrémement maltraitée, reprit le large, & alla ſe mettre en panne pour ſe réparer. La nôtre, qui n'avoit pas moins ſouffert, ſe trouvoit hors d'état de la pourſuivre: C'eſt pourquoi Mr. *Zoutman* ordonna de retourner dans nos ports, où il arriva quelques jours après, ainſi que le Convoi, que cet évenement avoit empêché de ſe rendre à ſa deſtination.

Par tout ce que je viens de dire, *Monſeigneur*, l'on peut voir à quel danger l'on avoit expoſé nos Forces navales en cette occaſion; l'on peut juger du malheur qui nous ſeroit arrivé, ſi la rencontre s'étoit faite après la ſéparation de nos deux Escadres. — Si l'on eût tiré d'Helvoet & de Zélande, le *Prince Willem* de 74, & le *Zuidbeveland* de 64, ſi l'on eût joint ces vaiſſeaux à ces Escadres réunies, cela auroit procuré à celles-ci une telle ſupériorité, que l'ennemi, qui avoit l'avantage du vent, auroit profité de cet avantage pour les éviter: Et en ce cas, notre Convoi auroit tranquillement été conduit à ſa deſtination. Si au contraire, ce renfort n'avoit point empêché l'Amiral Anglois d'engager le combat, ſa témérité lui auroit coûté cher; nous aurions infailliblement remporté, ſur lui, une victoire éclatante; la priſe, ou la deſtruction de quelques uns de ſes vaiſſeaux, le libre paſſage de notre Convoi au *Sund*, le libre retour

des

des navires de commerce qui étoient en cet endroit & en Norvege, auroient été les fruits de cette victoire. Ce ne fut donc qu'à une grace particuliere du Ciel, ce ne fut qu'à l'intelligence & à l'intrépidité de nos Marins, que nous dûmes, en cette occasion, la conservation de nos Escadres & du Convoi. Ces braves Marins y apprirent à l'Angleterre ce qu'ils valent; ils apprirent à leur Patrie, ce qu'elle pouvoit attendre d'eux, si désormais on ne vouloit pas les laisser oisifs. En un mot, l'issue de ce Combat rabaissa beaucoup l'orgueil de nos ennemis du dehors, & ne consterna pas moins nos ennemis intérieurs. Ces derniers s'attendoient à un succès bien différent: En supposant la rencontre de l'Amiral *Parker*, ils tenoient Mr. *Zoutman* pour complettement battu, & son Convoi, pour dissipé & pris en partie. Et en ce cas, ils n'auroient point manqué de s'écrier, — *Voilà ce que c'est, que de s'être tant de fois plaint de l'inactivité de nos Forces navales!* — *Voilà ce que c'est, que d'avoir tant pressé l'accord des Escortes aux Convois!* — *Voilà ce que c'est, que d'avoir voulu qu'on exposât le peu de vaisseaux que nous avions!* — *Voilà notre foible marine délabrée, diminuée, & plus que jamais hors d'état de rendre aucun service!* — *Voilà, enfin, ce que nous avions si souvent prédit, & ce qu'une Nation ignorante, & inconsidérée n'a point voulu croire!*

Cependant, les différents effets, que la nouvelle de cette Action avoit d'abord faits sur les esprits de ce pays-ci, cesserent bientôt. La Nation, revenue de la joie que l'événement lui avoit causée, vit qu'elle avoit infiniment plus perdu, que gagné, en cette occasion; & nos dignes Anglomanes se consolerent de la gloire, que nos Marins s'étoient acquise, en espérant *que* la perte du vaisseau, la *Hollande*, (qui coula bas la nuit du 5. au 6.) *que* le délabrement de tous les autres, *que* la perte de près de 550 hommes, tant tués que blessés, & *que* le retour de la Flotte dans nos ports, apporteroient de nouveaux délais à l'Expédition projettée, & par conséquent, de nouvelles excuses, de nouveaux prétextes, pour ne point la faire exécuter. Et en effet, l'on verra ci-après, que tout rentra dans un assoupissement étrange, & dans l'inaction honteuse, où l'on avoit été auparavant; l'on y verra, que la réparation des vaisseaux endommagés se fit avec une lenteur extraordinaire, ou plutôt, avec une négligence inconcevable à ceux qui n'en connoissoient ni les causes, ni les motifs; l'on y verra que les vaisseaux, qui étoit restés au Texel, & que l'on destina au commencement de septembre, pour servir d'escorte au Convoi rentré au Vlie, & aux navires de la Compagnie des Indes orientales, n'ont pu remplir leur mission, faute d'une activité assez vigoureuse,

&

& faute d'avoir été renforcés à temps par quelques autres vaiſſeaux deſtinés à leur être joints; & pour comble de disgrace & d'humiliation, l'on y verra que dans le même mois de ſeptembre, & au commencement d'octobre le Commodore *Stewart* vint nous braver impunément devant le Texel, avec une Escadre, dont la majeure partie, (au *Bienfaiſant* près) étoit compoſée des MÊMES VAISSEAUX qui avoient combattu au *Doggersbank*. — En attendant que je m'étende plus particuliérement ſur ces Faits, je commencerai le Volume Suivant par l'Expoſition des *cauſes*, que l'on ſuppoſe avoir empêché les vaiſſeaux de *Zélande*, d'*Helvoet* & de *Goerée*, de ſe joindre à nos deux Escadres avant le premier d'août, c'eſt-à-dire, avant qu'elles partiſſent de devant le *Vlie*, ainſi qu'il eſt dit ci-deſſus.

Fin de la Premiere Partie.

ESQUISSE

D'UN

GRAND TABLEAU

OU

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

PROVINCES-UNIES

DES

PAYS-BAS,

ET PARTICULIÉREMENT A CELLE DE

GUILLAUME V.

Stadhouder, Capitaine et Amiral-Général de ces Provinces, Capitaine et Amiral-Général de l'Union, etc.

Depuis l'année 1776. jusqu'à ce jour.

PAR L'AUTEUR

DES XXX. ARTICLES,

ou des Considérations nouvelles sur l'Irréussite de l'Expédition de Brest.

SECONDE PARTIE.

EN HOLLANDE,

MDCCLXXXVI.

DE LA

DIRECTION ET DE L'EMPLOI

DE NOS FORCES NAVALES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS ENTRE L'ANGLETERRE ET LA RÉPUBLIQUE.

Continuation de l'Epoque du 20. *décembre* 1780. *au* 1. *janvier* 1782.

EXPOSITION SOMMAIRE DES CAUSES, QUE L'ON A DIT AVOIR EMPECHÉ LES VAISSEAUX DE GUERRE DE ZÉLANDE, D'HELVOET ET DE GOERÉE, D'ALLER SE JOINDRE À NOS DEUX ESCADRES, AVANT LEUR DÉPART AVEC LE CONVOI DU VLIE.

Votre Alteſſe, *Monſeigneur*, n'ignore pas que le défaut de la jonction des vaiſſeaux de *Zélande*, d'*Helvoet* & de *Goerée*, avec les deux Escadres qui combattirent au *Doggersbank*, a cauſé, dans la République un mécontentement

général, des plaintes ameres, & des imputations de toute eſpece. Quant aux mécontentements & aux plaintes, ce que j'ai rapporté ci-devant démontre clairement qu'ils étoient fondés; car, il eſt naturel d'être mécontent & de ſe plaindre, lorsque quelques obſtacles, tels qu'ils fuſſent, ont empêché un effet de la plus grande importance & ardemment deſiré. Quant aux imputations, l'on jugera de leur fondement, ou de leur illégitimité, par ce que je vais rapporter.

J'ai déjà dit que le vaiſſeau de guerre, qu'il étoit queſtion de tirer de Zélande, pour le joindre aux deux Eſcadres, étoit de *Zuidbeveland*, commandé par le Cap. *van Kinckel*; & que quelques navires de commerce devoient profiter de ſon départ pour ſe rendre au *Vlie*.

J'ai également dit que les vaiſſeaux de guerre, qu'il étoit queſtion de tirer d'Helvoet, pour le même effet, étoient le *Prince Willem*, commandé par le Cap. *de Bruyn*, la frégate la *Bellone*, le cotter le *Brak*, & le jagt-d'avis le *Kemphaan*, qui auroient amené les navires de commerce, qui ſe ſeroient trouvés en cette rade, ou à celle de Goerée.

J'ai auſſi rapporté que le 6. juillet le Cap. *van Kinsbergen* avoit reçu ordre de mettre à la voile après le 8. pour aller chercher en Zélande le Cap. *van Kinckel*, & que les vents contraires l'en avoient empêché. —— Ores, *Mon-*

Monſeigneur, voici en quels termes les Rédacteurs de votre *Mémoire* font parler *V. A.* ſur l'irréuſſite de cette expédition, & ſur les ſuites qu'elle eut alors (*a*).

„ Les Ordres que nous avions donnés, pour „ qu'un Détachement, commandé par le Cap. „ *van Kinsbergen*, allât chercher en Zélande „ le Cap. *van Kinckel*, ne purent être exécu- „ tés; parce que le premier, quoique prêt à „ mettre à la voile dès le 8., fut retenu par les „ vents contraires jusqu'au 20, & qu'alors les „ Officiers ſupérieurs & les Capitaines (*du* „ *Texel*) jugerent que le ſaiſon étoit trop avan- „ cée, pour faire cette expédition. "

„ Nous n'oſâmes faire ſortir le Cap. *van* „ *Kinckel ſeul*, ainſi que le Vice-Amiral *Hart-* „ *ſinck* nous l'avoit propoſé: 1°. parce qu'en- „ tre-temps, le bruit de l'apparition d'une „ Eſcadre ennemie, dans la mer du nord, „ s'étoit répandu; ce qui n'avoit pas cauſé „ peu d'inquiétude dans la Zélande; & ce qui, „ toutefois, ne nous parut pas devoir empê- „ cher la ſortie de l'Eſcadre (*du Texel*): — „ 2°. parce que Mr. *van Lynden* de *Blitterswyk*, „ notre Repréſentant comme premier Noble „ de Zélande, ÉTOIT DANS LA PENSÉE que „ le

(*a*) A. *p.* 67. & 68. — B. *p.* 103. & 104. — C. *p.* 50.

„ le départ du *Zuidbeveland*, seul, ou accom-
„ pagné de deux ou trois navires marchands
„ destinés pour la Baltique, & qui attendoient
„ son convoi, feroit une sensation désagreable
„ dans cette Province, où d'ailleurs, l'on
„ ne cessoit de nous demander de plus grands
„ moyens de défense, vu que si ce vaisseau
„ se mettoit en mer, sans les navires marchands,
„ qui, peut-être, n'étoient point encore
„ prêts, l'on se plaindroit d'être privé de con-
„ voi; ou que s'il venoit à partir seul avec ces
„ navires, l'on se plaindroit également de ce
„ qu'ils auroient été confiés à la protection d'un
„ seul vaisseau, tandis qu'il étoit connu, qu'u-
„ ne Escadre Ennemie croisoit dans la mer
„ du nord."

Je réponds à tout cela, *Monseigneur*, 1°. qu'il est possible que les vents aient empêché Mr. *van Kinsbergen* de se rendre en Zélande entre le 8. & le 20. Mais j'ignore sur quel fondement Mrs. les Officiers du Texel ont jugé qu'après le 20. la saison étoit devenue trop avancée, pour faire cette Expédition; puisque si elle fût devenue praticable dans les 8. ou 10. jours qui suivirent cette époque, cela n'auroit pas fort retardé le départ du Convoi du *Vlie*; & que ce retardement, quand même il eût été de 15. jours, n'auroit point rendu ce départ impossible, vu qu'à la fin d'Août & dans la premiere quinzaine de septembre, l'on entre-

treprit encore de lui donner lieu, ainſi qu'on le verra ci-après: D'ailleurs, ſachant au 20. juillet, comme on le ſavoit en effet, que l'on pouvoit rencontrer l'Amiral *Parker* ſur la route du Sund, l'on ne devoit abſolument négliger aucun moyen de renforcer nos deux Eſcadres: Ce dont j'ai aſſez démontré la convenance & la néceſſité.

2°. Quant à l'apparition de cette Escadre ennemie dans la mer du nord, & qui cauſa de l'inquiétude en Zélande, il eſt vrai que Mylord *Mulgrave*, ſorti des Dunes vers le 1r. du mois, fit une croiſiere de quelques jours; & que vers le 8, le bruit ſe répandit à *Fleſſingue*, que ſon Escadre étoit deſtinée à attaquer cette ville. Mais les Anglois, qui connoiſſent les difficultés d'entrer dans cette rade, ainſi que les difficultés que le vent apporte ſouvent pour en ſortir, & qui ne connoiſſoient pas moins l'état de défenſe où étoit *Fleſſingue*, ne ſongerent pas plus alors à cette entrepriſe, qu'ils n'y ont ſongé depuis. Auſſi n'a-t-on point tardé d'apprendre que cette Croiſiere de *Mulgrave* n'avoit été qu'une feinte, pour nous inquiéter, & pour nous obliger de retenir nos vaiſſeaux de Zélande & d'Helvoet dans les endroits où ils étoient. — Il réſulte de là, *Monſeigneur*, que *V. A.* agit prudemment, en ne permettant point au Cap. *van Kinckel* de ſortir ſeul, pendant la Croiſiere de Mylord *Mulgrave:* Mais l'on

l'on ne voit pas qu'Elle eût risqué beaucoup à lui ordonner de mettre en mer dans les 10 ou 12 derniers jours du même mois. Une bonne correspondance en Angleterre auroit appris que les Anglois avoient alors d'autres choſes à faire, qu'à venir employer leur temps à épier la ſortie de nos vaiſſeaux de Zélande ou d'Helvoet.

3°. Cependant, indépendamment de l'apparition de *Mulgrave*, *V. A.* fut encore retenue, par Mr. *de Lynden van Blitterswyk*, de faire ſortir le Cap. *van Kinckel* ſeul; parce que, comme il eſt dit ci-deſſus, ce Seigneur ÉTOIT DANS LA PENSÉE, *que cela cauſeroit une ſenſation désagréable dans cette Province, où d'ailleurs l'on ne ceſſoit de Vous demander de nouveaux moyens de défenſe; vu que, ſi ce vaiſſeau entroit en mer ſans les navires marchands, l'on ſe plaindroit d'être privé de convoi; ou que s'il venoit à partir ſeul avec ces navires, l'on ſe plaindroit également de ce qu'ils auroient été confiés à la protection d'un ſeul vaiſſeau, tandis qu'il étoit connu, qu'une Escadre ennemie étoit dans la mer du nord* (a). — Mais,

(a) Tout le Paſſage que j'ai ici extrait du *Mémoire* de *S. A.*, n'eſt qu'on réchauffé de ce qui ſe trouve dans la Gazette de *la Haye* du 1r. Octobre 1781, & où il eſt dit, que ce fut en conſéquence de la connoiſſance, que quelques uns des principaux Membres de la Régence de Zélande avoient

Mais, *Monſeigneur*, il me ſemble, que ſi *V. A.* avoit trouvé bon d'ordonner au Cap. *van Kinckel* de ſortir, la PENSÉE, où étoit votre Repréſentant, *que cette ſortie feroit une ſenſation désagréable en Zélande*, ne devoit point être capable de Vous en empêcher. Quant même quelques Co-Régens de ce Seigneur, ainſi que la Gazette de *la Haye*, que j'ai citée, le donne à entendre, euſſent été de ſon ſentiment à cet égard, cela ne devoit point encore Vous retenir. Si le ſervice du *Zuidbeveland* étoit alors néceſſaire en Zélande, c'étoit aux Etats de cette Province à Vous en avertir : Mais ils ne l'on point fait, & ils n'ont pas chargé Mr. *de Lynden* de le faire. — Il n'appartient à aucun Régent de la République, ni même à pluſieurs, d'entreprendre, ſans le conſentement des Etats de ſa Province, de Vous donner des Conſeils dans des affaires d'une importance, telle qu'étoit celle-là. Je dis, *donner des conſeils*, parce que, malgré l'expreſſion adoucie, qui ſe trouve dans le Paſſage cité, l'on y découvre clairement, *Monſeigneur*, que Mr. *de Lynden*, Vous a donné celui de ne point faire ſortir le *Zuid-*

---

avoient des ſentimens de leurs Co-Régens, & des habitants de cette Province, qu'ils conſeillerent à *S. A.* de ne point faire ſortir ſeul le *Zuidbeveland*; & cela, pour les mêmes raiſons que je rapporte ici.

Zuidbeveland ſeul ; & cela ſous deux prétextes frivoles, qu'il a couſus à la nouvelle de l'apparition d'une Escadre Angloiſe dans la mer du nord ; d'ailleurs, la Piece qui ſe trouve dans la Gazette de *la Haye*, parle formellement de Conſeils, & il eſt connu de quelle part cette Piece y a été inſerée (*a*). — Au reſte, à quoi bon cet-

(*a*) *Pour juſtifier ce que j'avance ici, & pour faire voir le rapport qu'il y a entre le Paſſage que j'ai cité du* Mémoire *de* S. A *& la* Piece *de la Gazette de la Haye, je placerai ici un Extrait de cette même Piece.* — Wel is waar, dat het, geen object van deliberatie geweest is, van de Heeren Staaten van Zeeland, of men het Schip *Zuidbeveland* alleen zoude laaten uitloopen of niet, om het Esquader op te zoeken; maar door aanzienlyke Leden van de Regeering der Provincie, en in ſpecie door zulken, die van de gedachten van hunne Mede-Regenten, en van het publicq in Zeeland de beste informatie konden hebben, is aan ZYNE HOOGHEID AFGERAADEN, om den Heer *van Kinckel* alleen te doen uitzeilen, in een tyd, dat men in Zeeland geweldig bekommerd was, voor eene attaque van de Engelſche Schepen, die daar omſtreeks kruisten. Die Heeren begreepen, dat zo de Heer *van Kinckel* uitliep zonder de Koopvaardyſchepen, die op zyn Convoi wachtten, zulks ongenoegen geeven zoude aan de daar by geïnteresſeerde Kooplieden; en dat, zo men die Schepen waagde aan het Convoi van een enkel ſchip, het aan den *Admiraal-Generaal* zoude geweeten worden, indien zy ongelukkiglyk in handen van den vyand vervielen; gelyk trouwens de uitkomst getoond heeft, dat de bekommering daar voor niet ongegrond was; naardien het

cette sortie, à l'occasion des plaintes qu'on auroit faites, *si le vaisseau étoit parti seul, ou accompagné des navires marchands?* ne désigne-t-elle pas un fond d'aigreur, & une envie d'offenser gratuitement la Nation & les malheureux Négociants, qui s'étoient plaints tant de fois, & avec tant de fondement, de l'inactivité de nos Forces navales? — Quant à ce

---

het schip *Zuidbeveland* nu eindelyk, uit noodzaaklykheid, ordre gekregen hebben (*in de maand Augustus*) om uit te loopen, waarschynlyk in 's Vyands handen zoude gevallen zyn, indien het niet verzeld geweest was van twee Oost-Indische Schepen, waar onder een ten Oorloge toegerust.

Boven dien was het ligtelyk te begrypen, dat de Heeren Staaten, en de Inwoonders van Zeeland het gemelde Schip *Zuidbeveland*, niet gaarne zouden zien vertrekken, in de bekommering, waarin men was voor de kruisende vyandelyke Schepen. Weinige dagen voor het uitloopen, van het Esquader uit *Texel*, hadden Hunne Ed. Mog. de Heeren Staaten van Zeeland een nieuw Addres aan ZYNE HOOGHEID gemaakt, om zich te beklaagen over het gemis van de Manschappen van de Land-Troupes, bestaande in vier man per Compagnie, die met verlof van ZYNE HOOGHEID, op Recruteering gezonden waren, ten einde de Compagnien te completeeren, met verzoek, dat doch dat gemis mogt vergoed worden door andere Troupes. Eene demarche, waar aan al wederom door ZYNE HOOGHEID voldaan is, en die ten bewyze kan strekken, dat alle de Leden der Regeeringe in Zeeland hunne Provincie niet zo wel beveiligd rekenen, enz.

à ce que les Rédacteurs du Mémoire de *V. A.* avancent dans le même passage, *que* L'ON NE CESSOIT, en Zélande, *de Vous demander de plus grands moyens de défense*, ne diroit-on pas que *V. A.* étoit journellement importunée par des demandes de cette nature?..... *Monseigneur!* Vous Vous en ressouvenez, sans doute; le 19 avril les Etats de Zélande résolurent de Vous prier d'envoyer quelques vaisseaux de renfort en cette Province; & dans les premiers jours de mai, Vous ordonnâtes au *Schiedam*, au *Jason* & à *l'Oranje-Zaal* de s'y rendre. Au mois de juillet, peu de temps avant que nos Escadres sortissent du *Texel*, ces Etats vous demanderent le *remplacement* des quatre hommes par compagnie, que l'on avoit envoyés en recrues, & qui faisoient partie des Régiments distribués dans la Province: Voilà tout. D'ailleurs *ceci* n'étoit pas une demande de renfort, & encore moins une importunité, ainsi que ce pouvoit en être une, s'il avoit été vrai, que ces mêmes Etats *Vous eussent* SANS CESSE *demandé de plus grands moyens de défense.* Enfin, preuve que ni les Etats, & ni les habitants de cette Province n'ont point pensé à Vous demander que le *Zuidbeveland* restât en Zélande, c'est que *L. N. P.* dans leur demande du remplacement des 4 hommes, n'ont fait aucune mention de ce vaisseau, & que même, rien n'a jamais été mis en délibération à cet égard, dans leur Assemblée.

De

De tout ce que je viens de dire, *Monseigneur*, il résulte, que Mr. *de Lynden* auroit alors mieux fait d'employer son crédit, & tout le zele qu'il pouvoit avoir pour le bien-être, tant de cette Province que de la République entiere, afin de faire naître le plutôt possible une Résolution d'Etat, conforme aux Propositions, que les quatre principales Villes de la Province avoient successivement remises à *L. N. P.* depuis le 30 avril jusqu'au 9 juillet, concernant la Défense du Pays, si étrangement négligée. Propositions, qui portoient en général, que, puisque la République étoit réduite dans la situation la plus alarmante, les Députés de la Province fussent chargés de diriger les choses de maniere, auprès des Etats-Généraux, que l'on employât tout le zele, la célérité, & la prudence possible, pour trouver les moyens de defendre avec succès le Pays, son Commerce & ses Possessions; pour qu'il fût enfin mis un terme à l'inactivité fatale & désolante qui avoit regné jusqu'alors & regnoit encore; — ou bien, qu'il fût communiqué sans délai, & sans réserve aux Etats de la Province, auxquels rien de ce qui concerne l'Union ne devoit être celé, les vraies causes de cette situation cruelle & honteuse; afin que tous les Confédérés pussent délibérer unanimement sur les moyens immédiats, & les plus propres à prévenir la ruine entiere de la République &c. —

Mais les menées ordinaires, & l'influence funeſte des ennemis de notre gloire & de notre bonheur, mirent de tels obſtacles aux effets que ces Propoſitions devoient naturellement avoir, que le Rapport, remis le 23 dudit mois ſur la Table de *L. N. P.*, par la Commiſſion qui avoit été dénommée pour examiner ces Pieces, reſta un an entier ſans être mis en délibération. — Je finis cette digreſſion, & je paſſe à l'expoſition des cauſes, qui peuvent avoir retenu le Cap. *de Bruyn* à Helvoet, pendant tout le mois de juillet.

Si pendant le cours de ce mois, cet Officier n'eſt point ſorti d'Helvoet, pour aller joindre les deux Escadres, ce n'a pas été faute d'ordres reçus à cet effet. Quoique j'aie déjà fait mention de quelques uns de ces ordres, à la page 163, je les rappellerai ici tous à la mémoire de ceux qui ont ſoupconné, ou avancé, qu'indépendamment de ces ordres connus, il en avoit reçu ſecrétement d'autres, pour ne point partir.

Dès le 1^r^. juillet le Vice-Amiral *Hartſinck* lui écrivit de ſe préparer à partir d'Helvoet pour le Texel; & avant d'entrer dans cette rade, de convoyer jusqu'au Vlie, (où le rendez-vous général étoit fixé au 12 ſuivant) les navires marchands deſtinés pour la Baltique, & qui voudroient profiter de ſon convoi. Le Vice-Amiral lui manda en même temps, que

le

le 7 ou le 8 suivant, il enverroit quelques vaisseaux de guerre en Zélande, pour y prendre le Cap. *van Kinckel*; & qu'à leur retour, un de ces vaisseaux paroîtroit devant Goerée, & y feroit le signal convenu (*a*)

Le 4, *Monseigneur*, Votre Altesse ordonna à Mr. *De Bruyn* de mettre en mer le dimanche suivant, 8; & de prendre avec lui la frégate la *Bellone*, le *Brak* & le *Kemphaan*, ainsi que les navires de commerce, qui étoient à Helvoet; d'accompagner ces derniers jusqu'au Vlie, & de se rendre ensuite au Texel (*b*).

Le 9, le Vice-Amiral *Hartsinck*, lui réitéra les ordres de partir à la premiere occasion, avec les vaisseaux & navires spécifiés en l'Article précédent (*c*).

Le 14, le Cap. *De Bruyn* écrivit au Vice-Amiral, qu'il étoit prêt à profiter du vent, pour partir avec ses 4 vaisseaux de guerre & 6 navires marchands; mais que les Capitaines du reste de ces navires ne s'étoient point encore fait inscrire, pour être du voyage (*d*).

Le 22, *V. A.* lui ordonna de ne plus se rendre au Texel, mais d'aller droit au Vlie, pour

(*a*) DÉFENSE *du Cap.* de Bruyn, *page* 2 & 26.
(*b*) IBID. *p.* 2. — A. *p.* 67. — B. *p.* 102. — C. *p.* 49.
(*c*) VERBAL *de Mrs.* Hartsinck, *p.* 44.
(*d*) IBID. *p.* 45.

pour y chercher les deux Escadres, & de se joindre à celle du Contre-Amiral *Zoutman* (*a*).

Le 27, il fit part au Vice-Amiral *Hartsinck*, des ordres qu'il avoit reçus de *V. A.* le 22; il lui manda en même temps que son vaisseau étoit en bon état, & qu'il détachoit journellement des petits bâtiments, pour rencontrer le vaisseau que le Vice-Amiral devoit lui envoyer (*b*).

Enfin le 31, *V. A.* lui réitéra les ordres qu'Elle lui avoit envoyés le 22. (*c*).

Voilà donc, *Monseigneur*, tout ce que le *Mémoire* de *V. A.*, & le *Verbal* de Mr. *Hartsinck* nous apprennent des ordres envoyés pendant le mois de juillet au Cap. *De Bruyn*, pour qu'il allât joindre nos deux Escadres, & convoyer au Vlie les navires de commerce, qui auroient voulu profiter de son convoi. — Mais a-t-il reçu secrétement des ordres contraire à ceux-là? C'est ce que j'ignore, ou plutôt, c'est ce qui n'est ni prouvé, ni guere apparent: Du moins, s'il en a reçu de tels, tous les bons Citoyens sont persuadés, que ce n'a point été de la part de *V. A.* Au reste, j'aurai encore ci-après occasion de parler de cela. —

(*a*) A. *p.* 67. — B. *p.* 104. — C. *p.* 50.
(*b*) *Verbal susdit*, *p.* 48.
(*c*) A. *p.* 67. — B. *p.* 104. — C. *p.* 50.

cela. — Quant aux tentatives réitérées, qu'il dit avoir faites jusqu'au premier août, pour mettre à la voile, il a rapporté qu'elles échouerent toutes, tantôt par la foibleſſe ou l'inconſtance du vent, tantôt faute d'eau ſuffiſſante, & tantôt par d'autres obſtacles. Des témoignages de toutes espece, & dont je parlerai plus au long, appuyerent ſes rapports; mais ces témoignages n'ont pas ſatisfait tout le monde: car beaucoup de perſonnes prétendent encore, qu'il a négligé plus d'une occaſion favorable de mettre en mer; & que ſi ce ne fut point l'effet d'une mauvaiſe volonté de ſa part, ce fût celui de ſa négligence, ou de ſon incapacité, qui le retint à Helvoet. Pour moi, je laiſſe aux gens du métier à juger de cette poſſibilité de ſortir: Quant à la diligence & à la bonne volonté de cet Officier, c'eſt toute autre choſe. — Si l'on pouvoit s'en rapporter à l'ordre que *V. A.* lui donna le 4, *de mettre en mer le* 8 *ſuivant*, temps, auquel on croyoit que Mr. *van Kinsbergen* ſeroit prêt (*a*), l'on pourroit en conclure qu'il lui étoit poſſible de ſortir d'Helvoet, à volonté: car *V. A.*, ou, plutôt, celui qui a dreſſé cet ordre pour Elle

(*a*) *Cet Ordre ſe trouve tout au long à la page* 2 *de la* DÉFENSE *du Cap.* de Bruyn. — *Voyez auſſi*, A. *p.* 66. — B. *p.* 102. — C. *p.* 49.

Elle, ignorant quel vent il feroit ce jour-là, *devoit ſuppoſer* que tout vent étoit bon, pour mettre à la voile de cette rade. —— Mais qui ne voit que l'ordre preſcrit pour ce *jour préfix*, eſt encore une de ces abſurdités, que l'on ne rencontre que trop ſouvent dans les ordres, que la Direction de notre Marine a donnés pendant toute la guerre?

Le Capitaine *De Bruyn* reſta donc durant le mois de juillet à Helvoet, parce que, ſelon lui & ſes témoins, le vent, la marée &c. lui ont conſtamment été défavorables. Mais, cela ſuppoſé vrai, ce vent & cette marée pouvoient-ils apporter les mêmes obſtacles à la ſortie des trois petits vaiſſeaux de guerre, & des navires marchands, qu'il devoit emmener avec lui? Non, ſans doute. Mais les premiers n'eurent point d'ordre de partir ſeuls, & les ſeconds n'auroient oſé ſe hazarder ſous cette Escorte. — Si Mr. *van Kinsbergen*, qui ſortit le 20 du Texel, avec le Contre-Amiral *Zoutman*, au lieu de ſuivre ce dernier, & d'aller paſſer 10 à 12 jours à ne rien faire, devant le Vlie, avoit reçu ordre de chercher en Zélande le Cap. *van Kinckel*, & de favoriſer, à ſon retour, la ſortie de ceux des vaiſſeaux d'Helvoet & de Goerée, qui auroient alors pu mettre à la voile, il auroit eu achevé cette Expédition, avant le départ du Convoi du Vlie; les deux Eſcadres auroient alors été renforçées d'au moins un vaiſ-

ſeau

ſeau de 60 canons, d'une frégate, d'un cotter & d'un jagt-d'avis; le Combat du *Doggersbank* auroit vraiſemblablement tourné tout-à-fait à notre avantage; & en ce cas, le Convoi auroit pu arriver ſans retard à ſa deſtination. Mais comme je l'ai déjà dit, le 20 juillet les Officiers ſupérieurs, & les Capitaines du Texel, avoient trouvé que la ſaiſon étoit trop avancée pour que Mr. *van Kinsbergen* entreprît cette Expédition!!!

SUITE DU RÉCIT DES OPÉRATIONS DE NOS FORCES NAVALES, APRÈS LE 1. AOÛT.

Pendant l'abſence de nos deux Escadres, *Monſeigneur*, *V. A.* avoit fait demander aux Négocians de Rotterdam, qui avoient à Goerée des navires deſtinés pour la Baltique, s'ils vouloient ſe contenter, pour Escorte directe au *Sund*, des vaiſſeaux de guerre, qui étoient avec le Cap. *De Bruyn*. Mais ces Négocians, juſtement alarmés, ou irrités, de ce que le grand Convoi étoit parti ſans leurs navires, & ne voyant pas que cette Escorte devînt ſuffiſſante à cet effet, ne répondirent rien de poſitif là-deſſus.

Nonobſtant cela, *V. A.* ordonna le 6 août au Cap. *de Bruyn*, de ſe placer le plus qu'il pourroit à portée de la mer; de mettre à la voile pour le *Sund*, avec le premier vent favo-

vorable ; & de prendre ſous ſon escorte les navires de commerce, qui voudroient le ſuivre (*a*).

Le 7. cet Officier fit venir à ſon bord les Capitaines des navires marchands, qui étoient à Goerée. Après leur avoir appris, que le Convoi du Vlie étoit parti, il leur annonça qu'il avoit lui-même ordre de mettre incessamment à la voile ; que ceux d'entr'eux, qui vouloient ſortir avec lui, le lui déclaraſſent ; mais qu'il les avertiſſoit, *que, ſi étant entrés en mer, le vent du Nord-Eſt venoit à ſouffler*, IL FALLOIT JETTER L'ANCRE. — Tout cela fit diverſes impreſſions ſur ces Marins : Les uns répondirent qu'ils en écriroient à leurs Maîtres ; d'autres, qu'ils renonçoient à ſortir ; & d'autres, enfin, qui s'étoient ci-devant fait inſcrire pour partir, reſterent indéterminés ; Tant les circonſtances avoient rendu la ſituation de ces Marins embaraſſante ! Tant la crainte de ſe voir dans la néceſſité de jetter l'ancre, après être entrés en mer, avoit fait d'impreſſion ſur la plûpart d'iceux, & même de quelques uns d'entre ceux qui démentirent enſuite cette impreſſion, par un témoignage que le Cap. *De Bruyn* avoit exigé d'eux !

Pour

(*a*) A. *p.* 68 *& ſuiv.* — B. *p.* 104. *id.* — C. *p.* 50. *id.* — VERBAL *de Mr.* Hartſinck, *au* 1. *août & jours ſuivants.*

Pour renforcer cette nouvelle Eſcadre, *V. A.* ordonna le même jour au Vice-Amiral *Hartſinck*, de ſe rendre ſans délai d'Amſterdam au Texel; d'y faire compléter les Equipages de la *Princeſſe Royale* de 50 canons, & du *Jaſon* de 36, par des hommes tirés des vaiſſeaux de garde, & d'envoyer enſuite ces deux vaiſſeaux à la hauteur de la Meuſe, afin de s'y joindre au Cap. *de Bruyn*, ſi ce dernier pouvoit ſortir avec ſon vaiſſeau; & s'il ne le pouvoit pas, d'y recevoir la *Bellone*, le *Brak*, & le *Kemphaan*, avec les navires marchands qui voudroient profiter de l'occaſion, & d'aller tous enſemble droit au *Sund*. — Nouveau genre de Diſpoſitions, qui achevoit de prouver l'abſurdité du Plan qu'on avoit formé, pour faire rendre nos navires de commerce à leur deſtination, ou plutôt, pour diviſer nos Forces navales; tandis, que dans les dix derniers jours de juillet, on eût pu faire ce que l'on faiſoit ici, ou telle autre choſe d'un même effet, & renforcer ainſi nos deux Eſcadres avant leur départ du Vlie, & ne former qu'un ſeul Convoi, de tous les navires marchands de la République, qui étoient alors deſtinés pour la Baltique. —— Je me répête ſans ceſſe, *Monſeigneur!* Mais comment ne pas me répéter, lorsqu'à chaque page, j'ai les mêmes bévues & les mêmes fautes à relever, ou plutôt, les mêmes maneges, & la même perverſité de

vues à indiquer? Car je ne puis m'empêcher de croire, qu'il y avoit dans tout ceci une main secrete & destructive, qui dirigeoit les choses à notre grand dommage; sinon, il est donc à croire que Dieu avoit frappé d'aveuglement la Direction, & l'Administration entiere de notre Marine.

Mais le complétement de l'Equipage de la *Princesse Royale* éprouva d'abord des obstacles, que l'on n'avoit point prévus, parce que l'on étoit accoutumé de ne rien prévoir: C'est-à-dire, que ce complétement devoit se faire aux dépens d'un Equipage, qui avoit déjà servi à compléter la frégate l'*Amphitrite*, avant le 20 de juillet, jour, auquel elle étoit partie du Texel avec Mr. *Zoutman*. Ce que notre Vice-Amiral avoit sans doute oublié; car cela s'étoit fait de son su; ou bien l'on avoit négligé d'en faire ressouvenir à *V. A.*, lorsqu'Elle donna l'ordre susdit. Il fallut donc songer à compléter la *Princesse Royale* par des hommes tirés de différents vaisseaux, & lui destiner pour compagnon, l'Uitlegger l'*Expédition*, à la place du *Jason*, que l'on ne se mit pas trop en peine de compléter; car il y avoit moyen de le faire, si l'on s'en étoit donné la peine. — Le dessein d'aller chercher les vaisseaux de la Meuse, & de passer de là droit au *Sund*, n'eût cependant point lieu: le retour de nos deux Escadres, avec le Convoi du *Vlie*, remit les cho-

choſes dans l'état où elles étoient au mois de juillet: c'eſt-à-dire, que dès ce moment-ci, il ne s'eſt plus agi que de faire venir Mrs. *de Bruyn* & *van Kinckel* au *Texel*, & les navires marchands de la Meuſe & de Zélande, au *Vlie*. — Mais avant d'en venir au Récit des moyens que l'on a employés pour cela, il importe d'expoſer ici ce *qui réſulta* du mécontentement, que les Négociants de *Rotterdam*, intéreſſés au commerce de la Baltique, reſſentirent de ce que leurs navires n'avoient point été convoyés au *Vlie* avant le 1. août, — ce qui réſulta de la crainte qu'ils eurent, que ces navires ne ſe trouvaſſent dans l'impoſſibilité de ſe rendre cette année-là au *Sund* &c. — &, enfin, ce qui réſulta de la Requête qu'ils préſenterent le 14. août, ſur ce ſujet, à la Régence de leur Ville. Cette Requête eſt d'une trop grande importance, pour omettre de la placer ici en entier.

1°. (*a*). „ Repréſentent très-humblement les Souſſignés, Négocians & Habitans de cette vil-

(*a*) *Les Chiffres que l'on voit ici, ne ſe trouvent pas dans l'Original. Je ne les ai placés que pour mieux diſtinguer les divers Points de la Requête, & faciliter la comparaiſon que je pourrai faire de quelques uns de ces Points, avec certains Rapports dont je parlerai ci-après.*

ville, qu'au mois de mars dernier, *L. H. P.* ayant révoqué en partie le Placart du 26. janvier, (en vertu duquel la Navigation de ce Pays-ci avoit été défendue &c.) celle pour la Baltique a été rouverte pour tous les Sujets de l'Etat, & il a été promis des Convois pour cet effet." — 2°. „ Que les Suppliants ayant attendu avec impatience & pendant quelques mois la réalisation de cette promesse, avoient enfin appris au mois de juin, par leur Correspondants d'*Amsterdam*, que ces Convois partiroient au mois de juillet; qu'en conséquence l'on équipoit les navires marchands de cette derniere ville, & que plusieurs de ces navires avoient déjà leur cargaison." — 3°. „ Que les Suppliants très-surpris de ne recevoir à ce sujet, dans leur propre ville, aucune information légale, & craignant que les navires de la Meuse & de Goerée ne fussent privés de la protection de ces Convois, quelques uns d'entr'eux s'adresserent à la Chambre de Mrs. les Bourgmaîtres; & d'autres, aux Membres du College d'Amirauté résidant en cette ville, pour prendre des informations sur ce point; mais ils furent *renvoyés*, tant d'une part que de l'autre, avec la réponse, *que l'on ne savoit rien.*" — 4°. „ Que ce ne fut que lorsque la plûpart des navires d'*Amsterdam* étoient déjà équipés & chargés, que quelques uns d'entre les Suppliants furent avertis par le Secrétaire de l'Amirau-

rauté de la Meuse (*a*), *que l'on eût à faire partir* le plutôt possible *pour* Helvoetsluys, *les navires que l'on voudroit envoyer dans la Baltique; que ces navires y seroient reçus sous le Convoi; mais que les circonstances critiques, actuelles, ne permettoient pas de s'ouvrir sur la maniere dont cela seroit executé, ni sur le nombre de vaisseaux de guerre, qui seroient employés pour le Convoi &c.*" — 5°. „ Que cet Avis, donné aussi précipitamment, ne permettant pas aux Suppliants d'équiper & de charger leurs navires avec autant d'épargne que cela s'étoit fait à Amsterdam, *où l'on avoit été averti à temps*, ils n'ont ménagé aucuns frais pour équiper, charger, & faire assurer ces navires. — Qu'en conséquence (du même Avis) ils se sont *reposés entiérement* sur les soins de *Ceux*, qui étoient chargés de régler les Convois, & ont attendu avec impatience l'occasion favorable, pour faire partir, vers la Baltique, leurs bâtiments sous la protection des vaisseaux de guerre de l'Etat; & que cette impatience, fût d'autant plus vive, que la saison de l'année étoit déjà avancée au point, que l'on commençoit à craindre qu'il ne fût trop tard, pour ramener avant l'hiver les navires marchands, qui étoient en ces

(*a*) *Le Bourguemaître* van der Heim.

ces parages." — 6°. „ Qu'enfin, le 3. du courant, les Suppliants reçurent la *nouvelle inattendue*, que le Convoi étoit parti le 1. du Texel & du Vlie: que le jour suivant, le Secrétaire de l'Amirauté de la Meuse, avertit par une *Lettre*, Mrs. *Franco* & *Adrien Dubbeldemuts*, que *puisque ce Convoi étoit parti sans que celui de Goerée eût pu sortir*, & QU'IL ÉTOIT à CRAINDRE *que le vaisseau de guerre le* Prince Willem *n'eût point de sitôt l'occasion de mettre en mer, les Suppliants auroient à déclarer* POSITIVEMENT, *s'ils vouloient faire partir leurs navires sous l'Escorte d'une simple frégate de* 20 *canons, d'un cotter de* 18, *& d'un jagt-d'avis de* 14. (*a*)." — 7°. „ Que les Suppliants étrangement surpris du contenu de cette *Lettre*, (qui leur apprenoit qu'après que l'on eût traîné plusieurs mois à régler & mettre en ordre le Convoi (*du Vlie*), on avoit si peu égard à leurs intérêts, qu'on n'avoit d'autre Escorte à proposer à leurs navires, que trois pétits bâtiments d'aucune défense, & un gros vaisseau, que tout le monde savoit ne pouvoir sortir de *Goerée*, qu'à la faveur du soleil, de la lune & des vents réunis,) n'ont pas été moins étonnés, qu'après que l'occasion de profiter du

(*a*) *La* Bellone, *le* Brak & *le* Kemphaan.

du Convoi d'*Amſterdam* étoit paſſée, l'on exigeât d'eux de déclarer *formellement*, s'ils vouloient confier une flotte de 16 à 18 navires marchands, à la protection de ces trois pétits bâtiments, qui, ſeroient vraiſemblablement forcés de baiſſer pavillon devant la premiere frégate de 36 canons qu'ils rencontreroient, ou de chercher leur ſalut dans la fuite." — 8°. „ Que les Suppliants, à qui il n'appartient pas de juger de la force d'un Convoi, ſe bornent ici à inſiſter ſur la réaliſation la plus prompte de la *promeſſe* qu'on leur a faite, c'eſt-à-dire, d'un Convoi pour la Baltique." — „ 9°. Que c'eſt ſur cette *promeſſe*, qu'ils ont équipé ou frétés leurs navires, dont quelques uns ſont aſſurés chez l'Etranger, ſous la condition expreſſe, qu'ils partiroient ſous un Convoi ſuffiſſant; & qu'au défaut de quoi, & ſi ces navires venoient à etre pris, les Aſſureurs ne ſeroient point reſponſables des pertes qui pourroient en réſulter." — 10°. — „ Que tout ce que les Suppliants ont appris, jusqu'à ce jour, des ſuites de cette affaire, ne conſiſte qu'en Lettres & rapports verbaux, de quelques Capitaines de navires de la flotte marchande, qui eſt à Goerée; ſavoir, que mardi dernier (7. du courant,) le Cap. *De Bruyn*, ayant fait venir à ſon bord les Capitaines de cette flotte, leur communiqua en ſubſtance, *que puiſque le Convoi du* Texel *étoit par-*

parti, *& que ſa propre* ESCORTE *étoit ſi foible pour les conduire au* Sund, *il étoit libre à ceux, qui le voudroient, de renoncer à cette* ESCORTE; *que ceux qui voudroient le ſuivre, pouvoient le faire; mais qu'en cas de vent contraire dans la route, ils devoient s'attendre à être* ſans ceſſe *expoſés* à jetter *& à* lever l'ancre, *pour ſe tenir éloignés des côtes d'Angleterre* (*a*). Qu'après cette communication, quelques navires ſont retournés en cette ville; & les Equipages de la plûpart des autres furent très-mécontens & très-découragés; effet très-naturel de ce ſingulier *Conſeil de Guerre*, où l'on a délibéré avec les Capitaines des navires marchands, d'après les avis des Teneurs de Livres." — 11°. „ Que les Suppliants croyent devoir ſe borner au ſimple récit de *ce qui s'eſt paſſé* en cette rencontre; *de crainte* qu'en y joignant leurs Réflexions, il ne leur échappe quelque expreſſion inconſidérée, qui pourroit bleſſer le reſpect qu'ils doivent à *quelques Membres* de la Haute Régence de ce Pays: Etant d'ailleurs perſuadés que *leurs Nobles et Vénérables Seigneuries* verront clairement, par cet exposé, la malheureuſe ſituation, où les Suppliants ſe trouvent, tant par le procédé injuſte, que l'on a tenu envers leurs

(*a*) *Au ſujet de cette communication, Voyez le page* 200. *ci-deſſus.*

leurs navires de *Goerée*, que par rapport aux frais, aujourd'hui inutiles, qu'ils ont faits pour équiper tous ces navires, pour le chargement de quelques uns, & pour le frêt des autres." — 12°. „ C'eſt pourquoi les Suppliants ont recours à Vous, *Nobles & Vén. Seigneurs*, comme Protecteurs des droits & priviléges des habitans de cette Ville, & Vous prient très-humblement, de vouloir bien faire parvenir leurs juſtes plaintes à *Leurs Nobles & Gr. Puiſſances*, ainſi qu'à Son *Alteſſe Séréniſſime*; & de les appuyer de toutes manieres, afin que le plutôt poſſible, il ſoit pris & employé toutes les meſures convenables au redreſſement de leurs griefs. Ce faiſant, &c." — ETOIT SIGNÉ, — *Van Vollenhoven van Hoogſtraaten* & Comp. — *Van de Sande.* — *Guilhemanſon*, *Rappard* & Comp. — *Gilles Groenevelt.* — *P. T. van der Veur.* — *A. & F. & C. Dutilh.* — *Jean & D. Jongeneel.* — *Iſaak Calis qq.* — *Gerrit Groenevelt*, junior. — *F. & A. Dubbeldemuts*, *qq.* (*a*).

La

(*a*) A la nouvelle de cette Requête, le *bruit* qui s'étoit déjà répandu touchant les *ordres ſecrets*, qu'on prétendoit avoir été donnés aux vaiſſeaux de guerre de Zélande & de la Meuſe, de ne point ſortir, ſe renouvella: Et une Lettre écrite le 12. à bord du navire de commerce *l'Europe*, augmenta ce *bruit* au point, que *Quelqu'un* s'em-

La Régence de *Rotterdam* prit d'abord la réſolution d'appuyer, auprès des Etats de Hollande, les plaintes fondées & les demandes légitimes, exprimées dans cette Requête. Le 17. les Députés de cette ville remirent cette Piece à *L. N. & Gr. P.*, & y joignirent une Déclaration, où les griefs des plaignans étoient auſſi

---

preſſa de le detruire par un Avertiſſement, qu'il fit inſerer dans divers Papiers publics. Mais, ſoit parce que ce *Quelqu'un-là* ne s'étoit point fait connoître au Public, ſoit parce qu'il n'avoit pas déſigné L'AUTORITÉ SUPÉRIEURE, dont il s'autoriſoit dans ſon Avertiſſement, ſoit enfin pour d'autres raiſons, le même *bruit* continua de ſe répandre, & il ſe ſoutint. —— *Celui*, (diſoit-on, n liſant l'Avertiſſement,) *qui ſe croit ici fondé de démentir un* bruit *ſi injurieux à la Direction de notre marine, & ſi capable d'augmenter la défiance & les plaintes, qui regnent à tant d'égards dans la République, devroit ſe faire gloire de ſe nommer publiquement: la vérité ſeroit garant*, L'AUTORITÉ *dont il s'appuye ſeroit bouclier, & la reconnoiſſance des honnêtes gens ſeroit ſa récompenſe. Mais, lequel doit-on croire ici, ou l'Auteur de la Lettre, ou l'Anonyme qui le dément? Le premier a du moins, pour lui, la vraiſemblance, & l'opinion, où beaucoup de gens ſont depuis quelques temps, que les contr'-ordres ſusdits ont vraiment été donnés; le ſecond dit avoir pour garant une* AUTORITÉ SUPÉRIEURE, *qui ſans doute, a intérêt que le public ſoit déſabuſé, mais il ne nomme point cette* AUTORITÉ. *A-t-il donc voulu qu'on la devine? L'on eſt en ce pays, ſi accoutumé d'entendre prodiguer les mots* D'AUTORITÉ SUPÉRIEURE, *que l'on ne ſait quelle eſt celle qu'il allégue ici. Eſt-ce* L'AUTORITÉ *du Souverain? Eſt-ce celle de l'Amiral-*

auſſi clairement, que fortement expoſés ; & où la protection du Souverain étoit réclamée d'une maniere à en attendre tout l'effet deſiré. Auſſi, *L. N. & Gr. P.* ordonnerent-elles le même jour, que ladite Déclaration fût remiſe au Conſeil de la Province, & aux Miniſtres de l'Amirauté de la Meuſe, afin d'en faire leurs Rapports le plutôt poſſible, & au plus tard, dans le cours de la ſemaine ſuivante; Les Seigneurs Etats chargerent en même temps le Grand Penſionnaire, de ſe rendre auprès de *V. A.*, & de lui faire connoître que leur deſir étoit, qu'Elle envoyât au plutôt en mer, une Escadre ſuffiſante, pour protéger avec la plus

---

ral-Général? Eſt-ce celle de l'Amirauté de la Meuſe ou de Zélande? Eſt-ce celle de quelques Membres particuliers de l'une ou de l'autre de ces Amirautés? Car *il y a de ces Membres qui s'arrogent quelquefois auſſi une* AUTORITÉ SUPÉRIEURE: *En un mot, eſt-ce une* AUTORITÉ IMAGINAIRE, *dont il s'agit ici? L'on ne nous dit rien de cela. D'ailleurs, s'il eſt vrai que ce* Quelqu'un *ſe ſoit fait connoître aux Gazettiers, auquels il a envoyé ſon Avertiſſement, pourquoi n'a-t-il pas eu la même confiance & les mêmes égards envers le reſte de la Nation? l'Objet en valoit bien la peine ; & il ne pouvoit attendre d'Elle que des ſentimens de gratitude, pour le degré de véracité, qu'il auroit donné, par-là, à ſon Avertiſſement.* —— Voyez cet *Avertiſſement* dans la Gazette Hollandoiſe de *la Haye* du 15 & du 20 août; dans la Gazette Françoiſe de *Leyde* du 17; ou dans d'autres Papiers de ce temps-là.

plus grande efficacité la navigation & le commerce des Sujets de l'Etat en général; & spécialement, qu'Elle accordât, le plutôt possible, un Convoi aux navires marchands de la Meuse & *d'Amsterdam*, destinés pour la Baltique (*a*).

Auſſitôt après que le College de l'Amirauté de la Meuse eut reçu la Résolution que les Etats de Hollande avoient prise le 17. il ordonna au Capitaine *De Bruyn* de lui spécifier les Causes qui l'avoient empêché, depuis le 4. juillet, de mettre en mer avec les navires marchands qu'il devoit prendre sous son convoi, & de lui rendre compte du Discours qu'il avoit tenu le 7. août aux Capitaines de ces navires (*b*).

Le 19. ce Capitaine envoya à ce College une Réponse, où, après y avoir détaillé tous les ordres de partir, qu'il avoit reçus depuis le 4. juillet jusqu'au 15. août, tant de la part de

(*a*) *Sur tout ce que je rapporte ici, & sur ce que je rapporterai ci-après, jusqu'aux premiers jours de septembre,* voyez. — A. *p.* 69. *à* 73. — B. *p.* 106. *à* 111. — C. *p.* 50. *à* 55. — *Les* PIECES JUSTIF. *de la prem. Part. du* Mém. *de* S. A., *p.* 148. *à* 173. — VERBAL *de Mr.* Hartsinck, *p.* 50. *à* 62.

(*b*) *Voyez sur ce* Discours, *page* 200. *ci-dessus, & l'Article* 10. *de la* Requête *susdite.*

de *V. A.*, que de celle du Vice-Amiral *Hartſinck*, il ajouta, que s'il n'avoit point obtempéré à ces ordres, c'étoit parce qu'il n'avoit pas plu à DIEU de lui accorder une occaſion favorable de mettre à la voile ; & qu'il s'offroit à ſubir les Recherches les plus rigoureuſes que l'on pourroit faire à cet égard. Que quant au Diſcours qu'il avoit tenu le 7. du courant aux Capitaines des navires ſusdits, il avoit joint, à la préſente Réponſe, un Certificat ſur ce ſujet &c. — Ce Certificat étoit conçu en ces termes.

„ Nous ſouſſignés, tous Officiers ſervant „ ſur le vaiſſeau le *Prince Willem*, commandé „ par le Capitaine *André de Bruyn*, certifions par „ le préſent Acte, & ſous le ſerment que nous „ avons fait au Pays, que le 7. août, le ſignal „ ayant été fait aux Capitaines des navires de „ commerce de venir à bord de ce Vaiſſeau, „ & que s'y étant rendus, ledit Capitaine „ leur tint le Diſcours ſuivant: —— *Je vous* „ *ai fait venir ici pour vous dire que le Convoi du* „ Vlie *eſt parti*; *& que par-là le Convoi général n'eſt plus en ſon entier. Comme vous pourriez croire, qu'ayant reçu le Livre des Signaux,* „ *vous êtes tenus de partir avec ce Convoi-ci* „ (celui du Cap. de Bruyn), *je vous avertis* „ *que non. Vous êtes tous libres, & pouvez faire* „ *comme il vous plaira: Ceux qui voudront me* „ *ſuivre, peuvent le faire*; *& ceux qui ne le*

„ *voudront pas, peuvent demeurer, en remettant*
„ *toutefois leur Livre des Signaux au Vaisseau de*
„ *garde. Je mets à la voile à la premiere occa-*
„ *sion ; & pour l'information d'un chacun, je fe-*
„ *rai alors le Signal accoutumé.* — Que sur ce
„ propos quelques uns de ces Capitaines dirent
„ qu'ils en écriroient à leurs Maîtres ; d'au-
„ tres, qu'ils refusoient de profiter de ce Con-
„ voi, attendu qu'il étoit trop tard, qu'ils en-
„ courreroient des préjudices, & parce qu'ils
„ étoient en leste (*a*) ; d'autres, enfin, dé-
„ clarerent qu'ils étoient affrétés, & devoient
„ vraiment partir ; mais que dans ce cas-ci ils
„ ne savoient quel parti prendre. "

„ De plus, que le Capitaine *de Bruyn* a dit
„ à ces Capitaines, — *Vous êtes tous Marins ;*
„ *si* (étant en mer) *le vent du Nord-Est vient*
„ *à souffler, il faudra jetter l'ancre ; c'est à quoi*
„ *je vous prie de vous préparer* (*b*). — Et ils
„ jugererent tous que cela seroit effectivement
„ nécessaire ; mais un d'entr'eux dit qu'il n'a-
„ voit

(*a*) *C'étoient sans doute ceux qui devoient aller charger dans les Ports de la Baltique, & qui devoient retourner avant l'Hiver.*

(*b*) *Sans doute, que cette nécessité de* jetter l'ancre, *venoit de ce que par le vent du Nord-Est, il auroit fallu louvoyer fort au large, pour avancer ; & que par-là, on auroit couru risque d'être attaqué par les Anglois : Ce dont notre Capitaine avoit une peur terrible.*

„ voit qu'un Cable ſur ſon vaiſſeau, & fit
„ quelques difficultés; reconnoiſſant d'ailleurs
„ la néceſſité d'avancer plutôt que de retour-
„ ner avec la marée, lorsqu'on ſeroit hors des
„ Pertuis. Sur quoi le Capitaine répondit,
„ *qu'il n'y ſauroit qne faire, & qu'on eût du ſe*
„ *mettre en meilleur état.* "

„ Enfin les Souſſignés déclarent que ledit Ca-
„ pitaine n'a rien avancé qui pût faire crain-
„ dre à ces gens-là de ſe ranger ſous le Con-
„ voi; qu'au contraire, il les a encouragés,
„ & leur a dit, — *que s'ils avoient beſoin de*
„ *monde pour lever l'ancre, il les aideroit.* —
„ Qu'alors ces Capitaines quitterent le Bord;
„ & par tout ce que nous avons pu remarquer,
„ ils parurent très-ſatisfaits. "

„ Donnant pour raiſon, que la choſe s'eſt
„ ainſi paſſée en notre préſence: Etant prêts
„ de le vérifier au beſoin, & lorsque nous en
„ ſerons requis. "

Fait à bord du Vaiſſeau de guerre (*le Prince Willem*) ce. . . .

(*Etoit ſigné*)

J. W. VAN OLDENBARNEVELD, *ſurnommé* TULLING, *Capitaine.*
J. C. VAN OVERVELT, *Luitenant.*
P. P. FRYDLAND, *Lieutenant.*
JEAN WEYMANS, *premier Ecrivain.*

Si l'on compare ce Certificat avec l'Article 10. de la Requête des Négociants de *Rotterdam*, l'on trouvera que ce qui eſt rapporté dans l'un, différe, en bien des choſes, de ce qui eſt expoſé dans l'autre, ſurtout, à l'égard de la ſatisfaction, que ces Capitaines auroient témoignée à leur départ du Vaiſſeau de Mr. *De Bruyn*; laquelle ſatisfaction ne fut certainement pas ſi grande, ou du moins, ſi univerſelle, qu'il le parut aux Auteurs du Certificat. Cependant je crois fort que ces Meſſieurs ont cru bien voir & bien entendre en ce cas; mais ce que ces honnêtes & malheureux Négociants ont avancé là-deſſus dans leur Requête, eſt auſſi croyable que ce qui eſt allégué dans le Certificat: — Quoiqu'il en ſoit, le Cap. *De Bruyn* ne ſe contenta point d'avoir envoyé au College de l'Amirauté de la Meuſe, & ſa Lettre ſusdite, & ce Certificat. Irrité du bruit qui couroit toujours, *que les ordres qu'il avoit reçus de mettre en mer avoient été contremandés, & que ſi cela n'étoit pas, il avoit du moins négligé diverſes occaſions de partir*, il dreſſa le 21. une Juſtification ſignée de ſa main, & la fit inſerer dans divers Papiers publics. Pour donner plus de poids à cette Piece, il y joignit un Témoignage de ſon digne Pilote, *Jean Cock*, par lequel ce dernier confirmoit tout ce que le Capitaine avançoit ici; enſuite il fit confirmer ce Témoignage par les Signants du Certificat

tificat susdit; & pour couronner l'œuvre, il joignit à ces trois Pieces un nouveau Certificat, signé du 24, & qu'il avoit mendié de quelques uns des Capitaines susmentionnés, lesquels, sans doute, ne se ressouvenoient plus de la peur, qu'ils pouvoient avoir eue le 7. de jetter l'ancre après la sortie des Pertuis d'Helvoet (*a*). En un mot, le Capitaine *de Bruyn* fit alors son possible, pour se justifier des inculpations personnelles, qui lui étoient faites parmi

(*a*) *Ces* 4. *Pieces se trouvent dans plusieurs Gazettes de ce temps-là, & notamment, dans celle de* la Haye *du* 3. *septembre.* —— *Mais la derniere de ces Pieces est la seule que le Cap.* De Bruyn *ait jugée digne de placer dans sa* DÉFENSE; *& il est étonnant qu'il n'ait point fait dresser cette Piece dès le* 19, *pour la joindre au* Certificat, *qu'il envoya ce jour-là à l'Amirauté de la Meuse, ainsi qu'il est dit ci-dessus: Cela ne pouvoit que doubler l'effet qu'il attendoit de ce dernier.* —— *Quant à sa* justification *du* 21, *& au* Témoignage *que le Pilote* Cock *a donné pour la confirmer, il est apparent que notre actif & vaillant Capitaine en a trop senti l'incompétence, pour les inserer dans cette* DEFENSE. —— *Cependant, elles n'y auroient pas plus mal figuré que les* Témoignages *de toute espece, qu'il y a placés, & qu'il avoit ramassés dans les trois mois, qui suivirent le* 1. *novembre, afin de décréditer la justice de la* Sentence *qu'un Conseil de guerre avoit prononcée ce jour-là contre lui & son coquin de Pilote, pour les raisons que je rapporterai ci-après:* Sentence, *où la vigilance, les talents, l'activité & les intentions de ces deux Messieurs, furent appréciés d'une maniere à les déshonorer à jamais.*

mi le Public : Mais, malgré les efforts qu'il fit lui-même à ce sujet, malgré les peines que ceux, qu'il avoit intéressés en sa faveur, prirent de leur côté, le bruit qui le chagrinoit si fort, & qui en chagrinoit tant d'autres, ne s'éteignit aucunement. Le College de l'Amirauté de la Meuse, dans le Rapport dont je parlerai à l'instant, n'osa même le disculper en rien de ce qui le regardoit. L'Opinion, dans laquelle on étoit, *ou qu'il avoit reçu contre-ordre de sortir, ou qu'il avoit négligé l'occasion de le faire, l'aparence, enfin, que l'un ou l'autre de ces cas avoit eu lieu*, se soutinrent au point, que la Ville de *Leyde*, dans la fameuse *Proposition* qu'elle envoya aux Etats de Hollande le 31. juillet 1782, insista très-fortement sur la nécessité de rechercher les causes ou les motifs qui avoient empêché, que les vaisseaux de guerre de la Meuse & de Zélande ne missent en mer assez à temps, pour se joindre à ceux du Texel, qui devoient escorter le Convoi du Sund. —— Je reviens à mon sujet principal.

Le 21. du même mois d'août, le Rapport que les Etats de Hollande avoient demandé le 17. précédent aux Ministres de l'Amirauté de la Meuse, fut remis à *L. N. & Gr. P.* — Le College de cette Amirauté y exposoit en général :

1°. „ Qu'aussitôt après la Résolution de *L. H. P.* du 26. mars, pour la levée de l'*Embar-*

go

go, qui avoit été mis sur les navires marchands destinés pour la *Baltique*, il avoit été *notifié*, qu'il seroit accordé un Convoi à ces navires. "

2°. „ Que depuis ce temps-là, ayant parfois été demandé, *par maniere de conversation*, à l'un ou l'autre des Membres de ce College, si les navires de Goerée pourroient profiter de ce Convoi, il avoit été répondu, qu'il n'en falloit point douter: Mais, que sur la demande que l'on fit à l'égard du temps précis, & de la maniere dont ce même Convoi seroit accordé, il avoit été dit, que comme il étoit vraisemblable que *Son Alteſſe* pourroit tout à coup donner des ordres à cet effet, l'on eût à préparer en diligence les navires qui voudroient partir avec le Convoi (*a*)."

3°. „ Que le 28. ou le 29. juin, le College ayant appris le desir que *S. A.* avoit de savoir, quels vaisseaux de guerre de Goerée pourroient être

---

(*a*) *Si ceci eſt vrai, les Négociants de* Rotterdam *ſe ſont non ſeulement rendus coupables d'une réticence blamable, dans les Art.* 2. *&* 3. *de leur* Requête, *mais ils en ont auſſi impoſé (à certains égards) à la Régence de cette Ville. L'on pourra juger de cela, ſi l'on peſe bien ce qui eſt ici avancé dans le* Rapport, *avec ce qui eſt dit dans ces deux Articles de la* Requête. *D'ailleurs, ce qui eſt expoſé dans cet Article du* Rapport, *eſt ſi vague & ſi indéfini, que l'on ne ſait quels motifs ont pu porter le Rédacteur de ce* Rapport, *à s'exprimer ainſi.*

être prêts, pour convoyer lesdits navires, il avoit auſſitôt pris tous les ſoins néceſſaires, pour que le vaiſſeau du Cap. *de Bruyn*, la *Bellone*, le *Brak*, & le *Kemphaan*, fuſſent dans peu de jours en état d'être employés. "

4o. „ Qu'au commencement de juillet, le Secrétaire du College avoit communiqué à l'Aſſemblée une Lettre, par laquelle le Vice-Amiral *Hartſinck* annonçoit à ce Secrétaire, „ qu'il „ jugeoit néceſſaire que le Cap. *de Bruyn* par„ tît le plutôt poſſible avec les navires, qu'il „ auroit ſous ſon convoi; avec priere de com„ muniquer cela à ce Capitaine, & aux Né„ gociants intéreſſés: Mais que ſi, contre tou„ te attente, ce Capitaine ne pouvoit pas „ mettre en mer avec ſon vaiſſeau, lui, Vi„ ce-Amiral, ordonneroit aux vaiſſeaux de „ guerre du Texel, de paroître, à leur re„ tour de Zélande, devant Goerée, afin que „ tous les navires qui ſe trouveroient-là, pus„ ſent profiter de l'occaſion, pour ſe rendre „ au Vlie ou au Texel (*a*). " Qu'enfin ledit Secrétaire avoit communiqué cela, *en obſervant toutefois tout le ménagement néceſſaire*, à quelques uns

(*a*) *Ceci a rapport à l'Expédition de Mr.* van Kinsbergen, *de laquelle il eſt parlé, page* 164. *ci-deſſus. & à la Lettre, dont il eſt fait mention à la page* 194, *& que le Vice-Amiral* Hartſinck *écrivit le* 1. *juillet au Cap.* de Bruyn.

uns des Négociants, afin que les autres Intéressés en fussent informés ; & que c'étoit, sans doute, de cette communication, dont il étoit parlé dans la Requête de ces Négociants (*a*). "

5°. „ Que l'Avocat Fiscal du College avoit exhibé à l'Assemblée diverses Lettres écrites au Capitaine *de Bruyn*, ou écrites par cet Officier ; & que par ces Lettres il constoit, que le 4. juillet *S. A.* lui avoit non seulement ordonné de mettre à la voile à la premiere occasion, pour convoyer au TEXEL les navires marchands susmentionnés, mais que, bien loin que cet ordre eût été révoqué, il lui avoit ensuite été plusieurs fois recommandé de s'y conformer ; & que depuis la mi-juillet il avoit même fait diverses tentatives à cet effet : Que toutefois, *si*, *malgré cet ordre*, *ledit Capitaine avoit*

(*a*) *C'est ainsi que*, *par des* ménagements *aussi affectés que mal placés*, *l'on avoit retenu dès le commencement*, *& que l'on retenoit encore alors les Négociants de* Rotterdam *dans le doute*, *la crainte & la perplexité* ; *& que par là*, *on leur avoit occasionné des frais considérables & superflus* ; *tandis que dès le mois de juin*, *les Négociants d'Amsterdam*, *envers qui l'on n'avoit point usé de ces* ménagements *ou* réticences, *avoient été formellement & clairement avertis du temps*, *ou à peu près*, *auquel le Convoi partiroit du Vlie.* Que le Lecteur revoye les Articles 2. 3. & 4. de ladite Requête, qu'il les pese, & qu'il en juge.

avoit réellement négligé quelque occasion favorable de mettre en mer, il se seroit rendu coupable d'une faute, qui, étant prouvée, ne lui seroit pas facilement pardonnée, &c. "

6o. „ Qu'enfin, immédiatement après la reception de la Lettre de *L. N. & Gr. P.*, en date du 17. du courant, touchant le Discours que ce Capitaine avoit tenu (le 7.) aux Capitaines des navires marchands, cet Officier avoit été requis de faire au College le rapport de ce Discours; & que *s'il avoit alors fait ou dit quelque chose de plus, que ce qui lui étoit prescrit par les ordres qu'il avoit reçus, il en seroit également responsable*, &c. &c. "

Le même jour (21.), Mr. le Grand Pensionnaire fit aux Etats de Hollande le Rapport de la Commission, dont *L. N. & Gr. P.* l'avoient chargé le 17. envers Vous, *Monseigneur*; & il rapporta, *que* V. A. *lui avoit répondu, qu'à la premiere nouvelle du retour de la Flotte au Texel, Elle avoit envoyé les ordres nécessaires, pour réparer sans aucun délai les vaisseaux de guerre, qui avoient considérablement souffert au fameux Combat du 5, & pour les rendre le plutôt possible en état de remettre en mer, tant pour protéger généralement le Commerce de tous les Négociants du Pays, que pour porter dommage à l'Ennemi: Que d'ailleurs*, V. A. *étoit actuellement occupée à rassembler une Escadre suffisante, & qui seroit prête*

prête au plutôt, pour convoyer à leur deſtination les navires marchands du reſſort de la Meuſe *& d'*Amſterdam, *qui devoient ſe rendre dans la Baltique.*

Meſſieurs les Etats, ayant délibéré ſur ce Rapport, le tinrent pour notifié. Mais les Députés de *Dort* & d'*Amſterdam* déclarerent ſe réſerver, à cet égard, telle Obſervation qu'ils jugeroient convenir. —— Quant aux ordres que *V. A.* dit ici avoir donnés de réparer au plutôt poſſible les vaiſſeaux endommagés, l'Amirauté d'*Amſterdam*, ayant reçu ces ordres, envoya à cet effet au Texel, *un Heu, & cinquante Charpentiers, accompagnés d'un habile Maître-Garçon* (*a*): Ce qui, en répartiſſant ces hommes entre les 7 vaiſſeaux, qui avoient le plus ſouffert, auroit fait 7 ouvriers par vaiſſeau; ou bien, en les employant alternativement tous à la fois à chaque vaiſſeau, la réparation générale n'en devenoit pas moins longue; & dans l'un ou l'autre cas, l'on pouvoit s'attendre que la prompte protection pour le Commerce, & l'emploi contre l'Ennemi, que *V. A.* en avoit promis, ſeroient remis à une autre année: Et c'eſt ce qui eſt effectivement arrivé.

Le

(*a*) A. *p.* 69. — B. *p.* 106. — C. *p.* 53.

Le peu d'effet, qu'on attendoit de la Réponſe que *V. A.* avoit faite à Mr. le Grand Penſionnaire, le mécontentement connu des Villes de *Dort* & d'*Amſterdam* au ſujet de cette Réponſe, l'ennui inſupportable d'entendre toujours promettre, & de ne voir rien s'effectuer, la criſe alarmante, enfin, où ſe trouvoient les Négociants intéreſſés au Commerce de la Baltique, porterent deux jours après ces derniers, à avoir derechef recours aux Etats Généraux, par une Requête, dont la plus grande partie étoit conçue en ces termes. —— „ Les Suppliants, „ prévoyant, que par le retour de la Flotte & „ des navires de commerce, après le Combat „ du 5, l'effet du Voyage propoſé ſera entié„ rement manqué, ſi l'on n'y pourvoye pas „ au plutôt, prennent la liberté de s'adreſſer „ à Vos *Hautes Puiſſances*, & de leur repré„ ſenter; — Que le moindre délai appporté „ au nouveau Départ desdits navires, ſous l'eſ„ corte d'un nombre ſuffiſſant de vaiſſeaux de „ guerre, cauſera le plus grand préjudice au „ Commerce, & même au Service du Pays, „ attendu que par le défaut de matériaux de „ conſtruction, comme mâts, bois, & autres „ choſes néceſſaires, la Marine de l'Etat ſe „ trouvera-elle-même dans le plus grand em„ barras ..... Que la diligence, en ce „ cas-ci, eſt d'autant plus néceſſaire, que „ la ſaiſon eſt fort avancée, & qu'ainſi la per-

„ te

„ te de chaque jour doit apporter un nouveau
„ ſujet d'inquiétude, ou, du moins, faire crain-
„ dre aux Suppliants, que par le retard d'une
„ prompte & formelle Réſolution à l'égard
„ du Départ, le *voyage* & le *retour*, & no-
„ tamment le *retour* des navires qui doivent ſe
„ rendre à *Petersbourg*, ne pourront être termi-
„ nés avant l'hyver prochain. Que les Sup-
„ pliants, ſans entrer dans un plus ample dé-
„ tail, eſpérent que par la ſeule expoſition de
„ la rentrée desdits navires de commerce, *V.*
„ *H. P.* ſeront convaincues de la néceſſité que
„ ces navires remettent au plutôt en mer: Et
„ qu'en conſéquence ils prient très-humble-
„ ment *V. H. P.* d'accorder & de faire pro-
„ curer auxdits navires un Convoi ſuffiſſant, &
„ de faire promptement à cet égard telles dis-
„ poſitions, & de prendre telle Réſolution,
„ qu'Elles trouveront convenables, ſuivant
„ l'importance du cas & conformément aux
„ circonſtances, pour le plus grand bien du
„ Commerce & pour le Service du Pays."

L'extrême importance des objets expoſés dans cette Requête, *Monſeigneur*, & notamment la repréſentation qu'on y faiſoit de la NÉCESSITÉ de *matériaux de conſtruction*, dans laquelle la Marine de l'Etat s'alloit trouver, & même, où elle ſe trouvoit déjà, ſelon les plaintes fréquemment faites à ce ſujet par les Amirautés, & ſelon l'aveu de *V. A.*

même (*a*), tous ces motifs, dis-je, touchèrent tellement *L. H. P.*, que par une Réſolution qu'Elles prirent le 24, Elles ordonnerent que la Copie de la dite Requête Vous fût remiſe, avec réquiſition à *V. A.*, de ſatisfaire aux deſirs de ces Négociants, & de leur accorder le plutôt poſſible un Convoi ſuffiſſant.

Votre Alteſſe, portée d'un côté par ſon devoir envers les Seigneurs Etats-Généraux, & de l'autre, piquée de la hardieſſe que ces mêmes Négociants avoient eue de s'adreſſer de nouveau au Souverain, répondit le 27. à *L. H. P.* — „ Qu'Elle avoit jugé devoir s'empres-„ ſer de communiquer à *L. H. P.*, qu'Elle „ prenoit trop à cœur les intérêts du Commer-„ ce des Provinces-Unies, POUR AVOIR AT-„ TENDU *les* INSTANCES RÉITERÉES *des* „ *Négociants, tendantes à obtenir un Convoi prompt* „ *& ſuffiſſant*, & NE DONNER QU'ENSUITE „ (de ces Inſtances) *les ordres néceſſaires* pour „ raſſembler & préparer, au plutôt, tel nom-„ bre de vaiſſeaux qu'il ſeroit poſſible d'em-„ ployer, eu égard aux circonſtances, pour „ escorter les navires deſtinés pour la Baltique: „ Que *déjà avant* que ladite Requête fût pré-„ ſentée, (ainſi que *L. H. P.* en avoient été „ *prévenues* à l'occaſion de la Propoſition de „ *V.*

(*a*) A. *p.* 62. — B. *p.* 91. — C. *p.* 45.

„ *V. A.* du 21 du courant,) Elle avoit non seu-
„ lement recommandé au College de l'Amirau-
„ té d'*Amsterdam*, de la maniere la plus sé-
„ rieuse, de faire réparer avec toute la céleri-
„ té possible les vaisseaux, qui s'étoient trou-
„ vés à l'Action du 5, & de les remettre
„ en état de tenir de nouveau la mer; mais
„ qu'Elle avoit aussi chargé le Vice-Amiral
„ *Hartsinck* d'avoir soin, qu'on expédiât avec
„ la plus grande promptitude tout ce qui étoit
„ requis pour faire ressortir le Convoi, & le
„ composer du plus grand nombre de vaisseaux
„ qu'il seroit possible: Que croyant avoir satis-
„ fait par-là aux intentions de *L. H. P.*, dé-
„ jà *avant la reception* de leur sus-dite Résolu-
„ tion, il ne restoit à *V. A.* qu'à prier *L. H.*
„ *P.* d'être assurées du zele, dont Elle étoit
„ animée, pour faire protéger par la Marine
„ de l'Etat les Citoyens commerçants de ce
„ Pays, & qu'Elle employoit pour cet effet
„ toutes les ressources, qui étoient en son pou-
„ voir."

Monseigneur! l'on ne pouvoit témoigner plus fortement, que vous ne le faisiez dans cette Lettre, tout le zele, dont un Amiral-Général de la République devoit être animé en ce cas, pour la protection de notre Commerce, & pour la gloire de l'Etat; vos soins, à cet effet, y étoient clairement expotés, & vos promesses sembloient en être le garant. Mais ce zele,

ces soins & ces promesses, n'ont point eu l'effet, que la Nation avoit droit d'en attendre; il en fut ici de même, qu'il en avoit si souvent été auparavant; & je montrerai ci-après que l'issue de tout ceci, ajoutée *aux* plaintes tant de fois réitérées depuis six mois, *à* l'état des choses pendant tout ce temps-là, *à* la besogne extraordinaire que tout cela venoit encore de donner aux Etats-Généraux, & particuliérement aux Etats de Hollande, n'a servi qu'à confirmer tout ce que j'ai avancé depuis le commencement de cette Histoire, sur les causes morales & physiques de l'inactivité de notre Marine. La continuation de la même Direction & de la même inactivité pendant l'année 1782, l'augmentation effrayante de nos désastres durant tout le cours de cette année-là, l'Exposition entiere, & frappante, des Plaintes redoublées par les Villes & les Provinces pendant le reste de la guerre, la légitimité, enfin, la force & le pathétique de ces Plaintes, justifieront également les Réflexions que je ferai, à cet égard, quand je serai parvenu à cette époque: l'Europe entiere jugera alors, si rien de semblable, si rien d'approchant, même, s'est passé chez le reste des Puissances belligérantes; & elle en concluera, qu'il n'étoit réservé qu'à notre malheureux Pays de fournir un tel spectacle.

Quant au *ressentiment*, que *V. A.* a *laissé per-*

percer, dans la même *Lettre*, contre les Auteurs de la Requête, l'on ne peut, à cet égard, que déplorer le ſort de ces victimes infortunées de la mauvaiſe adminiſtration de notre Marine, de ces victimes des menées & des vues perfides de votre Conſeil, ou de cette Cabale, qui avoit juré de ſacrifier à notre ennemi mortel la gloire de l'Etat, & les biens de ſes ſujets. Etoit-ce donc une témérité répréhenſible, étoit-ce donc un crime, à ces Négociants, que de renouveller leurs plaintes, tandis qu'ils continuoient de ſouffrir, & lors qu'après avoir perdu une partie de leurs biens, ils ſe croyoient à la veille d'en perdre le reſte? Etoit-ce donc un crime de leur part, dans ces circonſtances douloureuſes, que de dépoſer de nouveau leurs peines & leurs alarmes dans le ſein paternel du Souverain, & de reclamer humblement ſa protection?..... Non, *Monſeigneur*, cette démarche n'étoit pas un crime; j'en atteſte tous les hommes juſtes! j'en atteſte Dieu même! Mais elle en étoit un, aux yeux de vos indignes Conſeillers; & par conſéquent, elle ne pouvoit paroître moins qu'une ſorte d'audace à *V. A.*, qui, obſédée & aveuglée par ces ſcélerats, ne voyoit que par leurs yeux, & ne penſoit que par leurs têtes.

Les Députés de *Dort* & d'*Amſterdam*, par leur *réſerve* du 21, & dont j'ai parlé, page

223. ci-dessus, avoient clairement témoigné, qu'ils craignoient que les promesses faites dans la Réponse de *V. A.* au Grand Pensionnaire, n'auroient point l'effet, qu'on devoit s'en promettre: Et il paroît, *Monseigneur*, que Votre Lettre du 27 n'avoit point rassuré les Députés de la premiere de ces deux Villes, puisque le 31. suivant ils proposerent aux Etats de Hollande, de charger le Grand-Pensionnaire d'aller Vous réitérer les instances, qu'il vous avoit déjà faites en conséquence des ordres, que *L. N. & Gr. P.* lui avoient donnés le 17. (*a*). L'on avoit même lieu de s'attendre qu'*Amsterdam* appuyeroit cette Proposition; mais elle ne le fit pas. L'on a débité que cette Ville en avoit été détournée par les menées d'un Homme, qui, aux mois de mai & de juin, s'étoit formellement employé à porter le coup, que l'on porta alors à l'influence pestilentielle que le Duc de *Brunswick* avoit sur votre esprit. Si le Fait est vrai, il vérifia bien le Proverbe, qui dit, *qu'après qu'un Lâche a fait un pas, il en recule deux*, ou plutôt, *qu'il n'appartient qu'aux Traîtres de tourner le dos, après avoir mené leurs braves compagnons à l'ennemi.* Quoiqu'il en soit, *Amsterdam* se tut en cette occasion; & j'aime mieux croire que si cette Ville & les au-

(*a*) Notules de Hollande du 31. août 1781.

autres Membres des Etats n'appuyerent point la Propoſition de *Dort*, ce fut parce qu'ils ne doutoient pas que les choſes n'allaſſent ainſi que *V. A.* l'avoit derechef promis dans ſa Lettre du 27, c'eſt à-dire, que tous ces Membres crurent que ces choſes iroient tout autrement, qu'elles n'ont été en effet.

Cependant, tandis que tout cela ſe paſſoit, tandis que la Cabale Anglomane continuoit ſes pratiques pour faire échouer les projets les plus ſalutaires, tandis qu'une partie de nos braves Concitoyens eſperoit en vain, & que le reſte prévoyoit le peu d'effet qu'auroient les réclamations de nos Négociants & l'intention formelle du Souverain, *V. A.* continuoit à donner des ordres, pour la *ſortie* des vaiſſeaux de Zélande & de la Meuſe. — *Monſeigneur!* ſi vous daignez parcourir cette Hiſtoire, Vous ne pourrez éprouver que de l'ennui à la vue de la longueur, où ce ſeul ſujet m'entraîne malgré moi; & quelques uns d'entre ceux qui auront entrepris de me lire avec attention, éprouveront ſans doute, à cet égard, le même déſagrément. Mais l'exactitude & la fidélité, que je me ſuis preſcrites en prenant la plume, ne me permettent pas de paſſer outre, ſans expoſer ici ce qui reſte à dire ſur cette *ſortie*. —— Je recommence donc par les vaiſſeaux de Zélande.

Les Rédacteurs de Votre *Mémoire* rapportent (*a*), qu'afin de profiter de l'occasion procurée par l'absence de l'Ennemi, *V. A.* ordonna le 10 août au Cap. *van Kinckel*, de saisir le premier bon vent, soit le 15, ou après cette date, pour se rendre au Texel; & de prendre sous son escorte les deux Vaisseaux de la Compagnie des Indes, ainsi que les navires de commerce destinés pour la Baltique ou pour ailleurs: de plus, de croiser aussi long-temps qu'il le faudroit, à la hauteur de Goerée, pour y apprendre s'il y avoit en cette rade quelques navires marchands, (& spécialement celui de la chambre de *Delft*,) qui vouluſſent aussi profiter de son convoi, &c.

Selon les mêmes Rédacteurs, *V. A.* autorisa en même temps le College de l'Amirauté de Zélande, (*autant que ce fût sans exposer la Province à un* danger éminent, *danger, qui paroissoit cependant moins à craindre depuis l'Action du* 5.) *V. A.*, dis-je autorisa ce College de faire partir pour le Texel Mr. *van Kinckel* avec son vaisseau, ainsi que le *Schiedam*, commandé par le Cap. *Rauws*, ou, à la place de ce dernier, une frégate de 36 canons, soit du ressort de ce même College, soit du ressort de l'Amirauté de la Meuse. Mais le premier de ces Colleges s'excusa

(*a*) A. *p.* 69. *& suivant.* — B *p.* 106. *id.* — C. *p.* 51. *id.*

cuſa de remplir ces ordres, parce que les Officiers-Généraux de mer (qui étoient alors en cette Province,) avoient jugé qu'on ne pouvoit diminuer le nombre des vaiſſeaux qui y étoient; d'autant plus, que la frégate le *Jaſon* avoit beſoin de réparations, & que l'*Oranje-Zaal*, par le grand nombre de malades qu'elle avoit à ſon bord, pouvoit à peine exécuter ſes manœuvres ordinaires. De ſorte que la frégate (*le Brunswyk*) de l'Amirauté de Zélande, étant le ſeul vaiſſeau qui défendit alors le Pertuis de *Veere*, on ne pouvoit s'en paſſer avant qu'elle ne fût remplacée par un vaiſſeau de garde, ou que l'Equipage du *Zierikzée* ne fût devenu aſſez fort, pour que ce vaiſſeau pût être placé en pleine eau.

Enfin, ces Rédacteurs finiſſent par nous apprendre, que comme les navires de la Compagnie des Indes n'étoient point encore prêts, le Cap. *van Kinckel* profita de cette occaſion, pour demander à *V. A.* „ s'il devoit mettre à la voile par un vent du Nord-Eſt, vent, qui pouvoit favoriſer ſa ſortie des Pertuis, mais qui l'empêcheroit de continuer ſa route pour le Texel; ou s'il devoit attendre un vent, qui pouvoit à la fois l'aider à ſortir, & à continuer ſon chemin?" Que ſur cela, *V. A.*, d'après l'avis des Officiers-Généraux de mer, qui étoient alors *à la Haye*, répondit à Mr. *van Kinckel*, que le vent du Nord-Eſt étant trop dangereux,

il devoit attendre celui qui pourroit ſervir à ſa ſortie & à la continuation de ſon voyage.

Par tout ce que je viens d'expoſer, *Monſeigneur*, & par ce que les Rédacteurs de votre *Mémoire* avoient déjà dit précédemment, il paroît que depuis le 4. juillet (*a*) jusqu'au 10. août, *V. A.* n'a donné au Cap. *van Kinckel* aucun ordre de ſortir de Zélande. L'on a vu, pages 184. & 185. ci-deſſus, les raiſons qui avoient pu empêcher cet Officier de mettre en mer, depuis le 4. jusqu'au 20. du même mois de juillet. J'ai démontré enſuite, que malgré les *beaux conſeils* de Mr. *de Lynden van Blitterswyk*, il n'y auroit point eu grand inconvénient, & qu'il étoit même néceſſaire, d'ordonner à Mr. *van Kinckel*, dans les 10. derniers jours du même mois, d'aller joindre nos deux Eſcadres, qui étoient alors ſtationnées devant le Vlie. Immédiatement après le 1. août, *V. A.* auroit également pu lui donner ordre de ſe rendre au Texel, pour y renforcer le Cap. *Raders* (*b*), qui, comme je l'ai dit, à la page 201. devoit aller chercher les vaiſſeaux de guerre de la Meuſe, & former avec eux une

(*a*) Pour ces Ordres donnés le 4. juillet, *voyez*, A. *p.* 66. — B. *p.* 102. — C. *p.* 49.

(*b*) Commandant la *Princeſſe Royale Fréd. Soph. Wilhelm.* de 50 canons.

une Escorte particuliere, pour conduire droit au *Sund*, les navires marchands de *Rotterdam*. Mais au lieu de cela, *V. A.* a trouvé bon d'attendre jusqu'au 10. pour ordonner au Cap. *van Kinckel* de partir, soit le 15. soit après cette date, pour se rendre au Texel: Et parce que les vaisseaux de la Compagnie des Indes n'étoient point encore tous prêts, voilà que cet Officier se crut obligé de profiter de cette occasion, pour vous demander s'il devoit sortir, ou non, avec un vent du Nord-Est? — Mais, *Monseigneur*, cet homme ne connoissoit-il donc pas son métier? ou plutôt, si l'on trouvoit du danger qu'il sortît à l'aide d'un tel vent, n'auroit-on pas lui avoir ordonné depuis six semaines ce qu'il avoit à faire dans un tel cas? Il semble, en vérité, que dans toute cette guerre nos Officiers de mer n'osoient faire un pas, sans être menés par les lisieres. Le *Mémoire* de *V. A.* fournit mille exemples de pareilles minuties & de pareilles inutilités, ou du moins, de semblables démarches, faites hors du temps. — Braves Officiers Anglois & François! Qu'auriez-vous dit, si vous aviez été assujettis à une Direction si vétilleuse, si exigeante, ou si peu prévoyante! Et en ce cas, combien d'Expéditions importantes n'auriez-vous pas manquées! Que de Couriers! que de Postillons auroient inutilement troté entre les Ports d'Angleterre & Londres, ainsi qu'en-

qu'entre les Ports de France & Paris, tandis que vous auriez maudit cent fois par jour, & le sort où vous étiez réduits, & ceux qui en étoient les Auteurs! — Quant aux vaisseaux de la Compagnie des Indes, *qui n'étoient point encore prêts* au 10. août, que penser de cette assertion? —— Les Directeurs de cette Compagnie, dans leur Requête du 23. avril aux Etats Généraux, avoient avancé qu'ils avoient alors déjà 7. vaisseaux *prêts (a)*: Et dans la Lettre que les mêmes Directeurs remirent à *L. H. P.* le 3. juin 1783. ils affirmerent que les 8. vaisseaux de cette Compagnie, partis du Texel le 7. juillet 1782. *étoient prêts depuis plus de* 13. *mois (b)*. —— Qui croire de ces Messieurs, ou des Rédacteurs du *Mémoire* de *V. A.*, lesquels nous racontent non seulement que les vaisseaux de la Compagnie n'étoient point encore *tous prêts* le 10. août 1781. mais que

(*a*) J'ai fait mention du Contenu de cette Requête, dans la Note de la page 103. ci-dessus.

(*b*) *Maar wie hoort niet tevens met ontroering de schade, die het overlyden van ongeveer duizend man op de agt gewapende Schepen, tusschen Nederland en de Kaap, aan de Compagnie heeft veroorzaakt, welke schade grooter word na maate die Schepen langer in de Nederlandsche Havenen zyn moeten blyven liggen, alwaar zy* meer dan 13 maanden *gereed zyn geweest.* ——— Ce sont là les propres termes de cette Lettre.

que celui de la Chambre de *Delft* ne l'étoit que depuis le 25. juillet précédent (*a*)? —— Sans rien prononcer sur deux Contradictions si manifestes, je m'en rapporte au Fait, & je reviens au Cap. *de Bruyn*.

J'ai déjà tant parlé de cet homme, que je prends le parti de n'en dire ici que ce qui suit, en attendant le dénouement de sa glorieuse Histoire. — L'on a vu ci-dessus, que malgré tous les ordres, qui lui avoient été donnés de mettre à la voile, le ciel & la terre, conjurés contre lui, l'avoient constamment empêché d'obéir: du moins l'a-t-il rapporté ainsi, & il s'est trouvé des Témoins qui ont confirmé son rapport. Sans doute, qu'il n'eût point été difficile de trouver d'autres Témoins, qui auroient affirmé le contraire; mais personne ne s'est donné la peine d'en chercher: Et quant aux *contre-ordres secrets*, que l'on soutient encore lui avoir été donnés, c'eût été peine perdue de faire des recherches à cet égard; puisque si le *fait* avoit été tel, lui, & les Auteurs de ces *contre-ordres*, se seroient bien gardé de s'en vanter. Quoiqu'il soit de tout cela, le 18. août, en conséquence des deux Lettres du Vice-Amiral *Hartsinck*, ainsi qu'en

(*a*) A. *p.* 72. — B. *p.* 111. — C. *p.* 54.

qu'en conſéquence d'un avis de l'Amirauté d'Amſterdam, du 14. & notamment, de la Réſolution des Etats de Hollande du 17, *V. A.* manda au dit Capitaine, que ſon intention étoit de faire mettre en mer avec lui, auſſitôt que le vaiſſeau de la Chambre de *Delft* ſeroit prêt (*a*), les frégates la *Thétis* & la *Bellone*, le cotter le *Brak*, la corvette le *Kemphaan*, & tous les navires marchands, qui voudroient profiter de ce Convoi pour ſe rendre au Texel. Que même, à la premiere occaſion qui ſe préſenteroit, il devoit ſortir ſeul, ſoit que cette occaſion vînt avant ou après la ſortie de ce Convoi (*b*). Mais on verra ci-deſſous qu'il ne ſortit pas encore de ſitôt: & que lorſque cela arriva, ce fut un malheur de plus pour la République.

En

(*a*) J'ai déjà dit, d'après le Mémoire même de *S. A.*, que ce vaiſſeau de la Chambre de *Delft* étoit prêt depuis le 25. juillet. Et voilà comment *S. A.* étoit inſtruite de ce qui ſe paſſoit!

(*b*) Voyez ſur tout cela, — A. *p.* 70. *à* 73. — B. *p.* 108. *à* 111. — C. *p.* 53. *à* 54. — D'ailleurs, l'on s'eſt ſans doute déjà apperçu que, dans ma Narration, je ne ſuis point l'ordre de celle du *Mémoire*. La raiſon que j'ai d'en uſer ainſi, eſt, que le tout eſt quelquefois ſi mal diſpoſé, ou ſi embrouillé, dans ce *Mémoire*, qu'en ce cas je ſuis obligé de ſuivre une méthode contraire, pour me rendre intelligible.

En attendant que tous les vaiſſeaux de la Meuſe & de Zélande arrivaſſent au Texel, *V. A.* s'occupa des diſpoſitions néceſſaires pour y raſſembler un nombre de vaiſſeaux de guerre, qui, joints par ceux qu'on attendoit des deux endroits ſusdits, devoient ſervir d'eſcorte au Convoi général du *Sund*, ainſi que *L. H. P.* Vous en avoient requis, & que *V. A.* l'avoit promis. — Voici en quels termes, *Monſeigneur*, les Rédacteurs de Votre *Mémoire* font parler *V. A.* ſur ce ſujet.

„ Peu de temps après (ce fut le 23,) Nous „ ordonnâmes au Contre-Amiral *van Braam* (*a*) „ de ſe rendre ſans délai à bord du vaiſſeau „ (*la Princeſſe Royale*) commandé par le Cap. „ *Raders*, & de prendre ſur lui le Comman- „ dement du Convoi. Nous ordonnâmes en „ même temps au Vice-Amiral *Hartſinck*, de „ partir *au plutôt poſſible* pour la Rade du Te- „ xel, & d'avoir ſoin que l'on expédiât avec „ la plus grande diligence tout ce qui étoit „ né-

(*a*) UBI SUP. — Et le VERBAL de Mr. *Hartſinck*, au 23. août & ſuivant. — Comme peu de temps après le Combat du *Doggersbank*, il y eût une promotion, par laquelle le Contre-Amiral *Zoutman* fut nommé Vice-Amiral, & les Capitaines *Dedel*, *van Braam* & *van Kinsbergen*, Contre-Amiraux, je déſignerai dorénavant ces Meſſieurs par ces Titres.

„ nécesſaire pour préparer le Convoi. " — *Fort bien*, Monſeigneur, *mais le Vice-Amiral, qui jouiſſoit alors du repos dont il avoit beſoin, & que lui procuroient les nouvelles vacances qu'il avoit priſes le* 15. *ne ſe preſſa guere d'obéir à ces ordres, puiſqu'il ne ſe rendit que le* 31. *à ſon bord.*

„ Le 26. Nous lui propoſâmes de faire par-
„ tir auſſi le vaiſſeau (*le Glinthorſt*) comman-
„ dé par le Cap. *van Vlierden*, lequel avoit
„ dépaſſé le *Vlieter*; & de compléter, s'il
„ étoit poſſible, ſon Equipage aux dépens des
„ vaiſſeaux qui reſtoient: recommandant en
„ outre audit Vice-Amiral, de faire mettre
„ en mer autant de vaiſſeaux qu'il le pourroit,
„ & lui faiſant connoître, que ſi l'Eſcadre
„ étoit aſſez forte, pour ne pas craindre que
„ le Pavillon du Vice-Amiral de l'Etat fût
„ expoſé à un affront, il Nous ſeroit agréable
„ qu'il la commandât en perſonne. " — *Quant à ceci*, Monſeigneur, *ou il ne rendit pas cette Eſcadre auſſi forte qu'il le falloit pour parer cet affront, ou ſi elle fut telle, il eſt apparent qu'il craignit plus pour ſa peau que pour le pavillon, puiſqu'il ne bougea point du Texel, lorsque l'Escadre leva l'ancre.*

„ Enfin, Nous lui recommandâmes dere-
„ chef d'accélerer les choſes autant que poſſi-
„ ble, afin que le Convoi fût ſurement con-
„ duit dans la Baltique, & que les vaiſſeaux
„ de la Compagnie, (*qui étoient alors en Nor-*
„ *vege*)

„ *vege*) ainſi que les Navires du *Sund*, qui „ attendoient après une Eſcorte, fuſſent ra„ menés dans nos Ports. "

Mais, me dira-t-on, *que répondit donc le Vice-Amiral* Hartſinck *à cette Lettre que* S. A. *lui avoit écrite le* 26.? — Il répondit le 28 „ que, ſelon lui, la ſaiſon étoit *déjà* trop „ avancée pour chercher les navires de la Com„ pagnie, qui étoient à *Drontheim*, parce que „ cela ne pouvoit ſe faire ſans expoſer nos „ vaiſſeaux de guerre à un DANGER INÉVI„ TABLE (*a*). " — Ainſi parloit le 28. août 1781 un homme, que l'on a vû le 8. & le 9. Octobre 1782, *s'empreſſer* à faire exécuter les ordres que *V. A.* venoit de donner à Mr. *van Kinsbergen*, d'aller en effet rechercher ces mêmes navires, qu'on avoit indignement laiſſé pourrir pendant 16. mois en l'endroit où ils s'étoient réfugiés! Ainſi parloit le 28. août 1781. à l'égard d'un ſimple voyage de Norvege, un homme cenſé éclairé & bien in-

(*a*) Doch in antwoord op deezen Brief, gaf de gemelde Vice-Admiraal ons den 28. der zelfde maand te kennen, dat, zyn 's oordeels, het ſaiſoen *reeds* te ver verloopen was, om de Schepen van *Drontheim* te haalen, en dat zulks niet zoude konnen geſchieden, zonder 's Lands Schepen aan een ONVERMYDELYK GEVAAR bloot te ſtellen.

intentionné, tandis que 5. jours auparavant nos Négociants de la Baltique ne déſeſperoient point encore, que, moyennant un prompt Convoi, leurs navires, qui devoient partir pour *Petersbourg*, ne puſſent être de retour avant l'hiver (*a*) ! —— J'aurai ci-après une nouvelle occaſion de parler de cela: En attendant, j'obſerverai ici, que cette Réponſe (dont le Vice-Amiral a ſans doute rougi de parler dans ſon *Verbal*) ne tarda point à être connue du Public, & qu'elle fut regardée comme le premier coup de cloche, qui annonçoit l'intention où, malgré les promeſſes nouvellement réitérées par *Votre Alteſſe*, l'on étoit vraiment alors de ne pas plus accorder d'Eſcorte pendant le reſte de l'année 1781, que l'on n'en avoit accordé auparavant. Il falloit ici de nouveaux prétextes pour cela; & cette Réponſe en étoit déjà un, qui fut bientôt ſuivi par d'autres.

Cependant, indépendamment de la façon particuliere de penſer de ce *prudent* & *vaillant* Officier, à l'égard de la recherche des navires de *Drontheim*, les Rédacteurs du *Mémoire* de

V. A.

(*a*) *Voyez, page* 225. *ci-deſſus, les termes de la* Requête, *que ces Négociants préſenterent le* 23. *dudit mois d'août aux Etats Généraux.*

V. A. nous racontent (*a*), qu'il fit ſes efforts pour préparer le plus grand nombre poſſible de vaiſſeaux de guerre, afin de convoyer au *Sund* les navires marchands deſtinés pour la Baltique; mais, que malgré toutes ſes peines, il ne parvint à raſſembler (indépendamment des autres vaiſſeaux de cette eſpece, que l'on attendoit de Zélande & de la Meuſe) que les vaiſſeaux ſuivants:

La Princeſſe Royale. . . .	de 54. canons.
Le Glindhorſt.	54.
Le Phénix.	44.
Le Medemblik.	36.
La Bellone.	36.
L'Amphitrite.	36.
L'Eensgezindheid.	36.
Le Jaſon.	36.
Le Zephir.	36.
La Venus.	24.
La Waakzaamheid.	24.
Et la Corvette *l'Expédition.* . .	18.

Tandis que le Vice-Amiral ſe donnoit tant de ſoins, le Cap. *van Kinckel*, qui étoit enfin parti de Zélande le 31. août, étoit arrivé au Texel avec le *Zuidbeveland* qu'il montoit, avec deux navires de la Compagnie des Indes, & le

(*a*) A. *p.* 73. — B. *p.* 112. — C. *p.* 55.

le Schooner le *Dauphin*. — *Mais*, dira-t-on, *cet Officier, en passant à la hauteur de Goerée, avoit-il exécuté l'ordre que* V. A. *lui avoit donné le* 10. *de s'informer s'il avoit-là quelques vaisseaux qui vouluſſent profiter de ſon Escorte* (*a*)? C'eſt-ce que l'on ne nous dit pas. — *Quelques obſtacles l'auroient-ils empêché d'exécuter cet ordre*? C'eſt ce que l'on nous dit pas non plus. — *Le vent, qui avoit favoriſé le Départ de cet Officier, ne pouvoit-il pas favoriſer également le Départ du Cap.* de Bruyn? Je l'ignore: Mais s'il eſt vrai que le même vent, qui avoit favoriſé le premier de ces Meſſieurs, pouvoit auſſi favoriſer le ſecond, il faut croîre que le 1. août il venta autrement à l'embouchure de la Meuſe qu'il ne fit le même jour en Zélande. Et en ce cas, il ne ſeroit point étonnant que le reſte des vaiſſeaux de guerre de la Meuſe, auxquels il étoit libre de partir, ſans le Cap. *de Bruyn* (*b*), avec les deux navires de la Compagnie des Indes, & les autres navires de Commerce qui étoient en cet endroit, fuſſent auſſi reſtés-là. Lorsque le ciel, la terre & la mer ſont conjurés contre la ſortie de quelques vaiſſeaux, il arrive des miracles

(*a*) Voyez page 232. ci-deſſus.
(*b*) Voyez ci-deſſus, page 238.

cles incompréhenſibles aux gens qui ne connoiſſent pas la vraie cauſe des choſes.

En attendant donc que le Cap. *de Bruyn* & les vaiſſeaux de la Meuſe trouvaſſent l'occaſion de ſe rendre au Texel, le Vice-Amiral *Hartſinck* s'occupa à dreſſer l'Inſtruction, qu'il remit le 4. ſeptembre au Contre-Amiral *van Braam*; Inſtruction, que les Rédacteurs du Mémoire de *V. A.* ne ſe ſont point donné la peine de nous faire connoître en entier, & qui contenoit en ſubſtance.

1o. „ Que le Contre-Amiral étoit chargé d'eſcorter le Convoi qui devoit ſe rendre dans la Baltique, & de le couvrir, autant que poſſible, contre toutes les attaques de l'Ennemi."

2o. „ Qu'à cet effet, il auroit ſous ſon commandement:

	La Princeſſe Royale. . . .	de 54. canons.
(a)	* *Le Prince Willem.*	70.
	Le Zuidbeveland.	60.
	Le Glindhorſt.	54.
	Le Phénix.	44.
	Le Medemblik.	36.
	La Bellone, (d'Amſterdam). . .	36.
	Le Jaſon, (d'Amſterdam). . .	36.

Le

(a) Les 4. vaiſſeaux ici marqués d'une *, ſont partie des 5. que l'on attendoit de la Meuſe.

Le Zéphir.	de 36. canons.
L'Eensgezintheid.	36.
La Waakzaamheid.	24.
**La Thétis*, (de la Meuse.) . .	36.
**La Bellone*, (de la Meuse). . .	24.
La Corvette, *l'Expédition.* . .	18.
*La Corvette, *le Kemphaan.* . .	12.
Et le Schooner, *le Dauphin.* .	16.

3°. „ Qu'il devoit immédiatement détacher le *Jason* & la *Bellone* d'Amsterdam, pour prendre poste à l'entrée du Pertuis. "

4°. „ Qu'aussitôt après qu'il auroit reçu le dernier ordre dudit Vice-Amiral, il profiteroit du premier bon vent, pour mettre à la voile avec les vaisseaux de guerre qui étoient prêts au Texel: mais qu'il ne poursuivroit pas son chemin avec le Convoi du Vlie, avant qu'un vent du Zud-Est n'eût soufflé pendant 24. heures, & que, par-là, les vaisseaux attendus de la Meuse n'eussent eu le temps de se joindre à lui. "

5°. „ Qu'entre-temps il devoit former, pour couvrir le Convoi, une Escadre composée des vaisseaux de ligne, le *Zuidbeveland*, la *Princesse Royale* & le *Glindhorst*, des Frégates le *Phénix*, le *Zéphir* & la *Waakzaamheid*, & du Schooner le *Dauphin*. — Qu'il joindroit au Convoi les Frégates le *Medemblik*, le *Jason* & la *Bellone* d'Amsterdam, l'*Eensgezindheid*, la corvette l'*Expédition*, ainsi qu'un ou plusieurs au-

autres petits bâtimens, que l'on pourroit tirer du Vlie sans dégarnir entiérement ce Pertuis. —— Et que si le bonheur vouloit que les vaisseaux de la Meuse joignissent le Convoi, ledit Contre-Amiral renforceroit son Escadre, de la *Bellone* & du *Jason* d'Amsterdam, & renforceroit en même temps le Convoi, par le *Prince Willem*, par les Frégates la *Thétis* & le *Jason* de la Meuse, & par la Corvette le *Kemphaan.*"

6°. „ Que dans l'un & l'autre cas, & la chose étant arrangée ainsi qu'il est dit, le Contre-Amiral partiroit pour le *Sund* avec le Convoi.

7°. „ Qu'étant arrivé au *Sund*, il devroit jetter l'ancre devant *Elseneur*, & se rendre au plutôt chez le Commissaire de L. H. P., *van Deurs*, pour apprendre de lui s'il y avoit-là quelques navires de commerce, qui voulussent profiter de son Convoi; & en ce cas, qu'il auroit à prendre ces navires sous son escorte, & à les ramener dans les Ports de la République."

8°. „ Que comme le Commerce de la Baltique, d'*Amsterdam*, avoit donné une Liste de ceux de ses navires qui étoient dans divers Ports du Nord, & qui attendoient après un Convoi, ledit Contre-Amiral étoit chargé de les chercher, si les circonstances le lui permettoient, & de prendre, à cet égard, telles me-

ſures qu'il jugeroit propres au plus grand avantage du Commerce, à la ſureté des vaiſſeaux de guerre de l'Etat, & pour retourner en ce pais-ci, ſelon l'ordre preſcrit ci-deſſus &c. &c. "

Tout cela auroit été admirable, *Monſeigneur*, ſi par cet enchaînement de cauſes & d'effets funeſtes, dont j'ai tant parlé ci-devant, & ſi pour les *raiſons* que je rapporterai ci-après l'on n'eût point attendu ſi long-temps. — D'ailleurs, pourquoi, en ordonnant au Contre-Amiral *van Braam* d'aller chercher dans divers Ports du Nord les navires du Commerce de la Baltique, ne lui a-t-on pas auſſi ordonné de rechercher, ou de faire rechercher les trois vaiſſeaux de la Compagnie qui étoient à Drontheim? Fut-ce parce que le Vice-Amiral *Hartſinck* avoit jugé le 28 août, qu'alors la ſaiſon étoit *déjà* trop avancée pour cela? — Le ſingulier homme que ce Vice-Amiral! La ſinguliere Direction, que celle de notre marine! — Ne croiroit-on pas que ſelon le ſyſtême de cet Officier & de cette Direction, il valoit mieux laiſſer encore ces vaiſſeaux pourrir un année entiere en Norvege, & laiſſer leurs Equipages périr de maladie & de deſeſpoir, *que d'eſſayer au moins*, d'épargner quelques tonnes d'or à la Compagnie, de ſauver la vie à tant de malheureux, & de donner quelque

que relâche aux plaintes & aux cris de toute la Nation?

Cependant, *Monſeigneur*, Votre Alteſſe ſe rendit le 8. du même mois de ſeptembre au Texel, où dans une Conférence qui s'y tint en votre préſence, l'Inſtruction que le Vice-Amiral *Hartſinck* avoit donnée au Contre-Amiral *van Braam* fut approuvée dans tous ſes points, quant à l'arrangement des vaiſſeaux de guerre qu'il devoit commander; l'on y ajouta ſeulement, que le Cotter le *Brak* & le Schooner le *Dauphin* ſeroient d'abord envoyés à la découverte (*a*). Mais les Rédacteurs de Votre *Mémoire*, qui ont eu ſoin de rappeller tout au long cet arrangement, ne parlent nullement de ce que le Contre-Amiral avoit à faire, étant arrivé à Elſeneur; & cela, ſans doute, pour cacher au Public, que cet Officier n'avoit pas reçu d'ordre de ramener les navires de la Compagnie qui étoient en Norvege. En ce cas il ne faut point s'étonner de ce qu'ils n'ont pas inſéré dans les *Pieces juſtificatives* dudit *Mémoire*, l'Inſtruction du Contre-Amiral.

Le 11. Mr. *van Braam* alla jetter l'ancre à l'entrée du Pertuis, avec ſon Escadre, & avec 7. vais-

(*a*) A. *p.* 74. — B. *p.* 113. — C. *p.* 55.

7. vaiſſeaux de la Compagnie des Indes orientales, parmi lesquels étoient compris les deux que le Cap. *van Kinckel* avoit amenés de Zélande (*a*).

Le même jour *V. A.* repartit pour *la-Haye*; & l'on apperçut du Texel quatre vaiſſeaux de guerre ennemis, occupés à reconnoître notre Escadre. C'étoit apparemment ceux que l'on avoit vus de *Kykduin* le jour auparavant (*b*).

Enfin il paroît que, pour partir, le Contre-Amiral n'attendoit plus que le Cap. *de Bruyn*, qui devoit arriver d'Helvoet avec les vaiſſeaux de guerre ordonnés pour l'accompagner, ainſi qu'avec le 8e. vaiſſeau de la Compagnie des Indes, & les navires marchands deſtinés pour la Baltique, qui l'auroient voulu ſuivre. Mais ſi l'on vit le Sieur *De Bruyn*, ce fut ſans ſon vaiſſeau. — Qu'il me ſoit permis d'interrompre pour un moment le *récit* des ſuites de l'Expedition de Mr. *van Braam*, pour donner *celui* du dernier Exploit de notre brave & vigilant Capitaine.

Le

(*a*) Ces ſept vaiſſeaux de la Compagnie étoient très-fortement armés en guerre. Ils devoient quitter le Contre-Amiral à certaine hauteur, & continuer leur route avec le navire de la Chambre de *Delft*, que l'on attendoit d'Helvoet.

(*b*) VERBAL de Mr. *Hartſinck*, au 10. ſeptembre & ſuivant.

Le 10. du même mois le Sr. *De Bruyn* partit pour le Texel avec ſon vaiſſeau le *Prince Willem*, avec la *Thétis*, la *Bellone*, le *Kemphaan*, ainſi qu'avec le vaiſſeau de la Compagnie des Indes, & 7. *navires ſeulement*, des 16 ou 17, que les Négocians de *Rotterdam* avoient deſtinés pour la Baltique. Fruit bien digne du ſéjour obſtiné de cet Officier, tant à Helvoet qu'à Goerée.

Au moment de ſon départ, un de nos cerveaux poétiques s'exalta, & enfanta les Vers que je cite ci-deſſous (*a*). Dans ſon enthouſiasme inſenſé, le Poëte commença par prodiguer l'auguſte Nom de *Héros* au Capitaine, qui, de ſa vie, n'avoit vu de Pavillon ennemi; & il finit par eſpérer qu'on le reverroit bientôt triomphant des Anglois, & qu'alors on chanteroit ſes hauts Faits.

Le *Héros* continua donc ſon voyage ſous les auſpices de *Bellone* & de *Mars*, & dans l'attente, ſans doute, d'être chanté à ſon retour, ain-

(*a*) *Verlaat Ge ô Held! der Mars de Goede Reê,*
Steekt Gy manmoedig met uw Heldenſtoet in Zeê,
Om op het ſchuimend Zout den Britten te beſtryden?
Dat 's braaf, DE BRUYN! *God zeile met U meê!*
Gelyk by kortlings, met den braaven ZOUTMAN *deê,*
En eerlang moogen we U ook Zegezangen wyden!

N. J.

ainſi qu'il l'avoit été à ſon départ: Mais le premier Exploit qu'il fit, fut celui de perdre bêtement ſon vaiſſeau ſur le *Zuyderhaaks* (*a*): Et cela en plein jour, par le plus beau temps du monde, & ſur un Banc ſi facile à éviter, que le moindre de nos Pilotes le cotoyeroit, pour ainſi dire, à yeux fermés. Et ce qui ne peut qu'augmenter la juſte indignation de tout honnête homme qui lira ceci, eſt que, lorsque le vaiſſeau fut échoué, le *Héros* ne prit pas plus de ſoin pour le tirer de là, qu'il n'en avoit pris pour le préſerver de ce malheur.

Tandis que le Sots admiroient les Vers ſusdits, que le Gazetier de *la Haye* avoit inſérés dans ſa Feuille, la nouvelle de cette perte ſe répandit, & fit redoubler les plaintes & les cris de la Nation contre *De Bruyn*. Les uns crurent que ce Capitaine, ou ſon Pilote, gagné par les Anglois, ou incité par nos Anglomanes, avoit fait échouer à deſſein ce vaiſſeau: D'autres ſe bornerent à lui prodiguer toutes les épithetes, & à le charger de toutes les imprécations qu'il méritoit: D'autres débiterent que de toute ſa vie il n'avoit fait une belle action; & à ce ſujet, ils rappellerent l'*aventure*, qui lui étoit arrivée en 1763. ſur les Côtes de Barba-

(*a*) Banc de ſable, peu éloigné du Texel. Et quant à cet accident, il arriva le 14. du même mois.

barie; l'*aventure*, qui, en 1777 ou 78, l'avoit obligé d'abandonner son vaisseau dans un Port de France, & de revenir par terre en ce pays-ci; &, enfin, d'autres *aventures* singulieres, qu'il seroit trop de long de rapporter ici (*a*).

Sans entrer dans le détail des soins que l'on prit pour sauver les principaux effets du vaisseau péri, je me contenterai de dire, que l'on commença par mettre aux fers son Pilote, *Jean Cock*,

(*a*) Voici ce qui regarde l'Aventure de la Côte de Barbarie. — Le 5. octobre 1763, la frégate le *Phénix*, commandée par le Cap. *van der Does*, ayant échoué sur cette Côte, cet Officier accusa le Cap. *De Bruyn*, qui l'accompagnoit avec la frégate le *Pollux*, d'avoir occasionné ce malheur, par des manœuvres & des signaux faits inconsidérément. Le Conseil de l'Amirauté d'Amsterdam, dont le *Phénix* ressortissoit, ayant chargé peu des semaines après l'Amiral *Schryver* & neuf autres Officier de mer, d'examiner les Plaintes de Mr. *van der Does*, & les différents Rapports du Cap. *De Bruyn*, ce dernier fut déclaré, le 16 décembre, être la vraie cause de cet échouement. Mais *De Bruyn*, étant revenu en ce pays-ci, intrigua de maniere, qu'il obtint du Conseil de l'Amiraute de la *Meuse*, dont il dépendoit, un nouveau Conseil de guerre qui le justifia, le 27 mars 1784, du jugement précédemment porté contre lui. Ce qui n'empêcha point que beaucoup d'excellents Officiers ne regardassent alors, & que bien des gens ne regardent encore aujourd'hui le premier Jugement comme juste. — Quant à moi, je m'en rapporte à ce qui en peut être.

Cock; que le 11. octobre on commença le Conſeil de guerre ordonné pour juger de la conduite que le Cap. *De Bruyn* & ce Pilote avoient tenue en cette occaſion; & que malgré les témoignages de toute eſpece que ce Capitaine produiſit en ſa faveur, malgré la haute & puiſſante protection de la Clique Anglomane, dont il étoit un des favoris, des témoignages contraires & plus ſolides, l'évidence du Fait, la raiſon & la juſtice, enfin, l'emporterent contre tout, & le 1. novembre le Conſeil ſusdit le condamna, pour les raiſons ſpécifiées dans la Sentence que j'ai placée ci deſſous (*a*), à être de-

(*a*) SENTENCE DU CAPITAINE DE BRUYN.

„ Attendu qu'*André de Bruyn*, Capitaine au Service „ de la Mer de ce Pays, & reſſortiſſant du College de *L.* „ *N. P.* de l'Amirauté de la Meuſe, a, le matin de 14. „ ſeptembre 1781, & avant que le vaiſſeau de l'Etat le „ *Prince Willem*, conduit par le Pilote *Jean Cock*, ſe fût „ perdu ſur le *Zuyderbaaks*, procédé d'une *maniere imprudente*, *inattentive*, & *ſans ordre*, & que, par-là, il a „ *négligé* de remarquer les *ſignaux* que les Officiers des „ vaiſſeaux du Pays, qui étoient à l'ancre devant le Texel, „ lui faiſoient avec autant de prudence que de zele, „ *ſignaux*, qui, s'il les avoit rémarqués & ſuivis à temps, „ l'auroient mis à même de prévenir le malheur arrivé au „ vaiſſeau de l'Etat; Et outre cela, comme il a paru que „ lorsque ledit vaiſſeau eût échoué, ſa Conduite portoit „ toutes les marques de *trouble* & de *négligence*, & qu'il „ n'a *point alors employé* tous les moyens de ſauver ce vaiſ-

„ ſeau

demis du service de *l'Etat*, & *à payer tous les frais du Procès.* Quant à ſon Pilote, il dut ſubir le Châtiment à lui infligé par ſa Sentence particuliere, que j'ai placée à la ſuite de celle de

---

„ ſeau, ou qu'il a *négligé* de les employer dans le temps „ où ſon devoir exigeoit qu'il les employât; & qu'ainſi „ lui *André de Bruyn n'a*, à cet égard, *aucunement rempli* „ *le devoir* d'un Officier intelligent, actif & vigilant, & „ qu'il importe extrêmement que de telles négligences „ ne ſoient pas tolérées, mais que pour la conſervation „ des vaiſſeaux de l'Etat, & pour le bon ordre & la „ diſcipline à tenir ſur iceux, ces négligences ſoient cor„ rigées pour ſervir d'exemple aux autres; A CES CAU„ SES, le Haut Conſeil de guerre ayant entendu vu & „ examiné la Demande & Concluſion formées & priſes „ par, & au nom de Mr. *J. Reigersman*, Avocat-Fiſ„ cal & Secrétaire de la Flotte de l'Etat, & Demandeur „ *au criminel* contre le Comparant ſusmentionné, & remi„ ſes audit Haut Conſeil de guerre maritime, avec les „ pieces & écrits juſtificatifs y joints; après avoir réfléchi „ & murement examiné tout ce qui touche ou peut tou„ cher cette matiere; Faiſant droit au nom & de la part „ de *L. H. P.* les Seigneurs *Etats-Généraux des Provin„ ces unies*, ainſi que de *S. A. S.* Monſeigneur le *Prince* „ *d'Orange* & de *Naſſau*, Stadhouder Héréditaire, Ca„ pitaine & Amiral-Général Héréditaire desdites Pro„ vinces, DÉMET le ſusnommé *André de Bruyn* du Ser„ vice militaire de ce pays; DÉBOUTE l'Avocat-Fiſcal „ de ſa demande ultérieure formée contre le Comparant, „ & CONDAMNE cependant ce dernier aux frais de ce „ Haut Conſeil de guerre, ainſi qu'aux dépens du Procès."

„ Fait à bord du Senau de guerre de la République, le

„ Zwa-

de *De Bruyn*, & il fut également condamné aux fraix de ſon Procès.

A la nouvelle du jugement de notre Capitaine, la Cabale Anglomane & ſes Suppôts entre-

---

„ *Zwaluw*, à l'ancre dans le *Nieuw-Diep*, ce 1. novem-
„ bre 1781."

(SIGNÉ) *André Hartſinck*, *Daniel Pichot*, *J. van Kruyne*, *S. Dedel*, *W. van Braam*, *J. E. van Raders*, C. *van Vlierden*, *J. P. R. van Loo*, *Jean Sels.*

(PLUS BAS) Par ordonnance du Haut Conſeil de guerre maritime,

(SIGNÉ) *P. Aardenburg*, faiſant les fonctions de Secrétaire.

S. A. ayant vu & examiné la Sentence ci-jointe, déclare l'approuver par la préſente.

(SIGNÉ) G. Prince d'*Orange.*

(PLUS BAS) par Ordonnance de *S. A.*

(CONTRE-SIGNÉ) *T. J. de Larrey.*

SENTENCE DU PILOTE JEAN KOCK.

„ Attendu que le 14 ſeptembre 1781, *Jean Kock*, Pilo-
„ te côtier demeurant au Texel, & actuellement détenu
„ dans les fers ſur le vaiſſeau de guerre de l'Etat, la
„ *Princeſſe Royale Fréderique-Sophie-Wilhelmine*, a, par
„ une négligence inconcevable & une inattention impar-
„ don-

trerent en fureur, & crierent, à l'*injuſtice!* à l'*atrocité!* Et l'on conçoit bien que le Condamné cria auſſi haut qu'eux: De ſorte qu'aujourd'hui encore, *Monſeigneur*, les Scribes ſoldés depuis ſi longtemps par la Clique, & autoriſés par la DECLARATION, que *V. A.* a faite dans ſon *Mémoire*, que la Perte du *Prince Willem* étoit *autant un malheur pour de Bruyn, que pour le Pays* (*a*), ne laiſſent paſſer aucune occaſion ſans répéter que cet Officier a ici été la victime

„ donnable, ſans pouvoir alléguer les moindres obſtacles,
„ de temps, de vents & d'autres accidents, fait échouer
„ ſur le *Zuiderbaaks* le vaiſſeau de guerre de la Ré, ubli-
„ que, nommé le *Prince Willem*, & par-là cauſé au pays
„ une très-grande perte; & comme il importe que d'auſſi
„ grandes fautes ne reſtent pas ſans punition, mais qu'el-
„ les ſoient rigoureuſement punies pour l'exemple des
„ autres, A CES CAUSES, le Haut Conſeil de guerre,
„ ayant entendu, vu & examiné la Demande & Concluſions
„ formées & priſes par, & au nom de Mr *J. Reigersman*
„ &c. . . . . condamne ledit Pilote *Jean Cock* à ſubir trois
„ fois l'Eſtrapade, du haut de la grande vergue; à être
„ enſuite rigoureuſement fouetté de la corde, & à la
„ diſcrétion des Commiſſaires tirés de ce même Conſeil;
„ déboute l'Avocat-Fiſcal de ſa Demande ultérieure con-
„ tre le priſonnier; dépoſe cependant ce dernier de ſon
„ emploi de Pilote côtier, & le condamne aux fraix de
„ ce Haut Conſeil de guerre, ainſi qu'aux dépens du
„ Procès."

Fait, ſigné & contre-ſigné comme deſſus.

(*a*) A. *p.* 73. — B. *p.* 111. — C. *p.* 56.

me de l'injuſtice la plus noire. DECLARATION, ſi étonnante, *Monſeigneur*, que l'on ne peut concevoir comment elle a pu Vous échapper, ou du moins, comment Vous ne l'ayez point rayée du *Mémoire*, avant de le ſigner. Car ſi la Perte du vaiſſeau n'a été qu'un Malheur pour *De Bruyn*, pourquoi *V. A.* a-t-elle mis au bas de la Sentence, qu'*après avoir vu & examiné cette Sentence*, *Elle l'approuvoit*? Et ſi cet Officier avoit réellement mérité d'être puni, *pour ſervir d'exemple à d'autres*, comment avez Vous pu regarder, comme un Malheur pour un homme, une Perte, qui étoit due en partie à *l'imprudence*, à *l'inattention*, & *au défaut d'ordre* de cet homme? — *Monſeigneur*! tout Délit volontaire, tel qu'il ſoit, ne peut-être cenſé un malheur pour celui qui l'a perpétré, mais c'en eſt un pour celui envers lequel ce délit a été commis, & qui en ſouffre le dommage. Si la vue d'un Coupable, qui ſubit la peine due à ſes forfaits, excite généralement la pitié, ce n'eſt pas que l'on regarde ces forfaits, en eux-mêmes, comme des malheurs pour lui, mais c'eſt parce qu'il eſt de la nature de l'homme de ſouffrir, quand il voit ſouffrir ſon ſemblable, coupable ou non; c'eſt parce que tout homme raiſonnable & ſenſible, ne peut être que très-affecté, en conſidérant à quelles fautes, a quels délits, a quels crimes, l'inconduite où la ſcélerateſſe peuvent conduire un autre

tre homme. Enfin, ſi l'on en venoit à regarder toute action vraiment coupable, comme un malheur pour celui qui l'auroit commiſe, on parviendroit à juſtifier les forfaits les plus atroces. — Ce ne fut point ainſi, *Monſeigneur*, que la Nation en général penſa ſur la conduite du Cap. *de Bruyn* en cette occaſion : Elle regarda cet Officier comme vraiment coupable, & comme indigne de demeurer au Service de l'Etat ; elle le tint pour heureux de n'avoir point ſubi une punition plus rigoureuſe que celle qui lui avoit été infligée pour le Conſeil de guerre.

Ce qui, pendant l'Inſtruction du Procès de ce Capitaine, ſervit encore à indiſpoſer les eſprits contre lui & contre l'Adminiſtration particuliere de notre Marine, fut la connoiſſance que le Public eut d'une Lettre adreſſée vers ce temps-là par le Lieutenant *Koelberg* à Mr. le Baron *de Lynden*, ci-devant Envoyé Extraordinaire des Etats-Généraux à la Cour de Suede, & rempliſſant aujourd'hui le même Poſte à la Cour de Londres. Ce Seigneur, connu par les belles qualités de ſon cœur & de ſon eſprit, par ſon attachement inébranlable aux intérêts & à la gloire de ſa Patrie, par le refus généreux qu'il fit en juillet 1781. d'accepter aucune Miſſion dans les Cours étrangeres, auſſi long-temps que le Duc de *Brunſwick* conſerveroit quelque influence dans les

Affaires politiques de la République (*a*), ce Seigneur, dis-je, connu encore, par les efforts secrets que la Cabale Anglomane fit pour empêcher qu'il ne fût envoyé à Londres, & pour lui en substituer quelqu'autre, qui pût y aller trahir les intérêts de la Patrie, au lieu de les y soutenir, ce Seigneur, enfin, comme bon Citoyen, se crut obligé, le 16 septembre, de communiquer à *V. A.* & à l'Amirauté de la Meuse la Lettre du Lieutenant, afin que les griefs qui y étoient contenus fussent examinés, & que si le cas le requéroit, l'on y apportât remede. — Voici cette Lettre.

TRÈS-EXCELLENT ET TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR BARON ET ENVOYÉ!

„ En conformité de ma promesse faite à „ Votre Excellence, à mon engagement à „ *Stockholm*, pour lui mander comment j'étois „ employé au service de la République, par „ le College d'Amirauté de *Rotterdam*, je „ dois par la présente informer Votre Excel„ lence, qu'arrivé au mois de mai passé, j'ai „ amené

(*a*) *Cette Excuse d'accepter aucune Mission dans les Pays étrangers, eut lieu à l'occasion du choix que les Etats Généraux avoient fait de Mr.* de Lynden, *pour leur Envoyé Extraordinaire à la Cour de Vienne. L'on connoît la Lettre remarquable que ce Seigneur écrivit sur ce sujet à* L. H. P.

„ amené pour ce College 35 Hommes, tant
„ Bas-Officiers, Matelots que Soldats, que
„ j'avois levés en route, soit en *Suede* ou en
„ *Danemarc*; & qui, après leur présenta-
„ tion, ont été répartis sur les vaisseaux de
„ guerre de la même Amirauté."

„ Quant à moi, j'ai été placé en qualité de
„ Premier Lieutenant sur le vaisseau le *Prince*
„ *Willem*, commandé par le Capitaine *De*
„ *Bruyn*. A mon arrivée à bord de ce vais-
„ seau, le Capitaine m'ordonna d'y faire une
„ visite exacte, pour voir s'il y manquoit quel-
„ que chose, & dans ce cas, d'y pourvoir. En
„ exécutant cet ordre, je trouvai l'Artillerie
„ dans un mauvais état, & non telle qu'elle
„ auroit dû l'être dans un vaisseau qui étoit
„ en commission depuis plus d'un an. Les
„ canons & leurs affuts n'y étoient pas dans
„ un état convenable."

„ 1°. Les canons de 12 étoient placés sur
„ des affuts propres à porter des canons de 18;
„ & ceux de 6. sur le château de poupe, de
„ même que ceux de château d'avant, se trou-
„ voient aussi mal disposés, & tellement, mê-
„ me, qu'en faisant un feu continu, ces ca-
„ nons devoient sortir de leurs places & les af-
„ futs se renverser. Ce qui m'engagea à ordon-
„ ner aux Charpentiers de clouer des planches
„ de chêne entre les affuts & les canons, pour
„ pouvoir nous en servir, faute d'autres affuts."

„ 2°. Nos pieces de 24. entre les ponts, „ ne ſont pas dans le meilleur état poſſible; „ les mêches à tampon ſont trop larges & mal „ façonnées. Lorsque je donnai au Capitai- „ ne connoiſſance de ce que j'avois obſervé, „ au lieu d'un ordre convenable, ſa réponſe „ peu ſatisfaiſante fut, *je ne peux y remédier, „ nous n'obtenons du Pays que les choſes de dernie- „ re néceſſité.* "

„ Je trouvai donc pluſieurs objets à rectifier; „ mais, comme Officier ſubalterne, je me vis „ réduit à paſſer pour ignorant dans ces ſortes „ de choſes. Il eſt extrêmement chagrinant de „ voir à la fois & qu'il manque quelque cho- „ ſe, & qu'on n'oſe ni ne peut y remédier. "

„ 3°. Que ſemble à Votre Excellence de la „ ſituation où ſe trouvoit notre navire, qui de- „ puis plus d'un an eſt ſous les commandement „ de notre Capitaine *De Bruyn*? Lorsque nous „ reçumes l'ordre de ſon Alteſſe de mettre à „ la voile, le Capitaine m'ordonna de charger „ nos canons de 24 d'un boulet rond & d'un „ boulet ramé; j'inſtruiſis le Capitaine que „ la peſanteur de boulet rond étoit de 25 li- „ vres & celle de boulet ramé de presque le „ double, & par conſéquent trop peſans, à „ 8 livres de poudre, pour en attendre le „ le moindre effet. Ce qui porta le Capitai- „ ne à m'ordonner de ne charger qu'à boulets „ ronds, ou comme je le trouverois à propos.

„ Je

„ Je partis donc avec le Maître Canonier pour
„ faire charger les canons: Arrivés au premier
„ de tribord, & prêts à placer le boulet dans
„ la piece, il ne put y entrer du tout; au
„ deuxieme canon le boulet s'arrêta à la distan-
„ ce de deux pieds; à la dixieme piece du
„ même bord le boulet resta à deux pieds &
„ demi: Quant au babord, le boulet s'arrêta
„ à trois pieds dans le canon du milieu; mais
„ dans les autres pieces il ne rencontta aucun
„ obstacle. Ces canons sont en dedans rabo-
„ teux & moins larges qu'à leur embouchu-
„ re; l'intérieur de plusieurs de ces pieces a
„ même été rouillé au point que je pouvois en
„ arracher les morceaux; & la plûpart des lu-
„ mieres de ces canons ont de trop grands con-
„ ducteurs. Le lendemain, le boulet resta
„ avancé, & le Capitaine envoya demander
„ au Maître d'Equipage, à *Helvoet*, une par-
„ tie de boulets de 18, pour en faire usage
„ aux 4. pieces en question; & ces boulets
„ nous furent envoyés. Mais je fis observer
„ au Capitaine qu'ils n'étoient point faits pour
„ le calibre de ces pieces: il fit donc que nous
„ obtînmes quatre autres canons pour rempla-
„ cer ceux qui manquoient: cependant, dans
„ ces canons de remplacement les conducteurs
„ des lumieres se trouvoient à deux doigts de
„ la ligne centrale. J'en fis mon rapport au
„ Capitaine, qui jugea que cela ne tiroit pas

„ à conſéquence ; quoique je tâchaſſe de lui
„ faire comprendre qu'il étoit impoſſible de ti-
„ rer droit avec des pieces ſemblables. "

„ 4°. J'aurai l'honneur d'informer Votre Ex-
„ cellence, ſur ce qui concerne les proviſions.
„ Chaque ſemaine l'Equipage a, par tête, une
„ demi-livre de beurre & une livre de fro-
„ mage, poids leger. Le poids conſiſte en
„ vieux morceaux de fer non étalonnés ; ce qui
„ me fait craindre qu'il ne ſoit de beaucoup
„ trop leger, & moindre qu'il ne devroit être,
„ d'autant plus, qu'ayant une fois repeſé, en
„ préſence du Capitaine, la ration de fromage
„ deſtinée à deux Ordinaires, j'en trouvai la
„ quantité beaucoup moindre qu'elle ne de-
„ voit l'être. Sur quoi le Capitaine m'ordon-
„ na de faire mettre aux fers le Dépenſier ; ce
„ qui me fit croire fermement que celui-ci ſe-
„ roit mis au Conſeil de guerre. Mais, à
„ mon grand étonnement, ce même Dépen-
„ ſier à obtenu un brevet de Lieutenant ſur
„ le cutter de la République, nommé le *Brak*.
„ Deux fois par ſemaine on donne à l'Equipa-
„ ge du lard, dont la mauvaiſe odeur s'exhale
„ dans tout le vaiſſeau, & des pois gris accom-
„ modés avec la graiſſe de ce lard, que chez
„ d'autres Nations les matelots n'oſeroient man-
„ ger : les autres jours de la ſemaine, du ſtok-
„ vis nageant dans une ſauce de moutarde &
„ d'une eau qui a ſervi à faire cuire les pois :

„ tous

„ tous les soirs, des pois seuls: jamais de vian-
„ de fraîche pour l'Equipage, à l'exception
„ d'une seule fois pendant mon séjour à bord,
„ où l'on donna de la soupe & de la viande
„ fraîche aux matelots. Quant à l'eau, elle
„ est si mauvaise qu'elle fait soulever le cœur;
„ les gens de l'Equipage n'osent en faire bouil-
„ lir pour prendre du thé. Outre cela, il leur
„ est défendu d'aller tour-à-tour à terre, ainsi
„ que cela se pratique chez les autres Nations,
„ pour se rafraîchir & respirer l'air; mais on
„ les force de rester à bord comme des pri-
„ sonniers; & leurs coffres, leurs habille-
„ mens &c., sont mal arrangés & mal entre-
„ tenus."

„ 5°. Je viens maintenant au traitement des
„ malades, dont chacun reçoit par semaine une
„ demi-livre de beurre, & par-dessus seule-
„ ment des alimens de malades, consistant en
„ bierre de navire, avec de l'orge qui reste du
„ déjeûné, des miettes de pain bouillies avec
„ un peu de sirop; quelquefois de la bouillie
„ de farine cuite à l'eau; jamais de la soupe
„ fraîche, ou d'autres alimens propres à rendre
„ aux malades les forces nécessaires. Les mala-
„ des sont gardés à bord aussi longtemps qu'il
„ est possible, avant qu'on ne les transporte à
„ l'Hôpital de Goerée. Il faut chercher la
„ vraie cause de cela dans le profit que tire le

„ Capitaine, auſſi longtemps que les malades
„ reſtent ſur le vaiſſeau, puiſque, *à ce qu'on*
„ *m'a aſſuré*, la République donne par jour
„ une indemniſation de 9 ſols pour chacun d'eux,
„ & que le Capitaine en eſt privé quand les ma-
„ lades ſont à l'Hôpital. Lorsque ces pauvres
„ gens y arrivent, on les trouve en ſi mauvais
„ état que peu en réchappent. Ceux qui y
„ meurent ſont mis à terre ſans brancard, & ſans
„ avoir ſeulement le viſage couvert; on ne fait
„ que les jetter dans la foſſe & les couvrir.
„ Moi-même, étant tombé malade, & ayant
„ été tranſporté à l'Hôpital, j'appris du Mé-
„ decin du vaiſſeau qu'il avoit ſur ſa liſte 40
„ malades, non compris ceux qui ſe trouvoient
„ encore à cet Hôpital, & qui s'étoient bleſſés
„ en tombant dans le fond de cale; entr'autres
„ un matelot, qui s'étoit caſſé la clavicule, à été
„ ſi mal panſé qu'il reſte eſtropié du bras, par-
„ ce que l'un des morceaux de cette clavicule
„ dépaſſe l'autre. *Au dire de quelques gens de*
„ *l'Equipage*, & qui depuis 14 Mois ont ſervi ſur
„ ce navire, près de 300 hommes y ſont morts
„ dans cet intervalle, y compris un Premier
„ Lieutenant, auquel j'ai ſuccédé. Les mala-
„ dies qui ont déſolé & déſolent encore ce vais-
„ ſeau, ſont des fievres malignes, la gale, le
„ ſcorbut, & des ulceres aux jambes ſi dan-
„ gereux, qu'on à été obligé de faire à plu-

„ ſieurs

„ ſieurs l'amputation des doigts des pieds,
„ & même des jambes : je crois que l'E-
„ quipage a presqu'entiérement été renou-
„ vellé. "

„ 6°. C'eſt une choſe étrange, que dès que
„ les convaleſcens de l'Hopital apprennent
„ qu'ils doivent retourner à bord ſous les or-
„ dres du Capitaine *de Bruyn*, ils s'imaginent
„ qu'on les envoye au ſupplice; telle eſt la
„ terreur qu'il inſpire! "

„ 7°. Le vaiſſeau eſt trop étroit & pas aſſez
„ long pour les canons. Lorsque nous eûmes
„ 450 ou 460 hommes a bord, ils furent
„ obligés de ſuſpendre leurs branles ſous le
„ château d'arriere, ſous celui d'avant, & ſous
„ le pont aux vaches. Comment feroit-on
„ en hiver, ou dans un climat chaud, avec un
„ Equipage de 550 hommes? "

„ Je crois, Noble & Puiſſant Seigneur,
„ avoir ſatisfait par cette relation. Il faut pour-
„ tant ajouter que, ſi je n'étois étranger &
„ retenu par cette conſidération, je ſerois por-
„ té à mettre ſur un meilleur pied les manœu-
„ vres de l'artillerie, & à placer les effets des
„ matelots ſans caiſſes, dans les vaiſſeaux reſſor-
„ tiſſans de l'Amirauté de *la Meuſe*. Ce der-
„ nier point me paroît très-néceſſaire. "

„ En finiſſant, j'ai l'honneur de me recom-
„ mander avec une liberté honnête à la pro-

„ te-

„ tection de Votre Excellence, me nommant „ avec le respect le plus profond, "

Très-Excellent & Très-Illustre Seigneur,

Baron & Envoyé,

De Votre Excellence le très-obéissant Serviteur,

NICOLAS KOELBERG.

La Publication de cette Lettre, dans quelque Papiers publics, ne put manquer de déplaire à quelques personnes; car si tout ce qui y étoit rapporté étoit vrai, il achevoit de déshonorer le Cap. *de Bruyn*, & prouvoit la négligence punissable du Maître d'Equipage de l'Amirauté de la Meuse, & d'autres Préposés à l'armement des vaisseaux de ce département: si de tout cela il n'y avoit qu'une partie de vrai, c'étoit déjà trop pour l'honneur de ces Messieurs: En un mot, soit que le tout fût vrai ou faux, la Publication de la Lettre ne pouvoit qu'étrangement décrier le service maritime de l'Etat, dans un temps où l'on ne cessoit de se plaindre de la rareté des hommes pour équiper nos vaisseaux.

Pour donc effacer l'effet que cette Publication avoit d'abord fait sur l'esprit de la Nation, &

& pour empêcher celui qu'elle feroit encore en s'étendant jusque dans les pays étrangers, il convenoit d'examiner sans aucun délai la dénonciation de *Koelberg*, d'en détailler toutes les fausſetés, ſi l'on y en trouvoit, & de publier ce détail entier dans tous nos Papiers publics, en quelque Langue qu'ils fuſſent écrits. Mais au lieu de cela, l'affaire traîna tellement en longueur, qu'il ſe paſſa trois mois avant que l'Avocat-Fiſcal remît ſon Rapport au Conſeil de l'Amirauté, & qu'enſuite ce dernier tarda encore près d'un mois, avant de prononcer ſur ce Rapport. — Sans entrer dans l'expoſition des cauſes & des motifs, qui purent avoir occaſionné ce retardement, je placerai ici ce que le Public apprit de l'iſſue de cette affaire. La Gazette Françoiſe de Leyde du 19. janvier 1782. n'en dit que ce qui ſuit: „ Le College „ de l'Amirauté de *Rotterdam*, a terminé l'af„ faire du Lieutenant *Koelberg*, qui avoit avan„ cé pluſieurs chefs d'accuſation, pour mal„ verſation & négligence de devoir, contre „ le ci-devant Capitaine *André de Bruyn*. La „ Réſolution priſe par ce College le 14 de ce „ mois, ſur le Rapport fait le 18. décembre „ par Mr. l'Avocat-Fiſcal *Wyckerheld Bisdom*, „ porte en ſubſtance, que, *vu ce qui s'étoit* „ *paſſé à l'égard du Capitaine* de Bruyn, *depuis* „ *l'accuſation du Lieutenant* Koelberg, IL N'É„ TOIT PLUS À PROPOS DE POUSSER L'AF-

„ FAI-

„ FAIRE POUR CE QUI REGARDOIT CE CA-
„ PITAINE; *mais que ne pouvant conniver à la*
„ *conduite du Sr.* Koelberg *envers ſes Supérieurs,*
„ *le College le feroit réprimander par l'Avocat-*
„ *Fiſcal, & lui retireroit ſa Commiſſion de Lieu-*
„ *tenant, ainſi que celle de Recruteur, en lui*
„ *payant ſes gages juſqu'à la date de la Réſolution*
„ *&c.* " — Quant à d'autres particularités dudit Rapport & de ce qui s'enſuivit, voici ce qu'on a fait inſérer dans la Gazette de *Rotterdam* du 16 dudit mois de janvier, & dans celle de *la Haye* du 1. février ſuivant: — „ Il paroît par le Rapport de l'Avocat-Fiſcal & ſelon les déclarations y jointes, *que le Lieutenant* Koelberg *n'avoit aucunement eu deſſein de reſpecter la vérité dans ſa Lettre; mais que bien loin de cela, il avoit grandement léſé, tant en ce pays-ci qu'ailleurs, la réputation du Service de la République; c'eſt pourquoi l'Avocat-Fiſcal, ſans conſidérer que l'on devroit procéder avec plus de rigueur contre ledit Lieutenant, qui pendant ſon court ſervice, avoit éprouvé plus d'une fois la douceur du Conſeil* (de cette Amirauté), *propoſa que ce dernier lui fît encore reſſentir, ſous l'approbation de* S. A., *la même clémence, en lui mettant ſous les yeux ce qu'il y avoit d'inconſidéré, d'abuſif & d'injurieux dans ſa Lettre, en le reprimandant ſévérement, en lui retirant enſuite ſon Brevet de Lieutenant, ſa Commiſſion de Recruteur, & toute autre choſe qui pouvoit lui avoir été accordée.* Que cet-

cette Proposition ayant été reçue, & ensuite approuvée par *S. A.*, le *Conseil lui représenta la faute qu'il avoit commise, & le mauvais dessein qu'il avoit eu en la commettant; & après l'aveu qu'il fit derechef de cette faute, après en avoir témoigné son repentir, & demandé excuse, en ajoutant qu'il avoit été induit en erreur par d'autres, & ayant promis de s'abstenir dorénavant de décrier d'aucune maniere le Service du Pays &c., il fut déclaré demis dudit Service, avec liberté, cependant, de demander l'argent qui pouvoit lui revenir, après avoir préalablement remis son Brevet de Lieutenant.*"

Il s'en fallut beaucoup, *Monseigneur*, que la Lecture de tout cela satisfit le Public, auquel la longue durée de cette Procédure avoit de plus en plus fait croire que la Lettre de *Koelberg* ne contenoit que la vérité, sur-tout, à l'egard de beaucoup de choses: „ Car, *disoit-on*, il n'est pas croyable que ce Lieutenant en ait imposé dans ce qu'il a avancé, & si clairement particularisé, touchant la mauvaise qualité de quelques canons, des affuts, & de la grosseur des boulets: ce n'étoit point-là un simple *ouï-dire.*" —— „ Quant à la *nature* & à la *ration* de la Nourriture de l'Equipage du *Prince Willem*, si l'on y ajoute le gruau, dont il n'a point parlé, elles étoient les mêmes que sur les autres vaisseaux de guerre de la République, & l'on vit fort bien avec cela; mais

à l'égard de la *mauvaise qualité* de la Nourriture de ce vaisseau, c'est toute autre chose: du moins, l'on sait de bonne part que le Cap. *de Bruyn* ne passoit point pour être du nombre de ceux de nos Officiers, qui n'épargnent rien pour procurer des alimens sains à leur gens, & qui savent bien empêcher que l'on ne rogne la ration de ces derniers; qu'au contraire, il est connu qu'il y a souvent eu sur son vaisseau des murmures & des plaintes sur la qualité de la nourriture & sur le poids de la ration. —— „ Quant au traitement des malades, *Koelberg* n'affirme dans sa Lettre que ce qu'il a vu; & quant au reste de cet article, il ne parle que sur le *dire* des autres. D'ailleurs, il est à croire qu'à cet égard Mr. le Fiscal de l'Amirauté aura reçu des Déclarations autentiques & suffisantes; car on ne pouvoit regarder pour être d'aucune valeur, celle d'un homme tel que *de Bruyn*, & celles de gens semblables à *quelques uns* d'entre ceux, qui, avant & après le Jugement qu'il a subi à l'occasion de la perte de son vaisseau, lui ont fourni des témoignages pour prouver sa grande diligence en cette occasion, & pour infirmer ce Jugement." —— „ Pour ce qui est des 300 morts que le Cap. *de Bruyn* a eu parmi son Equipage, il est notoire que l'exagération ne pouvoit guere être ici de plus d'un tiers; & cette exagération de 100 ou de 120 hommes n'étoit pas

non

non plus de l'invention de *Koelberg*, puisqu'il dit *l'avoir entendu dire.*" —— „ Quant au reproche d'avoir léſé *tant en ce pays-ci qu'ailleurs* la réputation du Service de la République, ce reproche eſt injuſte, puisque le contenu de la Lettre n'étoit qu'une confidence faite à Mr. le Baron *de Lynden*, & qu'il n'a point été prouvé que ce fût *Koelberg* qui eût publié cet Lettre." — „ La maniere vague, dont il a été inculpé dans ce que les Gazettes de *Rotterdam* & de *la Haye* ont donné du Rapport du Fiscal, & de la réprimande du Conſeil, la maniere dont on a fait ſonner dans cette réprimande l'aveu, le repentir, & les excuſes de ce Lieutenant, feroit croire que ſa Lettre n'étoit qu'un tiſſu de fauſſetés & de calomnies inventées par lui, tandis que dans cette Lettre, il n'y a *tout au plus* que quelques exagérations de ſa part, & que ce qu'il *peut* y avoir de contraire à la vérité, comme la retention des malades ſur le vaiſſeau, afin de profiter des 9 ſous que l'Etat accorde journellement à chacun d'eux, n'eſt auſſi rapporté que d'après un *ouï dire.*" — „ Ce qui feroit encore croire que *Koelberg* n'eſt point auſſi coupable qu'on a voulu le faire paroître, eſt le paſſage que le Gazetier François de *Leyde* a tiré du Rapport de l'Avocat-Fiscal, & qui porte, *que vu ce qui s'étoit paſſé à l'égard du Capitaine* De Bruyn, *il n'étoit plus à propos de pour-*

ſer l'affaire plus loin pour ce qui regardoit ce Capitaine: Et en effet, ſi l'on croyoit vraiment *Koelberg* coupable, pourquoi s'arrêter dans la pourſuite de cette affaire à l'égard de *De Bruyn*? ignoroit-on que c'étoit de la parfaite conviction de l'innocence ou des malverſations de ce Capitaine, que devoit réſulter l'entiere conviction du délit ou de l'innocence de *Koelberg*? "....

„ Mais, *ajoutoit-t-on*, ſuppoſons pour un inſtant que ce dernier étoit vraiment auſſi coupable que la réprimande qu'il a ſubie le fait entendre, pourquoi s'être borné à cette réprimande, & à lui retirer ſon Brevet de Lieutenant? Un homme, qui avoit indignement compromis l'Adminiſtration d'un de nos Colleges d'Amirauté, qui avoit cruellement calomnié ſon Capitaine, & qui, ſur-tout, avoit décrié *en ce pays-ci & ailleurs* le Service de l'Etat dans un temps, où un tel décri pouvoit rendre plus difficile que jamais le recrutement d'hommes pour nos vaiſſeaux, un homme, dis-je, qui dans le peu de temps qu'il avoit été au Service du Pays, avoit été diverſes fois dans le cas d'éprouver la clémence du Conſeil de l'Amirauté d'où il reſſortiſſoit, un homme, enfin, tel que celui-là, au lieu de perdre ſimplement ſa place de Lieutenant, méritoit d'être caſſé avec ignominie, & d'être condamné à tous les fraix de la procédure faite contre lui. Que risquoit-on en cela, ſinon de le faire ſervir d'exem-

d'exemple à ceux qui voudroient l'imiter, & de convaincre la Nation & l'Europe entiere, que s'il y avoit sur quelques uns de nos vaisseaux une artillerie mal assortie, des rapines, des injustices, de l'inhumanité, de la barbarie, ce n'étoit point sur celui du Capitaine *De Bruyn*? — MAIS on ne l'a pas fait! L'on a accordé au délinquant ses gages & ses prétentions, jusqu'à la date de sa démission! Et bientôt après il obtint la Commission de Capitaine de Corsaire! — Donc il est à conjecturer que cet homme étoit moins coupable, qu'on ne nous l'a voulu faire croire; — donc il étoit peut-être entiérement innocent; — donc, en ce cas, on ne devoit pas le démettre du Service, &c. &c."

Voilà, *Monseigneur*, le résumé de ce que beaucoup de personnes ont dit sur cette singuliere Affaire. Pour moi, qui connois aussi bien que tout autre le tort ou le droit de l'Ex-capitaine *De Bruyn* & de son Accusateur, je me tais; & je respecte, comme je le dois, les lumieres & l'intégrité du Conseil qui a prononcé en ce cas. Mais comme le droit, qu'a tout Citoyen libre, d'indiquer les *abus criants* qui se remarquent dans tel Département que ce soit, je ne puis laisser passer cette occasion-ci, sans rappeler à *V. A.* qu'il n'y a malheureusement que trop *d'abus semblables* dans l'avictuaillement de nos vaisseaux de guerre, & dans la

maniere de nourrir leurs Equipages: à cet effet, je me servirai ici des propres paroles de l'Auteur des XXX. *Articles, ou Considérations nouvelles sur l'Irréussite de l'Expédition de Brest.*

„ Chez nous, *dit cet Auteur*, ce sont les Capitaines ou Commandants des Vaisseaux, qui „ font les approvisionnements de bouche; & ils „ savent ce qu'ils tirent de l'Etat pour cela. „ Or, en ce cas, combien d'abus l'avidité „ de gagner, ou la rage de s'enrichir, n'occasionne-t-elle pas? Je rends ici justice à „ l'humanité, au noble désintéressement de „ ceux de nos Officiers, qui n'épargnent rien „ pour procurer à leur Equipage des Aliments „ sains, & qui ne savent ce que c'est que de „ rogner le poids & la mesure de la Ration de „ leurs gens: Mais d'autres, non contents de „ cette lésine injuste & honteuse, portent l'avarice & la dureté au point de n'acheter „ que des Provisions de rébut, que des Provisions corrompues, ou disposées à l'être incessament. "

„ Pour en juger, il faudroit se trouver aux „ Distributions qui se font sur leurs vaisseaux: „ SOUVENT, lors qu'on y rompt le Biscuit, „ qui est fait de mauvais seigle, & mal séché, „ il file comme des étoupes: Le Gruau, échauffé, moisi, comme je l'ai déjà dit ci-dessus, n'est plus que par masse, & se trouve „ farci d'insectes: Il en est de même des Pois:

„ L'o-

„ L'odeur du Beurre y prend à la gorge : L'ou-
„ verture d'un tonneau de Lard y infecte le
„ Bâtiment d'un bout à l'autre ; & la seule
„ vue de ce Lard & des Vers, dont il four-
„ mille, fait soulever le cœur : Le *Stokvis*
„ n'est souvent pas meilleur..... Et de tels
„ Officiers, ou plutôt ces Bourreaux, qui
„ trouvent d'autant mieux leur compte dans un
„ pareil manege, que leur Equipage a plus
„ d'aversion pour de tels aliments, ou qu'ils
„ ont plus de Malades à bord, voient encore
„ avec une insensibilité barbare expirer les
„ malheureux, que leur avarice infame fait
„ périr. Que l'on ne dise pas, que de telles
„ choses ne peuvent avoir lieu que dans des
„ Croisieres de long cours, car il est prouvé
„ que pendant la derniere guerre, cela est ar-
„ rivé un grand nombre de fois dans nos Ra-
„ des, & sur plusieurs de nos Vaisseaux : J'en
„ appelle à tous ceux qui ont survécu à un tel
„ traitement ; j'en appelle aux honnêtes Of-
„ ficiers, qui ont horreur de telles énormités ;
„ j'en appelle enfin à tous ceux qui savent,
„ que c'est là une des principales causes de la
„ difficulté, qu'il y a dans ce Pays-ci à trou-
„ ver des Hommes pour le service de Mer :
„ Et je déclare publiquement, qu'il est de la
„ DERNIERE IMPORTANCE *pour le service de*
„ *la Marine & l'honneur de l'Etat*, que *L. H.*
„ *P.* aboliſſent cet abus criant, soit en char-

„ geant les Amirautés du ravitaillement immé-
„ diat des Vaiſſeaux, ſoit par d'autres moyens,
„ que leur amour pour le bien du Pays, ou
„ leur humanité pour les malheureuſes Victi-
„ mes de cette pratique, pourra leur inſpi-
„ rer. "

L'Amour de l'humanité, *Monſeigneur*, un zele ardent pour la gloire du Service de la Patrie, l'horreur qu'inſpirent à toute honnête homme des abus & des malverſations de cette eſpece, ſont les ſeuls motifs qui m'ont porté à m'arrêter ici ſur cet objet, & à citer le Paſſage ſusdit, qui contient des vérités que perſonne ne peut conteſter. — Vous êtes l'Amiral Général de la République, *Monſeigneur*, & par conſéquent, il n'eſt pas croyable que *V. A.* ignore de tels abus: & ſi cela eſt ainſi, pourquoi n'avez-vous pas encore porté le Souverain à abolir le cauſe que les occaſionne? — *Un long uſage*, me dira-t-on, *& la difficulté de l'abolir, font qu'à cet égard on laiſſe les choſes comme elles ſont.* — Mauvaiſe raiſon, que cela: Qu'on mette la main à l'œuvre, & qu'on agiſſe avec zele & prudence, l'on éprouvera qu'à cet égard, ainſi qu'à bien d'autres, il n'eſt pas ſi difficile de faire le bien, qu'on voudroit nous le faire accroire.

Enfin, & pour finir une fois pour toutes de parler du Capitaine *De Bruyn*, je dirai que tout

tout ce que j'ai rapporté de lui, indique assez quelle idée l'on peut se former de sa science, de sa vigilance, de sa bonne volonté & de sa conduite, en qualité d'Officier de mer, & ce qu'on peut penser des *Obstacles vrais* ou *supposés*, que l'on a allégués pour justifier la funeste durée de son séjour à l'embouchure de la Meuse. En effet, si ces *Obstacles* n'ont absolument point existé, quelles sont donc les *causes* ou les *motifs secrets*, qui, jusqu'au 10 septembre, l'ont retenu d'obéir aux différens ordres qu'il avoit reçus de partir pour le Texel?..... Si, au contraire, ces *Obstacles* ont vraiment eu lieu, & qu'il soit vrai qu'un vaisseau de la force de celui qu'il montoit, doive quelquefois rester des mois entiers sans pouvoir partir des Rades d'Helvoet & de Goerée, pourquoi la Direction de notre Marine n'a-t-elle point envoyé à temps ce vaisseau dans un endroit, d'où il pût plus facilement sortir? Pourquoi, par exemple, ne l'a-t-on pas envoyé en Zélande au commencement de mai, c'est-à-dire, lorsque les Capitaines *Rauws*, *Sonnemans* & *Story* sont partis de la Meuse pour s'y rendre? La Zélande étoit-elle si éloignée de Rotterdam & d'Helvoet, pour qu'il lui fût impossible d'y tirer les hommes & les munitions qu'il avoit à recevoir de ces deux endroits? D'ailleurs, étant en Zélande, n'y auroit-il pas servi de renfort au Capitaine *van Kinckel*, qu'on n'osoit d'abord faire

partir seul pour le Texel, & qui toutefois y arriva seul ensuite, & dans un temps, où *De Bruyn* n'avoit encore bougé de l'endroit où il étoit? D'ailleurs si Mr. *van Kinsbergen*, qui, au commencement de juillet avoit reçu ordre d'aller en Zélande chercher le Cap. *van Kinckel* (a), avoit exécuté sa commission, Mr. *De Bruyn* n'auroit-il pas aussi bien pu se joindre à lui en cet endroit, qu'étant à Helvoet ou à Goerée? D'ailleurs, dis-je, Mr. *van Kinsbergen* en auroit-il moins pu prendre, à son retour, les deux frégates, le cutter, la corvette & les navires de commerce qui seroient restés à l'embouchure de la Meuse? Et enfin, au défaut de Mr. VAN KINSBERGEN, les Capitaines van *Kinckel* & *De Bruyn* réunis, & se rendant au Texel, n'auroient-ils pas également pu prendre en passant ces vaisseaux de la Meuse? ..... *Monseigneur!* de quelle maniere que l'on envisage l'histoire entiere de l'éternel séjour *De Bruyn* à Helvoet ou à Goerée, il y a eu en cela, ou une négligence, ou une désobéissance formelle de sa part, ou une Direction très-défectueuse d'une autre part.

Si l'on me demande présentement, si le Cap. *De Bruyn* & tout ce qui a pu avoir rapport à lui pendant la Compagne de 1781, valoient

(a) V. *page* 164. *ci-dessus.*

loient bien la peine que je m'étendiſſe ſi au long, & ſur ſa propre conduite & ſur ce qui le regardoit? je répondrai que *tout homme*, qui aura vu combien ſon retard à ſe rendre au Texel, & combien le retard de tous les vaiſſeaux de la Meuſe à ſe rendre au même endroit, ont influé ſur nos plus importantes Opérations maritimes de cette Campagne, combien ces retards ont occaſionné de faux prétextes & d'excuſes frivoles d'un côté, combien, d'un autre côté, ils ont occaſionné de pertes & de plaintes à nos Négociants, de murmures & de clameurs parmi la Nation, de beſogne aux Etats de Hollande & aux Etats-Généraux, je répondrai, dis-je, que *tout homme*, qui aura vu cela, & qui aura encore vu, quelles nouvelles plaintes, quelles nouvelles alarmes, quelle nouvelle beſogne, la perte du vaiſſeau de ce Capitaine & l'Accuſation de *Koelberg* ont cauſées à leur tour, je répondrai, enfin, que *tout homme*, qui aura vu ces différentes choſes, ainſi que la DÉFENSE & les autres Ecrits que *De Bruyn* a produits pour ſa juſtification particuliere, *ne me fera point une telle queſtion.* — Le Récit que j'ai fait de toutes ces choſes eſt long en effet: & par cela même, il pourra paroître inſipide, ennuyeux ou ſuperflu, à ceux qui liſent moins pour s'inſtruire des Faits, que pour s'en amuſer. Mais, peu m'importe: l'importance du ſujet & l'exactitude hiſtorique n'étoient point

ici des objets à sacrifier au goût particulier de pareils Censeurs: Mon Histoire n'est ni un Roman, ni un Discours d'apparat: Ainsi, ceux auxquels sa lecture déplaira, feront libres de fermer le Livre & de le laisser-là. — Je reviens au Contre-Amiraal *van Braam*.

*

Ayant dit (page 249. ci-dessus) que le 11. septembre cet Officier avoit jetté l'ancre à l'entrée du Texel avec son Escadre, & avec sept Vaisseaux de la Compagnie des Indes, j'ajouterai ici que comme le 14, le huitieme vaisseau de cette Compagnie & sept navires du commerce de la Meuse étoient arrivés vis-à vis le Texel avec la *Bellone* & la *Thétis*, il sembloit que ce Contre-Amiral n'avoit plus qu'à mettre à la voile avec le Convoi du Sund, & que les 8. vaisseaux des Indes pouvoient également se mettre en route. Mais il en arriva tout autrement: le 12 on avoit signalé de *Kykduin* (*a*) 19 vaisseaux ennemis; & un navire marchand Suedois vint affirmer que c'étoient autant de vaisseaux de guerre; car faute de vaisseaux legers pour aller à la découverte, on fau-

(*a*) Kykduin *est un Amas de dunes élevées & situées vers l'extrémité de la Nord-Hollande, & d'où l'on découvre assez loin en mer.*

faute d'employer à propos le peu de vaiſſeaux que nous avions de ce genre-là, il falloit bien s'en rapporter aux lunettes de *Kykduin*, & aux rapports des Etrangers, qui pouvoient avoir eu la berlue, ou avoir été gagnés pour nous en impoſer. Il eſt étonnant que l'on ne s'en rapportoit pas plutôt aux Pêcheurs & aux Pilotes de *Petten* (*a*), qui étoient accoutumés de vendre du poiſſon & des victuailles à tous les vaiſſeaux de guerre Anglois, qui paroiſſoient ſur nos côtes : L'on craignoit apparemment que ces *honnêtes gens*, qui, avec leurs vivres & leur poiſſon, portoient ſi bien des nouvelles véritables à l'ennemi, ne nous en rapportaſſent de fauſſes. — Le 15. *V. A.* apprit la retraite de la Flotte-Combinée, & Elle inſtruiſit d'abord de cette nouvelle, l'Amiral *Hartſinck*, pour que Mr. *van Braam* en fût averti, & qu'il prît ſes meſures en conſéquence. Enfin, le 16 ce dernier rentra au Texel avec ſon Escadre, avec les vaiſſeaux de la Compagnie & les 7 autres navires de commerce : Et immédiatement après cette rentrée, Mrs. *Hartſinck*, van *Kinsbergen*, van *Braam*, & la plûpart des Capitaines de vaiſſeau, jugerent *que la ſaiſon étoit trop avancée pour eſcorter un Convoi au Sund* : & cela, tandis que le 11 l'Escadre étoit ſortie pour cet effet!

(*a*) Petten *eſt un Village ſitué au deça de* Kykduin.

effet! — Le coup de cloche, que Mr. *Hartfinck* avoit sonné le 28 août, devoit naturellement être suivi de ce second coup-là (*a*).

Ainsi finit cette FAMEUSE-EXPÉDITION, qui consista, *à avoir été quatre jours à l'ancre à l'entrée du Texel.* Et voilà derechef comment furent rendues vaines, les instances réitérées de nos Négociants & la juste attente de la Nation! Voilà le fruit de l'intention formelle & des ordres du Souverain! Voilà, en un mot, la glorieuse issue de ce zele, de ces soins & de ces promesses, que *V. A.* avoit fait sonner si haut!.... Ce fut bien là le cas de s'écrier,

Parturient montes, nascetur ridiculus mus!

A cette nouvelle, *Monseigneur*, un silence sombre regna d'abord parmi tous nos Citoyens; mais les cris de la plus vive indignation, succéderent bientôt à ce silence. Les plus animés chargerent, non pas *V. A.*, mais bien la Cabale Anglomane, de toutes les Imprécations que leur inspiroit la rage de voir la Nation si cruellement déçue, & le Commerce si indignement abandonné à son triste sort. — „ Voilà, „ *di-*

(*a*) *Voyez sur tout cela le* VERBAL *de Mr.* Hartfinck *du* 12 *septembre & suivant — Item*, A. *p.* 75. *& suiv.* — B. *p.* 135. *id.* — C. *p.* 56. *id.*

„ *disoient d'autres*, comment, par cent délais „ successifs, par cent détours captieux, & à „ l'ombre de mille vaines excuses, on par- „ vient à gagner du temps, & à saisir le pre- „ mier prétexte qui se présente, pour justi- „ fier *l'effet naturel* de cette étonnante succes- „ sion de négligences & de mauvaises mesu- „ res, que l'on a remarquées depuis 8 mois „ dans l'Administration tant générale que par- „ ticuliere de notre Marine: Voilà comment „ on a recours à des obstacles qu'on avoit pré- „ vus, & qu'on a attendus avec impatience, „ pour couvrir le dessein, qu'une Cabale dé- „ testable a d'anéantir notre Commerce, & „ de sacrifier à notre ennemi mortel la gloire „ & les intérêts de l'Etat. —— La *Flotte- „ Combinée s'est retirée*, nous dit-on, *les An- „ glois paroissent en force dans la mer du nord, „ la saison avancée ne permet plus d'accorder „ d'Escorte au Convoi du Sund*..... Helas! „ nous ne le savons que trop: Nous savons „ que c'étoit-là, où l'on nous attendoit, „ pour nous dire clairement, mais d'une ma- „ niere indirecte, *Le Conseil secret qui dirige „ le Prince, & qui dirige tout ici, n'a jamais „ eu envie que l'on accordât de protection au Com- „ merçants; & voilà, enfin, qu'ils n'en obtien- „ dront pas.* —— O! que notre Amiral-Gé- „ néral est à plaindre, de ne pas mieux con- „ noître la scélérateſſe de ses Conseillers!.....

„ de

„ de ne pas voir par ſes propres yeux l'état
„ des choſes!.... & d'être, en tout ceci, le
„ déplorable inſtrument des deſſeins & des
„ menées de ces gens-là! "

Voilà en ſubſtance, *Monſeigneur*, ce que mille autres, comme moi, ont entendu de leurs propres oreilles; voilà en ſubſtance ce qu'on lut dans divers bons Ouvrages qu'on publia dans ce temps-là; & voilà, enfin, ce que je ne puis contredire, ſans démentir les vérités inconteſtables, qui réſultent de cet enchaînement de cauſes & d'effets, que j'ai expoſé dans le cours de cet Ouvrage.

Cependant, comme malgré la Déclaration que Mrs. *Hartſinck*, *van Kinsbergen*, *van Braam*, & la plûpart des Capitaines de vaiſſeaux avoient faite le 16, les Négociants de la Baltique pouvoient revenir à la charge, & que les Intéreſſés à la Navigation de Surinam preſſoient de nouveau *V. A.*, & comme, en même temps, l'on auroit voulu avoir un ſurcroit d'autorités, pour fonder là-deſſus le refus qu'on avoit deſſein de faire aux nouvelles inſtances des uns & des autres de ces Meſſieurs, l'on porta d'abord *V. A.* à conſulter les Députés des cinq Colleges d'Amirauté; mais ces Députés ayant demandé, avant de s'expliquer, d'avoir connoiſſance des conſidérations que le Vice-Amiral & les autres Officiers ſupérieurs pourroient donner

à

à cet égard, il fallut commencer par ailleurs.

En conſéquence de cela, *V. A.* écrivit le 20. à Mr. *Hartſinck* pour avoir ſon avis & celui des autres Officiers ſupérieurs, qui étoient à la rade du Texel, ſur les deux points ſuivants.

1°. „ S'il étoit expédient de faire ſortir „ l'Eſcadre; ou bien ſi la ſaiſon étoit „ trop avancée, pour risquer de ſe ren- „ dre avec le Convoi dans la Baltique, „ & d'en revenir, quant bien même on „ n'auroit rien à craindre de l'Ennemi?"

2°. „ Si après le 1. octobre il étoit poſſible „ de paſſer en forme d'Eſcadre par le „ Nord (de l'Ecoſſe); & ſi vers ce „ temps-là l'on pouvoit accorder avec „ confiance le Convoi demandé?"

Si, comme je l'ai dit, l'on n'avoit point eu beſoin d'un ſurcroit d'autorités à oppoſer aux nouvelles inſtances des Négociants, il auroit été inutile de faire ces deux Queſtions, parce que l'on étoit *très-aſſuré* que l'Avis de ces Meſſieurs ſeroit pour reſter. Et en effet, le 22 le Contre-Amiral *van Braam* ayant raſſemblé ſur ſon vaiſſeau dix Capitaines DE SON ESCADRE, il fut unanimement déclaré par eux & par leur Commandant, „ qu'à l'égard „ du premier des deux Points ſusdits, & que vu „ le danger des courants, que vu les temps „ orageux & les longues nuits que l'on avoit à „ attendre, le voyage pouvoit bien être fai-

„ ſa-

„ sable pour un vaisseau seul, mais nullement „ pour une Flotte: Ce que la plûpart des Of- „ ficiers & Pilotes, qui étoient actuellement „ à bord dudit vaisseau, & qui connoissoient „ ces parages, avoient éprouvé. " Que pour ce qui regardoit le second point, c'est-à-dire, pour passer avec un Convoi par le Nord (de l'Ecosse), tous les sentimens furent, „ que la „ saison étoit trop avancée pour cela: puis- „ qu'en croisant dans ces endroits en cette sai- „ son-là, on avoit souvent rencontré des „ brouillards de 15 jours, & si épais, que „ l'on ne se voyoit pas les uns les autres; & „ que d'ailleurs, il y avoit alors de très-fortes „ tempêtes à attendre (*a*). " — Cet avis signé des dix Capitaines susdits, & de leur Commandant, fut envoyé à *V. A.*

Le lendemain 23 le Contre-Amiral *Hartsinck* écrivit la même chose à *V. A.* — Il semble que cet Officier avoit assisté à l'Assemblée qui s'étoit faite la veille sur le vaisseau du Contre-Amiral *van Braam*, tant son avis, avoit de conformité avec celui qui avoit été formé sur ce vaisseau. Mais pour ne point dire que le résultat de cette conférence lui avoit été communiqué, je dirai que les gens qui ont les

(*a*) PIECES JUSTIF. *à la prem. part. du* MÉM. *de* S. A. N°. 28.

les mêmes principes & les mêmes vues, ont ordinairement les mêmes idées (*a*).

Le 25 les Vice-Amiraux *Reynst* & *Zoutman* & les Contre-Amiraux *Dedel* & *van Kinsbergen*, qui étoient tous les quatre à la Haye, confirmerent par écrit la même choſe, & y ajouterent que la retraite de la Flotte Françoiſe & Eſpagnole ayant laiſſé les mains libres aux Anglois, ceux-ci pouvoient envoyer autant de vaiſſeaux qu'il leur plairoit, pour enlever notre Convoi; & que même il y avoit déjà un certain nombre de ces vaiſſeaux dans la mer du Nord &c. Que d'ailleurs il jugeoient que dans les circonſtances actuelles il ne ſeroit point prudent de trop dégarnir les pertuis du Texel & du Vlie: raiſon qu'on n'oublia pas, & que l'on ſut bien faire valoir dans les premiers jours d'octobre. (*b*)

Si tout ces Obſtacles étoient tels, *Monſeigneur*, l'on ne pouvoit répondre aux *excuſes* qu'on en tiroit, qu'en leur oppoſant de nouveau cette ſuite de *négligences*, de *fauſſes meſures* & d'*inactivité antérieure*, dont j'ai parlé tant de fois, & que je ne rappellerai point ici. —— Qu'il me ſoit cependant permis de dire, que lors-

(*a*) Id. N°. 29.
(*b*) Id. N°. 30.

lorsque vers le 10. octobre 1782. l'on détacha le Contre-Amiral *van Kinsbergen*, pour aller au devant des Navires de Norvege, ou, comme quelques uns disent, pour éluder les nouveaux ordres que *L. H. P.* pouvoient encore donner pour partir pour Brest, lors, dis-je, que Mr. *van Kinsbergen* entreprit cette croisiere, on ne regarda pas si les Courants, si les Brouillards, si les longues nuits & les tempêtes, pouvoient devenir fatales à son Escadre. — Qu'il me soit encore permis d'ajouter que le 14. octobre 1781, c'est-à-dire, après que notre Flotte marchande eut vu qu'il n'y avoit plus d'espoir d'obtenir d'Escorte pour la Baltique, & qu'il ne lui restoit d'autre recours que celui de s'abandonner à la sauve-garde du Pavillon étranger, cette Flotte, sans s'embarasser de ces *Courants* & de tous ces *autres dangers* qu'on faisoit sonner si haut, partit hardiment pour le Sund sous l'Escorte de la frégate Suédoise, le *Jeramas*; — & qu'au mois de novembre de la même année les Anglois, moins timides que nous, & chez qui aucune Cabale n'avoit juré de trahir leur gloire & les intérêts de leur Commerce, envoyèrent une Escadre rechercher au Sund une Flotte considérable de navires marchands, qu'aucun des *dangers* ou des *obstacles susdits* n'empêcha d'arriver heureusement en Angleterre.

Quant aux 19 vaisseaux de guerre ennemis que

que les lunettes de *Kykduin* avoient fait découvrir le 12. septembre, c'eſt un fait faux: j'en dis autant du rapport que quelques navires marchands étrangers firent vers le 15 au Cap. *Brunet de Rochebrune*, qui commandoit à la Rade d'Helvoet, *qu'il y avoit dans le voiſinage de cette Rade* 11. *vaiſſeaux de ligne & 4 Cotters Anglois* (*a*). L'Ennemi, il eſt vrai, raſſembloit alors quelques Forces ſur nos Côtes, & l'on découvroit de temps en temps quelques uns de ſes vaiſſeaux, mais ces Forces n'y étoient point encore portées à ce nombre-là. Ce ne fut que ſur la fin de ſeptembre & au commencement d'octobre, que le Commodore *Stewart* parut dans nos parages avec des Forces auſſi conſidérables: Forces, dont je donnerai ici la Liſte; & parmi leſquelles je noterai, *d'un* *, ſix de leurs ſept vaiſſeaux, qui avoient été délabrés au Combat du *Doggersbank*, afin de ſervir de témoignage contre la négligence honteuſe que l'Adminiſtration de notre Marine avoit apportée juſqu'alors, & qu'elle continua d'apporter enſuite à la réparation de ceux de nos propres vaiſſeaux, qui avoient ſouffert dans le même Combat:

Etat

(*a*) *Voyez ſur ce dernier fait.* — A. *p.* 75. — B. *p.* 115. — C. *p.* 57.

Etat des Forces Angloiſes dans la Mer du Nord, & ſous le commandement du Commodore Stewart, *ſur la fin de ſeptembre & au commencement d'octobre* 1781.

*	La Princeſſe Amelie. . . .	*de* 80. *canons.*
*	La Fortitude.	74.
*	Le Berwick.	74.
	L'Afrique.	64.
*	Le Buffalo.	60.
	La Princeſſe Caroline. . . .	54.
*	Le Preſton.	50.
*	Le Dauphin.	44.
	L'Artois (*a*).	44.
	Le Roebuck.	44.
	La Latone.	38.
	La Cléopatre.	32.
	L'Apollon.	32.
	Le Mirmidon.	24.
	Un Brigantin & 2 Cutters.	

Aux 6 vaiſſeaux *notés* dans la Liſte que je viens de donner, les Anglois auroient pu joindre le *Bienfaiſant* de 74 canons, lequel ſe trouvoit alors également réparé. Quant à la *Princeſſe Amelie*, que nos Gazettes ont tant de fois ré-

(*a*) La Frégate l'*Artois* retourna pour quelque temps dans un des Ports d'Angleterre, pour réparer le dommage qu'elle avoit eſſuyé par un coup de vent: Mais elle ne tarda pas à rejoindre l'Eſcadre.

répété, & que nous avons si long-temps cru avoir coulé bas après le Combat du *Doggers-bank*, on voit ici que bien loin d'être englouti au fond de la mer, il tenoit le premier rang dans l'Escadre qui venoit ainsi nous braver & nous bloquer dans nos Ports.

Je reviens aux Instances, que nos Intéressés à la Navigation de Surinam renouvelloient depuis quelque temps à *V. A.* pour obtenir le Convoi, qu'on se promettoit bien de ne pas leur accorder; & cela, pour les raisons ou les prétextes rapportés dans les Avis donnés par nos Officiers de mer le 22, 23 & 25 dudit mois de septembre, & dont j'ai parlé, pages 228. & 289. ci-devant. Mais avant de m'étendre sur ces nouvelles Instances, & sur ce qui s'ensuivit, il est nécessaire de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Dans la Requête, que ces Intéressés présenterent le 7. juin aux Etats-Généraux, ils exposerent fort au long l'importance extrême de la conservation des Etablissements de *Surinam*, des *Berbices* & de *Curaçao*, ainsi que l'urgente nécessité qu'il y avoit que ces Etablissements fussent incessamment pourvus de vivres & d'autres objets nécessaires, & que leurs Productions fussent rapportées en ce pays-ci, pour y être vendues & converties en especes &c. A la suite de cette exposition, ils démon-

trerent que l'on ne pouvoit obtenir ces différents effets, *à moins* que qu'il ne plût à *L. H. P.* de leur permettre d'armer en guerre les navires qu'ils vouloient y envoyer; *à moins* que ces navires ne fussent pourvus de Lettres de Marque & de Représailles; *& qu'outre cela*, la Flotte qu'ils avoient dessein d'équiper & d'armer, ne fut convoyée par quelques vaisseaux de guerre: Mais, comme cet armement extraordinaire de leurs navires devoit leur coûter de grandes sommes, ils prierent en même temps *L. H. P.* de leur accorder, ainsi que cela s'étoit pratiqué autrefois dans de pareilles occasions, quelques Primes d'encouragement proportionnées aux dépenses qu'ils pourroient faire à cet égard &c. &c. —— *L. H. P.* touchées de ces raisons, requirent le Conseil d'Etat, le 14 du même mois, de faire une Pétition de 1200 mille florins pour être employés à cet effet; & prierent *V. A.* d'accorder les Lettres de Marque & de Représailles, demandées par ces Négociants, & de fournir à ces derniers un Convoi de quelques vaisseaux de guerre (*a*).

En

(*a*) Comme j'ai déjà cité quelques échantillons de la maniere dont le fameux *Manzon* raisonnoit, (*avant qu'on ne lui eût fermé la bouche*), sur la Direction de notre marine, je ne puis m'empêcher de citer encore ici deux ré-

En conſéquence de cette favorable Réſolution de *L. H. P.*, ces Négociants firent tant de diligence, qu'en deux mois de temps ils raſſemblerent une Flotte de 17 navires *chargés* des choſes néceſſaires auxdits Etabliſſements, *équi-*

---

réflexions qu'il fit au ſujet de cette Requête préſentée le 7. juin. Dans ſa Gazette du 16 du même mois, il dit, *Tout ce qu'on trouve dans cette Requête eſt, comme l'on pourra en juger, bien motivé, bien évident, bien prouvé, & ne ſervira cependant de rien; nous le diſons à regret. Les* CHEFS *de la République* (& l'on ſait quels Chefs il déſignoit ici) *ne veulent pas la guerre; Elle ne l'aura pas: Elle aura la paix, lorsque les Anglois lui auront fait aſſez de mal, c'eſt-à-dire, à cette partie de la Nation, à qui ils peuvent en faire, pour lui faire ſentir le beſoin d'une réconciliation, & les regrêts d'une rupture avec l'Angleterre.* — Dans celle du 20 ſuivant il ajouta ce qui ſuit: *On ſait que les Négociants des principales Villes de Hollande ont préſenté des Requêtes ſur les moyens de protéger leur commerce & leurs Etabliſſemens dans les Colonies. Lorsque leurs Députés ſe rendirent (le 6.) chez le Prince, pour ſolliciter ſa protection en faveur de leur Requête, S. A. S. leur obſerva qu'on manquoit de canon; ils répondirent qu'ils en procureroient en moins de ſix ſemaines la quantité néceſſaire, duſſent-ils les faire venir d'Angleterre. Sur ce que le premier membre de l'Amirauté au département de la Meuſe leur a objecté qu'on manquoit de voiles, ils ont répondu qu'ils en fourniroient de même. A la bonne heure, qu'ils fourniſſent toujours; ce n'eſt pas du bien perdu; mais de ce que les vaiſſeaux auront du canon, des voiles, des agrets & tout l'attirail requis, s'enſuit-il qu'ils partiront?*

équipés de 1200 hommes, & *armés* de 400 pieces de canon: Et ce fut lorsque cette Flotte se trouva en état de mettre à la voile, qu'ils crurent nécessaire de solliciter *V. A.* de leur accorder le plutôt possible le Convoi ordonné par *L. H. P.* Et ce fut aussi en conséquence de cette sollicitation, que *V. A.* résolut, ainsi qu'il est dit page 286 ci-dessus, de consulter les Députés des Amirautés, & de demander le 20. septembre à nos Officiers de mer, *si après le 1. octobre il étoit possible de passer, en forme d'Escadre, par le Nord de l'Ecosse &c.*

Ces Négociants informés de la Réponse unanime, que nos Officiers avoient faite sur cette demande, crurent que ce seroit peine perdue d'importuner plus long-temps *V. A.* pour obtenir le Convoi desiré; c'est pourquoi, le 29 suivant ils présenterent aux Etats-Généraux une nouvelle Requête, dans laquelle, après avoir rappelé l'état alarmant où se trouvoient *Surinam* & *Curaçao*, & l'état non moins fâcheux du Commerce sur ces deux Etablissements, ils supplierent *L. H. P.*, — 1°. de leur faire procurer le plutôt possible ce Convoi. 2°. Qu'au cas que ce Convoi fut encore retardé, il plût à *L. H. P.* de leur accorder, de la caisse de l'Etat, le dédommagement des fraix que ce seul retardement pourroit leur causer. 3°. Qu'il plût en outre aux Seigneurs Etats, de faire remettre aux Teneurs de Livres

vres desdits navires, & sur l'exhibition des Certificats requis par la Résolution du 31. juillet, la Prime que *L. H. P.* avoient bien voulu assigner pour chacun de ces navires &c.

Tandis que les différents objets de cette Requête resterent en délibération, l'on n'oublia pas de se procurer le nouveau titre que l'on attendoit, pour s'autoriser de plus en plus à refuser le Convoi demandé; & ce nouveau titre fut l'Approbation formelle que les Députés des Amirautés firent, le 6. octobre, des Avis donnés par nos Officiers de mer le 22, 23 & 25 du mois précédent: C'est-à-dire, que ces Députés déclarerent, ainsi que ces derniers l'avoient fait, que la saison avancée ne permettoit point de fournir de Convoi, soit pour la Baltique, ou pour se rendre en Amerique par le Nord de l'Ecosse (*a*).

Malgré cela, le 15 octobre les Etats-Généraux accorderent aux Suppliants le premier & le troisieme point de leur demande; c'est-à-dire, que *L. H. P.* requirent *V. A.* de procurer au plutôt le Convoi susmentionné, & qu'Elles enjoignirent au Conseil d'Etat de payer aux Teneurs de Livres, sur l'exhibition des Certificats

(*a*) *Cette Approbation ou Déclaration de Mrs. les Députés des Amirautés respectives, fait le N°.* 31. *des* Pieces Justific. *à la prem. part. du* Mémoire *de* S. A.

ficats requis, la Prime promise à chaque navire. Quant à l'article du dédommagement des fraix, qui pourroient être occasionnés par un nouveau retardement à l'accord du Convoi, il fut remis à une Délibération ultérieure.

Dans tout autre Pays que le nôtre, *Monseigneur*, on eût dit, *que l'état alarmant des deux Etablissements susdits, que la conservation du commerce & de la fortune des Requérants*, & *que l'intérêt général de la République, ne devoient souffrir aucune remise, aucune chicane ultérieure*: l'on eût dit, *que la demande de ces derniers étoit d'autant moins déplacée, qu'eux, ou du moins les Capitaines de leurs navires, savoient également qu'il y avoit quelques inconvénients à rencontrer en passant en cette saison par le Nord de l'Ecosse*: on eût encore dit, *que ces Négociants n'ignoroient pas que la conservation de leur Flotte & de leurs biens leur importoit autant, qu'importoit à nos Officiers de mer la conservation de deux ou trois frégates de l'Etat, qui auroient servi de Convoi*: & l'on eût ajouté à cela, *que, sans tant raisonner, que sans tant chicaner, l'on devoit au moins obéir une fois aux ordres formels du* Souverain. — Mais on n'y obéissoit point si facilement chez nous. *V. A.* n'eût pas sitôt eu communication de la Résolution de *L. H. P.*, qu'Elle leur écrivit, „ Que dans les circonstances présentes, „ Elle avoit jugé être de son devoir d'user de „ toute la prudence possible, pour conserver

„ les

„ les vaiſſeaux de l'Etat & les navires de com-
„ merce, & que c'étoit pour cela, qu'Elle
„ joignoit à ſa Lettre les Conſidérations &
„ Avis du Vice-Amiral *Hartſinck*, — du Con-
„ tre-Amiral *van Braam* & des Officiers, qui,
„ ſous ſes ordres, auroient du convoyer les na-
„ vires de la Baltique, — des Vice-Amiraux
„ *Reynst* & *Zoutman*, & des Contre-Amiraux
„ *Dedel* & *van Kinsbergen*, — ainſi que des
„ Députés des Amirautés reſpectives: Lesquel-
„ les Conſidérations & Avis s'accordoient tou-
„ tes en ce que, dans la ſaiſon actuelle, il n'é-
„ toit pas convenable d'envoyer de Convoi,
„ ſoit au Sund, ou par le Nord de l'Ecoſſe,
„ comme étant une choſe oppoſée à toutes
„ les regles de la prudence militaire & de
„ la navigation. *V. A.* jugeant en outre, qu'il
„ n'étoit point à conſeiller de s'écarter de
„ ces Avis. "

Lorsque le Public eut connoiſſance de cette Lettre, il crut que ç'en étoit fait; & qu'il ne ſeroit plus parlé de Convoi avant le printemps ſuivant. Cependant, il paroît que malgré l'Avis de *V. A.* & celui de nos Officiers, le Souverain voulut être obéi; puisque le 29 ſuivant Elle écrivit au Vice-Amiral *Hartſinck* de communiquer au Capitaines des frégates l'*Argo*, la *Bellone*, le *Zéphir*, l'*Eensgezindheid*, & du vaiſſeau de ligne le *Batave*, qu'ils étoient nommés pour former le Convoi que *L. H. P.* avoient

avoient ordonné par leur Réſolution du 15; & que le jour du départ ſeroit fixé en aprés (*a*).

Monſeigneur! Si pendant les quatorze jours, qui s'écoulerent entre le 15 octobre & le jour auquel *V. A.* manda cette nouvelle au Vice-Amiral, le DANGER, qu'occaſionnoient *les longues nuits*, *les brouillards* & *les tempêtes* du Nord de l'Ecoſſe, étoit devenu beaucoup plus grand qu'il ne l'étoit déjà le 22, 23 & 25. ſeptembre, où nos Officiers de mer donnerent leurs Avis, ce MÊME DANGER dut bien autrement augmenter pendant les retardements qu'apporta la préparation du Convoi: Car il falloit d'abord que les Capitaines ſe pourvuſſent de vivres & d'autres objets néceſſaires pour un tel voyage, & ſecondement, le *Batave* devoit être caréné. — En attendant donc que ce carénage fût fini, *V. A.* manda le 26 novembre au Vice-Amiral, que le dernier du mois il eût à ſe rendre *à la Haye* avec les principaux Officiers qui avoient combattu au *Doggersbank*, afin qu'Elle diſtribuât à ces Meſſieurs les médailles & les ſabres qui leur étoient deſtinés; & pour qu'Elle y conférât avec lui ſur divers objets, & notamment ſur le Convoi

(*a*) *Voyez* — A. *p.* 118. — B. *p.* 174. — C. *p.* 92. — *Et ſurtout, le* VERBAL *de Mr.* Hartſinck *depuis le* 30 *octobre jusqu'au* 1 *décembre.*

voi des Indes occidentales. — J'ignore, *Monſeigneur*, ce qui fut réſolu dans cette conférence: mais je ſais que le 1. décembre *V. A.* annonça au Vice-Amiral que le *Batave* ne pouvoit être prêt, & qu'on eût à ſubſtituer à ce vaiſſeau la frégate le *Phénix*. — Si ce n'eſt point là une preuve évidente de l'Adminiſtration inſenſée de notre marine, ou plutôt, du deſſein qu'on avoit vraiment de traîner les choſes en longueur, & de ne point accorder le Convoi demandé, je ne ſais ce que c'eſt.

Il ſeroit difficile d'exprimer ici la douleur & le déſeſpoir que nos malheureux Négociants reſſentirent à la vue de toutes ces choſes. Malgré cela, ils réſolurent de faire un dernier effort. Ceux d'entr'eux, qui demeuroient à *Amſterdam*, ſe rendirent le 7 décembre auprès de *V. A.*, & lui réitérerent dans les termes les plus touchants les inſtances antérieures: Mais tout fut inutile. *V. A.* ayant pris en leur préſence l'avis des Vice-Amiraux de *Waſſenaar*, *Hartſinck*, *Reynſt*, *Byland* & *Zoutman*, leur annonça, qu'il étoit impoſſible de leur accorder de Convoi avant le printemps ſuivant. Cette cruelle déciſion renverſa donc entiérement les eſpérances de ces infortunés; & il ne leur reſta plus qu'à faire décharger leurs navires, & à gémir, avec le reſte de la Nation, ſur la maniere indigne, dont on régloit ici les opérations maritimes, & dont on négligeoit,

dont

dont on vilipendoit les intérêts du commerce.

J'ajouterai ici que *l'excuse* de la *saison trop avancée*, n'étoit point la seule, à laquelle on avoit recours pour priver la Flotte susdite du Convoi si instamment demandé par les Négociants, & ordonné par le Souverain ; car il y en avoit encore *deux autres* à peu près de la même valeur, & qui provenoient de la *mauvaise volonté* de quelques uns de nos Officiers de mer, & du *prétexte* de trop affoiblir les Equipages de nos vaisseaux de guerre. Voici, *Monseigneur*, en quels termes les Rédacteurs de Votre *Mémoire* font parler *V. A.* sur ces deux derniers point (*a*).

„ Outre cela, nous devons encore observer „ touchant le Convoi des Indes Occidentales,"

1°. „ Que les Négociants, par les *Requêtes* „ qu'ils présenterent dans l'Eté de cette „ année (*b*), avoient seulement *fixé* ce „ Convoi à *une ou deux frégates* ; mais „ convaincus ensuite, que dans la maniere actuelle de faire la guerre, leur „ Armement n'étoit pas bien puissant, „ & s'étant apperçus que les Capitaines „ de

(*a*) A. *p.* 76. & 77. — B. *p* 116. & 117. — C *p.* 56.

(*b*) *Les Requêtes, dont* S. A. *parle ici, sont celles du* juin & *du* 29 *septembre : Car les Intéressés au Commerce de Surinam n'en présenterent point d'autres aux Etats-Généraux.*

„ de mer *n'y avoient aucune confiance*, *&*
„ *n'étoient aucunement disposés à le con-*
„ *voyer ou à le commander*, ils désistèrent
„ de leur premiere demande, & requi-
„ rent en après un *Convoi suffisant*, qui,
„ *selon leur opinion*, auroit au moins du
„ consister *en deux ou trois vaisseaux de*
„ *ligne.* "

2°. „ Que si l'on accordoit dans l'arriere-
„ saison de 1781. un Convoi aussi con-
„ sidérable, il falloit se priver des meil-
„ leurs Equipages destinés à servir l'an-
„ née suivante sur les grands vaisseaux. "

Ces deux Paragraphes méritent quelques réflexions, & voici celles que j'ai à faire sur le premier. — 1°. Les Négociants, par les deux *Requêtes* susdites, n'ont aucunement *fixé* le Convoi à *une ou deux frégates ;* & il falloit avoir l'impudence de Mrs. les Rédacteurs pour avancer le contraire : car dans la premiere de ces Requêtes la demande de ces Négociants est exprimée par les termes indéfinis de *Convoi suffisant*, & *d'autant de vaisseaux*, *dont on pourroit se passer* (*a*). Dans la seconde, la demande consiste dans les seuls mots de *Convoi convenable*

(*a*) *Een sufficient Convoy .... zoodanige van 's Lands Oorlogschepen, als daar toe kunnen gemist worden.*

ble (*a*). — 2°. S'il eſt vrai que ces mêmes Négociants étoient convaincus de l'impuiſſance de leur Armement, ce n'étoit que dans le cas auquel le *Convoi ſuffiſſant*, ou du moins, *les vaiſſeaux dont auroit pu ſe paſſer*, ne leur auroit point été accordé. — 3°. Quant au peu ou point de *confiance*, que quelques uns de nos Officiers avoient en cet Armement, c'eſt-à-dire, à un Armement qui étoit pourtant compoſé de 17 vaiſſeaux équipés de 1200 hommes & de 400 pieces de canon, & qui ſe ſeroit encore trouvé renforcé par le Convoi, tel qu'il fût, qu'on leur auroit procuré, c'étoit-là moins une *excuſe frivole*, de la part de ces *Officiers*, qu'une *marque* de *leur mauvaiſe volonté* en ce cas, & de la maniere arbitraire dont pluſieurs d'entr'eux ont agi pendant toute la guerre, & notamment, à l'égard du Voyage de *Breſt*. Il eſt aiſé de raiſonner, & de raiſonner inſolemment, lorsqu'on ſait qu'on le peut faire impunément. — 4°. Quant au *Convoi ſuffiſſant*, qu'on nous dit que les Négociants ont requis après avoir déſiſté de leur demande, & *qui*, *ſelon leur opinion*, auroit au moins du conſiſter en *deux ou trois vaiſſeaux de ligne*, il paroît, *Monſeigneur*, que *V. A.* leur en

(*a*) *Een bekwaam Convoy.*

en fit enfin espérer l'équivalent, par l'ordre qu'Elle donna le 29 octobre de préparer le *Batave* & quatre grosses frégates pour former le Convoi susmentionné. Mais on a vu ci-dessus, à quoi cette préparation aboutit.

Quant au second Paragraphe cité, ou plutôt, quant à ce qu'il y est dit, „ que par l'accord d'un tel Convoi, en l'arriere-saison, il auroit fallu se priver *des meilleurs Equipages destinés à servir l'année suivante sur nos grands vaisseaux*, " l'on eût mieux fait de dire, *des meilleurs Equipages, déstinés à passer cette année-là dans l'inaction ordinaire*: car la Campagne de 1782. ne fut pas moins honteuse pour la Direction de notre Marine, ni moins fatale à nôtre gloire & à nos intérêts, que ne l'avoit été celle de 1781. D'ailleurs ce ne fut point la seule fois qu'on apporta cette *excuse* pour se disculper de la mauvaise volonté qu'on avoit d'agir, car on *la* renouvella encore pour justifier l'irréussite du Voyage de *Brest*. Ceux de mes Lecteurs, qui en douteront, pourront voir la Lettre que *V. A.* écrivit à ce sujet, le 29 octobre 1782, aux Etats de Frise, & le *Mémoire* que le Comte de *Byland* publia au commencement de l'année suivante, dans la vue de pallier sa désobéissance criminelle aux ordres du Souverain, en cette occasion.

„ Cependant, *ajoute* V. A., *ou ceux qui*

„ *parloient ici pour Elle* (*a*), pour prou-
„ ver que les difficultés, que les Officiers
„ trouvoient unanimement à expédier en
„ hiver, & même en automne, une Eſca-
„ dre par le Nord de l'Ecoſſe, ne regar-
„ doient pas un vaiſſeau ſeul, Nous ne
„ trouvâmes aucun inconvénient à faire
„ partir en décembre, & à faire appro-
„ viſionner pour ſix mois la Corvette le
„ *Kemphaan*, commandée par le Lieute-
„ nant *Jean Jantzen Eye*, lequel partit
„ au mois de janvier ſuivant, porta nos
„ ordres à *Surinam* & à *Curaçao*, & re-
„ tourna heureuſement ici dans les pre-
„ miers jours d'août. "

Si, en vérité, je n'avois déjà cité le Vers latin ſur la Montagne qui enfante une Souris, ce ſeroit bien le cas de le placer ici. Ne voilà-t-il pas un grand effort, que de ſe déterminer à dépêcher à nos deux Etabliſſements un Batelet de 12 canons, & chargé de quelques Lettres? — Qu'auront donc dit, à la vue de ce Batelet, nos Colons & nos Marins, qu'on avoit flattés de l'eſpoir de la prochaine arrivée d'un Convoi, qui étoient dans un extrême beſoin des choſes les plus néceſſaires, & qui à cha-

(*a*) A. *p.* 118. & 119. — B. *p.* 175. — C. *p.* 92.

chaque instant attendoient ce Convoi? .... Un Batelet! .... & quelques Lettres! .... C'étoit une abondance de provisions de bouche, *Monseigneur*, c'étoit des vêtements de toute espece, c'étoit d'autres denrées, c'étoit de l'huile, du goudron, des cordages, du fer & autres objets nécessaires à l'entretien & à la réparation de nos vaisseaux de guerre & autres navires, que nous avions en ce pays-là; c'étoit, enfin, des munitions de guerre de toute espece qu'il falloit y envoyer; & cela, non pas en décembre 1781. ou en janvier 1782, mais dès les mois de septembre ou d'octobre précédent. Des Lettres autentiques que j'ai en ce moment sous les yeux, & venues de nos deux frégates qui étoient alors à *Surinam*, portent qu'au commencement de cette derniere année, une livre de clous y coûtoit 15 sols; une paire de souliers, 10 florins; une livre de beurre 5 florins; un petit tonneau de sel, 80 florins &c. — Que ces frégates y étoient rongées des vers par le bas, & pourries par le haut, par l'effet successif du soleil & de la pluie: — que ces vaisseaux, ainsi que les navires particuliers, manquoient absolument de cordages, d'huile, de goudron &c. .... Mais que vais-je ici rappeler? .... Hélas! je ne me souvenois plus des brouillards & des tempêtes du Nord de l'Ecosse! .... ô Officiers! .... ô Direction de notre Marine! ....

Citons enfin pour la derniere fois le fameux *Mémoire*.

„ Ainſi finit, à notre plus grand re-
„ gret, cette premiere Campagne, où,
„ pour accomplir nos voeux, où, mal-
„ gré nos plus vifs efforts, qu'un con-
„ cours de circonſtances arrêta chaque
„ fois, Nous ne pûmes parvenir à exé-
„ cuter autre choſe, que ce que Nous
„ avons rapporté ci-devant (*a*). "

Hélas! oui, Monſeigneur, *ainſi finit cette Campagne*, ou plutôt *cette premiere année de la guerre*, où la honte & les déſaſtres, que nous y avons eſſuyés, ont eu pour CAUSE PRINCIPALE, le pouvoir funeſte qu'avoit parmi nous une Cabale de ſcélérats, entiérement devouée à l'Angleterre; — où cette honte & ces déſaſtres ont eu pour CAUSE SECONDE, & ſans ceſſe pour EXCUSE, la foibleſſe de notre Marine, que l'obſtination déplorable, où l'on Vous a entretenu à demander l'Augmentation des troupes de terre, avoit empêché de rétablir: — *Ainſi finit cette Campagne*, où nous avons premiérement vu une partie de nos vaiſſeaux de guerre, imprudemment expoſée à la diſcrétion de l'ennemi, une partie de nos Poſſeſſions enlevée, & nos malheureux Concitoyens cruel-

(*a*) A. *p.* 77. — B. *p.* 117. — C. *p.* 58.

cruellement pillés & dépouillés de leurs biens: — *Ainſi finit cette Campagne*, où par une négligence coupable dans l'équipement & l'armement du petit nombre de nos vaiſſeaux, où par la direction la plus défectueuſe à l'égard de l'emploi de ces vaiſſeaux, les Convois ennemis, de l'Elbe & du Weſer, ont tranquillement paſſé à notre barbe, pour ſe rendre à leur deſtination: — *Ainſi finit cette Campagne*, où le Convoi de la Baltique, & ceux des deux Indes, tant de fois demandés, & tant de fois promis, furent ſans ceſſe remis, & enfin refuſés, ſous des prétextes que j'ai honte de rappeler: — *Ainſi finit cette Campagne*, où les plaintes de nos Négociants & les cris de la Nation furent indignement mépriſés; où l'intention du Souverain fut trompée, & ſes ordres poſitifs impunément éludés: — *Ainſi finit cette Campagne*, où nos ennemis inteſtins ont pleinement réuſſi à trahir nos intérêts, notre gloire, & à favoriſer de toute maniere nos ennemi du dehors; où, dis-je, cette Cabale déteſtable, qui Vous obſédoit, qui Vous aveugloit, qui croiſoit de toutes manieres les effets de vos meilleures intentions, *Monſeigneur*, réuſſit plus que jamais à Vous rendre le jouet de ſes menées ténébreuſes, & le déplorable inſtrument de ſes deſſeins perfides: — Enfin, *ainſi finit cette Campagne*, que nous pouvons noter dans notre Hiſtoire, comme une Epoque d'humiliations &

de détreſſes jusqu'alors inouies chez nous ; comme une Epoque à jamais mémorable, & dont nous aurions cru impoſſible de revoir de ſemblable, ſi la Campagne de 1782. ne nous eût prouvé le contraire.

Après l'Expoſition que je viens de faire de tant de choſes étranges, ce ſeroit ici le lieu de m'étendre ſur les reſſorts de toute eſpece que l'Angleterre a fait jouer pendant cette année, pour nous amener à conclure avec elle la paix la plus honteuſe, & à nous replonger dans les fers où elle nous avoit tenus ſi long-temps : Ce ſeroit ici le lieu de m'étendre ſur toutes les pratiques ouvertes ou ſecretes, que notre Cabale Anglomane employa parmi nous, *pour* ſervir à cet égard les vues de cette Puiſſance ; *pour* faire échouer toute Alliance avec la France ; & *pour* nous empêcher de reconnoître Mr. *Adams*, en qualité d'Envoyé des Etats unis d'Amerique : Mais comme ce récit me meneroit actuellement trop loin, je remets à traiter cette matiere, au commencement du Volume ſuivant.

Cependant, *Monſeigneur*, je ne puis finir ce volume-ci, ſans expoſer à l'Europe entiere, à quels *Moyens abominables* on avoit ici recours,

pour

pour rendre ridicules, mépriſables & déteſtables, aux yeux de notre Nation, la France & ſon Gouvernement; c'eſt-à-dire, *pour* aveugler, *pour* irriter les esprits contre nos Alliés naturels & nos Bienfaiteurs; — *pour* diſtraire, par ce moyen-là, l'attention que le Public pouvoit porter ſur la maniere honteuſe dont on pouſſoit ici la guerre; — *pour* nous faire concevoir une averſion décidée pour tout Traité d'amitié ou d'alliance avec la France; — & *pour* nous ramener ſous le joug de cette Angleterre, que l'on avoit encouragée, excitée & aidée à nous inſulter, à nous outrager, & à s'enrichir de nos dépouilles.

Ces *Moyens*, que je nomme avec raiſon, *abominables*, furent d'abord les prédications de quelques Energumenes eccléſiaſtiques; ce furent, ainſi qu'on l'a vu ci-deſſus, les railleries, les ſarcasmes, les ſatyres & les calomnies verbales, ou imprimées, d'autres Suppôts de la Clique Anglomane. Mais ce n'étoit pas encore aſſez, *Monſeigneur*, il falloit ajouter à cela un nouveau Libelle, qui l'emportât ſur tous les autres en impudence & en abominations de toute eſpece: — Il falloit, dis-je, y ajouter un Libelle, qui jouît d'une Protection puiſſante; un Libelle, dont le Libraire ou Diſtributeur principal fût connu, & à qui l'on pût impunément envoyer tout ce qu'on y vouloit faire inſérer; un Libelle, en un mot, qui par le

prix modique pour lequel on le vendoit, & par la distribution gratuite qu'on en faisoit, pût se répandre avec une profusion extraordinaire, & devenir, par-là, le Manuel journalier de cette espece de Canaille, qu'on tenoit en haleine *pour raison*, ainsi que de cette espece de gens, qui dans toutes les Conditions, est cent fois plus détestable encore que ne l'est cette Canaille: — Enfin, ce Libelle, fut le fameux OUDERWETSE PATRIOT, sur lequel j'ai promis, dans mon Discours préliminaire, de revenir à la fin de ce Volume.

Et qui étoit donc, me demandera-t-on, *le Protecteur connu de ce nouveau Libelle?* — C'étoit le Duc de *Brunswick*, le *Mentor* perpétuel de notre Stadhouder, & son Conseiller en titre d'Office; car le fameux *Acte de Consultation* lui avoit assuré cette qualité. — *Et qui étoit le Distributeur principal de cette production?* — Je l'ai déjà dit: c'étoit *Pierre Frédéric Gosse*, Libraire du Prince Stadhouder (*a*), & le fils de cet autre fa-

(*a*) Voici ce qu'on lisoit de temps à autre, au bas des Feuilles de ce Recueil. — *Tous ceux qui auront quelque chose à faire parvenir aux Auteurs de* l'Ouderwetse Nederlandsche Patriote, *sont priés de l'adresser sous couvert à P. F. Gosse, Libraire de* SON ALTESSE SERENISSIME, *à la Haye, & chez lequel cette Feuille se distribue chaque semaine.* — D'autres fois c'étoit: *Imprimé à la Haye chez P. F. Gosse, Libraire de* S. A. S. LE PRINCE STADHOU-

fanatique, dont la Gazette a ſouvent été auſſi ſcandaleuſe & auſſi ſéditieuſe que le PATRIOT (*a*). — *Et les Auteurs de ce nouveau Libelle?* — Ces Auteurs étoient des gens déjà trop connus par leur Anglomanie, & qui acheverent de déshonorer leur condition, leur état & leur nom, en employant leur plume à tracer ces infamies.

Mais, ajoutera-t-on, *d'où ſavez-vous que le Duc de* Brunswick *étoit le Protecteur principal de ce Libelle?* — Si je ne craignois de trop compromettre deux Noms infiniment plus reſpectables que celui du Duc, je répondrois à cette queſtion en plaçant ici les preuves autentiques que j'en ai. Mais je me contenterai de *dire*, que perſonne n'ignoroit à la Haye, qu'il ne s'inſéroit rien de piquant, rien d'extraordinaire, dans cette Feuille, ſans avoir été approuvé par le Duc, ou du moins, ſans lui avoir été communiqué; *je dirai* encore, *Monſeigneur*, que ſans la protection que le Duc accordoit à cette Production, ou plutôt, ſans l'eſpece d'enchantement où cet homme retenoit

---

HOUDER; & enſuite, étoit l'Adreſſe de tous les Libraires de la République, chez qui ladite Feuille étoit à trouver.

(*a*) *Pierre Goſſe Junior*, Propriétaire de la Gazette Hollandoiſe de la Haye, & celle dont je fais ici mention.

noit *V. A.*, Vous n'auriez jamais souffert que de pareilles horreurs fussent publiquement débitées par Votre Libraire ; & cela, sous les yeux du Souverain, & dans un lieu, où l'Ambassadeur de France faisoit sa résidence ; je *dirai* que, sans cette espece d'enchantement, Vous auriez rougi de voir mêlés, parmi ces horreurs, les éloges & la défense de Votre Personne & de Votre conduite ; *j'ajouterai*, que vous auriez également rougi d'approuver Vous-même, ainsi que Vous l'avez fait, l'insertion de quelques pieces, mêmes les plus innocentes, dans un tel Recueil (*a*) ; & que Vous n'auriez jamais permis que les Auteurs de ce Recueil menaçassent d'une vengeance, qu'ils désignoient assez clairement être la Vôtre ou celle du Duc, les Ecrivains patriotiques, qui avoient le courage de les attaquer ; en un mot *je finirai* par *affirmer*, que, sans cet enchantement où Vous étiez retenu, Vous n'auriez jamais souffert que l'on envoyât chaque semaine, à votre Palais, plusieurs exemplaires de cette Production ; ni que les plus inconsidérés de vos Courtisans fissent si souvent retentir les lambris de ce Palais, par les éclats de joye ou

(*a*) Témoin la fameuse Lettre du Professeur *Hofstede* à son Confrere *Baruetb*, laquelle a été déposée dans la Secrétairerie de la Ville de *Dort*.

ou d'admiration, qu'excitoit parmi eux la lecture des endroits les plus répréhensibles de cette même Production.

Mais enfin, me dira-t-on encore, *un Libelle de cette nature, ou de tout autre genre que ce fût, méritoit-il la mention expresse que vous en faites ici?* —— Oui, sans doute: les Souverains eux-mêmes attachent quelquefois assez d'importance aux Libelles, & aux Gazettes mêmes, pour se plaindre, par la bouche de leurs Ministres, des expressions injurieuses ou calomnieuses, ou seulement hazardées, qui s'y trouvent contre leur Personne ou leur Gouvernement, & pour en faire punir ou retracter les Auteurs. D'ailleurs il importe à l'honneur de notre Nation, qu'un de ses Citoyens venge ici l'honneur de la France, si indignement outragé, & qu'il fasse connoître à l'Europe entiere, quels hommes étoient les Auteurs & les Fauteurs de tels outrages, & avec combien de raison les honnêtes gens les regardoient ici comme des monstres dignes de l'exécration de tout l'Univers. —— Mais c'est assez parlé de cela: je passe aux Extraits que j'ai dessein de donner de cette Feuille.

Des le premier N°., qui parut le 18 août de ladite année 1781, l'on remarqua que cette Production ne seroit qu'une congestion monstrueuse de bouffonneries, d'impudences, de ca-

calomnies & d'atrocités. — *Après* y avoir insinué que dès l'année 1779 l'or de Louis XVI, avoit séduit les Régences d'*Amsterdam*, de *Harlem* & de *Dort* (*a*), *après* s'être indignement raillé de la séparation de la Flotte combinée, au commencement de septembre (*b*), *après* avoir ajouté à cela que le fruit, que nous retirerions des apparitions de cette Flotte dans la Manche, ne seroit que des *Rubans* à la *Zoutman*, & des *chaînes* pour nous garrotter, que tout cet appareil n'étoit que *tromperie* & *trahison*, & que d'ailleurs les François & les Espagnols n'étoient que des *poltrons*, en comparaison de nos Marins, *qui étoient des Lions rugissants*, *& qui*, *avec leurs dents*, *déchiroient leurs ennemis* (*c*), en un mot, *après* avoir essayé par ces divers préludes, comment seroient généralement reçues de telles sorties contre les Puissances respectables, qui faisoient cause commune avec nous, les Auteurs de cette Feuille trouverent à propos, malgré la haute Protection dont ils jouissoient, de ne point se hazarder ultérieurement, sans s'être assurés du risque ou de la sureté qu'il y auroit pour eux, s'ils venoient à prendre dans leurs N^cs. suivants un ton plus audacieux: Et dans cette vue, ils ré-

(*a*) No. I. p. 5.
(*b*) No. VI. p. 117.
(*c*) Ibid. No. VII. p. 133. & No. IX. p. 176.

réſolurent de publier une Brochure détachée, où la rage contre la France fût portée à un tel point, que, ſi ce livre venoit à ſe débiter ſans oppoſition, l'on pourroit dorénavant ſe permettre toutes les horreurs poſſibles contre cette Puiſſance La Réſolution étant priſe, le nouveau Libelle fut publié vers le 15 octobre ſous le titre de, *Lettre écrite de Paris par un Amſterdamois, à un de ſes Amis d'Amſterdam*, & le Gazetier *de la Haye* l'annonça en *très-gros caractères*, dans ſa Feuille du 19. ſuivant. Comme ce n'eſt point ici le lieu de m'étendre ſur cette nouvelle Production, je me contenterai de dire qu'elle contenoit en ſubſtance, —— Que les François étoient les hommes les plus abominables qu'il y eût ſur la terre, c'eſt-à-dire, qu'ils étoient encore auſſi acharnés, qu'il y avoit cent ans, à faire mourir par des ſupplices horribles les Proteſtants de leur Royaume; qu'ils n'avoient d'autre ambition que celle d'exterminer tous les Peuples du Globe; que leur plus grande ſatisfaction étoit de plonger un Etat dans une détreſſe à le ruiner de fond en comble; que ſelon eux la vraie piété n'étoit qu'une vertu puſillanime qui ébranloit les Trônes, & que les Trônes ne ſe ſoutenoient que par la terreur; que l'équité n'étoit qu'un fantôme, la bonne foi une erreur, & la ruſe le vrai moyen de négocier; que les ſerments étoient des jeux d'enfants, &

la

la mauvaise foi la vertu d'un Prince; qu'ainsi l'amitié des François n'étoit qu'artifice; qu'ils n'embrassoient les gens que pour leur plonger le poignard dans le sein; que leur plus grand plaisir étoit de tenir la Nation Hollandoise dans des craintes continuelles, & qu'enfin, leur Monarque, au lieu d'avoir aucune affection pour notre Nation, n'avoit pour elle que le mépris qu'un Despote a pour ses Esclaves.

Encouragés par l'effet prodigieux que ces calomnies détestables avoient fait sur l'esprit de tout le Parti Anglomane, c'est-à-dire, parmi les Grands, la Classe moyenne & la Canaille de ce Parti, (car il n'y a point d'absurdité si révoltante, ou si atroce, qui ne soit bien reçue par des esprits ignorants ou prévenus,) enhardis, d'ailleurs, par le souverain mépris que l'Ambassadeur de France faisoit de ces horreurs, nos Auteurs crurent, dans leur N°. XI., que rien ne pouvoit mieux entretenir l'effet susmentionné, qu'en renvoyant la Canaille à la lecture du Libelle intitulé, DE FRANSCHE TIRANNY, ou de ce Ramas d'impostures & d'abominations de toute espece, publié contre les François en 1673, & qui sert encore aujourd'hui, dans la plûpart de nos Ecoles, de Livre d'Institution pour la Jeunesse (*a*).

Quant

(*a*) Ce Livre a été imprimé en François en 1673, &

Quant aux Perſonnes d'un état plus rélevé, ils les régalerent, dans le même N°., d'un autre plat de leur métier; c'eſt-à-dire, que dans le cours d'une très-longue & très mordante Ironie ſur les mœurs, les uſages, les manieres & le goût particulier des François, & que parmi une infinité de ridicules jetés, dans la même Ironie, ſur l'état des arts, des ſciences, de la littérature en France, & même ſur le Gouvernement de cette Puiſſance, ils rappelerent, *à deſſein*, des Faits, que les vrais François ont eux-mêmes déteſtés en tout temps, tels que le *Maſſacre* de la *S. Barthelemi*, l'*Entrepriſe* du Duc d'Alençon *ſur Anvers &c.*; comme ſi l'on pouvoit reprocher à une Nation entiere les Forfaits de quelques Particuliers, ou de quelque Parti qu'elle a eu parmi elle; comme ſi chaque Nation n'avoit pas fourni des Faits de cette nature; ne fut-ce, par exemple chez nous, les Actes de violence & de cruauté, que quelques uns de nos premiers Navigateurs, dans les grandes Indes, ont commis

(

---

il le fut encore depuis ce temps-là, ſous le Titre, d'*Avis fidele aux véritables Hollandois, ſur ce qui s'eſt paſſé à Bodegrave & à Swammerdam, & les cruautés inouies que les François y ont exercées.* Ce fut d'après cette Edition qu'on fit l'Edition Hollandoiſe, qu'on a imprimée une infinité de fois.

mis contre les Portugais & les Naturels de ces pays-là; ne fut-ce encore que le Massacre de Batavia &c. — Mais n'importe; ce mélange d'ironies absurdes & de méchancetés atroces eut l'effet que nos Auteurs & leurs Fauteurs en attendoient; & c'étoit-là tout ce qu'on demandoit. Enfin, comme vers ce temps-là quelques Suppôts de la Cabale avoient répandu parmi le Public, que Mr. de *Suffren* ne s'étoit refugié dans la Baye *Fals* (en Affrique), que pour laisser, au Commodore *Johnstone*, l'occasion d'enlever dans la Baye de *Saldanlia* les vaisseaux de notre Compagnie des Indes, ils entreprirent, sans cependant trop se compromettre, de soutenir ce bruit, en plaçant vers la fin du N°. susdit, & avec leur ton d'ironie accoutumé, la tirade suivante: — „ Si „ les François accordent aujoud'hui quelque „ secours, c'est de *bonne foi*, c'est *avec vi-* „ *gueur*, c'est *avec fruit*. Doivent-ils com- „ battre pour leurs Amis? ils volent, ils s'ex- „ posent, on les voit partout où l'ennemi se „ trouve, ou du moins, *aux environs de là*. „ Qui en peut douter, après les dernieres nou- „ velles reçues du Cap? ..... Orçà, mon „ cher *Omikron*, que non seulement vous & „ moi, mais que tous les habitans de notre „ Pays rempliſſent les plus grandes coupes, „ & boivent à la santé du Roi & de son Dau- „ phin nouveau-né! Imprimons au fond de

„ nos

„ nos cœurs les trois Fleurs de Lys! Ornons
„ de cocardes blanches nos chapeaux, nos pré-
„ cieux chapeaux de la Liberté! Jetons les
„ en l'air, & auſſi haut qu'il eſt poſſible!
„ Crions à gorge déployée, répétons cent
„ fois, & jusqu'à ce que l'air en rétentiſſe &
„ que les nues en frémiſſent, *Qu'il aille com-*
„ *me il pourra avec notre Patrie & avec le Prin-*
„ *ce! mais*, VIVE LE ROI! VIVE LA
„ FRANCE! "

Voilà, *Monſeigneur*, voilà comment la ſcélerateſſe la plus déteſtable calomnioit un Général, qui venoit de ſauver le Cap, & dont la Miſſion étoit autant pour aller défendre nos Etabliſſements des grandes Indes, que pour y recouvrer ceux que la France y avoit perdus!..... Voilà de quelle maniere le Nom de la France & le Nom de ſon Roi faiſoient ici le ſujet des railleries inſultantes, ou plutôt, des accès de fureur d'une Cabale, que, pour cela ſeul, *Monſeigneur*, Vous auriez dû abhorrer & pourſuivre à outrance, au lieu de Vous en laiſſer mener, ainſi que Vous en étiez mené!

Cependant, comme ces Ecrivains & leurs Fauteurs s'attendoient que l'Auteur du *Politique Hollandois* (*a*) ne manqueroit pas de relever

(*a*) Mr. Cérifier.

ver ces infamies, de la maniere qu'elles le méritoient, ils crurent l'intimider, en terminant le même N°. XI. par les menaces que voici : — „ Penſes tu, Monſtre, Penſes tu qu'on n'obſerve & qu'on ne connoiſſe pas tes allées & „ venues, tes démarches, tes deſſeins, tes „ deſſeins maudits, & tout ce tracas infernal ?... „ Continue, vomis ton venin, mais vomis-le „ avec circonſpection. . . . . Le Proverbe „ Hollandois dit que les Rois ont les bras „ longs ; mais IL Y A DES PERSONNES QUI NE PORTENT POINT „ DE COURONNE, ET QUI N'ONT „ PAS AUSSI LES BRAS COURTS." — Mais, quoique ces derniers mots fuſſent imprimés en Lettres Capitales, comme ici, notre intrépide Défenſeur de la vérité, de la juſtice & de nos droits légitimes, ne laiſſa pas d'aller ſon train, ni d'expoſer, toutes les fois que l'occaſion le requéroit, la conduite de ces ſcélerats à l'exécration publique. La menace de la vengeance du Duc, & même de celle de *V. A.*, que l'on déſignoit ſans doute ici, étoient incapables d'épouvanter un homme, qui peut dire avec Horace,

Juſtum & tenacem propoſiti virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus inſtantis Tyranni
Mente quatit ſolidâ. ——

Je

Je reviens à l'OUDERWETSE PATRIOT. — La Fête, que l'Ambaſſadeur de France avoit donnée le 9. novembre à l'occaſion de la Naiſſance du Dauphin, & celle que les François établis à *Amſterdam* donnerent le 25 ſuivant, à la même occaſion, fournirent aux Auteurs du PAMPHLET un nouveau ſujet d'exercer leur rage contre la France & ſon Roi, & contre tout ce qui y avoit rapport. Pour abréger, je paſſerai ici ſur le ridicule odieux qu'ils jetterent ſur la premiere de ces Fêtes, dans un Supplément à leur N°. XIII.; Supplément compoſé exprès, publié le 16 du même mois, & annoncé avec une affectation indigne, par la Gazette Hollandoiſe de *La Haye* du même jour; je paſſerai, dis-je, là-deſſus, & je me contenterai de *citer ici* ce qu'ils débiterent le 1. décembre, dans leur N°. XVI., ſur la Fête du 25, que Mr. l'Ambaſſadeur, & un grand nombre de Perſonnes diſtinguées par leur rang, ou par leurs dignités, avoient honorée de leur préſence.

„ Le TE DEUM ſolemnel, qui a été chan-
„ té la ſemaine derniere à *Amſterdam*, à l'oc-
„ caſion de la Naiſſance du Dauphin, le Ser-
„ mon du *Chryſoſtome* moderne (*a*), les Feſtins,
„ les

(*a*) *Prêtre de l'Egliſe Catholique Françoiſe* d'Amſterdam.

„ les Bals & les Fêtes qui ſe ſont donnés au
„ *Doelen* (*a*), & dont le bruit rétentit encore
„ d'un bout à l'autre de la République, éton-
„ nent & ſcandaliſent beaucoup de perſonnes;
„ mais Moi, *Patriote de la Vieille Roche*, je ne
„ ſuis point de ces gens qui ſe trouvent ſi fa-
„ cilement choqués & ſcandaliſés. Mrs. les
„ Auteurs & Souſcripteurs de ces joyeuſes Cé-
„ rémonies, ainſi que ceux qui y ont aſſiſté,
„ ſoit Magiſtrats ou autres, ne recevront de
„ moi que des louanges & des applaudiſſe-
„ ments. Qu'il ſuffiſe à des ames étroites &
„ reſſerrées de ne prendre part qu'aux Evéne-
„ ments joyeux ou triſtes, qui touchent immé-
„ diatement leurs perſonnes, leurs amis, le
„ cercle étroit qui les environne, ou tout au
„ plus leur ville natale, ou leur Patrie; des
„ Philantropes, des Cosmopolites, tels que
„ les Souſcripteurs d'*Amſterdam* & leurs ſem-
„ blables paroiſſent être, ne renferment pas
„ leurs ſentiments dans des bornes ſi étroites.
„ Leur cœur capable d'affections plus éten-
„ dues, plus générales, ſe dilate, & palpite
„ d'amour pour tout le genre humain; & quoi-
„ que Monſeigneur le Dauphin & Madame
„ ſa Sœur ne les touchent qu'en qualité d'in-
„ dividus de leur eſpece, il ne prennent pas
„ moins

(*a*) *Grande Auberge à* Amſterdam.

„ moins d'intérêt à ce qui regarde ces Perſon-
„ nes, qu'à la proſpérité des jeunes Princes &
„ de la jeune Princeſſe d'Orange, à qui eux,
„ Hollandois adoptifs, ou Hollandois à demi,
„ ou même d'un quart, ſont ſi étroitement
„ attachés. "

„ Cela eſt donc louable, cela eſt noble,
„ cela eſt au deſſus de notre admiration, & ſur-
„ paſſe tous les efforts que nous pourrions faire
„ pour l'imiter. Mais, Moi, je ne puis le
„ céder à ces Meſſieurs dans cette maniere de
„ penſer: Oui, je l'oſe dire ſans vanité, mes
„ affections s'étendent encore plus loin. Placé
„ ſur les aîles de la céleſte Philantropie, je
„ prends mon eſſor vers la Turquie, & je paſ-
„ ſe les frontieres de la Chrétienté. Au Dé-
„ troit des Dardanelles, & à l'embouchure de
„ la Mer noire, habite mon Bien-aimé *Ach-*
„ *met IV.* Et j'ai deſſein de témoigner publi-
„ quement, dans une occaſion qui paroît pro-
„ chaine, mon reſpectueux attachement pour
„ Sa Majeſté Ottomane, & pour la Sublime
„ Porte. — Quoi que je ſache que Mr. le
„ Baron *van Haeften* n'ait rien écrit de cela
„ aux Etats, ou aux Miniſtres de ce Pays-ci,
„ les dernieres nouvelles authentiques, reçues
„ de Conſtantinople, annoncent qu'il y a pré-
„ ſentement dix-neuf Sultanes enceintes, ſans
„ compter une vingtieme, dont la groſſeſſe

„ eſt encore douteuſe : ce qui ne fait pas peu
„ d'honneur aux vieil & infatigable Monarque,
„ que j'aime tant. La Sultane favorite, *Fa-*
„ *time-Begum*, c'eſt-à-dire, *Muscade odoran-*
„ *te*, étant heureuſement entrée dans le neu-
„ vieme mois de ſa groſſeſſe, il eſt apparent
„ que la premiere Lettre parfumée, vinaigrée &
„ piquée, qui nous arrivera de ces quartiers-là,
„ nous annoncera une joyeuſe nouvelle ; ores,
„ mes chers Lecteurs, vous devez concevoir
„ combien, dans cette attente, mon coeur
„ palpite d'impatience. Que le nouveau né
„ ſoit un fils ou une fille, auſſitôt que j'aurai
„ appris cette nouvelle, & que je croirai avoir
„ entendu le canon du Sérail & des Sept Tours,
„ je ferai préparer une Fête brillante : & aux
„ cris répétés de, *Hou la ba*, *ba la chou*, *ba la*
„ *ba*, *ba la da*, ainſi qu'au bruit d'autres cris
„ de joie, je ferai illuminer mon antique De-
„ meure, de dix mille lampes & lampions de
„ toutes couleurs, & ſurtout de couleur verte,
„ à l'honneur du Grand-Turc. Au deſſus de
„ la porte principale de mon Hôtel, les doux
„ rayons d'un Croiſſant brillant attireront les
„ yeux des Spectateurs, & ſa lumiere blanche
„ & argentine les flattera infiniment. Pour
„ prévenir le déſordre & les malheurs, je ne
„ laiſſerai diſtribuer aucun rafraîchiſſement au
„ Peuple, ainſi que je m'étois propoſé de le

„ fai-

„ faire (*a*): Mais le ſoir du jour ſuivant, la
„ diſtribution que je ferai faire de ſix ton-
„ neaux de vin, de ſauciſſes à proportion, &
„ d'un bœuf rôti & farci, à la populace des
„ environs de ma demeure, lui ſervira de té-
„ moignage de ma joye, & de l'affection que
„ je lui porte. Ladite Fête principale con-
„ ſiſtera en un grand Souper & un Bal. Mes
„ laquais ſeront coiffés de turbans; le deſſert
„ repréſentera le Paradis de Mahomet, & ſera
„ compoſé de petits Muſulmans & d'Houris
„ de porcelaine de Saxe. Heureuſement ma
„ Maiſon n'eſt ni incommode ni étroite; car
„ autrement je ne pourrois accomplir mes grands
„ deſſeins. Tous les Souſcripteurs de l'un & de
„ l'autre ſexe, dont j'ai déjà fait la liſte, doivent
„ dès à preſent ſe tenir pour invités: & le jour
„ de la Fête ſera annoncé par les Gazettes, par
„ des Affiches, ou d'une autre maniere. Les
„ Seigneurs & les Dames, qui honoreront de
„ leur préſence le *Patriote de la Vieille Ro-*
„ *che*, auront la bonté de paroître avec les ha-
„ bits, le collet, le rabat de dentelles, le
„ pourpoint, la friſure, les fontanges, les ver-
„ tugadins &c., qui étoient en uſage dans le
„ dernier ſiecle; & s'ils veulent me faire plai-
„ ſir,

(*a*) Ce dernier trait eſt une alluſion à la Fête de La Haye.

„ ſir, ils s'abſtiendront de ſe parer d'aucune
„ Modes Françoiſes modernes. Ces couleurs
„ de Paris & à la nouvelle mode, qui portent
„ des noms ſi bizarres qu'on a honte de les
„ nommer, déplaiſent à mes yeux (*a*). Moi,
„ qui ſuis né en 1704, le jour de la Bataille
„ de Hochſtet, & au moment que le Maré-
„ chal de *Tallard* rendoit ſon épée au Duc de
„ *Marleborough*, j'ai deſſein d'ouvrir mon Bal
„ Turc avec Madame la Veuve *aux cheveux*
„ *gris*, qui reçut la lumiere en 1706, le
„ jour de la Bataille de Ramillies, & à l'in-
„ ſtant où le Maréchal de *Villeroi* tourna le dos
„ & s'enfuit. Et quoique chez cette Dame
„ & chez moi, la fleur de la jeuneſſe ſe fâne
„ inſenſiblement, nous eſpérons nous acquit-
„ ter tellement de notre devoir, que les Spec-
„ tateurs en ſeront ſatisfaits.... Mais, ô Lec-
„ teurs! Lecteurs! il ne m'eſt plus poſſible de
„ continuer ſur ce ton ; la plume m'échappe
„ des doigts ; je voudrois te faire rire, je
„ feins de rire moi-même, mais je ne puis
„ feindre d'avantage ; je ris des levres, & non
„ pas de cœur ; je gémis en moi-même, & je
„ ſuis pénétré de triſteſſe. A la vue dégou-
„ tante de ce *Te Deum* d'Amſterdam, à la vue
„ de

(*a*) Rubans à la Zoutman, &c.

„ de ces trois cens Caroſſes *impudents* (*a*), de
„ ces Fêtes ſcandaleuſes, de ce *Doelen* Fran-
„ çois, & ſurtout d'une infinité de choſes pi-
„ res encore, qui arrivent journellement en
„ ce Pays-ci, & y étonnent les grands & pe-
„ tits, à la vue, dis-je, de tout cela, quel
„ eſt le cœur qui n'eſt point pénétré de com-
„ paſſion pour notre chere Patrie? quel eſt le
„ cœur, qui n'eſt point rempli d'indignation,
„ qui ne ſaigne par de ſi profondes bleſſures,
„ & qui ne créve de douleur & de dépit?
„ Chaque jour, que le Ciel courroucé nous en-
„ voye, nous approchons d'un pas vers l'escla-
„ vage de la France. Notre Pays, (ô choſe
„ déteſtable & maudite!) notre Pays, ci-de-
„ vant heureux & libre, devient une Provin-
„ ce Françoiſe. Si ce malheur arrive, ainſi
„ qu'il n'eſt que trop à craindre, je plains du
„ profond de mon cœur ceux de mes Conci-
„ toyens, qui, attachés à leurs foyers par des
„ liens trop nombreux ou trop puiſſants, ne
„ pourront fuir, ni ſe ſouſtraire au joug qui
„ les menace. Quant à ceux qui ſe ſoumet-
„ tront volontairement, librement, & avec
„ joye à ce joug odieux, je me diſpenſe de
„ dire ma penſée à leur égard; mais je me gar-
„ derai bien d'imiter ou d'envier leur lâche-
„ té,

(*a*) Paſſez l'expreſſion; elle eſt ainſi dans le Hollandois.

„ té, & leur dévouement honteux. Que les „ choſes aillent encore quelque temps comme „ elles vont, mon parti eſt pris, & le parti de „ mille autres eſt pris de même. Le Roi *Louis* „ n'eſt pas notre Roi, & nous ne voulons pas „ qu'il le ſoit. Nous reſpectons ſa Perſonne, „ & le Caractere que ſon Sacre lui a imprimé, „ mais nous abhorrons ſon joug. L'ambitieu- „ ſe France ne commandera pas à nos ames li- „ bres; Verſailles pourra établir ici & ailleurs „ ſa tyrannie; mais ce ne ſera pas ſur nous. „ Les honnêtes gens, les perſonnes qui ſe con- „ fient en Dieu, trouvent partout une Patrie. „ Dieu ſera notre recours, & le vaſte Univers, „ notre refuge. Un Exil volontaire eſt pour „ nous un moindre mal qu'une lâche ſervitu- „ de..... Mais, que dis-je? un Exil!..... „ De vrais Bataves préférent la mort à l'Eſcla- „ vage: Dans le cas d'une détreſſe extrême, ſi „ la Réligion ne leur retient le bras, ils perce- „ ront leur cœur libre, & mourront, plutôt „ que d'obéir à un Roi étranger. "

Et cet étrange, cet abominable galimatias étoit l'ouvrage d'une Aſſociation de ſcélérats, ouvertement dirigés & protégés *par un Homme*, qui, ainſi que Vous & votre Famille, *Monſeigneur*, avoit aſſiſté à la premiere de ces Fêtes! & qui ſous le masque de la ſincérité la plus ouverte, avoit complimenté le Miniſtre de France ſur l'heureux Evénement qui avoit occa-

caſionné ces Fêtes!.... Et ces horreurs, ou plutôt, ce fruit d'un délire frénétique, étoient publiquement annoncées & débitées par Votre Libraire *Goſſe!*.... Elles étoient répandues, avec une profuſion ſans exemple, dans tous les endroits de la République!... Elles étoient diſtribuées *gratis* à la Canaille, & aux gens qui ne vouloient point donner les 2 ſous que chaque Feuille coûtoit!. ... Et la Puiſſance généreuſe, dont les Forces étoient alors employés à nous protéger, à nous défendre dans toutes les parties du monde, ſouffroit ces Abominations ſans s'en plaindre! ou plutôt, Elle portoit la grandeur d'ame au point de les mépriſer! — C'eſt ce que la Poſtérité ne croira jamais: Et cependant ce n'eſt point encore tout.

Après avoir employé les *Moyens* qu'on vient de voir, pour animer ici les eſprits contre la France & ſon Roi, ces mêmes Auteurs réſolurent d'achever leur ouvrage, en y joignant *celui* qu'une politique auſſi impie que ſcélérate a employé autrefois avec trop de ſuccès, mais qu'on ne s'attendoit gueres à voir renouvellé en 1781, c'eſt-à-dire, dans les temps éclairés où nous vivons: — Voici le Fait.

Un des Suppôts de la Clique, lequel faiſoit ſa demeure à la Haye, confia à un de ſes Amis, qu'il poſſédoit une LETTRE originale, qui y avoit été jetée le 31 décembre 1688. dans la Boite aux Lettres, pour avertir le Sr. *Borrebach*,

bach, alors Maître de Poste de cet endroit, que Louis XIV. avoit entrepris de faire égorger par les Catholiques du Pays, & dans un seul jour, tous leurs Concitoyens Protestants. L'Ami de cet homme, enchanté de la découverte, prit Copie de la LETTRE, & s'empressa de l'envoyer aux Auteurs du PATRIOT: & ceux-ci ne manquerent pas d'en publier le contenu à la fin du N°. XVI. susmentionné, en y joignant la Lettre particuliere que cet Ami leur avoit adressée en même temps. — Or voici cette prétendue Lettre de 1688.

Monsieur, une grande tristesse approche, & surprendra la Hollande, si le Seigneur Dieu ne l'empêche. L'Esprit de Dieu me presse tellement de découvrir le dessein que la France a projetté, que je ne repose ni jour ni nuit. Elle veut nous forcer, nous autres Catholiques, à l'aider dans ce dessein: Elle veut qu'aussitôt que nous aurons appris son arrivée, nous assassinions dans un seul jour tous ceux qui ne sont pas de notre croyance; & si nous ne voulons pas le faire, elle ne nous épargnera pas non plus; elle ôtera même la vie à nos enfants qui sont au berceau.

Ne prenez point ceci pour un mensonge, mais bien pour véritable; car je suis moi même Catholique: mais ce qui est contre Dieu & son honneur ne me plait pas. C'est pourquoi ne négligez point ceci; & rendez-le public, afin que le grand malheur soit prevénu. Il y en a beaucoup entre-nous, qui

qui ne veulent pas se prêter à cela, & qui seroient bien aises qu'on l'empêchât. Dans le plat-pays, on est plus porté à aider la France. Dans peu, & à notre grande douleur, nous recevrons des armes: il n'y a point à attendre: son Alteſſe le Prince d'Orange doit auſſi être inſtruite de cela. J'aurois pu mettre ici non nom: mais s'il étoit connu, je serois un homme mort.

Votre très-affectionné & fidel ami,
à la Haye ce 31 décembre 1688.

Tout homme éclairé, & non prévenu, s'appercevra au premier coup d'œil que cette LETTRE eſt, ou une Piece ſuppoſée, ou du moins, que ce qu'elle contient eſt une impoſture abſurde : Car, ſi la France eût été capable de concevoir le Projet horrible, qu'on lui ſuppoſoit dans cette LETTRE, ce Projet n'auroit point été *auſſi généralement connu* des Catholiques, qu'on l'y faiſoit entendre; *& cela ſurtout*, à la fin du mois de Décembre, & par conſéquent dans un temps, où cette Puiſſance avoit encore l'hiver à paſſer, & enſuite mille obſtacles à vaincre, avant de ſe trouver à portée de ſoutenir ſon entrepriſe; *& cela* dans un pays où les Catholiques, en général, étoient alors, comme ils le ſont encore aujourd'hui, des Citoyens fideles, & ſi peu portés à la rebellion, & conſéquemment ſi peu propres à tenir

nir entr'eux un pareil ſecret, & enfin, ſi peu capables de commettre une action ſi abominable, qu'en 1672 & 73, lorsque *Louis* XIV. envahit trois de nos Provinces, le Miniſtere de France n'eût ſeulement pas la penſée de les faire ſoulever; ce qui eſt bien éloigné de les engager par *promeſſes*, ou de les forcer par *menaces*, d'égorger en une ſeule nuit tous leurs Concitoyens Proteſtants.

Celui qui avoit envoyé la Copie de cette LETTRE aux Auteurs du PATRIOT, preſſentit ces objections, & bien d'autres encore, que l'on pouvoit faire à ce ſujet. C'eſt pourquoi, après avoir affirmé dans ſa Lettre particuliere à ces Auteurs, que le papier & l'écriture de la LETTRE de 1688. prouvoient l'autenticité de cette Piece, il ajouta, qu'il étoit poſſible que ſon contenu ne fût pas véritable, puiſque la Conjuration n'avoit point eu d'effet, & que d'ailleurs aucun Auteur, aucuns Archives, à lui connus, ne rapportoient rien de ſemblable. Mais en diſant cela, il inſinua *adroitement* qu'il étoit pourtant à préſumer qu'il y avoit alors eu, en ce pays-ci, des menées de cette eſpece; & que ſi elles n'avoient point eu l'effet qu'on s'en étoit promis, cela pouvoit être provenu de la découverte que la LETTRE ſusdite en avoit faite, ou de toute autre cauſe. Et pour faire accroire cela aux gens ſimples que la Clique vouloit alarmer, &

aux

aux esprits fanatiques, qu'elle vouloit achever d'animer, (car à quel autre dessein ce Scélérat & ses Consors auroient ils publié cette imposture ancienne, ou nouvellement controuvée?) voici en quels termes il continua sa Lettre. — „ Il est constant qu'en ce temps-là, „ & peu avant le passage de Guillaume III. „ en Angleterre (*a*), on parloit, & l'on s'in- „ quiétoit beaucoup du *dessein* secret que la „ Cour de France avoit *d'abolir en ce pays-ci „ la Religion Protestante, & d'y anéantir le Par- „ ti du Prince*; & de cela dépendoit le sort „ des Affaires de l'Angleterre, où le Roi Jac- „ ques, qui étoit soutenu par la France, au- „ roit également détruit cette Religion, si „ *Guillaume*, à l'aide des Troupes des Etats, „ n'eût chassé ce Prince de son Royaume, & „ n'y eût maintenu cette Religion. "

„ *Selon quelques Personnes*, dit WAGENAAR, „ (c'est toujours le même homme qui parle) „ *le Marquis de* Castelmaine *porta le Cardinal* Ci- „ bo *à conseiller au Pape de choisir* Jacques II. „ *pour Médiateur entre la France & le S. Siege: „ après cela, les deux Rois devoient former en- „ tr'eux une étroite Alliance pour avancer les in- „ térêts de l'Eglise, & pour entreprendre* D'A- „ NÉANTIR CETTE RÉPUBLIQUE. *Mais „ le*

(*a*) *Ce passage de* Guillaume III. *eut lieu en octobre* 1688.

„ *le Pape ayant découvert ce projet à l'Empereur*,
„ *ce dernier le découvrit à son tour au Prince d'O-*
„ *range* (*a*). — D'ailleurs l'on voit par les re-
„ marques du même WAGENAAR, dans quel
„ danger le Penſionnaire *Fagel* croyoit que la
„ République étoit alors (*b*): Enfin au mois
„ d'octobre de la même année 1688, les Etats-
„ Généraux déclarerent aux Miniſtres Etran-
„ gers, pour la Juſtification de l'Entrepriſe du
„ Prince, qu'ayant appris l'étroite amitié qui
„ regnoit entre les Cours de France & d'An-
„ gleterre, ils avoient craint que des raiſons
„ politiques, *& la haine que ces Cours avoient*
„ *contre la Religion Proteſtante*, ne les portas-
„ ſent à RENVERSER LA RÉPUBLIQUE DE
„ FOND EN COMBLE (*c*).

„ Je confeſſe, que ces *expreſſions* me paroiſ-
„ ſent extraordinairement fortes. Mais ne ſe-
„ roit-il pas poſſible que l'on eût en ce-temps-
„ là plus des preuves & de preſomptions, à
„ cet égard, que nous n'en trouvons dans les
„ Hiſtoriens? ſeroit-il abſolument impoſſible
„ qu'immédiatement après l'heureuſe Deſcente
„ de *Guillaume* en Angleterre, & qu'après la
„ fui-

(*a*) WAGENAAR Hiſt. de la Patrie, *T.* XV. *p.* 469.
(*b*) Ibid. *p.* 467.
(*c*) Réſol. Génér. *du* 28. *oct.* 1688. — WAGENAAR, ibid. *p.* 468 & 469.

„ fuite du Roi *Jacques*, la France, outrée de
„ dépit & de rage contre les Etats, ne con-
„ çût l'horrible & furieux projet de tout boule-
„ verser en ce pays-ci, en y armant les Ca-
„ tholiques contre les Proteſtants, en excitant,
„ en forçant les premiers à tremper leurs
„ mains dans le ſang de leurs Concitoyens, &
„ à renouveller parmi nous l'horrible Fête
„ de la S. Barthélemi? Il eſt certain que le
„ zele, que cette Cour avoit alors pour la
„ deſtruction du Proteſtantisme, étoit monté à
„ ſon comble : Les Perſécutions qu'elle fit
„ ſouffrir aux Réformés, après la Révocation
„ de l'Edit de Nantes, n'eurent point de bor-
„ nes dans ce Royaume; *Louis* XIV. ſe faiſoit
„ gloire d'exterminer les Proteſtants; il tenoit
„ non ſeulement pour *légitimes*, mais pour *loua-*
„ *bles* & *méritoires*, tous les moyens qu'il pou-
„ voit employer à cet effet. Et quelqu'hor-
„ rible que paroiſſe la ſeule idée d'exciter dans
„ un Etat étranger le plus effroyable maſſa-
„ cre, l'on ne connoît point la Cour de Fran-
„ ce, ſi l'on s'imagine qu'une idée de cette
„ nature pouvoit lui inſpirer de l'horreur pour
„ quelque choſe que ce fût, & qui convenoit
„ ſurtout à ſes *vues politiques*. La Révolte &
„ les maſſacres inhumains, dont les Catholiques
„ Romains ſe ſont rendus coupables en Irlan-
„ de en 1641, & qui ont coûté la vie à plus
„ de 50 mille Proteſtants, avoient été ſuscités

„ par le Cardinal de *Richelieu*; & ce dernier „ avoit ſecrétement fourni des armes pour cet „ effet, ainſi que, ſelon le contenu de la LET- „ TRE ci-jointe, on avoit deſſein den fournir „ en ce Pais-ci. "

La lecture de ceci, & celle de la LETTRE adreſſée au Sr. *Borrebach* ſuffiſſoient déjà pour réveiller les préjugés odieux, & la haine injuſte, qu'on nous inſpire dès notre jeuneſſe contre la France; mais ce n'étoit point encore aſſez: des Prédications ſéditieuſes faites à ce ſujet, & le bruit qu'on ſema ſecrétement qu'il n'étoit point impoſſible, que Mr. le Comte de *Vergennes* n'eût conçu le même Projet que celui de 1688, vinrent à l'appui des effets, que faiſoit cette lecture: Et à l'aide de ces divers moyens, l'horreur & l'effroi ſaiſirent les ames ſimples; une rage fanatique s'empara de nos Piétiſtes, de nos Enthouſiaſtes & de nos Régénéres, c'eſt-à-dire, de cette eſpece de gens qui font conſiſter l'eſſence de la Religion dans leurs ſpéculations abſurdes, & ſa pratique dans des minuties qui la déshonorent; & la Canaille, enfin, qui eſt toujours prête à venger la Religion, qu'elle ne connoît ni ne pratique, devint, ainſi que ceux que je viens de nommer, plus attachée que jamais à nos Freres en *Chriſt*, les Anglois; & ſa fureur contre la France, contre nos dignes Régens, & contre ceux d'entre nous qui rendoient juſtice à cette Puiſſan-

ce

ce, fut portée à ſon comble : d'honnêtes perſonnes, en un mot, à qui les déprédations, les outrages & les cruautés de ces Anglois, ainſi que les bienfaits de la France & la néceſſité de ménager cette Puiſſance, avoient fait ouvrir les yeux, les refermerent, & la plûpart d'entr'elles ne les a point rouverts depuis.

Voilà, *Monſeigneur*, voilà comment par de telles impoſtures, par de telles impreſſions faites ſur l'eſprit d'une infinité de gens, une Cabale de Scélérats pouvoit impunément continuer d'outrager la France ; — Voilà comment, à la faveur de telles impreſſions, l'on pouvoit ici s'oppoſer aux vues du Souverain, croiſer ſes deſſeins, & éluder ſes ordres, en retenant nos Forces navales dans une inactivité honteuſe ; — Voilà comment, à l'aide de telles pratiques, & de telles illuſions répandues dans les eſprits, l'on pouvoit hardiment favoriſer les intérêts de l'Angleterre, trahir les nôtres, & braver les plaintes & les repréſentations de nos Négociants, ainſi que les cris de douleur & de déſeſpoir, qu'une détreſſe inouie faiſoit pouſſer à la partie la plus ſaine de nos Citoyens. — Et c'étoit encore, *Monſeigneur*, par ces moyens abominables, *qu'on ſe formoit ici* parmi les Fanatiques, parmi les Perſonnes ſimples, parmi un tas de Miſérables perdus de débauches & de crimes, & ſurtout parmi la Canaille, un *Parti redoutable*,

ble, — un *Parti*, qui s'oſe dire être le Vôtre, & que Vous ſouffrez qu'il ſe diſe tel; — un *Parti*, qui, pour Signal de ſes fureurs, a pris la couleur de Votre Nom, & ce Nom même, pour ſon Cri de guerre; — *qui* depuis quatre ans, a non ſeulement troublé diverſes fois le repos public, mais *qui* a tenté de renverſer l'Etat de fond en comble, & d'élever ſur les ruines de notre Conſtitution, le thrône odieux du deſpotisme; — un *Parti*, enfin, qui ſeroit parvenu à exécuter les deſſeins de ceux qui l'ont formé, & qui le ſoutiennent encore, ſi la vigilance du Souverain, ſi la fidélité de la meilleure partie de nos Citoyens, & la contenance impoſante de nos Corps-armés, ne l'en avoient empêché.

Tant d'Abominations répandues dans cette Production infernale, dont on inondoit le Public chaque ſemaine, révolterent enfin l'eſprit de tous les honnêtes gens: & l'on a débité, *Monſeigneur*, que ce fut par ordre de *V. A.* que Votre Libraire *Goſſe* ſuſpendit le débit de cette Feuille, après le *N°. XVII.* qui parut le 8. décembre de ladite année 1781. — Quant à moi, j'ignore ſi cet ordre a eu lieu: tout ce que je ſais, eſt, que le 5. janvier ſuivant le Libelle reparut ſous le même Titre, ſous la même Protection, & qu'il continua d'être écrit avec la même méchanceté, & dans les mêmes vues qu'auparavant: Et que comme

il

il ne pouvoit contenir la multitude d'horreurs qu'on envoyoit de toutes parts à ſes Auteurs, ces derniers y firent un Supplément, qu'ils intitulerent, PORTE-FEUILLE DE L'OUDERWETSE NEDERLANDSCHE PATRIOT; Supplément, qu'on débita par volumes & *gratis*, ou *pour de l'argent*, ainſi que l'Ouvrage principal avoit été débité, & l'étoit encore. Le Libraire de *V. A.* ceſſa cependant de ſe dire le diſtributeur principal de ce PORTE-FEUILLE & de la Continuation du PATRIOT, [illegible] qu'il ne ceſſât point d'en débiter [illegible] partie: c'étoit-là une de ces ruſes [illegible]ieres, qui ne peuvent en impoſer. [illegible] pour inſtruire le Public ſur ce [illegible] devoit ſavoir à l'égard de ce renou[illegible]ement du PATRIOT, l'on y plaça [illegible] la fin du N°. XX. l'Avertiſſement [illegible] voici:

Tous les Caffés & toutes les Sociétés, auxquelles on a envoyé gratis L'OUDERWETSE NEDERLANDSCHE PATRIOT, *& toutes les Perſonnes qui voudront continuer de le recevoir ſur le même pied que ci-devant, c'eſt-à-dire*, ſans rien payer, *ſont priées de faire ſavoir leur Adreſſe à* J. P. Kraefft *Libraire à Rotterdam, ou au Sr.* Conſtantin de la Vieille-Roche, *Poſte reſtante, à Delft, ſous l'Adreſſe duquel on pourra envoyer tout ce quel l'on voudra faire tenir aux Auteurs de ladite* Feuille.

Je demande préſentement, s'il eſt un Miniſtere en Europe, excepté celui de France, qui eût ſouffert patiemment tant d'inſultes, tant d'outrages & de calomnies, c'eſt-à-dire, un tel débordement d'horreurs de toute eſpece? .... horreurs, d'autant moins mépriſables, que leur effet influoit ſouverainement ſur les intérêts politiques de la Puiſſance, contre laquelle elles étoient vomies; & que ce même effet contribuoit à favoriſer les menées, qu'on employoit parmi nous, pour y tenir le Souverain dans l'impuiſſance de ſeconder les efforts de ſes Amis, contre l'Ennemi commun. Je demande, dis-je, s'il ſe trouve en Europe un Miniſtere, qui aux dépens de ſes intérêts les plus importants, ait porté la patience à ce point là? —— Je crois que non: Et ſi cela eſt ainſi, il étoit donc réſervé à la France, à cette *Déteſtable France*, de donner un tel exemple de modération. Cette Puiſſance vouloit ſans doute faire voir, par la continuation de ſon aſſiſtance généreuſe envers nous, par des bienfaits ſans nombre, par le ſacrifice d'une partie de ſes intérêts, & par celui du reſſentiment le plus légitime, qu'Elle méritoit, de notre part, une reconnoiſſance & un attachement ſans bornes. En un mot, Elle vouloit confondre, par cette conduite noble & ſans exemple, la Cabale infame qui protégeoit, qui ſoldoit & animoit ſes Détracteurs.

Mais

Mais c'étoit peine perdue, à ce dernier égard : des hommes ſans cœur, ſans honneur, & conſommés dans toutes ſortes de crimes, ne ſont ſuſceptibles, ni de honte, ni de remords.

Tandis que les Auteurs de L'OUDERWETSE PATRIOT & de ſon PORTE-FEUILLE alloient leur train, d'autres Ecrivains non moins protégés, non moins excités par la Cabale, ſe déchaînoient également contre la France ; les Emiſſaires de cette Cabale faiſoient la même choſe ; &, aujourd'hui, cette fureur n'eſt point encore aſſouvie. Après avoir publié en 1781. qu'ils ſavoient de bonne part que cette Puiſſance ne nous rendroit jamais le Cap de Bonne-Eſpérance, & que l'emprunt de *cinq millions*, qu'elle avoit négocié en ce pays-ci, ſous la garantie des Etats-Généraux, ne ſerviroit qu'à ſtipendier les Traîtres qu'elle avoit chez nous, ils ſaiſirent l'occaſion de tous les Evénements du reſte de la guerre, & dont nous avions lieu de nous réjouir, pour répandre parmi nous les plus fauſſes alarmes, & pour augmenter la défiance & la haine contre la France. La repriſe de *S. Euſtache*, celle de *Demerari*, des *Berbices*, de *Trinconomalo*, de *Negapatnam &c.*, étoient, ſelon eux, autant de malheurs pour nous: *Si les François*, diſoient-ils, *ne retiennent pas ces Etabliſſements, comme des conquêtes, ils les feront entrer dans la Balance des reſtitutions & des compenſations qu'ils pourront offrir à l'An-*

gleterre, lorsqu'on négociera la Paix: ſi l'une ou l'autre de ces deux choſes n'arrive pas, ils ne nous les rendront point, ſans avoir tiré de nous pluſieurs millions. — Et tout cela étoit cru par les Suppôts de la Clique! .... Et tout cela augmentoit journellement le nombre de ces Suppôts, & par conſéquent le *Parti*, qui devoit ſervir aux vues ultérieures qu'on avoit dès-lors!

La Déclaration que Mr. le Comte de *Vergennes* fit à ce ſujet, le 2. décembre 1782, aux Miniſtres des Etats Généraux, décrédita pour un temps ce bruit calomnieux: Mais au mois de janvier ſuivant, lorsque les Préliminaires de la Paix, entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, eurent été ſignés ſans nous, parce que, par l'effet de nos lenteurs & de nos indéciſions, ou plutôt, par l'effet des machinations ordinaires, nos Ambaſſadeurs manquoient alors de pouvoirs ſuffiſſants pour accéder à cette ſignature, lors, dis-je, que ces Préliminaires eurent été ſignés ſans nous, les cris de la Cabale redoublerent contre la France. — *Cette Puiſſance maudite*, s'écria-t-elle, *nous a enfin trahi; elle a fauſſé ſes promeſſes, elle a indignement ſacrifié nos intérêts & notre gloire à l'Angleterre. Voilà ce que nous avions prédit: Voilà ce que n'a pas voulu croire notre Nation aveugle, notre Nation ingrate envers notre Prince, envers ce bon Prince, qui avoit prévu tout cela, & qui, pour cette raiſon, a fait ſon poſſible pour nous em-*

pê-

pêcher de nous brouiller avec les Anglois, avec nos anciens Alliés, avec nos Freres en Christ, *lesquels ne nous ont si maltraités depuis quatre ans, que parce que nous l'avons mérité.*

On avoit beau objecter à ces Clameurs, — „ *que* l'Indépendance des Américains, actuellement reconnue & confirmée, étoit le principal but auquel la France avoit visé en faisant la guerre; *que* l'état de ses finances & de sa marine ne lui permettoit pas de continuer la guerre, sans risquer de perdre les avantages qu'elle en avoit retirés; *que* l'inaction honteuse, où l'on avoit retenu notre marine en 1781. & 1782, *que* les maneges employés pour faire échouer le Voyage de Brest, & *que* la disposition où étoit ici, à son égard, une Clique toute-puissante, & dévouée à l'Angleterre, lui avoient appris ce qu'elle auroit à attendre de notre part, si elle continuoit la guerre en notre faveur: " — on avoit beau, dis-je, faire ces objections, & y ajouter, — „ *que* si la France avoit signé les Préliminaires de la paix sans nous, ce n'avoit point été faute de nous avoir accordé assez de temps pour nous déterminer à accéder à cette Signature &c. &c., " — rien n'y faisoit; la Cabale & ses Suppôts, jusqu'au dernier crocheteur du pays, ne cessoient de crier, „ *que de toutes les Puissances de l'Univers, il n'y avoit que la*

„ *France*, *qui fût capable d'une telle trahiſon*,
„ *d'un tel trait de ſcélérateſſe*; *& que de tout*
„ *temps*, *ceux qui s'étoient fié en ſes promeſſes*,
„ *avoient été dupés*: *& que c'étoit ce que* Son Al-
„ teſſe *& les honnêtes gens qui penſoient comme*
„ *Elle*, *avoient prévu*. "

Ces Clameurs continuées pendant quelque temps, & accompagnées de tous les commentaires, dont elles étoient ſuſceptibles, firent un tel effet ſur beaucoup d'honnêtes gens, qu'ils s'en laiſſerent aveugler. Bientôt, il ne s'eſt plus agi que de pouſſer *Nous ſeuls* la guerre contre les Anglois; que de courir les attaquer dans toutes les parties du monde; & cela, *Nous ſeuls*, oui, *Nous ſeuls*, à qui pendant les deux années précédentes on s'étoit efforcé de faire accroire, que nous n'étions ſeulemeut pas en état d'eſcorter un Convoi du *Texel* au *Sund*. — Et tandis qu'on entretenoit le public dans ces dispoſitions inſenſées, tandis que ce projet étoit devenu un objet de délibérations, tandis, enfin, que par notre obſtination nous pouvions reſter ſeuls à la merci de l'Angleterre, V. A., *Monſeigneur*, trouva bon de demander la ſuppreſſion des Primes deſtinées pour les Enrôlements; & par une imprudence inconcevable, ou plutôt, par un trait de la conduite la plus arbitraire, Elle permit, de ſon propre chef, & avant la ſignature de nos Préliminaires, la réforme de 1200 de nos meilleurs matelots; & deux Conſeillers

& le Fiscal d'une de nos Amirautés, firent exécuter cette réforme, sans en rien communiquer aux Députés Provinciaux. C'étoit bien-là rengâiner son épée, pendant qu'un ennemi furieux nous tenoit encore la sienne sur le cœur: Et lors qu'on demanda la raison de cette réforme prématurée, l'on y fit une réponse si frivole, que je ne prends pas la peine de la rapporter ici. (*a*)— En un mot, les principaux Auteurs de tous ces maneges contradictoires avoient des *Vues*, que j'exposerai plus au long dans la suite de mon *Esquisse*: mon dessein n'étant ici que de donner une *idée* de la maniere dont la Cabale, ses Scribes & ses autres Suppôts ont traité la France ou ses Ministres, depuis le commencement de la guerre jusqu'aujourd'hui. Par exemple: Voici comment une de leurs plumes dépeignit Mr. le Duc de la *Vauguyon*, alors Ambassadeur de cette Puissance *à la Haye*, dans le fameux CATALOGUE DE TABLEAUX, brochure *in* 4°. qui parut vers ce temps-là. — A la *page* 7. ce Seigneur, accusé d'être la premiere

(*a*) Je donnerai en son temps les Eclaircissements nécessaires sur tout cela. En attendant, ceux qui possédent les Pieces qui ont paru alors sur ce sujet, & telles qu'une LETTRE de Mr. de *Capellen de Schoonaauwen*; la LETTRE des Etats de Frise à l'Amirauté d'Amsterdam, — la RÉPONSE de cette Amirauté à ladite LETTRE, &c. &c. pourront les consulter.

re cauſe de tous nos malheurs, & de s'être raillé de la République après l'avoir plongée dans la détreſſe où elle ſe trouvoit, étoit dépeint ſous l'emblême du Renard, qui s'étoit moqué du Boue, après avoir attiré ce dernier dans le Puits: — à la *p.* 8. il étoit déſigné comme le Chef d'une Conſpiration formée en ce pays-ci, & non moins horrible, que celle que le Marquis de *Bedmar* a été accuſé d'avoir tramé contre *Veniſe*: — à la *p.* 31. il étoit déſigné comme reſſemblant à l'Ambaſſadeur *Aruns*, qui ſeconda les Fils de *Brutus* à livrer Rome à *Perſenna:* — Dans le Tableau de la *p.* 13. l'on avoit repréſenté la France accompagnée de l'Envie, de la Haine & de la Flatterie, & répandant l'or à pleines mains, pour animer la Calomnie à ſurprendre la crédulité de notre Nation, & à déchirer notre malheureux Pays, &c. &c. — Ceci n'eſt qu'une legere idée de ces 4. Tableaux: Il faudroit lire leurs Articles en entier, pour juger à quel degré la fureur y étoit portée contre cette Puiſſance & ſon digne Miniſtre.

Après la Signature des Préliminaires de notre Paix avec l'Angleterre (*a*), c'eſt-à-dire, après que

(*a*) *Ces Préliminaires furent ſignés à Paris le 2. ſeptembre* 1783.

que l'on eût appris que nous devions absolument céder aux Anglois *Négapatnam*, & la libre Navigation dans les Moluques, les clameurs susdites & d'autres du même genre furent portées à leur comble. A entendre nos Criards ; — „ les Ministeres de France & d'Espag- „ ne étoient indignes de se mêler d'avantage de „ cette Négociation : Nous devions envoyer un „ Députation particuliere en Angleterre, pour „ y traiter directement de nos Intérêts, pour ob- „ tenir de cette Puissance l'oubli des offenses que „ nous lui avions faites, & par conséquent pour en „ obtenir des Conditions moins désavantageu- „ ses & moins dures, que celles dont je viens de „ parler. " — Aussi, *Monseigneur*, ne manqua-t-on pas ici de profiter de ces dispositions, où la Cabale avoit mis une partie de la Nation, pour proposer en effet la Députation susmentionnée, c'est-à-dire, pour aller faire Amende honorable à nos Freres en *Christ*, & baiser humblement les nouvelles chaînes, dont ils auroient trouvé bon de nous charger, en nous gratifiant de la reddition de *Nagapatnam* &c. Et tandis qu'on travailloit à faire réussir ce projet, on continuoit de faire accroire au Public, que, malgré toutes les Assurances de la France, cette Puissance étoit fermement résolue de garder le Cap, & ceux de nos Etablissements d'Amérique, qu'elle avoit repris aux Anglois. La Déclaration, que Mr. le Comte

de

de *Vergennes* avoit fait miniſtériellement le 23 ſeptembre à nos Ambaſſadeurs, „ *que le Roi* „ *ſon Maître étoit prêt de rendre aux Etats tou-* „ *tes les* Poſſeſſions, *que ſes Forces avoient re-* „ *conquiſes ſur les Anglois, ou gardées pour la* „ *République, ſans exiger ni compenſation ni in-* „ *demnité quelconque,*" cette Déclaration, dis-je, fut traitée, par les Ecrivains de la Clique, de *Franſch Compliment*, ou de Compliment à la Françoiſe, auquel on ne devoit pas ſe fier. Des PERSONNES mêmes, qui, *par état*, étoient mieux inſtruites que toute autre, de l'autenticité de cette Déclaration, porterent la ſcélérateſſe au point de débiter, dans les Sociétés, *qu'elle n'avoit point été faite*; *Et que* L. H. P. *trembloient ſur le ſort desdites Poſſeſſions*: Ce que les autres Suppôts de la Cabale répéterent; & tant de gens y ajouterent foi, qu'on regarda ces Poſſeſſions comme perdues. — Enfin, la Cour de France, inſtruite de la défiance & de la crainte qui continuoient de regner ici à cet égard, fit remettre le 22. octobre à *L. H. P.*, par ſon Chargé d'Affaires, un Mémoire, dont voici la principale partie:

„ Quoique le Roi ne doute pas que *V. H. P.* „ n'aient été informées par Mrs. de *Berkenrode* „ & de *Brantſen*, de la réſolution où Il a tou- „ jours été, & où Il eſt encore de reſtituer à „ la République gratuitement, & ſans aucu- „ ne compenſation, tous les Etabliſſemens Hol-

„ landois, que ſes Armes ont reconquis ſur la
„ Gr. Bretagne, cependant *S. M.* croit de-
„ voir en renouveller l'aſſurance directement à
„ *V. H. P.*; & Elle ſe flatte que ce procédé
„ leur ſervira à apprécier ſes ſentiments magna-
„ nimes pour la République; ſentiments, que
„ *S. M.* n'a jamais démentis; quoique des
„ circonſtances, qu'il ſeroit inutile de rap-
„ peller, euſſent du lui inſpirer quelque dé-
„ fiance par rapport à l'Energie, & mê-
„ me aux Diſpoſitions des Provincies-Unies,
„ &c."

J'ignore ſi quelque ſuppôt de la Cabale regarda encore ce Mémoire, pour un *Franſch Compliment*; mais je ſais que des SCÉLÉRATS de *haut parage*, ou *élevés en charge*, ne s'aviſerent point d'en nier l'authenticité, ainſi qu'ils avoient nié celle de la Déclaration de Mr. le Comte de *Vergennes*.

Pendant ce temps-là ſe continuoient les menées ſecretes, qui avoient déjà eu lieu entre l'Angleterre & ſes Affidés de ce Pays-ci, pour faire traiter ſéparément notre Paix définitive avec cette Puiſſance. Entr'autres vues, *Monſeigneur*, Nos Anglomanes avoient celle d'employer en cette Affaire le crédit, que Vous pouviez avoir auprès de *George* III. pour obtenir la reddition de *Nagapatnam*, & quelqu'autres avantages joints à celui-là; eſpérant qu'en ce cas, toute l'obligation en ſeroit due à *V. A.*;

& que l'on pourroit non seulement faire retentir d'un bout à l'autre de la République, *que* Guillaume V. *nous avoit obtenu des Anglois, ce que* Louis XVI. *n'avoit pu, ou n'avoit pas voulu en obtenir*, mais que par-là, on mettroit à couvert de tout blâme ultérieur, la Conduite inconcevable, que *V. A.* avoit tenue depuis 5 ans, & particuliérement pendant la guerre, en sa qualité d'Amiral-Général.

Cependant, toutes ces menées, & la Déclaration même que le Duc de *Manchester* fit le 19. novembre à nos Ambassadeurs à Paris, que *Sa Majesté Britanique proposoit à L. H. P. de conclure le Traité définitif* à la Haye *ou à* Londres, n'aboutirent à rien : la Signature de la Paix traîna en longueur, il est vrai, mais cette Signature se fit à Paris même, le 20 mai de l'année suivante. — Par-là nous avons du faire les sacrifices stipulés par le Traité Préliminaire ; mais, quelques cruels que fussent ces sacrifices, ils n'étoient point comparables aux entraves odieuses, où nous nous serions trouvés replongés, si la Cabale fût parvenue à son but en cette occasion.

Comme ce n'est point ici le lieu de rappeler toutes les abominations, que les Suppôts de la Cabale ont renouvellées contre la France pendant le cours du Différent, qui s'éleva en 1784. entre l'Empereur & la République, je me borne-

nerai à dire, en attendant que je sois parvenu à cette époque, *que*, selon eux, *la France joua encore, dans sa Médiation à ce sujet, le rôle le plus indigne; qu'Elle fut l'unique cause de la longue durée de ce Différent; qu'Elle y trahit visiblement nos intérêts, notre confiance; qu'Elle y favorisa l'obstination que l'Empereur apporta dans ses prétentions; que nous n'avons dû qu'à Elle les sacrifices que nous fûmes enfin contraints de faire à S. M. Impériale, &c. &c.* — Tout cela, dis-je, fut débité par les Scribes & les Emissaires de cette Cabale, c'est-à-dire, de *Ceux* qui dès la fin de 1783. avoient malicieusement provoqué cette Querelle; — de *Ceux* qui, dans le fond de leur ame, étoient enchantés qu'elle durât; — de *Ceux* qui l'animoient par tous les moyens possibles; — de *Ceux* qui desiroient ardemment qu'elle dégénérât en une guerre ouverte; — & cela tandis, qu'après avoir été la cause du mauvais état où se trouvoient alors nos Frontieres, ils apportoient actuellement tous les obstacles possibles à l'augmentation de nos troupes, & à l'armement de nos habitants. Conduite, qui auroit paru incompréhensible, si l'on n'avoit su, qu'en soufflant ainsi le feu de la guerre, & qu'en nous retenant en même temps dans un état de foiblesse, ces Pestes publiques espéroient, que la vue de cette foiblesse exciteroit l'Empereur à nous attaquer formellement, & qu'après cette atta-

que, la durée de la guerre, qui auroit ici été menée de la maniere que l'avoit été la guerre précédente, leur auroit donné le temps *de* croiser les moyens que l'on commençoit à employer contre leurs machinations intérieures, & *de* fortifier leur Parti scélérat, afin de nous *arranger* à leur tour, après que l'Empereur *nous auroit mis à la raison*: Car cette derniere expression, étoit leur expression favorite.

Quelques menées que la Cabale eût employées pendant notre guerre avec l'Angleterre, quelqu'adroitement qu'elle eût ensuite profité de nos lenteurs ordinaires, pour empêcher tout Traité d'Alliance avec la France, on étoit pourtant parvenu vers le milieu de l'Eté de 1784. à dresser le Projet de ce Traité: Mais les nouvelles prétentions que l'Empereur fit quelque temps après contre nous, ayant augmenté le Différent qui subsistoit entre ce Monarque & la République, la Conclusion de l'Alliance se trouva encore suspendue. Et ce fut dans ces circonstances, *Monseigneur*, où nous avions si grand besoin de l'amitié, de la médiation & de la protection de la France, qu'un Peintre de *la Haye*, nommé *Bolomey*, le gendre du Gazetier *Gosse*, le beau-frere du Libraire de *V. A.*, c'est-à-dire, du premier imprimeur & distributeur de L'OUDERWETSE PATRIOT, ce fut, dis-je, dans ces circonstances

ces, que cet homme auſſi aveuglement devoué à la Cabale, que l'étoient alors, & le ſont encore ces deux miſérables, oſa publier une *Eſtampe* auſſi injurieuſe à la France, que le plus infame Libelle qu'on eût imprimé jusqu'alors contre cette Puiſſance; *Eſtampe*, qui fut annoncée avec emphaſe dans la Gazette de *Goſſe*; qui fut expoſée & vendue publiquement, ainſi qu'elle continue encore de l'être; & dont *V. A.* n'a pas rougi d'accepter l'Epreuve qu'on lui en préſenta. —— Comme j'ai ſous les yeux cette *Eſtampe*, j'en donnerai ici la Deſcription.

Au milieu de la Compoſition eſt un Piédeſtal, ſur lequel eſt placée la figure de la République, qui, ſoutenue par celle de Votre Perſonne, *Monſeigneur*, eſt unie à celle-ci par une chaîne de Laurier, que tient le Génie du bien public. A la droite du Spectateur eſt la Diſcorde, qui s'efforce de renverſer ce Piédeſtal, & par conſéquent, la Perſonne de *V. A.* & la République en même temps. La Religion, placée à la gauche, ſe ſoutient encore auprès de la baze du Monument; mais la Liberté effrayée, ſemble prendre la fuite. Du même côté eſt l'Aigle Impérial, & de l'autre, le Léopard Anglois, qui obſervent ce qui ſe paſſe. Enfin, la Concorde, qui deſcend du Ciel, lance la foudre, & les deux

seuls traits qui en partent, sont dirigés sur la Discorde, & sur le Coq François, qui animoit celle-ci, & qui paroît effrayé à la vue de l'Aigle Prussien, qui s'élance vers lui & vers la Discorde.

Lorsque cette *Estampe* parut, il n'y eut personne, qui, au premier coup d'œil, ne saisît le sens de l'Allégorie. D'ailleurs les Vers Hollandois, que l'on avoit placés au bas, dénotoient clairement quelle étoit la Puissance, à qui l'on en vouloit ici. Aussi, le Peintre, ou ceux qui avoient suscité cette nouvelle Production, avoit-il prévu cela. C'est pourquoi l'on fit distribuer aux Acheteurs une Explication particuliere du sujet, & dans laquelle l'on entreprit de faire entendre que le Coq François n'étoit placé-là que comme spectateur, ainsi que l'étoient l'Aigle Impérial & le Léopard Anglois; que ce n'étoit que sur la Discorde que la foudre étoit lancée, & que l'Aigle Prussien s'élancoit: mais ce biais futile n'aveugla personne; & pour preuve de la justesse de la description que je viens de donner, j'en appelle au témoignage de tous les honnêtes gens qui ont vu cette *Estampe*, ou qui l'ont encore sous les yeux. Enfin l'on a débité que l'*idée* du sujet étoit due au principal Auteur de l'OUDERWETSE PATRIOT, c'est-à-dire, à un homme, qui, ayant prévu il y a 3 ans qu'on l'alloit renvoyer du College de Régence

dont

dont il étoit Membre, & qu'il déshonoroit, prit le parti de prévenir le coup, en donnant ſa démiſſion. Si cela eſt ainſi, cette *idée* étoit bien digne de l'Auteur du CATALOGUE DE TABLEAUX, dont j'ai parlé ci-devant.

Lorsque vers la fin d'octobre 1785, l'on eût appris que notre Accommodement avec l'Empereur étoit prêt à ſe conclure définitivement, & qu'il étoit apparent que la ſignature de notre Alliance avec la France ſuivroit immédiatement cet Accommodement, l'Angleterre mit tout en œuvre, chez nous, pour retarder cette ſignature, & pour parvenir ſans doute, par ce moyen-là, à faire entiérement échouer l'Alliance. Perſonne ne ſait mieux que Vous, *Monſeigneur*, avec quel zele, avec quels efforts, notre Cabale ſeconda, à cet égard, les vues de cette derniere Puiſſance. Il falloit trouver des gens aſſez dévoués aux volontés de cette Cabale, ou du moins aſſez aveugles ſur les intérêts généraux de la République, pour entreprendre, dans quelqu'une de nos Provinces, à faire réuſſir cette entrepriſe; & de tels gens ſe ſont trouvés. Sur la Propoſition qu'en fit un Mr. *van Citters*, la Régence de *Middelbourg* écrivit le 5 novembre au Conſeil-Comité de la Province de Zélande, une Lettre, par laquelle, après une longue déduction de raiſons les plus frivoles, & qui ſentoient la ſource d'où

elles étoient venues, cette Régence déclaroit à *L. N. P.* que son Avis étoit, *que nos Ambassadeurs*, à Paris, *fussent chargés de* LA MANIERE LA PLUS SECRETE, *de ne pas accélérer la conclusion de l'Alliance avec la France, quelque nécessaire, d'ailleurs, & quelque agréable que cette Alliance fût, & ni de l'arrêter définitivement* (*a*), *sans en donner préalablement avis à L. N. P.; afin que la chose étant communiquée aux Provinces respectives, il y eût lieu d'arrêter, pour ces Messieurs, une Instruction finale, & telle que les circonstances l'exigeroient alors.* — Je ne rapporterai point ici, *Monseigneur*, quelle part eut en tout ceci Votre Représentant, comme Premier Noble de la Province; ni comment le Conseil-Comité, par une conduite conséquente à cette Lettre, auroit mis les Députés de la Province à la Généralité, dans le cas de ne point exécuter les ordres, qui leur avoient été donnés le 6 septembre & le 18 octobre précédents, d'aller *pari passu* avec les Députés de Hollande, en tout ce qui regardoit cette Alliance; enfin, je ne rapporterai point non plus, à quel point le Mémoire, que Mr. *Harris* remit à *L. H. P.* le 22 novembre, ouvrit

(*a*) Ces mots, *& quelque nécessaire, d'ailleurs, & quelque agréable que cette Alliance fût*, n'étoient ici que pour la forme.

vrit les yeux de la Nation, ſur ce manege étrange, puisque la nouvelle, que l'Alliance avoit été ſignée à Paris le 10 dudit mois de novembre, mit fin à tout ce manege; je dirai ſeulement que cette nouvelle fut un coup de foudre pour la Cabale & pour ſon Parti. Elle maudit mille fois le moment où la ſignature de ce Traité avoit été faite; ſes Suppôts redoublerent leurs imprécations contre la France, & contre les dignes Régens qui avoient le plus coöpéré à cet heureux Evénement. En écrivant ceci, *Monſeigneur*, j'ai ſous les yeux une partie des horreurs que ces Suppôts débiterent à cette occaſion, & entr'autres, les Vers abominables qu'un Energumene de leur bande compoſa au mois de février dernier, & que l'on afficha dans divers endroits de *la Haye*, quelques jours avant que l'on y trouvât ſur la porte des Ecuries de Mr. l'Ambaſſadeur de France, ces Deſſeins horribles, dont on a tant parlé, & qu'une main, conduite par toutes les Furies de l'Enfer, avoit crayonnés.

Tandis que la Cabale & ſon Parti ſe déchaînoient ſi cruellement contre cette Alliance, tous les bons Citoyens béniſſoient le Ciel ſur cet heureux Evénement; & pluſieurs Sociétés l'ont célébré par des Fêtes auſſi brillantes que paiſibles, tant à *Amſterdam*, que dans d'autres villes de la République. Quoique ce ne ſoit pas ici le lieu de m'étendre ſur ces Fêtes, je

ne puis m'empêcher de dire un mot de celle qui a eu lieu à *Rotterdam* le 24 avril de cette préſente année 1786.

Cette Fête de *Rotterdam* s'eſt faite aux frais d'une Société de Perſonnes, auſſi connues par le zele qu'elles ont pour tout ce qui peut contribuer à la gloire & à la félicité de leur Patrie, que par le rang diſtingué qu'elles tiennent dans cette ville. Les décorations, les emblêmes & les inſcriptions du Salon, dans lequel cette Fête s'eſt donnée, n'offroient ni lâches flatteries, ni alluſions malignes, ni ſatyres indécentes ou injurieuſes; mais ces objets étoient ſimplement relatifs au ſujet, & au motifs louables qui avoient donné lieu à la Fête. Une muſique excellente s'eſt fait entendre pendant le repas ſomptueux, dont on a régalé les Convives: & à la tête de ces Convives, étoit Mr. l'Ambaſſadeur de France. Les Conditions des Santés, qui y ont été portées, furent, — *Louis* XVI., — *la France*, — *les Etats de Hollande*, — *l'Alliance*, — *le Commerce*, — *Mr. l'Ambaſſadeur*, — *les Etats-Généraux*, — *la République*, — *la Proſpérité des deux Alliés*, — *la Ville de Rotterdam*, — *& la Liberté*. — Enfin l'ordre, la décence, la cordialité la plus parfaite, & une allégreſſe générale y regnerent depuis le commencement de la Fête, jusqu'au moment où chacun ſe retira pleinement ſatisfait.

Quel

Quel contraſte, *Monſeigneur !* quel étrange contraſte ! entre cette Fête honnête & paiſible, & les prétendues Réjouiſſances qui ont eu lieu en cette même ville le 8 mars 1783, à l'occaſion de l'anniverſaire de Votre Naiſſance !.... La célébration de cet anniverſaire avoit été inſpirée, non point par l'amour du vrai Patriotiſme, mais par des *boute feux puiſſants & ſecrets*, dont je tais aujourd'hui les *noms*, & dont le but étoit moins de faire célébrer cette Fête, que d'allumer une ſédition, dont les étincelles puſſent incendier la République entiere. Les Arcs de Triomphe, que l'on y voyoit, avoient été élevés par les mains d'une troupe de forcénés, compoſée de la plus vile populace. Ces Arcs, & les Rues où ils étoient érigés, étoient ornés d'emblêmes & d'inſcriptions les plus outrageuſes à la Liberté de la Nation & à la Dignité du Souverain. La joie de cette populace n'étoit pas une joie, mais c'étoit une fureur inſpirée par les *boute-feux* ſusdits, & ſous prétexte, qu'en célébrant ainſi cet anniverſaire, c'étoit venger *V. A.* de je ne ſais quels torts, qu'on ne Vous avoit point faits ; & cette fureur étoit encore animée par les liqueurs fortes, qu'on verſoit à grands flots à cette multitude, ou qu'une partie d'entr'elle s'étoit procurées par l'argent, que ſes menaces ou ſes violences avoient extorqué des bons Citoyens.... En un mot, la fureur &

l'ivreſſe, dont je parle ici, furent ce jour-là portées au point, que bientôt les déportemens de cette canaille abominable, devinrent des convulſions de Démoniaques, & ſes cris, des hurlements horribles, parmi leſquels on ne diſtinguoit plus que les mots, *Orange au deſſus de tout!* & *que le tonnere écraſe les Patriotes!* Ce jour-là, dis-je, fut un jour, qui répandit l'effroi dans tous les cœurs honnêtes & paiſibles, & qui fit craindre un maſſacre général des meilleurs Patriotes de *Rotterdam*, ou, du moins, le pillage ou l'incendie de leurs biens: Ce jour fut encore une des principales cauſes des horreurs qui s'y renouvellerent en l'année 1784, & notamment le 3 avril de cette même année: horreurs, que le College de Juſtice de cette ville auroit prevénues, ſi quelques Membres de ce College, & peut-être de la Régence même, n'euſſent pas plus cherché à juſtifier les coupables, qu'à les punir: mais la Conduite de ces Meſſieurs, tant en ce cas, qu'en bien d'autres, ne tardera pas à être expoſée au grand jour. Enfin, *Monſeigneur*, ces deux journées funeſtes de 1783 & 84, ont appris dans *Rotterdam ſeul*, ce dont eſt, & ſeroit encore capable un *Parti abominable*, qui, comme je l'ai déjà rapporté, oſe ſe dire être *Votre Parti*, & que *V. A.* continue de ſouffrir qu'il ſe diſe *tel.* ——— Et vous, mes chers Lecteurs, comparez une telle conduite avec la

Fête

Fête du 24 avril, & dont j'ai parlé plus haut ;.... Comparez, dis-je, les motifs, les moyens, le but, & les perſonnages de part & d'autre,.... & jugez.

CONCLUSION.

Monſeigneur ! ſi *V. A.* daigne prendre la peine de lire cet Ouvrage, s'il lui reſte encore ce cœur ſenſible que je lui ai connu, ainſi que cet amour de la juſtice, cet attachement aux intérêts & à la gloire de la Nation, à qui Elle doit tout ce qu'Elle eſt en ce pays-ci, les *Vérités terribles*, que j'y ai expoſées, doivent lui arracher des larmes ; & la vue d'avoir été ſi long-temps aveuglée par une Cabale de ſcélérats, la vue d'avoir été, & d'être encore le déplorable inſtrument de leurs deſſeins, de leurs menées, doit la faire frémir d'indignation. Mais ce n'eſt point encore aſſez, *Monſeigneur* ; une énergie héroïque doit s'emparer de toutes les facultés de votre ame ; Vous devez avoir le courage de rougir de cet eſclavage odieux ; Vous devez briſer les chaînes, dans leſquelles Vous êtes retenu, & dévouer cette Cabale maudite à la vengeance & à l'exécration publique. Alors, maître de Vous-même, il Vous ſera facile de Vous défaire des préjugés faux, des principes dangereux, de cette ambition immodérée, qu'on a eu la ſcélé-

lérateſſe de Vous inſpirer: Alors le voile funeſte, qui Vous couvre les yeux, étant déchiré, Vous verrez quels ſont vos droits légitimes, & où ſe borne le pouvoir que nous Vous avons confié; Vous connoîtrez ce que Vous êtes, & ce que nous ſommes: Vous n'attendrez pas que la Nation juſtement alarmée, ou enfin irritée, revendique, ou Vous arrache des Droits qui ne Vous appartiennent pas, mais que la lâcheté Vous a abandonnés, ou que Vous Vous êtes injuſtement arrogés, & de l'exercice desquels il eſt reſulté tant de maux. Borné à l'exercice d'une Autorité légitime, aidé d'un Conſeil compoſé d'hommes éclairés, prudents & fideles, d'un Conſeil que le Souverain a le droit de Vous donner, & qui, vu l'importance & l'étendue des Charges éminentes dont Vous êtes revêtu, Vous eſt d'une néceſſité abſolue, Vous ſerez parmi nous ce que Vous devez être, & Vous n'y ſerez que ce que Vous devez faire; *c'eſt-à-dire*, que Vous y ſerez le Chef du pouvoir exécutif, & le premier Conſeiller de l'Etat, & par conſéquent, un Chef, un Conſeiller, ſubordonné en tout au Souverain, ainſi que le Souverain eſt ſubordonné aux Loix, par leſquelles il gouverne; *c'eſt-à-dire*, que dans cet état de ſubordination, votre devoir conſiſtera à donner, autant que cela Vous appartiendra, de l'harmonie aux conſeils, de la conſiſtan-

ſiſtance aux projets, de l'effet aux réſolutions, & de l'activité dans les opérations: Et qu'alors, nous ne verrons plus en Vous ces prétentions alarmantes, que l'on Vous a inſpirées, ni ces écarts, ni ces fautes graves, ni cette opiniâtreté, ni ces actes arbitraires que l'on Vous a tant de fois porté à faire. Votre Autorité paroîtra moins grande, il eſt vrai; mais elle ſera plus grande en effet, parce qu'elle ne ſera plus que légitime, & que n'étant que légitime, elle ſera plus ſolide, plus reſpectée & n'aura plus que des effets ſalutaires. En un mot, dans cet *état honorable* & *digne* d'*envie*, dans cet *état*, auquel toute votre ambition doit ſe borner, *Monſeigneur*, Votre Alteſſe ſera plus à portée, plus diſpoſée, à coopérer aux efforts que la Nation & le Souverain ne doivent ceſſer de faire, *pour* extirper les abus qui ſe ſont gliſſés dans notre Conſtitution, & dans différentes parties de l'Adminiſtration tant générale que particuliere; *pour* rétablir la confiance, l'harmonie & la paix dans tous les Ordres de l'Etat, & par conſéquent, dans la République entiere. La Paix que nous avons actuellement avec nos Voiſins, & que notre Alliance avec la France ſemble nous aſſurer pour long-temps, nous laiſſe le loiſir d'employer tous les moyens, qui peuvent nous conduire à ce but deſirable; & ſi nous avons le bonheur d'y parvenir, l'abondance, la félicité,

no-

notre ancienne puiſſance, ne tarderont pas à renaître parmi nous. —— Mais, *Monſeigneur !* ſi contre mon eſpoir & mes vœux les plus ſinceres, ſi contre les vœux de la Nation entiere, Vous perſiſtez dans votre aveuglement pour la Cabale déteſtable, qui Vous ſéduit & Vous gouverne, j'oſe affirmer, que *V. A.* perdra l'attachement qu'un grand nombre de braves Citoyens lui portent encore: j'oſe aſſurer que l'Europe, dont la partie la plus ſaine ne s'en eſt pas laiſſé impoſer par les Scribes de cette Cabale, ni par les clameurs du Parti odieux qu'elle a formé parmi nous, ceſſera d'avoir pour Vous les ſentiments de conſidération, que votre Naiſſance & vos Qualités perſonnelles lui inſpirent ; & que, ſi, (ce dont le Ciel nous préſerve, & ce dont je ne Vous crois pas capable,) ſi, dis-je, les ſcélérats qui Vous environnent, venoient jamais à porter *V. A.* à quelqu'acte de violence contre nous, Elle trouveroit, dans ceux qui l'auroient le plus aimée, ſes plus implacables ennemis ; Elle y trouveroit des hommes intrépides dans la défenſe de leur juſte cauſe, & auxquels on ne pourroit ravir leurs droits & leur liberté, qu'en leur arrachant la vie.

Quant à moi, quelque choſe qu'il arrive, je ſuis réſolu de continuer l'Hiſtoire, que j'ai commencée. Je dois ce Monument de mes re-

recherches & de mes foibles talents à la Vérité, que tant d'Ecrivains dévoués aux Auteurs de nos maux, ont déguisée ou trahie ; je le dois à l'Europe qui a les yeux ouverts sur nous, & surtout à nos Descendants, qui doivent être instruits des Evénements que je décris, & qui, par cette instruction, pourront prévenir, parmi eux, le renouvellement des malheurs que nous n'avons pu éviter.

Et Vous, *mes Chers Concitoyens !* demandez au Ciel le retour de l'union & de la félicité, qui ont disparu de notre malheureuse Patrie. Respectez Ceux qui vous gouvernent, & obéissez-leur en tout ce qui est juste & raisonnable. Mais n'oubliez jamais que vous êtes des *Hommes Libres*. N'oubliez jamais que cette *Liberté*, que vos Ancêtres vous ont procurée au prix de leur sang, est un dépot sacré, que vous devez transmettre à vos Descendants. Souvenez-vous que qui que ce soit ne peut porter atteinte au moindre de vos *Droits*, sans commettre un attentât sacrilege contre cette *Liberté* ; & que ces atteintes multipliées, à un certain point, peuvent enfin lui donner le coup de mort.

Jettez la vue sur vous mêmes, sur votre situation, sur tout ce qui vous environne, & vous découvrirez des maux affreux ; vous trouverez que plusieurs de ces maux sont provenus de

de la perte que vous avez faite de quelques uns de vos *Droits*, ou de la léſion que quelques autres de ces *Droits* ont ſoufferte; vous trouverez qu'une autre partie de ces maux eſt l'effet des abus qui ſe ſont inſenſiblement introduits dans différentes parties du Gouvernement tant général que particulier; & que le reſte a pour cauſe, l'influence peſtilentielle, & les pratiques ſcélérates de la Cabale dont j'ai tant parlé dans cet Ouvrage. Ces maux, enfin, vous effrayeront: mais ne croyez pas pour cela, qu'ils ſoient incurables. Expoſez, avec autant de reſpect que de dignité, vos griefs aux Gardiens & aux Protecteurs des Loix, c'eſt-à-dire, à vos Régents ou au Souverain; & obſervez dans vos démarches, à cet égard, toute la fermeté, toute la prudence & la conſtance qui conviennent à un Peuple libre & éclairé, qui ſent ce qu'il eſt, qui connoît ce qui lui revient, & ce qu'il doit à Ceux qui le gouvernent. Ne vous laiſſez pas éblouir par les ſophiſmes de ceux qui vous diront que vous n'avez rien à reclamer, ni par les exagérations de ceux qui vous prêcheront que vous avez mille choſes à redemander. Les premiers de ces raiſonneurs ne peuvent être que des ſots, ou des ſcélérats qui trahiſſent vos intérêts; & les ſeconds, ne ſeront que des ignorants ou des inconſidérés. —— Les remedes aux maux, dont je vous parle ici, ne doivent pas être

auſſi

aussi nombreux que ces maux le sont eux-mêmes: car un de ces maux, guéri, produira la guérison de plusieurs autres, & ainsi du reste. N'exigez donc pas des choses inutiles ou superflues: Mais, je vous le recommande encore, apportez dans vos demandes & vos démarches toute l'activité & la persévérance requises; car la maladie, dont notre Patrie est attaquée, empire chaque jour; car Ceux, qui des abus dont nous gémissons, & des maux que nous souffrons, tirent les moyens de satisfaire leurs intérêts ou leur ambition, ne feront pas les premiers à proposer l'extirpation de ces abus, & la guérison de ces maux: Au contraire, sachant que l'occasion qui se présente aujourd'hui, étant une fois passée, ne reviendra jamais plus, ils s'efforceront de vous empêcher de demander cette extirpation, cette guérison, & d'indiquer les moyens d'obtenir l'une & l'autre. Tenez-vous donc en garde contre les ruses de telles Gens; méprisez leurs menaces, bravez leur résistance, & suivez, en tout, les conseils & l'exemple de ces Régents éclairés, de ces Régents prudents & courageux, dont le vrai Patriotisme vous est connu, & qui ne desirent que de voir les abus extirpés, & de vous voir rétablis dans vos *Droits légitimes*. Vos soins & vos efforts, réunis à ceux de ces dignes Régents, viendront à bout de tout cela. Mais, *mes Chers*

Concitoyens, pour parvenir à ce point desiré, il faut préalablement que vous banniſſiez d'entre vous toute méfiance, toutes vaines chicanes, tout ſujet de diviſion, & que vous regardiez ſurtout, comme indignes de vous, ces lâches & pernicieux reſſentiments, qu'enfantent ſouvent quelques miſérables contradictions, & qui n'affectent que des eſprits vains & des ames foibles.

Comme j'ai parlé ci-devant de l'Alliance de la République avec la France, permettez-moi, *mes Concitoyens*, de vous démontrer que cette Alliance peut, & doit même être la principale cauſe de notre ſureté & de notre bonheur. — Je ſais que les préjugés que pluſieurs d'entre vous ont ſucés avec le lait, ou qu'ils ont puiſés dans le *Franſche Tiranny*, dont j'ai déjà parlé, *p.* 319. ci-deſſus, je ſais, dis-je, que ces préjugés aveugles peuvent faire regarder, à pluſieurs d'entre vous, toute Alliance avec la France, comme une Alliance dangereuſe. Je ſais encore que la Cabale & ſes Suppôts s'efforcent journellement à entretenir cette erreur funeſte, cette averſion injuſte, en ne ceſſant de répéter que la France eſt notre ennemie naturelle, & que c'eſt une Puiſſance, à qui tous moyens ſon propres pour ſatisfaire ſes vues, & ſurtout ſon ambition. Mais l'impoſture ne ceſſera-t-elle jamais de trouver croyan-

ance parmi nous, c'eſt-à-dire, parmi une Nation qui paſſe pour douce, & pour auſſi juſte que ſenſée? Je conviens que les François nous ont quelquefois fait du mal; mais n'en n'avons-nous jamais fait à perſonne? — Soyons donc une fois juſtes & raiſonnables envers la France; & diſons que, ſi les François nous ont fait quelque mal, il nous ont fait cent fois plus de bien; & que ſans eux, notre République n'auroit jamais exiſté. — Enfin, permettez-moi de vous rappeler ici quelques Evénements, dont le ſouvenir pourra déſabuſer ceux d'entre vous, qui ont beſoin de l'être. — Cette Disgreſſion eſt étrangere au Plan de mon Hiſtoire; mais elle eſt abſolument néceſſaire dans les circonſtances actuelles.

Jusqu'au Regne d'*Henri IV.* la France fut hors d'état de fournir *directement*, à nos ſept Provinces, aucun ſecours particulier contre les Eſpagnols: Un grand nombre de François étoient venus d'eux-mêmes ſoutenir notre cauſe, mais voilà tout. Ce Royaume déchiré par des guerres civiles, qu'anima de plus en plus une Ligue puiſſante, formée par l'ambition de quelques Grands, & ſoutenue par toute l'influence du Pape, par le fanatiſme religieux, & par les tréſors & les troupes de *Philippe II.*, ce Royaume, dis-je, avoit encore le malheur d'être gouverné par un Roi, en qui toutes

les qualités guerrieres & politiques avoient été étouffées par la moleſſe, les débauches, & la ſuperſtition.

Notre courage & notre conſtance, réunis au ſecours que la Reine d'Angleterre vint à nous envoyer après la mort de *Guillaume I.* auroient peut-être triomphé de la tyrannie Eſpagnole, ſi ce ſecours même ne fût devenu auſſi dangereux pour notre Liberté, que l'étoient les efforts de nos ennemis naturels. En effet, en nous fourniſſant ce ſecours, le but d'*Eliſabeth*, qui venoit de refuſer publiquement une *Souveraineté limitée* ſur nos Provinces, étoit de s'en rendre, ſans trop ſe compromettre, la *Maîtreſſe abſolue*, ou du moins, de s'approprier celles d'entre ces Provinces, qui étoient le plus à portée de ſon Royaume. C'eſt un Fait ſuffiſſamment indiqué par les conditions ſous leſquelles elle nous accordoit ce ſecours; c'eſt un Fait prouvé par les Inſtructions ſecretes données au Comte de *Leiceſter*, & que *Barneveldt* eut l'art de découvrir; & cette preuve eſt entiérement confirmée par l'abus criant, que ce Comte fit de la Charge de Gouverneur-Général, dont il avoit été revêtu en ce pays-ci, c'eſt-à dire, par les trames ſcélérates qu'il ourdit dans la République, par les entrepriſes odieuſes qu'il y fit, par les actes de violence & de deſpotisme qu'il y commit, & par cent autres moyens, qui tendoient tous au même

but,

but, mais d'une maniere ſi viſible, ſi alarmante & ſi déteſtable, que chargé de l'exécration de tous les honnêtes gens, il fut enfin obligé de quitter ces Provinces & de retourner en Angleterre. —— Cependant, malgré ce qui s'étoit paſſé, & ce qu'on ſavoit des deſſeins ſecrets d'*Eliſabeth*, — malgré les troubles, que la Faction de *Leiceſter* & quelques Prédicants fanatiques ſuſciterent encore en ce pays-ci après ſon départ, — malgré la part plus ou moins viſible que cette Reine prenoit elle-même à ces troubles, — malgré le peu de confiance que nous devions alors avoir aux troupes Angloiſes, que le tyran avoit laiſſées parmi nous, cette même Princeſſe ne laiſſoit paſſer aucune occaſion ſans nous reprocher que nous lui devions tout, ſans nous ſuſciter toutes les tracaſſeries que ſes caprices lui inſpiroient, & ſans prétendre de nous conduire, pour ainſi dire, par les liſieres.

Dans les circonſtances alarmantes, où nous nous trouvions alors, *Henri III.* vint à mourir, & *Henri IV.* lui ſuccéda (*a*). Mais ce grand Prince eut encore à combattre pendant quelques années, avant de ſe trouver en état de nous procurer directement toute l'aſſiſtance,

(*a*) En 1589.

ce, qu'il avoit dessein de nous donner, & que les offres, qu'il avoit faites diverses fois n'étant encore que Roi de Navarre, sembloient nous assurer. Aussi le Etats-Généraux reconnurent-ils l'attachement que ce Monarque avoit pour nous, en lui prêtant, au commencement de son Regne, la somme de 30 mille écus; en lui permettant de faire acheter chez nous les provisions de guerre & de bouche, dont il auroit besoin; en armant cinq vaisseaux de guerre pour protéger les côtes de Bretagne & de Normandie, alors ménacées par les Espagnols; & enfin, en lui envoyant encore ensuite quelques autres secours.

La République ne tarda point à éprouver quel Ami elle avoit dans la Personne d'*Henri*. Ce Prince tint tête à l'hydre qu'il avoit à combattre, & parvint à donner tant de besogne à l'ennemi commun, qu'il en résulta les diversions les plus heureuses en notre faveur: & pendant ce temps-là, nous réprîmes haleine, & nos armes eurent des succès quelles n'auroient pas eus sans cela, quelqu' assistance d'ailleurs, que nous reçussions alors d'*Élisabeth*, qui ne nous accordoit rien qu'en se plaignant, ou qu'en nous faisant mille reproches. J'en appelle, à cet égard, au témoignage de nos meilleurs Historiens.

L'année 1596. nous offrit non seulement cette Ligue offensive & défensive, contractée en-

entre la France, l'Angleterre & la République, & de laquelle nous avions à attendre les plus heureux effets, mais cette même année vit encore conclure entre la France & nous, cette fameuse Alliance particuliere, où, malgré les efforts d'*Elisabeth*, *Henri* permit aux Etats-Généraux de traiter avec lui comme de Souverain à Souverain. Cette orgueilleuse Princesse auroit voulu que nous ne traitassions avec elle & avec ce bon Roi, que comme des malheureux qui leur devoient la conservation de leur existence.

Il est inutile de rappeler ici ce qui se passa de part & d'autre jusqu'en 1598, où le spectacle déplorable qu'offroit la France entiérement ruinée & dépeuplée par 40 années de guerre, où la crainte de nouvelles Factions qui menaçoient de renaître dans ce Royaume, où l'occasion de rentrer dans la plûpart des Conquêtes que les Espagnols avoient faites sur cette Puissance, déterminerent *Henri* à conclure, avec l'Espagne, la Paix qui fut signée à *Vervins* le 12 juin de la même année, après que l'Angleterre & la République eurent été diverses fois invitées d'y accéder.

Mais, *mes Chers Concitoyens*, ne croyez pas que ce digne Monarque nous eût abandonnés pour cela. Après avoir pris soin que, dans ce Traité de Paix, il ne fût rien statué contre les intérêts de la République, cet Ami fidele

continua de nous être auſſi ſincérement attaché qu'auparavant. Il ne tarda pas, dit *Grotius*, à nous envoyer des ſecours, que les autres Princes n'envoyent aux Peuples Libres que pour les corrompre. Il déclara à *Barneveldt*, qui étoit alors un de nos Députés à Paris, que, pendant 4 ans, il feroit remettre aux Etats deux millions neuf cens mille florins, *ſous prétexte* de leur rembourſer les ſommes qu'il avoit empruntées d'eux; il promit de ne jamais leur redemander ce qui lui reviendroit au deſſus de ce rembourſement; & il ajouta, qu'ils pourroient prendre à leur ſolde ſes meilleurs troupes.

Ces généreuſes promeſſes d'*Henri*, jointes à la nouvelle Alliance que la République vint à contracter avec l'Angleterre deux mois après la Paix de *Vervins*, & l'attente des nouvelles Levées qui devoient nous arriver de France & d'Allemagne, nous encouragerent à continuer la guerre. Mais l'année ſuivante, diverſes cauſes plongerent la République dans un embarras difficile à exprimer. La jalouſie de ſix de nos Provinces, contre celle de Hollande, les porta à refuſer de contribuer, proportionément autant que celle-ci, aux fraix de la guerre; le Roi d'Eſpagne fit ſaiſir tous nos navires marchands, qui ſe trouvoient dans les Ports de ſes Etats; l'Infante *Iſabelle* défendit à ſes ſujets de commercer d'avantage avec nous; la Reine d'Angleterre nous menaça de nou-

nouveau de ſe reconcilier avec l'Eſpagne, ſi nous ne lui rembourſions pas ce que nous lui devions; & de crainte qu'en ce cas, la République ne tombât ſous le pouvoir de l'Eſpagne ou de la France, cette Princeſſe excita les Etats à nommer le Prince *Maurice* pour Souverain.

Dans cette détreſſe extrême, il ne nous reſtoit plus qu'*Henri IV.*, & ce bon Prince ne nous abandonna pas. Il fit notifier aux Négociants de ſon Royaume, que ſi pendant les ſix premiers mois à venir, ils continuoient de commercer avec l'Eſpagne, ce ſeroit à leur risque & péril; outre les deux mille François, que le jeune *La Noue* nous avoit amenés, il nous envoya encore mille Suiſſes, qu'il avoit à ſa ſolde; il permit au Comte *Fréderic Henri* de *Naſſau*, de lever en France un Régiment de Cavalerie; & il fit paſſer, ſous main, deux cents mille écus aux Etats-Généraux. — Quelle conduite! en comparaiſon de celle d'*Eliſabeth!* C'étoit-là faire pour nous bien autre choſe, que ne faiſoit cette inquiéte & impérieuſe Princeſſe, *qui* malgré trois de nos Places, qu'elle tenoit pour ſureté depuis 1585, — *qui* malgré les divers Traités contractés avec nous, & notamment celui de 1598, où le rembourſement de ce qui lui étoit du, & les ſecours reciproques avoient été définitivement reglés, — *qui* après avoir tâché de nous ré-

duire ſous ſon joug, par les menées, les entrepriſes & les violences de *Leiceſter*, n'avoit ceſſé de nous inquiéter par ſes caprices, de nous intimider par ſes menaces, &, enfin, de nous faire trouver bien ameres, les ſecours qu'elle nous donnoit!

Si *Jacques* I., qui ſuccéda à *Eliſabeth* en 1603. & qui nous regarda d'abord comme des Rebelles, avoit été auſſi grand Politique, qu'Amateur de controverſes eccléſiaſtiques, & qu'il eût rempli les conditions du Traité que *Rosny* (*a*) & *Barneveldt* étoient parvenu, cette même année, à lui faire contracter avec la France en faveur de la République, il eſt à croire que nous aurions alors eu la paix; mais au lieu de cela, il commença auſſitôt à traiter avec *Philippe* III.; & en 1604, il fit avec ce Monarque une Paix ſi préjudiciable à nos intérêts, que, quoiqu'en diſent *Rapin*, *Hume*, & autres *Hiſtoriens*, on auroit presque pu regarder cette Paix comme une Alliance offenſive contractée contre nous. Ce n'étoit pas de la ſorte qu'*Henri* IV. en avoit agi à *Vervins*.

Cette défection de *Jacques* étonna la République, mais elle n'abattit pas ſon courage: Elle perdoit un Allié puſillanime, mais il lui reſtoit *Henri*, qui, ſans être en guerre avec l'Es-

(*a*) Depuis, Duc de *Sully*

l'Eſpagne, n'abandonnoit point ainſi ſes Amis. Ce grand Roi continua de nous ſecourir de conſeil & d'effet: la Nobleſſe de ſon Royaume accourut, de plus en plus, combattre ſous nos drapeaux, & l'on ſait de quelle maniere glorieuſe elle s'y diſtingua.

Enfin, l'Eſpagne, épuiſée par ſes longues guerres, l'Infante *Iſabelle*, qui ne deſiroit que la Paix, & ſachant l'une & l'autre que, de quelque maniere que ce fût, la France continueroit de fournir des ſecours à la République, nous propoſerent cette Paix: & peu après cette propoſition l'Independance de nos Provinces fut reconnue par les *Archiducs*. D'un autre côté, *Henri* IV. deſiroit plus que tout autre de nous voir faire une Paix honorable & avantageuſe: & pour nous y porter, & pour être enfin déchargé des ſommes énormes que notre guerre lui coûtoit, il mit la continuation & le renfort de ſon aſſiſtance, à de telles conditions, qu'on l'accuſa de viſer à la Souveraineté de ces Pays-ci. Mais la fauſſeté de cette accuſation ne tarda pas à être démontrée par la continuation des procédés généreux de ce bon Prince, envers nous; & notamment, par le Traité qu'il conclut avec nous le 27 janvier 1608. Traité, qui raffermit les Etats-Généraux contre la crainte d'être encore trompés par l'Eſpagne en cette occaſion, puiſque, pour parvenir à nous procurer une Paix glorieuſe & ſoli-

ſolide, *Henri* s'engageoit de nous ſecourir de dix mille hommes à ſes fraix, & même d'un plus grand nombre, ſi le cas l'exigeoit; ſous condition, cependant, que s'il avoit beſoin de notre ſecours, nous lui fournirions cinq mille hommes, ou un nombre de vaiſſeaux équivalent à ce ſecours.

Dans ces circonſtances, il ne nous reſtoit plus qu'à ramener *Jacques* dans nos intérêts. Mais la Nation Angloiſe paroiſſoit former une Ligue contre nous, le Roi par ſon indolence, les Grands par corruption, & le peuple par jalouſie de commerce & de pêche; jalouſie, qui nous cauſoit journellement des démêlés disgracieux avec cette Nation; jalouſie, que nous devions d'autant plus craindre d'irriter, que *Jacques* retenoit encore, pour places de ſureté, *la Brille*, *Fleſſingue*, & *Armuyden*, & que d'ailleurs les Troupes qu'il nous avoit laiſſées, lorsqu'il traita avec l'Espagne, auroient pu, d'une maniere ou de l'autre, nous cauſer beaucoup de mal. Cependant les ſollicitations des Etats Généraux, réunies à celles *d'Henri*, déterminerent *Jacques* à conclure à ſon tour une Nouvelle Alliance avec la République; & dès cet inſtant, les Ambaſſadeurs des deux Rois, & ſurtout celui *d'Henri*, firent tous leurs efforts pour nous faire obtenir une Paix, qui nous aſſurât pour toujours notre Indépendance & la poſſeſſion de nos Conquêtes: mais l'opiniá-

niâtreté de *Philippe* III. d'une part, & les menées de *Maurice* & de nos autres partisans de la guerre, d'une autre part, apporterent tant de difficultés dans les Négociations, que l'on ne put obtenir cet objet desiré. L'on ne finit pourtant pas ces Négociations sans rien faire: puisqu'une Treve de 12 ans, conclue à Anvers au mois de juin 1609, vint nous procurer un relâche, dont nous avions grandement besoin; car la fortune commençoit à nous abandonner, & nos finances étoient dans un état affreux.

Cette Treve nous devint encore d'autant plus nécessaire, que l'année suivante une mort déplorable enleva à la France le meilleur des Rois, & à la République, son puissant & fidele Protecteur. Cette Treve, dis-je, nous devint encore d'autant plus nécessaire, que si la guerre eût continué, l'inconstance de *Jacques* I. ou son inclination pour l'Espagne, n'auroit pas tardé à lui faire abandonner de nouveau nos interêts. D'ailleurs, la jalousie de ses sujets augmentoit de jour en jour contre nous, & leurs violences contre nos pêcheurs augmentoient de même: d'un autre côté, des troubles funestes ne tarderent pas à s'élever dans différentes villes de nos Provinces; & enfin, les Opinions de *Gomare* & *d'Arminius* vinrent incendier les esprits, & partager la Républi-

que

que en deux Factions furieuſes, qui la déchirerent de la maniere la plus déplorable.

Rappelez-vous ici, *mes Chers Concitoyens*, quel parti l'ambition politique, la noire jalouſie, & d'injuſtes reſſentiments ont ſu tirer de ces fureurs religieuſes. *Barneveldt*, l'immortel *Barneveldt*, étoit un obſtacle trop puiſſant aux deſſeins despotiques de *Maurice* : la conduite irréprochable de ce fidele Miniſtre, ſes longs & importants ſervices, & toute la reconnoiſſance que la République lui devoit, ne purent le ſauver du ſort funeſte, que ſon ennemi lui deſtinoit. Il falloit, pour le perdre, de faux prétextes & de faux Accuſateurs, il y falloit encore des Juges aſſez ſcélérats & aſſez devoués à ſon ennemi implacable; il falloit d'ailleurs des Régents aſſez dénaturés pour conniver à toutes ces horreurs, ou aſſez lâches pour les permettre..... Et tout cela s'eſt trouvé!.... Un *Jacques* I., ce Controverſiſte fanatique, plus digne d'exercer l'emploi de Catéchiſte, que d'occuper un Trône, s'empreſſa à contribuer à la perte de ce grand Homme! Et *Carleton*, alors Ambaſſadeur de ce Prince *à la Haye*, & auſſi méchant que ſon Maître étoit foible & borné, fit en ce cas beaucoup plus qu'il ne lui avoit été ordonné!.... Enfin, après les procédures les plus injuſtes, les plus abominables, & malgré l'interceſſion de *Louis* XIII. dont la dignité, & les ſervices innombrables reçus de

ſon

ſon Pere méritoient quelques égards, malgré, dis-je, toutes les inſtances du Roi de Suede, de la Princeſſe Douairiere d'Orange, & du Stadhouder de Friſe, malgré la vengeance de Dieu & l'exécration de la poſtérité, que *Maurice* & ſes créatures avoient à attendre, le reſpectable Viellard fut condamné ; la Vertu-même fut traînée ſur l'échafaud, pour y ſubir le ſort qui n'eſt dû qu'aux plus grands crimes ; *Barneveldt*, en un mot, fut égorgé ſous les yeux du Tyran, & l'acharnement de cet ennemi du vrai Patriotisme ne fut aſſouvi, que par la condemnation de *Grotius* & *d'Hogerbeets* à une priſon perpetuelle, & par le banniſſement de quelques autres amis de ſa victime infortunée.... ô *Mes Concitoyens!* ſi *Henri* avoit encore vecu dans ces temps déplorables, il n'en ſeroit ſans doute point arrivé ainſi: l'on auroit plus reſpecté ſon interceſſion que celle de ſon Fils. Et ſi l'on eût aſſez mépriſé cette interceſſion ſi juſte, ſi reſpectable, pour aſſaſiner de la ſorte le Citoyen le plus vertueux de la République, ce Monarque auroit tiré une vengeance éclatante, & de ce mépris, & de cette action abominable. — Mais tirons le rideau ſur toutes ces horreurs, & revenons au renouvellement de notre guerre avec l'Eſpagne, en 1621.

A ce renouvellement de guerre nous avions de-

derechef besoin du secours de la France; mais les nouveaux troubles qui s'étoient élevés dans ce Royaume, & plus encore, le ressentiment du mépris offensant qu'on avoit fait de l'interceſſion du Roi en faveur de *Barneveldt*, firent que cette Puissance ne s'empressa point à nous secourir. Cependant, à la sollicitation des Etats-Généraux, *Louis* XIII. consentit à un Traité, qui fut conclut à *Compiegne* en 1624, & par lequel ce Monarque s'engagea de prêter cette année-là 1200 mille livres à la République, & un million, à chacune des deux années suivantes, sous condition que les Etats lui fourniroient la moitié de la même somme, ou des hommes, ou des vaisseaux à proportion, au cas qu'il vînt à avoir la guerre. Ce qui joint au Traité de *Southampton*, que nous conclûmes l'année suivante avec l'Angleterre, nous rendit plus en état de nous défendre, & de pousser nos opérations contre les Espagnols.

Comme il seroit trop long de m'étendre ici sur le secours éphémere que les Etats donnerent à la France en 1627. contre les Rochelois, & sur la lâcheté avec laquelle *Charles* I. (*a*) rompit le Traité de *Southampton*, en faisant en 1630. la Paix avec l'Espagne, sans nous y avoir compris, ainsi qu'il s'y étoit obligé, je dirai

(*a*) *Charles* avoit succédé à *Jacques* I. en 1625.

dirai seulement que cette année-là nous fîmes avec la France un nouveau Traité, par lequel cette Puissance s'engageoit de nous fournir annuellement, pendant 7 ans, un million de livres, à condition que 50 mille en seroient employés pour payer les troupes Françoises qui étoient à notre service, & que nous ne ferions ni Paix ni Treve avec nos ennemis, sans en donner Avis au Roi. C'étoit déjà beaucoup; mais ce n'étoit encore que le prélude de cette fameuse Alliance, qui fut contractée en 1625 entre la France & la République, & en conséquence de laquelle, cette Puissance déclara la guerre à l'Espagne, & la fit avec de tels succès à tous nos ennemis, que ces succès réunis aux nôtres, nous mirent en état d'obtenir les avantages inespérés, que nous obtînmes par la Paix de *Munster*, conclue en 1648.

Mais, *mes Chers Concitoyens!* cette époque de notre grandeur & de notre félicité, cette époque, où notre *Liberté* fut reconnue pour jamais par ceux-là mêmes qui avoient tant combattu pour nous la ravir, cette époque mémorable, en un mot, fut aussi celle de notre ingratitude envers la France. Depuis 52 ans cette Puissance avoit épuisé ses trésors pour nous secourir; le sang de ses sujets répandu en ce Pays-ci, ou dans les autres lieux témoins de leurs victoires & de leurs conquêtes, ce sang, mêlé avec le nôtre, & versé pour la cause com-

mune, avoit cimenté l'Edifice de notre Liberté;.... Et nous, *Mes Concitoyens*, nous payâmes tant de bienfaits, en ſignant cette Paix, après avoir abandonné les intérêts de notre Bienfaitrice, c'eſt-à-dire, en empêchant, par cet abandon, que la France n'obtînt alors, non pas ce qui avoit été ſtipulé en 1635. par le Traité de Partage, car il n'étoit plus queſtion de cela, mais, au moins, des avantages qu'elle auroit pu obtenir, ſi nous euſſions porté la reconnoiſſance jusqu'à refuſer abſolument de ſigner ſans elle. — Et qu'eſt-ce qui nous avoit incités à cela?..... des ſentiments de jalouſie & de méfiance, l'orgueil de la proſpérité, & en même temps, les ruſes de l'Eſpagne.

Mes Chers Concitoyens! en rapportant ces choſes, auxquelles j'en pourrois ajouter bien d'autres, je ne prétends pas juſtifier les motifs inexcuſables, qui porterent *Louis* XIV. à nous attaquer en 1672. & à envahir trois de nos Provinces de la maniere qu'il l'a fait alors. Je ne veux point non plus juſtifier les exactions que les Généraux ou les Intendants de ce Monarque ont faites dans ces mêmes Provinces; ni les déréglements de ſes troupes; & encore moins, leur conduite cruelle dans le pillage & l'incendie de *Bodegraven* & de *Swammerdam*. Je déteſte tous les effets de la vengeance & d'une ambition démeſurée; j'abhorre toutes vexations

tions quelconques, & tous les excès d'une ſoldatesque effrénée. Mais, avouons-le de bonne-foi, ne nous ſommes-nous pas aſſez vengés de cette Invaſion de *Louis* XIV, & des maux que ſes troupes nous y ont cauſés, *par* les ſatyres atroces que nos Ecrivains n'ont ceſſé de lancer contre ce Monarque, pendant tout le reſte de ſon regne? — *par* l'exagération inouie que nous avons faite de ce maux? — par les calomnies horribles, dont nous avons noirci leurs auteurs? — *par* la haine implacable que nous avons portée pendant plus de cent ans contre la France? — & ſurtout, *par* l'acharnement que nous avons apporté dans toutes les guerres, où nous ſommes entrés contre elle jusqu'en 1713? — acharnement, qui, dans la guerre de Succeſſion, ſurpaſſa de beaucoup celui de la Maiſon d'Autriche, qui étoit la partie la plus intéreſſée dans cette guerre.

Mes Concitoyens, j'avoue que l'ambition de *Louis* XIV. devoit être réprimée, que ſes entrepriſes devoient être répouſſées, & que ſa Puiſſance exceſſive devoit être bornée : mais dans les dernieres années de cette même guerre, devions-nous agir comme ſi la conſervation de notre exiſtence eût dépendu de l'anéantiſſement entier de la France, c'eſt-à-dire, de notre ancienne Bienfaitrice? — C'eſt toutefois ce que nous avons fait: — En 1709 & 1710, nous devînmes une des principales cauſes

que la Paix ne ſe fit pas avec les avantages, que cette Puiſſance offroit alors à ſes ennemis; — nous prétendîmes avec autant d'ardeur, qu'aucun de nos Alliés, que *Louis* employât ſes propres forces pour détrôner ſon petit-fils; — nous ne nous apperçûmes pas qu'à la fin, nous n'étions plus que les inſtruments de l'ambition & de l'avarice du Duc de *Marlborough*; — nous ne ſentîmes pas qu'à la fin, nous ſacrifiions *gratuitement* aux ſeuls intérêts de la Maiſon d'Autriche & de l'Angleterre, les tréſors, la puiſſance, & le bonheur de notre malheureuſe Patrie, — nous ne conſidérâmes point ce que le temps, les circonſtances & la fortune pouvoient opérer en faveur d'une Nation, qui, ayant perdu ſes forces, n'avoit point encore perdu ſon courage, & ni l'eſpoir de ſe relever; — nous ne prevîmes pas, enfin, que la Paix de 1713 & de 1714. démontreroit cette poſſibilité, en nous forçant, avec ce qui nous reſtoit alors d'Alliés, à laiſſer *Philippe* V. paiſible poſſeſſeur du Royaume d'Eſpagne, & à laiſſer à *Louis* XIV. la plûpart des conquêtes qu'il avoit faites dans le ſiecle précédent : & cela, tandis que les Anglois, plus prudents ou plus ſubtils que nous, retirerent en cette occaſion des avantages très-préjudiciables à nos intérêts; & qu'il ne nous reſta pour *partage*, qu'un *épuiſement fatal*, dont nous ne nous ſommes point encore relevés.

Par

Par tout ce que je viens d'expoſer, & dont on peut trouver la confirmation dans les Mémoires du Temps, ainſi que dans nos meilleurs Hiſtoriens, il eſt donc prouvé que nous avons reçu de la France les plus grands bienfaits ſans les reconnoître, & que nous nous ſommes très-amplement vengés de tout le mal que cette Puiſſance nous a fait. — Mais, *mes Chers Concitoyens*, en avons-nous agi de même avec les Anglois? — Ce que vous allez lire vous l'apprendra.

Vous avez-vu de quelle maniere, & à quel prix *Eliſabeth*, *Jacques* I. & *Charles* I. nous ont ſecourus dans notre guerre contre l'Eſpagne: Vous avez vu que malgré leur aſſiſtance, la jalouſie du commerce & de la pêche porta leurs ſujets à des violences odieuſes contre nos marins & nos pêcheurs: Vous avez encore vu avec quelle lâcheté *Charles* abandonna notre cauſe en 1630. Ores, depuis ce temps-là, jusqu'à la Paix de *Munſter*, nous ne recûmes plus aucun ſecours de ce Monarque; & les violences, dont je viens de parler, augmenterent au point que nous fûmes obligés d'employer nos vaiſſeaux de guerre pour les réprimer.

En 1652. cette même jalouſie fit éclore le fameux *Acte de Navigation*, lequel fut la premiere & une des principales cauſes de la decadence, où tomberent inſenſiblement notre commerce & notre navigation. Non contents

de cela, & sous divers prétextes absurdes, les Anglois exigerent de nous des indemnités si prodigieuses, que celle pour les pertes, qu'il nous accusoient de leur avoir causées dans les Indes, montoit à plus de 17 millions de florins; — ils nous déclarerent, en même temps, que la souveraineté des mers leur appartenoit; — ils prétendirent que nous renonçassions à tout commerce avec leur Colonies; — ils exigerent le dixieme du produit de la pêche, que nous ferions sur leurs côtes; — ils appuyerent ces prétentions par des dépréda-tions infames; — leur Amiral *Blaké* attaqua notre Amiral *Tromp* avant aucune déclaration de guerre; — tous nos efforts & l'intrépidité de nos marins ne purent réprimer l'orgueil & la férocité de ces tyrans de la mer; — leur inhumanité fit périr dans les chaînes un grand nombre des prisonniers qu'ils avoient faits sur nous; — ils porterent même la barbarie jusqu'à défendre aux Eglises Hollandoises de *Londres*, d'assister ces malheureux. —— Enfin, bien loin que la Paix, que nous fîmes avec eux en 1654, nous procurât la révocation de *l'Acte de Navigation*, nous y fûmes obligés de leur payer des sommes énormes, & dont la plus grande partie n'étoit qu'une exaction odieuse. —— Et c'étoit-là nos *Freres en* CHRIST! —— Et malgré tous les maux qu'ils n'ont cessé de nous faire depuis, beaucoup d'entre nous

les

les regardent encore très-respectueusement pour *tels!*

La nouvelle Alliance que nous contractâmes en 1662. avec l'Angleterre, n'ôta point à cette Puissance le dessein qu'elle avoit d'établir sa grandeur sur notre ruine: en 1664. *Robert Holmes*, muni d'ordres secrets de *Charles* II., enleva d'abord un grand nombre de nos navires marchands; ensuite il s'empara des Etablissements que nous avions sur la côte d'Afrique; délà, il se rendit en Amérique, ou il finit ses exploits par la prise de la *Nouvelle Belgique*, qui nous appartenoit, & qu'il nomma la *Nouvelle York*. J'ai déjà parlé de cela, *page* 72. ci-dessus, & j'y ai ajouté, que lorsque nous nous plaignîmes à *Charles*, de cet attentat odieux, ce Prince eût l'impudence de protester qu'il ignoroit cela. Mais, ce que je n'ai point dit, est que, tandis que *Charles* avoit recours à cette excuse indigne, il traitoit avec *l'Evêque de Munster*, pour nous attaquer par terre, & que l'année suivante ce dernier nous attaqua en effet, après que son lâche instigateur nous eut déclaré la guerre. Cependant, renforcés par quelques mille hommes, que les François nous avoient envoyés, nous ne tardâmes point à réduire cet *Evêque* à demander la Paix: Ce qui n'empêcha pas que la guerre ne continuât sur mer, & que malgré trois combats furieux, malgré toute notre résistance, nos implacables

ennemis ne vinſſent en 1666. brûler 140 navires marchands dans la *Vlie*, & faire une deſcente dans notre Isle de *Schelling*, où ils réduiſirent en cendre 350. maiſons. Enfin, en 1667. la mémorable Expédition de *Chatam* nous vengea de tant d'outrages, & força nos ennemis à conſentir à une Paix qui nous apporta pluſieurs avantages; mais nous ne pûmes y obtenir celui de leur faire révoquer le fatal *Acte de Navigation*.

Charles ſe reconcilia donc avec nous, mais ce ne fut qu'en apparence. Ni lui, ni la Nation Angloiſe, ne purent nous pardonner de leur avoir tenu tête auſſi glorieuſement, que nous l'avions fait dans cette guerre: & ce reſſentiment porta à leur comble, & la jalouſie que ce Prince avoit de notre grandeur, & la jalouſie que notre pêche & notre commerce inſpiroient à ſes Sujets.

La Triple Alliance, que ce Monarque contracta en 1668. avec la Suede & notre République, au lieu d'être la baſe de notre ſureté, ainſi qu'elle le devoit être, donna lieu à tous les malheurs, qui nous arriverent trois ans après. *Louis* XIV. irrité de voir que cette Alliance arrêtoit les Conquêtes qu'il faiſoit alors dans les Pays-Bas Eſpagnols, jura de s'en venger ſur nous: Et ce fut *Charles*, qui, par des motifs particuliers, qu'il ſeroit trop long de détailler ici, — ce fut *Charles*, qui par les ſollicitations

&

& les promeſſes de *Louis*, — & qui, en rompant indignement l'Alliance dont je viens de parler, concourut le premier à favoriſer cette vengeance.

Le Projet, que ces deux Rois avoient formé, ne tendoit pas à moins qu'à la ruine entiere de la République; mais il étoit d'une abſurdité évidente: car ſa pleine exécution étoit impoſſible, & par elle-même, & par les oppoſitions qu'elle devoit rencontrer de la part des principales Puiſſances de l'Europe. Auſſi, d'habiles Politiques ont-ils démontré depuis, que ce Projet n'avoit été inventé par la France, que pour attirer plus facilement *Charles* dans le parti de cette Puiſſance; & que dans toute cette entrepriſe, *Louis* n'avoit eu d'autre but, que celui de ſe venger de nous, — que de faire un coup d'éclat, qui flattât ſon ambition, — & de nous réduire à ſouffrir, ſans nous remuer, qu'il conquît les Pays-Bas Eſpagnols, qu'il avoit envie de s'approprier.

Enfin *Charles* commença la querelle: c'eſt-à-dire, qu'en conſéquence des ordres ſecrets, qu'il avoit donnés à *Robert Holmes*, ce dernier attaqua notre Flotte de *Smirne*, de la maniere que je l'ai rapporté *page* 72. ci-deſſus. A cela ſuccéderent l'invaſion de *Louis* XIV., la bataille navale de *Solsbay*, les conquêtes des Evêques de *Cologne* & de *Munſter*, & les autres effets d'une guerre cruelle, qui nous conſterna d'a-

bord, mais que notre courage & nos efforts, réunis aux secours de nos Alliés, éloignerent enfin de nos frontieres.

La Paix que la République conclut avec l'Angleterre, au commencement de 1674. fut un nouveau bonheur pour nous. Mais, *mes Concitoyens*, ne croyez pas, ainsi que quelques Historiens le rapportent, que la Nation Angloise desira cette Paix, par un *pur sentiment* de *pitié* envers nous, ni que ce furent les *remords*, qui exciterent *Charles* à y consentir: D'autres motifs guiderent, en cette occasion, & ce Monarque & ses Sujets. —— 1°. Ceux-ci s'étoient insensiblement apperçus, que leur Roi étoit entré dans cette guerre, pour couvrir le mauvais emploi qu'il avoit fait de quelques subsides, qu'ils lui avoient accordés antérieurement. —— 2°. Ils s'étoient aussi apperçus qu'il étoit entré dans cette guerre, pour avoir occasion d'augmenter sa Puissance en son Royaume, & d'y regner avec plus d'indépendance. —— 3°. D'ailleurs, la rapidité des Conquêtes de *Louis* XIV. les alarma: ils craignirent que si ce Prince venoit à subjuguer nos sept Provinces, il ne s'emparât du reste des Pays-Bas; & qu'alors, maître de notre commerce & de nos forces navales, il ne parvînt à détruire le commerce & la marine de l'Angleterre. —— En un mot, les Anglois, dont le but étoit de fonder un jour leur puissance sur

les

les ruines de la nôtre, craignoient que nos dépouilles ne serviſſent à accroître la puiſſance Françoiſe, & que celle-ci ne parvînt enſuite à anéantir la leur. —— Voilà donc une partie des motifs, qui porterent la Nation Angloiſe à deſirer de faire la Paix avec nous. Et *Charles*, s'appercevant des diſpoſitions de ſon peuple, & craignant que ce peuple ne lui refusât les ſubſides néceſſaires, ou qu'il ne le forcât à ſe déclarer contre la France, conſentit facilement à cette Paix. Mais cela n'empêche pas que l'on ne réproche éternellement à ce Prince, d'avoir indignement rompu une Alliance, à laquelle d'autres Puiſſances ſe diſpoſoient à accéder; une Alliance, qui, en formant une digue puiſſante contre les deſſeins ambitieux de *Louis* XIV., auroit aſſuré le repos de l'Europe, & nous auroit préſervé de l'Invaſion qui nous à cauſé tant de maux, & dont eſt réſulté cette longue & cruelle guerre, qui ne finit qu'à la Paix de *Nymegue*, conclue en 1678.

A cette époque, *mes Chers Concitoyens*, notre commerce & notre navigation ſe ſoutenoient encore; mais notre pêche étoit fort déchue, & nos manufactures avoient déjà reçu quelqu' atteinte par l'accumulation néceſſaire des impôts, par le renchériſſement des denrées, par celui des objets de conſommation, par celui de la main-d'œuvre, & par l'émigration de pluſieurs de nos ouvriers, que les Anglois avoient

avoient attirés chez eux. Le syſtême de l'Agiotage, que *Guillaume III.* introduiſit enſuite parmi nous, & la guerre funeſte, où ce Prince nous entraîna en 1688, augmenterent les cauſes ſusdites de la décadence de nos manufactures, & en accélérerent la ruine: la guerre de Succeſſion vint ajouter à ces malheurs ; le découragement & la dépopulation s'introduiſirent de plus en plus dans nos villes fabriquantes, & l'Angleterre en profita au point que tout le monde ſait. Enfin, cette quantité de maiſons, qui depuis 1630. ou 1640. avoit agrandi & embelli ces villes, n'offre plus aujourd'hui qu'un ſpectacle déplorable: un grand nombre de ces maiſons eſt ſans habitants, d'autres menacent de s'écrouler, d'autres ſont tombées en ruine, & il ne nous reſte plus d'eſpoir de les voir relever. —— Voilà, *mes Concitoyens*, voilà comment, par un enchaînement fatal, de cauſes & d'effets, nous avons perdu une des principales ſources de nos richeſſes & de notre puiſſance, tandis que nos Impôts & notre Dette nationale ſe ſont accrus à un degré effrayant. — Je reviens à de la décadence de notre commerce & de notre navigation.

Il n'y a aucun homme verſé dans notre Hiſtoire, qui ne ſache que nous devons cette décadence à la jalouſie, que les Anglois ont eue de tout temps contre nous. De deux Na-

Nations, dont les intérêts particuliers ſont fondés ſur une rivalité de commerce & de navigation, la plus ruſée, la plus injuſte & la plus violente, manquera rarement de s'élever ſur les ruines de l'autre. L'expérience ne nous l'a que trop appris. —— Nous ne ſommes point dans cette poſition vis-à-vis la France. Cette Puiſſance n'a jamais fait d'*Acte de Navigation*, dans la vue de nous ruiner: au contraire, elle a toujours favoriſé notre commerce & notre cabotage dans ſes ports, parce qu'aucune rivalité ne ſépare ſes intérêts des nôtres, & que cette faveur lui apporte autant d'avantages qu'à nous-mêmes. „ En 1697. dit Mr. *Cérifier* (*a*), la Répu„ blique fit avec la France un Traité des plus „ avantageux, ſoit à ſon commerce dans ce „ Royaume, ſoit à celui qu'elle faiſoit dans „ les diverſes Echelles du Levant. Des traits „ irréfragables montrent à cette occaſion la „ réciprocité des intérêts communs entre la „ France & la République, & l'oppoſition „ des mêmes intérêts avec l'Angleterre. C'eſt „ dans le plus grand feu des guerres contre „ les François, que ces derniers excitoient „ par tous les appâts & par la ſureté des paſſe-

(*a*) *Tableau de l'Hiſtoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*, T. IX. p. 545.

„ passe-ports, les marchands de la République
„ à continuer leur Commerce dans ce Royau-
„ me. Les Anglois, au contraire, s'oppo-
„ serent vivement à ce commerce, qu'ils trai-
„ toient d'illicite, & de contraire aux intérêts
„ de la cause commune; ils firent même agir
„ des sollicitations si puissantes, que les Etats-
„ Généraux, vaincus par leurs importunités,
„ rendirent en 1703. un édit qui prohiboit
„ tout commerce avec la France. Mais ces
„ sages Administrateurs ne tarderent pas à
„ s'appercevoir du dommage que leur causoit
„ cette défense. Ils la leverent l'année sui-
„ vante, & ils exposerent à la Reine Anne,
„ dans un Mémoire, les raisons pressantes &
„ péremptoires qui les forçoient à cette dé-
„ marche. Mais quelques importantes que
„ fussent ces raisons, elles ne persuaderent pas
„ les Anglois, qui s'embarassoient peu des in-
„ térêts essentiels de leurs Alliés. Ils enleve-
„ rent & déclarerent de bonne prise un grand
„ nombre de navires, munis de passe-ports
„ François, mais appartenans à des Habitans
„ de la République. " —— *Guillaume III.* même, *qui* nous a coûté tant de trésors & de sang pour le maintenir sur le Trône d'Angleterre, où nous l'avions élevé, *Guillaume*, dont le despotisme odieux, qu'il exerça sur nous, à flétri la gloire qu'il s'est acquise en nous défendant, ce Prince, à qui nous devions tant,

& qui nous devoit tout, sacrifia lui-même les intérêts de notre commerce, à ceux de ses Sujets Anglois. Bien loin de faire révoquer le fameux *Acte de Navigation*, les ordres qu'il devoit donner, en qualité d'Amiral Général de la République, pour l'équipement des Convois, arrivoient quelquefois si tard, que nos flottes marchandes ne pouvoient profiter de ces Convois, que plus d'un mois après le départ des flottes Angloises; & par ce moyen, nos rivaux, arrivant les premiers aux ports assignés, débitoient leurs marchandises à grand profit, tandis que nous, trouvant les marchés pourvus, y faisions des pertes, qui résultoient de cette concurence anticipée (*a*).

Ce n'est point ainsi que la France en agissoit envers nous. Toujours disposée à nous favoriser, & à nous faire sentir que les intérêts de notre commerce & du sien doivent être inséparables, elle accorda en 1739. à tous nos négociants & navigateurs, exclusivement à toute autre Nation, le même droit, dont jouissent les François naturels dans tous les ports du Royaume. Et par un contraste singulier, les Anglois, profitant de la rupture qui éclata alors entr' eux & les Espagnols, enleverent tout

(*a*) *Onderzoek van 't Gedrag der Engelsche*, &c.

tout ce qu'ils rencontrerent de nos vaiſſeaux, ſous prétexte qu'ils portoient de la contrebande: Et ces déprédations infames, qui durerent autant que la guerre générale qui s'enſuivit, monterent jusqu'à plus de 18 millions de florins, dont il n'y en eut peut-être pas trois de reſtitués; encore fut-ce après des procédures auſſi longues que coûteuſes. Enfin, & pour couronner l'œuvre, ces ennemis de notre bonheur contribuerent alors, plus que perſonne, à nous faire brouiller tout-à-fait avec la France; & ils devinrent, par-là, une des principales cauſes des maux affreux, que cette guerre nous a cauſés.

La guerre, qui s'alluma en 1756, donna lieu au renouvellement de leurs déprédations atroces ſur notre commerce: & ils les commirent avec d'autant plus d'audace, qu'il y avoit alors parmi nous un Parti, qui les favoriſoit ouvertement. Ni les inſtances rédoublées de nos malheureux négociants, ni les plaintes de nos principales villes, ni la vue de notre détreſſe, ne purent obtenir de la Gouvernante la protection, qui étoit due au commerce. La foibleſſe de notre marine, & cent autres prétextes frivoles, étoient les raiſons qu'on apportoit pour juſtifier le refus que l'on faiſoit. Lorsqu'il fut propoſé de mettre la marine en état de protéger notre navigation, la Clique Anglomane prétendit que les troupes de terre fuſſent

ſent augmentées en même temps : & comme elle ſavoit que ce dernier point ne ſeroit point accordé, il lui reſtoit les mêmes prétextes pour refuſer la protection demandée. En un mot, il en fut alors comme il en a été avant la dernière guerre ; la gloire de l'Etat & les intérêts de ſes ſujets y furent ſacrifiés, d'une maniere indigne, aux plus mortels ennemis que nous ayons ſur la terre.

Mes chers & dignes Concitoyens! le peu que je viens de vous expoſer, ſuffit pour vous faire comprendre laquelle des deux Puiſſances, la France ou l'Angleterre, eſt celle, qui, depuis l'exiſtence de la République, nous a fait le plus de bien, & quelle eſt celle qui nous a cauſé le plus de mal depuis la même époque. —— Je crois qu'il n'y a point d'homme raiſonnable & de bonne foi, qui n'avoue que c'eſt à la France, que nous avons le plus d'obligations ; & que, relativement à nos intérêts politiques & de commerce, la France eſt de toutes les Puiſſances de l'Europe, celle, dont l'Alliance nous eſt la plus convenable & la plus avantageuſe. En effet, la ſituation de ce Royaume, ſon voiſinage avec notre République, la grandeur de ſes forces de terre & de mer, les reſſources immenſes qu'il peut tirer de ſon propre ſein, la conformité de nos intérêts avec les ſiens, tout, en un mot,

nous invite à nous féliciter de l'avoir pour Allié. — Souvenez-vous, enfin, de ce que la France eſt capable de faire pour nous, & ſurtout, de ce qu'elle a fait pendant la derniere guerre.

Mais auſſi long-temps qu'il exiſtera parmi nous une Cabale puiſſante, dévouée à l'Angleterre, & que l'intérêt, ou l'ambition perſonnelle, continuera de porter une multitude de Lâches à ſacrifier les intérêts de leur Patrie aux vues de cette Cabale, nous ne retirerons aucun fruit de cette Alliance ſalutaire. Cette Engeance maudite, ſecondée par ſes Suppôts, croiſera tous les moyens, que la France & la République employeront pour pourvoir à leur ſureté, & à leur bonheur réciproque. Ses reſſources ſont la ruſe & la violence; ſon appui eſt dans le nombre des Traîtres qu'elle a parmi nous; ſon eſpoir eſt dans la défiance & la diſcorde qu'elle a ſoin d'y entretenir. Habile à profiter de ces moyens, de ces circonſtances, elle continue de nous retenir ſous ſon joug odieux, & ne déſeſpére pas de nous replonger ſous celui de l'Angleterre. L'accroiſſement de ſon audace nous annonce les ſuccès auxquels elle s'attend; elle nous brave plus ouvertement que jamais; elle prévoit une iſſue prochaine & favorable à ſes deſſeins; & ſi nous ne prévenons pas le coup qu'elle nous prépare, le dernier effet de ſes efforts ſera un coup de foudre, qui enſevelira la République ſous les ruines de notre Liberté.

DIGNES, ET VENERABLES REGENTS! ..... Vous, qui faites l'ornement des Assemblées Souveraines, ou des Colleges municipaux de nos Provinces! ..... Vous, en qui sont notre espoir & notre appui! .... Daignez vous ressouvenir des maux affreux que cette Cabale abominable a causés dans notre République; — daignez vous rappeler des effets funestes, que son influence à si souvent eus dans les Assemblées, dont vous êtes Membres; —— rappelez-vous par quels moyens odieux elle a croisé vos vues salutaires; avec quelle audace elle a éludé, ou fait éluder les ordres les plus absolus du Souverain; avec quelle impudence, avec quels succès ses Suppôts ont soutenu ses intérêts, & trahi ceux de l'Etat, dans ces mêmes Assemblées; —— considérez ce que cette Cabale fait encore journellement, ce qu'elle est capable de faire dans la suite, & le sort déplorable qu'elle nous prépare; — considérez, dis-je, toutes ces choses, & permettez qu'un Citoyen respectueux & fidele déclare ici, que le salut de la Patrie exige, non seulement que la conduite d'une telle Cabale soit soigneusement éclairée, que ses desseins soient confondus, que ses entreprises soient réprimées, ou punies, mais qu'elle soit elle-même dispersée & anéantie. — Des milliers de Citoyens fideles applaudiront à vos efforts; ils les seconderont; &

s'il le faut, il vous défendront aux dépens de leur sang. — Ce Monstre, quelque redoutable qu'il soit, n'est pas aussi si difficile à vaincre, qu'il le paroît; l'union entre vous, l'uniformité des vues, un heureux choix dans les moyens, de la vigueur & de la constance dans vos efforts, suffiront pour parvenir à ce but. Et lorsque vous y serez parvenus, notre Alliance avec la France aura tout l'effet que nous avons lieu d'en attendre; c'est-à-dire, que notre sureté étant établie au dehors, ainsi que nos droits & notre liberté auront été rétablis au dedans, notre commerce & notre navigation seront délivrés des entraves que nos ennemis leur ont mis; ces deux objets si précieux, si nécessaires, reprendront leur ancienne vigueur; l'abondance & la prospérité renaîtront parmi nous, notre Puissance reprendra son ancien lustre & son ancienne considération; & les AUTEURS de tant de Biens, mériteront à jamais la reconnoissance de tous les cœurs honnêtes & sensibles.

Fin de la seconde Partie.

PIECES AUTHENTIQUES,

Servant de Preuves à ce qui a été avancé dans le Discours Préliminaire *de cet Ouvrage, contre le Nommé* MANZON, *Rédacteur de la Gazette intitulée,* LE COURIER DU BAS-RHYN, *& imprimée à Cléves.*

Lettre de Manzon *à Mr. de* Heinichen, *Secrétaire privé de* S. A. S. *le Duc de* Brunswick, *Feld-Maréchal au service des Provinces-Unies* (*a*).

MONSIEUR,

Je suis un Libraire étranger, pas loin des frontieres de la République, & chez qui un Particulier Hollandois étant venu, m'a vendu un Manuscrit, devant former vingt feuilles d'impression *in* 12°. contre Son Alteſſe Monseigneur le Duc de *Bronswick*, & autres Personnages respectables. Après m'avoir lu cet Ouvrage, que j'ai trouvé très-fort, & propre à avoir un bon débit, attendu la proximité

(*a*) Cette Lettre est sans nom de lieu & sans date; mais l'on verra ci-après qu'elle a été écrite à Cléves au commencement d'août 1781. & qu'elle a été mise à la Poste à Nymegue.

mité du pays, & la facilité de le faire entrer, je me ſuis laiſſé ſéduire à lui faire une Obligation de 400 Ducats, payable, la moitié quand l'Ouvrage paroîtra au jour, l'autre moitié trois mois après. Mais quand j'ai eu imprimé 6 feuilles, le remord de conſcience m'a pris, attendu la violence de l'Ouvrage contre un ſi grand Prince, & les risques que je courois pour ma tranquillité, & pour mes avances, ſi la ſource étoit découverte.

C'eſt pourquoi, Monſieur, après avoir bien conſidéré en moi-même, que je devrois pourtant tenir mon Contrat, & que je ſerois ruiné ſi j'abandonnois le travail déjà ſi avancé, j'ai pris le parti, Monſieur, de vous faire la confidence du tout, & de vous prier en grace, ſi vous ne pourriez pas obtenir, que Monſeigneur voudroit me faire payer les 400 Ducats d'Hollande, pour me tenir quitte avec l'Auteur. Si alors vous vouliez y ajouter quelque choſe pour mes frais déjà faits, je vous en aurois d'autant plus d'obligation: Car pour le profit que j'eſpérois ſur la vente, j'y renonce de bon cœur, pourvu que je ſois quitte de cette malheureuſe affaire, où je me ſuis engagé par imprudence, & ayant été aveuglé par l'eſpérance de faire un bon profit, dans un moment où tout ce qui eſt contre la Cour ſe vend ſi bien, & l'Auteur m'ayant promis de placer tout de ſuite mille Exemplaires à un Ecu de Zelande.

Moyen-

Moyennant cela, je prends Dieu à témoin, & je jure ſur ma part de Paradis, que je brûlerai de bon cœur, & fidélement le Manuſcrit, & les 6. feuilles imprimées, ſans qu'il en reſte jamais aucune trace ; & je payerai l'Auteur, qui m'a trompé, en lui proteſtant, (ce que je ſuis homme à faire,) que je vous donnerois, ou à Monſeigneur, un mot d'avis contre lui, s'il étoit homme à faire imprimer, dans un autre endroit, ſon Ouvrage ſi bien payé. Mais je ſuis ſûr qu'il ſera bien content, & craindra mes menaces, de façon qu'il n'en paroîtra jamais rien.

Je vous envoye ſeulement le Titre de l'Ouvrage, par où vous pourrez juger du reſte. Il y a en effet des choſes trop fortes, & à peu près dans le goût d'un autre Livre abominable, qui s'intitule *le Procès des trois Rois*. Ne me demandez pas le Manuſcrit, car je ne veux pas me perdre, ni perdre perſonne, pour toutes choſes au monde ; attendu que je n'aurois jamais plus de repos. Qu'il vous ſuffiſe que je ſuis un honnête homme, qui a été trompé, & qui ne veut pas ſervir à répandre un Livre, qui feroit trop de peine à beaucoup de gens reſpectables, contre qui je n'ai rien.

Si vous pouvez faire, que Son Alteſſe veuille étouffer ce Livre ſcandaleux, en me dédommageant de mes avances, vous lui rendrez un vrai ſervice : mais il faut agir avec moi de bon-

ne foi, comme j'agis de même. Je ſuis venu à Nymegue pour affaires, où je mets cette Lettre à la Poſte. Je vous prie, au cas d'acceptation de mes offres, de m'envoyer la ſomme, que votre généroſité trouvera bon, audit Nymegue, Poſte reſtante, à l'adreſſe de *Mr. Devis Négociant.* Je joins ici un Cachet (*a*) que je vous prie de renvoyer au Maître de la Poſte aux Lettres, afin qu'il remette le paquet en or à celui qui préſentera un Cachet tout de même que je fais, & que je garde pour cet effet. Je penſe bien que vous chercherez à me faire arrêter, pour découvrir ce que vous voulez ſavoir. Mais, outre que cela ſeroit bien dur, de payer ainſi un homme qui a de bonnes intentions, c'eſt que j'ai ſi bien pris mes meſures, que vous n'arriveriez pas à votre but: car, pour vous le montrer, voici comment je ferai. D'abord, demain, quand ma Lettre arrivera à la Haye, je me retire ſur un territoire étranger. Enſuite, j'envoie un Exprès, qui ne me connoîtra pas, chercher le paquet à Nymegue, avec le ſusdit Cachet. Celui-là vous pouvez le faire arrêter: mais c'eſt tout; & il faudra bien le laiſſer aller, car il ne ſaura rien. Si vous faites aller avec lui des gens

(*a*) Ce Cachet repréſentoit un J. & un C. ſimples.

gens pour me découvrir, cela ne servira encore à rien ; car je ne serai plus dans l'endroit où je lui aurai dit de m'apporter le paquet: mais j'aurai tout auprès un ami de confiance, qui verra un peu ce qui se passe, & qui se retirera doucement, s'il voit le danger ; au contraire, il présentera à l'Exprès un Cachet, comme celui qu'il a eu, pour avoir le paquet, & il me l'apportera dans une ville plus loin de là. De cette façon, l'Exprès ne me verra qu'une fois ; & il ne pourra plus me trahir, s'il y étoit forcé ou gagné.

Vous ne prendrez pas mauvais, Monsieur, si j'ai pris toutes ces précautions, car je ne puis pas savoir ce que vous pensez. Si vous avez la bonté de m'accorder ma demande, (ce qui n'est pas grand chose pour un grand Prince,) je fais encore serment sur mon ame, que jamais il ne paroîtra rien de ce Manuscrit: mais dans le refus, je serai bien obligé, à tout risque, d'achever l'impression, car je serois ruiné, en perdant mes avances.

C'est le samedi, 11. de ce mois, que j'enverrai l'Exprès à Nymegue. Mais refusez-moi, plutôt que de chercher à chagriner ce pauvre homme, qui ne seroit jamais capable de vous satisfaire. Recommandez plutôt au Maitre de Poste de donner le paquet, si vous en envoyez un, à celui qui lui présentera un Ca-

chet, comme il eſt dit, ſans s'informer d'avantage.

En attendant, je demeure avec beaucoup de reſpect,

MONSIEUR,

(*ſigné*) * . . . . . (*a*).

Si ce que je ſouhaite eſt accompli, je ne manquerai pas d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous remercier; & je promets bien à Dieu, de ne jamais plus acheter des Manuscrits défendus.

Voici le Titre du Livre.

LA LOUISO-BRONSWICKO-WOLFFENBUTLIADE, MISE EN CAPILOTADE,

ou

HISTOIRE

digne à jamais de mémoire, du Duc Louis de Wolffenbuffle, Maréchal-ferrant au ſervice de la

(*a*) Le Nom, qui ſe trouve au bas de ſa Lettre, eſt défiguré de maniere, qu'on n'a pu le rendre ici a l'impreſſion.

la République, depuis qu'il eſt venu nous faire la nique, en nous menant comme des Bouriques, jusqu'au jour tant deſiré, qui n'eſt pas éloigné, où nous aurons le plaiſir fortuné, de lui donner les étrivieres, ſur ſon gros vilain derriere, & à Monſieur ſon gros Pupille auſſi, ſi, comme nous il ne dit pas, Oui.

Ouvrage admirable, qui poſſéde la vertu de chaſſer le Diable, où l'on trouvera au plus juſte certaines drôles d'Anecdotes, qui ne ſont pas ſottes, que Monſieur le Greffier a oublié de mettre dans ſes notes, & qui feront graiſſer les bottes de Monſeigneur, pour partir leſte, ſans-demander ſon reſte.

En Enfer, dans la forge de Lucifer: Et ſe trouve en Hollande, chez tous les Libraires, l'an de notre délivrance, 1781.

Lettre du Duc de Brunswick *à Mr.* G. Brantſen, *alors Député à la Généralité, & aujourd'hui Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de L. H. P. à la Cour de France.*

MONSIEUR,

Permettez que je vous envoye ci-joint une Lettre, qui eſt venue aujourd'hui par la Poſte de Gueldre à l'Adreſſe de mon Secrétaire *Heinichen.*

zichen. Je la considére comme une piece pour extorquer de l'argent, ou imaginée par quelqu'un de Nymegue-même, pour tâcher à me faire de la peine. Je ne saurois faire un meilleur usage de cette Lettre, que de vous l'envoyer, Monsieur, & de vous prier, que comme Messieurs les Etats de Gueldre ont jugé à propos de faire émaner un Placard contre de pareils Libelles, de vouloir bien en faire l'usage que vous trouverez le plus convenable, pour faire parvenir cette Lettre à la Cour ou au Momboir (*a*) de Gueldre, pour tâcher de découvrir le dessous des cartes de cette affaire: & peut-être pourroit-on découvrir l'Auteur, & de la Lettre, & de l'Ouvrage qu'il annonce.

Excusez, je vous prie, Monsieur, mon importunité; & soyez persuadé de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

(*Signé*)

L. DE BRUNSWIC.

à la Haye ce 5 août 1781.

(*a*) Momboir signifie, le Procureur Général de la Cour de Justice de Gueldre.

Tra-

Traduction de la Lettre de Mr. Brantsen *à Mr.* Engelen, *Premier Conseiller & Stadhouder des Fiefs du Gueldre & du Comté de Zutphen, à* Arnhem.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier au soir, de Mr. le Duc *de Brunswic*, la Lettre ci-jointe, adressée par un Ecrivain anonyme au Secrétaire de *S. A. S.*; avec priere que, comme les Seigneurs Etats de Gueldre ont jugé à propos de prohiber, par un Placard, l'impression & la publication de toute Libelle diffamatoire, je voulusse en donner connoissance, de la maniere la plus convenable, à la Cour ou au Momboir de Gueldre, afin de découvrir, s'il est possible, l'Auteur de la Lettre & de l'Ouvrage dont il y est fait mention.

J'ai donc l'honneur de satisfaire par celle-ci à la réquisition, & de vous prier, Monsieur, de vouloir bien faire en sorte, que l'on fasse le plus secrétement des Recherches à cet égard, & que l'on prenne les mesures nécessaires pour parvenir au but susdit.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

G. BRANTSEN.

La Haye le 6. août 1781.

Tra-

Traduction de la Réſolution de la Cour de Gueldre, touchant la Réquiſition du Duc de Brunswick.

Du Mercrédi 8. août 1781.

Mr. le premier Conſeiller *Engelen* a expoſé & fait connoître à l'Aſſemblée, qu'il avoit reçu une Miſſive de Mr. *G. Brantſen*, Député ordinaire à la Généralité, écrite le 6 du courant, & portant, „ qu'il avoit reçu la veille une Lettre de Mr. le Duc de *Brunswick*, „ & une autre Lettre annexée d'un Ecrivain „ anonyme, au Secrétaire de S. A. S.; avec „ priere, que, comme les Seigneurs Etats de „ cette Province avoient jugé à propos de „ prohiber, par un Placard, l'impreſſion & la „ publication de tout Libelle diffamatoire, il „ vouluſſe en donner connoiſſance, de la maniere la plus convenable, à la Cour & au „ Momboir de la Province, afin de découvrir, „ s'il étoit poſſible, l'Auteur de la Lettre „ anonyme, & de l'Ouvrage dont il y eſt fait „ mention: — Qu'en conſéquence, & pour „ ſatisfaire à ladite Réquiſition, lui, Député, prioit Mr. le Premier Conſeiller *Engelen*, (qui croyoit devoir exhiber toutes ces „ Pieces ſur la Table,) de vouloir bien faire „ en ſorte que l'on fiſſe le plus ſecrétement des „ Recherches à cet égard, & que l'on prît „ les

„ les meſures néceſſaires pour parvenir au „ but deſiré. "

Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, que, vu l'abſence du Momboir, lesdites Pieces, annexées à la Lettre de Mr. le Duc, ſeront remiſes, comme elles le ſont par la Préſente, entre les mains du Substitut Momboir de ce Pays, avec autorité de faire le plus promptement, par tous les moyens poſſibles & convenables, & avec le plus grand ſecret, les Recherches néceſſaires, partout & ainſi qu'il croira pouvoir le faire avec fruit; afin de découvrir l'Auteur de la ſusdite Lettre & de l'Ouvrage dont il y eſt fait mention; & pour cet effet, de ſe rendre avant tout à Nymegue, de s'y adreſſer à la Régence, ou au Bourguemaitre regnant, &, en produiſant l'Autoriſation de la Cour, de leur communiquer & faire conſidérer lesdites Pieces, afin que cette Régence puiſſe juger ſi elles donnent lieu d'inſtituer, de la maniere la meilleure & la plus ſecréte, dans leur Ville & Juriſdiction, des Recherches ſur le ſujet ſuſmentionné, conformément au deſir de Mr. le Duc, & au but du Placard émané depuis peu contre les Libelles diffamatoires: Chargeant en outre ledit Subſtitut Momboir de repréſenter à la Cour, quand il ſera de retour, lesdites Pieces & ce qui y appartient, & de faire un Rapport prompt & convenable de ſon ſuccès,

cès, afin qu'après l'avoir vu & examiné, il puisse à cet égard, s'il est nécessaire, être résolu & disposé ultérieurement, selon qu'il sera jugé convenir.

Traduction de l'Extrait du RAPPORT *fait à la Cour de Gueldre, par le Substitut Momboir de cette Province, concernant la Commission, dont ladite Cour l'avoit chargé par la Résolution précédente.*

Pour satisfaire à la Résolution de la Cour du 8. août 1781, le Dr. *C. van Hasselt*, Substitut Momboir de cette Province, s'est transporté à Nymegue, & y a concerté avec le Bourguemaître regnant la maniere de découvrir l'Auteur de la Lettre anonyme en question. Après quoi, il arriva le 11. au Bureau des Postes de Nymegue un Payſan de Cranenburg, demeurant sur la Terre du Bourguemaître *Felderhoff*, & nommé *Peter Kamps*, lequel demanda, s'il n'y étoit pas arrivé une Lettre adressée à Mr. *Devis*, en produisant & délivrant un morceau de papier où ce nom étoit écrit, comme aussi un Cachet semblable à celui qui étoit renfermé dans la Lettre écrite au Secrétaire du Duc, & requérant de recevoir en échange la Lettre, s'il y en avoit une.

Le-

Là-dessus ledit Paysan fut arrêté, & conduit à la Maison de Ville, où ayant été ouï en présence du Substitut Momboir, il déclara, — „ que le matin, peu après 9 heures, il étoit „ parti de sa maison, après qu'un Monsieur, „ qui lui étoit inconnu, y fut venu lui demander s'il vouloit aller à Nymegue pour „ y chercher un paquet au Bureau de la Poste; & que pour cet effet, le susdit Monsieur lui avoit remis un Cachet, avec un petit papier, sur lequel étoit écrit le nom de „ Mr. *Devis*, afin de les produire au dit Bureau, & de recevoir le paquet en échange: „ qu'il étoit convenu d'être de retour au plus „ tard avant une heure; & qu'alors ledit Monsieur reviendroit chez lui: que ce Monsieur avoit le visage blanchâtre & rempli, „ qu'il portoit un chapeau noir & rond, un „ habit bigarré, & avoit l'épée au côté & une „ canne à la main. Il ajouta que la femme „ d'un nommé *Peter Geulties* lui avoit amené „ ce Monsieur-là. "

Sur cela, ayant paru au Bourguemaître & au Substitut Momboir, que le Paysan avoit innocemment exécuté sa commission, & qu'il ne connoissoit point la Personne de son Commettant, il fut convenu de l'engager *à* s'en retourner pour apprendre qui étoit ladite Personne, *à* taire tout ce qui s'étoit passé avec lui à Nymegue, *à* rendre à ce Monsieur le Ca-

chet & le morceau de papier, & *à* lui dire, (ainſi qu'il étoit vrai,) qu'il n'y avoit point eu de Lettre pour lui au Bureau de la Poſte.

Le Payſan, gagné par l'eſpoir d'une récompenſe qui lui fut promiſe, partit pour faire à ſon Monſieur le meſſage convenu, & enſuite le ſuivre, pour découvrir où il alloit, & qui il étoit, & rapporter aprés cela ce qu'il auroit découvert au Subſtitut Momboir, à la Maiſon de *Vrugt* hors de la Porte de Naſſau à Cleves.

De ſon côté, le Subſtitut Momboir partit en voiture pour Cleves, où le Payſan, accompagné d'un autre Payſan, vint le joindre, & lui dit, „ avoir trouvé le Monſieur en ques-„ tion, lequel ſe promenoit de long en large „ près du Cabaret nommé, *la Cour de Ber-„ lin*, hors de Cranenburg, & qui demanda „ compte de ſa commiſſion. "

„ Qu'il lui avoit rendu le Cachet & le pe-„ tit papier, en diſant qu'il ne s'étoit point „ trouvé de Lettre pour lui. "

„ Que là-deſſus il s'étoit élevé une diſpu-„ te entre le Monſieur & lui, pour le paye-„ ment de deux florins, qui lui avoient été „ promis pour ſa peine; & que le Monſieur „ étoit monté en Chaiſe auprès d'une femme, „ ayant avec eux un petit garçon de 8 à 9 „ ans, aſſis ſur le devant de la Chaiſe, & à „ côté du Voiturier. "

„ Qu'alors lui, *Peters Kamps*, inſiſtant pour „ être

„ être payé, étoit monté sur le derriere de „ la Chaise, déterminé à le suivre jusqu'au „ lieu de sa demeure, afin d'en obtenir son „ payement; ce qui lui eût en même temps „ procuré l'occasion d'observer la route qu'il „ tiendroit : Mais qu'ayant enfin obtenu ce „ payement, il étoit descendu de la Chaise."

„ Qu'il avoit cependant découvert, que ce „ Monsieur avoit dîné chez *Doesbeck*, à la „ *Fontaine*, à Cranenburg; comme aussi, qu'il „ avoit pris la Chaise chez *Utselman* (Auber- „ giste) demeurant sur le grand Marché à „ *Cleves*."

Ce Payſan, ayant reçu deux Ducats pour ſes découvertes, fut congédié par le Subſtitut Momboir, avec ordre de s'en retourner directement à Cranenburg. L'autre Payſan, animé à la vue de cette récompenſe, offrit à ſon tour ſes ſervices, pour aller à l'Auberge, (*c'eſt-à-dire, chez le loueur de Chaiſe*) s'informer ſi le Monſieur en queſtion y étoit encore, & s'enquerir de ſon nom. Ce qui ayant été accepté, ce dernier Payſan revint une demi-heure après avec le Voiturier, qui avoit conduit l'Expéditeur de l'Exprès, & entra avec lui dans la chambre du Subſtitut Momboir. Ce Voiturier, à qui le Payſan avoit fait accroire que le Subſtitut étoit à la pourſuite d'une Fille enlevée, dit d'abord à celui-ici, & ſans attendre qu'il lui fût fait aucune queſtion: —

Non Monſieur, ce n'eſt aſſurément pas elle, car j'ai conduit des gens de la Ville; & c'étoit Mr. MANSON *le Gazettier François.* — Alors le S. Momboir, feignant d'être fâché de ce qu'on l'eût amené inutilement auprès de lui, le renvoya; & le Payſan, après avoir reçu un Ducat pour ſa peine, fut renvoyé auſſi, avec ordre de s'en retourner directement chez lui.

Après avoir ainſi découvert proviſionnellement Celui qui avoit dépêché l'Exprès, le Subſtitut Momboir, dans la vue d'obtenir là-deſſus des éclairciſſements ultérieurs, engagea le Voiturier ſusdit à le reconduire à Nymegue; & ayant eu en chemin tous le temps & l'opportunité qu'il pouvoit deſirer pour le mettre ſur le chapitre de ſon expédition avec *Manſon*, il en apprit: — Qu'il ſe nommoit *Utſelman*, & qu'il demeuroit, comme il eſt dit plus haut, ſur le grand Marché à Cleves: Que le vendredi 10 août, à midi, la Femme de *Manſon* l'avoit retenu pour la conduire le lendemain, elle & ſon Mari, à Cranenburg, où ils devoient être à 8 heures: Qu'en conſéquence, étant partis de Cleves à ſix heures & demie, ils étoient arrivés à huit: Que tout de ſuite *Manſon* étoit ſorti par la Porte qui conduit à Nymegue, après avoir commandé le dîner pour midi, & avoir dit que ſon intention étoit de repartir à une heure. Qu'à une heure & demie, ayant fait atteler la voiture, il s'étoit

toit fait conduire hors de ladite Porte, qui conduit à Nymegue. Qu'il avoit entendu *Manſon* quereller avec un Payſan qu'il avoit envoyé comme exprès audit Nymegue, & lui disputer ſon payement; & qu'enſuite *Manſon* s'étoit fait reconduire à Cleves."

Le Subſtitut Momboir, auquel on avoit recommandé le plus grand ſecret dans la pourſuite de cette Affaire, à cru (avant de faire les démarches néceſſaires pour avoir ces Preuves *in formâ probanti*,) devoir demander les ordres ultérieurs de la Cour; & après qu'il eut fait un ample rapport du tout, il lui fut ordonné, par Réſolution du 15 août 1781, de faire l'uſage néceſſaire des indices qu'il s'étoit procurés, pour ſuivre à la piſte & découvrir l'Auteur préſomptif de la Lettre anonyme écrite au Secrétaire du Duc de *Brunswick*; & à l'effet de tâcher de ſe procurer, le plus promptement, & de la maniere la plus propre à tenir encore la choſe ſecrete, des Informations juridiques *in probanti formâ*, & de les exhiber le plutôt poſſible à la Cour, afin qu'elle pût prendre une Réſolution ultérieure, & ſelon l'exigence du cas.

En conſéquence le Subſtitut Momboir, trouvant que le mieux ſeroit d'attirer les ſusdites Perſonnes à Nymegue, & de les arrêter pour leur faire dépoſer & témoigner la vérité, prit tous les arrangements néceſſaires à cet effet: & la choſe auroit réuſſi, ſi le

Magiſtrat de Nymegue, n'y eût fait objection, & s'il ne ſe fût préſenté des difficultés pour arrêter des gens de Cleves à Nymegue; comme, en effet, cela avoit ſouvent cauſé des démêlés entre les deux Pays. La choſe en étant donc proviſoirement demeurée-là, & le Subſtitut Momboir en ayant fait ſon Rapport, la Cour fut entre-temps informée, ſous main, — *Que l'on préféroit que l'Affaire ne fût pas pouſſée plus loin juridiquement; & que maintenant, que l'on connoiſſoit préſomptivement l'Auteur, on ſauroit employer d'autres moyens.* — *Moyennant quoi cette Affaire n'a pas eu d'autres ſuites.*

Il y a lieu de croire que les Pieces qu'on vint de lire, & que ce qui eſt dit du Sr. *Manſon* dans le Discours Préliminaire de cet Ouvrage, ſuffiront pour faire connoître toute l'infamie de cet homme. Mais s'il s'aviſe encore de ſe récrier là-deſſus, l'on promet au Public de faire réimprimer lesdites Pieces en particulier, & d'y joindre non ſeulement toutes les réflexions que préſente ſa Lettre au Secrétaire du Duc de *Brunswick*, mais auſſi, un Expoſé de tous les menſonges, contradictions, & détours de ſcélerat, auxquels il a eu recours, pour atténuer ſon crime aux yeux de ceux, qui le lui ont reproché. Ce dont a les preuves en main.

FAUTES *à* CORRIGER.

Comme il n'y a point d'Ouvrage imprimé, où il ne se glisse quelques *Fautes d'impression*, celui-ci n'a point été exempt de ce défaut: C'est pourquoi je prie le Lecteur de corriger les *Fautes* de cette nature, que j'ai notées ici, ou du moins *celles* que j'ai marquées d'un *; car elles causent dans ma Narration une *inexactitude très-grave.*

* Dans l'AVIS AU LECTEUR, page II. l. 20. *lisez*, de la.
DISCOURS PRELIMINAIRE, p. XXXIII. l. 22. Puissance, *lisez* Personne.
* ——— ——— ——— p. XXXVI. l. 23. la quatrieme partie, *lisez*, quatre du cent.
* Page 14. de *l'Ouvrage*, *Note* (*a*), au lieu de, *uit noodzaakelykheid is geschied*, lisez, *uit noodzaakelykheid* MET VEEL VRUGT *is geschied.*
Page 69. ligne 4. Brunswyk, *lisez*, Beverwyk.
——— 107. ——— 7. *lisez*, le 13.
——— 108. ——— 12. *lisez*, ennemis.
——— *ibid.* ——— 14. *lisez*, NOUS.
——— 110. ——— 11. du, *lisez*, de.
——— 128. ——— 8. *lisez*, NÉCESSAIRE.
——— 162. ——— 18. *lisez*, 5.
——— 174. ——— 29. *au* Buffalo, *lisez*, 64.
——— 179. ——— 8. *à* la Bellone, *lisez*, 36.
* — 244. ——— 15. *lisez*, 31.
* — 259. ——— 12. pour, *lisez*, par.
——— 293. ——— 14. *lisez*, 288.
* — 347. ——— *dans la Note* (*a*), *lisez*, des Etats de Hollande.
* — 385. ——— 11. *lisez*, 1635.
* — 388. ——— *ligne pénultieme*, *lisez*, épuisement.